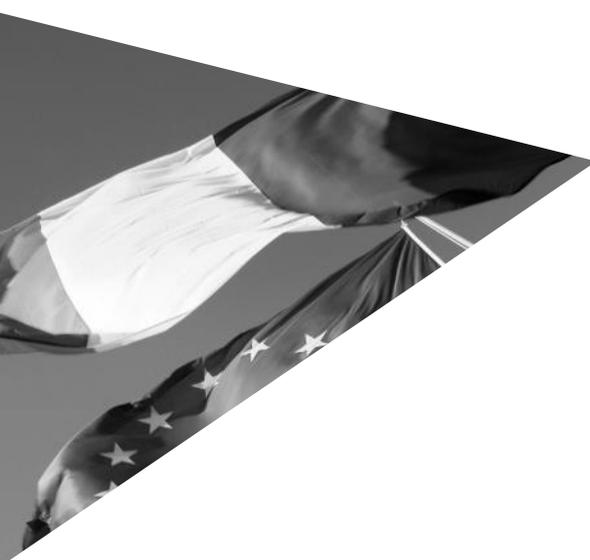


Ile de La Réunion

Evaluation des mesures en tournant stratégique des programmes européens 2007-2013 de l'île de La Réunion

Rapport final

Décembre 2015



Sommaire

1. Synthèse des travaux	2
2. Objectifs et démarche générale de l'évaluation	12
2.1 Objectifs et enjeux de l'évaluation	13
2.2 Démarche générale et calendrier de l'évaluation	14
2.3 Difficultés rencontrées au cours de l'évaluation	16
3. Eléments de contexte et bilan des mesures en tournant stratégique 2007-2013	17
3.1 Contexte de la mise en œuvre des mesures en tournant stratégique 2007-2013	18
3.2 Bilan physico-financier de la Stratégie Intégrée Plurifonds	21
3.3 Bilan physico-financier des mesures en tournant stratégique 2007-2013	24
4. Evaluation des axes de la Stratégie intégrée plurifonds	36
4.1 Evaluation de l'Axe 1 « Compétitivité des hommes »	37
4.2 Evaluation de l'Axe 2 « Compétitivité économique »	62
4.3 Evaluation de l'Axe 3 « Compétitivité du territoire »	121
5. Annexes	160
5.1 Liste des entretiens stratégiques en Phase 1	161
5.2 Liste des entretiens réalisés en Phase 2	161

1. Synthèse des travaux



L'évaluation des mesures en tournant stratégique a pour objectif principal de fournir un jugement à propos de l'intervention des programmes opérationnels européens 2007-2013 dans le cadre de la stratégie intégrée plurifonds, ainsi qu'à fournir des orientations sur les pistes d'amélioration envisageables.

Afin de mener à bien cette évaluation, une démarche structurée autour de trois grandes phases chronologiques a été mise en place par le cabinet EY retenu pour la réalisation de la présente évaluation à la suite d'un appel d'offre. Les travaux ont été menés entre septembre et décembre 2015 et ont compris :

- Une **phase de lancement et de cadrage de l'étude**, dont l'objet est d'affiner la démarche méthodologique (référentiel de l'évaluation, finalisation du plan de collecte), de présenter un premier bilan des mesures en tournant stratégique sur la période 2007-2013, puis de préparer les travaux de collecte ;
- Une **phase de bilan analytique des dispositifs, de collecte de données auprès des parties prenantes et de réponse aux questions évaluatives** ;
- Une **phase de conclusions et recommandations**, qui a permis de finaliser les conclusions aux questions évaluatives, suivant les échanges avec membres du Comité de pilotage, et d'intégrer les remarques formulées sur le projet de rapport final.

Pour la période 2007-2013, La Réunion a décidé de constituer un socle stratégique commun à l'ensemble des Programmes opérationnels (PO) : la Stratégie intégrée plurifonds (SIP). Tous les programmes européens définis par la Région s'inscrivent dans cette dynamique plurifonds afin d'améliorer l'**articulation des actions financées** par l'Europe et leur concentration sur des objectifs ciblés et d'**éviter ainsi un saupoudrage des crédits**.

La SIP été élaborée par le partenariat local (Etat, Région, Département) pour répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Conformément aux orientations stratégiques communautaires (Stratégie de Lisbonne, Stratégie de Göteborg, etc.) et à leurs déclinaisons nationales (Plan stratégique national), la SIP définit ainsi les priorités du territoire en réponse aux besoins identifiés et en cohérence avec les stratégies locales.

La SIP s'articule autour de trois axes, qui correspondent à un objectif global d'amélioration de la compétitivité de l'île :

- ▶ **Axe 1 Compétitivité humaine**, principal enjeu financier pour un montant de 710M€ de contribution européenne (maquette révisée, 2014), ayant pour objectif la recherche d'une élévation constante des niveaux de qualification en correspondance avec les réalités et potentialités économiques de La Réunion
- ▶ **Axe 2 Compétitivité économique** : doté de 608 M€, cet axe s'inscrit dans une stratégie de préparation des entreprises à une plus forte ouverture internationale non seulement pour qu'elles puissent se redéployer vers de nouveaux horizons mais aussi pour qu'elles consolident leurs assises dans l'économie locale.
- ▶ **Axe 3 Compétitivité territoriale** : doté d'une enveloppe de 593 M€, cet axe entend contribuer à optimiser les fonctionnalités de l'espace : transports internationaux des personnes et des biens, déplacements sur le territoire; gestion des déchets; approvisionnement en énergie, en eau, accès aux TIC, protection de la biodiversité et prévention des risques.

L'évaluation a porté spécifiquement sur les mesures stratégiques des programmes (mesures en tournant) s'inscrivant en rupture avec les mesures soutenues lors des précédentes programmations, et dont l'objectif est d'**inscrire la stratégie de développement régional dans une logique de compétitivité et de performance valorisant les atouts de l'île et favorisant l'innovation**.

Cette logique d'adaptation et d'anticipation des évolutions est complémentaire de la prise en compte des enjeux structurels permanents et de la nécessaire logique de rattrapage (isolement, contraintes géographiques, croissance démographique, besoins importants en termes d'infrastructures éducatives, sanitaires, de transports, de réseaux et d'équipements publics), ainsi que de l'accompagnement des secteurs plus traditionnels, dans un contexte de forte croissance de l'île.

Les éléments qui suivent présentent notre réponse aux questions évaluatives de l'étude.

Analyse de l'axe 1 : compétitivité des hommes

Dans quelle mesure les interventions cofinancées par les fonds européens, relevant des tournants stratégiques de l'Axe 1 "Valoriser le potentiel humain" visant l'augmentation de la qualification ont-elles augmenté le niveau de qualification général ?

Les mesures en tournant de l'Axe 1 de la SIP « Compétitivité des hommes » poursuivent l'objectif commun de promouvoir et valoriser le potentiel humain en s'appuyant sur trois piliers majeurs que sont les **infrastructures de recherche de l'île**, potentiellement créatrices de valeur ajoutée à moyen / long terme, **la formation des Réunionnais sur des secteurs d'avenir** et les grands chantiers et la **politique de mobilité**, en vue de multiplier les débouchés et les compétences pour les Réunionnais.

Les trois sous-axes sont principalement mis en place par le FSE (volet formation et mobilité) avec le soutien du FEDER Coopération et du FEDER Convergence (infrastructures de recherche). Le FSE pèse respectivement 88% du sous-axe 111, 98% du sous-axe 112 et 48% du sous-axe 113.

Un contexte socio-économique marqué par une augmentation de la population réunionnaise et de son niveau de qualification mais dont les débouchés économiques apparaissent encore insuffisants

Cette volonté de développer le potentiel humain intervient dans un contexte socio-économique évolutif :

- ▶ Tout d'abord, une très forte démographie qui devrait se traduire par une augmentation de la population réunionnaise. D'après les différentes hypothèses établies par l'INSEE, d'ici 2040 l'île de La Réunion devrait accueillir entre 150 000 à 420 000 habitants supplémentaires ;
- ▶ Par ailleurs, une progression significative de la scolarisation des Réunionnais qui a évolué à tous les niveaux permettant ainsi une augmentation du niveau de qualification de la population. Les jeunes sans diplômes représentent 36% des 16-29 ans en 2011 vs 54% en 1999, principalement grâce à l'augmentation du pourcentage de bacheliers (+10 points) et de diplômés de l'enseignement supérieur (+10 points). Cette qualification constitue un vrai facteur de protection contre le chômage: le taux d'emploi des jeunes augmente graduellement de 18% à 80% avec le niveau des diplômés.
- ▶ Enfin, un marché de l'emploi en expansion mais qui n'est pas en capacité d'inverser la courbe du chômage. Ainsi, même si entre 2005 et 2007, plus de 20 000 emplois ont été créés, le taux de chômage restait significatif en 2012 (soit 28,5%). Cet indicateur est néanmoins en régression par rapport aux valeurs de 2005, mais une nouvelle hausse du chômage avec la crise économique a été constatée depuis 2009.

Dans ce contexte, une contribution importante des fonds européens, en particulier du FSE et du FEDER CONVERGENCE, dans le développement des infrastructures de recherche réunionnaises, le renforcement des actions de formation en lien avec les secteurs porteurs, et la poursuite sa politique de mobilité en vue de préparer les Réunionnais à l'avenir du territoire

4 infrastructures de recherche ont bénéficié d'un financement européen important pour près de 14 millions d'euros de crédits programmés : le CYROI, le SEAS-OI, la station de recherche du MAIDO et le CIEC de l'INSERM. Avec le soutien aux programmes de recherche des organismes présents à La Réunion, ce sont près de 19 millions d'euros qui ont été engagés sur la recherche, permettant à La Réunion de rattraper en partie son retard dans l'atteinte des objectifs européens en matière de R&D (0,58% en 2010 vs un objectif de 3%). Si les impacts économiques sont encore balbutiants et concentrés autour de la pépinière d'entreprises du cyclotron (quelques projets innovants : autogreffes, microalgues, stérilisation des insectes...), du fait de la nouveauté des infrastructures et d'une culture de l'innovation faiblement développée à La Réunion, d'autres impacts sont directement observables :

- ▶ Les impacts sociaux notamment avec les apports du cyclotron pour les diagnostics et traitements médicaux de la patientèle réunionnaise, contribuant fortement à l'amélioration de la qualité de vie des personnes traitées ;
- ▶ Les impacts environnementaux avec l'intérêt que représente la station du MAIDO sur sa contribution à la compréhension des phénomènes atmosphériques et les utilisations du SEAS-OI dans la prévention des risques, et la protection des écosystèmes notamment.
- ▶ Une contribution forte au rayonnement régional et international du territoire faisant de la Réunion un véritable pôle de recherche avancée, avec des équipements uniques dans la zone, source d'attractivité pour des profils qualifiés.

Les programmes de formation ambitieux dans les secteurs d'avenir ont mobilisé 43 millions de crédits européens sur la période, en particulier en faveur des industries numériques (TIC) concentrant plus des deux-tiers de l'enveloppe et de l'accompagnement des grands chantiers définis dans les accords de Matignon (un quart de l'enveloppe). Ces actions présentent des taux d'insertion très élevés (70 à 80%) à La Réunion ou à l'international. Le secteur du tourisme est également bénéficiaire dans une moindre mesure, avec des taux d'insertion plus faibles et fortement dépendants de la conjoncture économique. D'autres secteurs identifiés dans le cadre d'intervention n'ont finalement pas été soutenus pour diverses raisons (agroalimentaire, santé, énergies renouvelables).

Les programmes de formation dans des secteurs plus traditionnels (sanitaire et social, services à la personne, métiers de la mer, etc.) ont été fortement sollicités en lien avec l'importance des besoins du territoire et des hauts niveaux d'insertion de ces secteurs. Les formations soutenues ont permis d'améliorer fortement la dotation du territoire en personnel de santé, avec des densités pour 100 000 habitants en progression de 15 à 70 % sur la période, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie des Réunionnais, et renforçant l'attractivité du territoire. Les formations sociales ont connu un redéploiement des formations en lien avec les besoins. La valeur ajoutée européenne sur ces formations est essentiellement financière d'une part - les fonds additionnels ont permis de répondre aux importants besoins de formation - et méthodologique d'autre part - les organismes de formation la sont montés en compétences dans le suivi des stagiaires.

Un travail important de mise en adéquation des besoins des entreprises et du territoire avec l'offre de formation et le recrutement des stagiaires a été poursuivi et renforcé sur la période avec notamment la mise en place de la cellule « objectifs emploi grands projets » de Pôle emploi, en lien avec l'Etat et la Région.

La politique de mobilité (formation, emploi) du territoire se poursuit avec une redistribution des compétences entre les différents acteurs intervenant sur le dispositif. Elle continue d'offrir une alternative intéressante et efficace à 1500 jeunes par an et 2000 demandeurs d'emploi dans un marché local de l'emploi limité. Le suivi des réalisations et résultats

est insuffisant pour apprécier les impacts du dispositif sur l'emploi et l'insertion durable, mais les effets sur le comportement des bénéficiaires contribuent fortement à améliorer leur niveau de confiance et leur employabilité. Ainsi le taux d'emploi des jeunes à La Réunion ayant bénéficié d'une mobilité s'élève à 56% contre 29% pour les autres.

En complément, d'autres actions ont accompagné le renforcement du potentiel humain à La Réunion, avec notamment le succès rencontré par la VAE (7365 validations totales ou partielles entre 2007 et 2014 notamment grâce au renforcement de l'animation du dispositif), le soutien aux bourses doctorales et post doc (14 projets sur la période), la promotion de l'égalité homme-femme, la construction de 60 logements pour accueillir les chercheurs étrangers, malgré un dimensionnement insuffisamment adapté aux besoins.

Recommandations pour l'Axe 1: compétitivité des hommes

Une transformation dans l'environnement économique encore difficilement mesurable et des efforts à poursuivre en matière de consolidation du suivi des actions afin de renforcer l'efficacité et la pertinence des mesures

Ces efforts contribuent indéniablement à améliorer la capacité du territoire à préparer l'avenir et s'affranchir progressivement de la dépendance à certaines compétences métropolitaines : c'est particulièrement le cas dans le domaine médico-social, où les compétences réunionnaises commencent à s'exporter (cyclotron, personnel de santé), le BTP (difficultés à retenir certaines compétences rares formées pour les grands chantiers), ou les TIC. Ils doivent être poursuivis en maintenant un lien étroit avec la mise en adéquation des besoins des entreprises et du territoire avec les formations, et accompagner le développement de certains secteurs porteurs pour lesquels les besoins restent importants (ex : tourisme, agroalimentaire, développement durable).

S'agissant des secteurs scientifiques, les retombées économiques restent encore limitées, mais les succès rencontrés et un environnement adéquat devront permettre de stimuler l'innovation. La pérennisation de l'activité du SEAS-OI nécessite des investissements financiers importants posant la question de la volonté du territoire de soutenir ces activités. Un suivi plus attentif des capacités de valorisation des outils pour le territoire et la recherche permettrait d'améliorer la prise de décision sur leur pérennisation.

Si la politique de mobilité fait l'objet d'un consensus de la part des différents acteurs, un suivi plus précis et une évaluation des bénéfices pour les usagers permettraient de renforcer sa légitimité, notamment au regard du poids financier qu'elle représente pour les différentes institutions. Par ailleurs, les modifications envisagées dans la gouvernance du dispositif devront également contribuer à améliorer sa lisibilité pour le grand public.

Analyse de l'axe 2 : compétitivité économique

Dans quelle mesure les interventions cofinancées par les fonds européens, relevant des tournants stratégiques de l'Axe 2 " Développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international " ont elles développées les secteurs stratégiques (Tourisme, TIC, Agronutrition)?

Un essoufflement de la forte dynamique de croissance en lien avec la crise économique mondiale

Concernant le secteur stratégique du tourisme, la fréquentation des touristes extérieurs à La Réunion a progressé depuis la crise de 2006. Celle-ci a atteint un pic en 2011 avec plus de 471 000 touristes puis elle s'est stabilisée et 416 000 touristes extérieurs ont été recensés en 2013 (niveau proche des années 2000), soit +4.9% entre 2008 et 2013. Cet objectif demeure inférieur à l'objectif révisé de 500 000 touristes. Ce nombre a atteint 406 000 en 2014, année durant laquelle la proportion des touristes européens (hors Métropole) a bondi de plus 49% en 2014.

Les capacités d'accueil touristiques de tous types, principalement alternatives, se sont relativement accrues et 3 216 lits supplémentaires ont été créés. A contrario le nombre de chambres classées sur l'île a connu une forte baisse durant la période (passant de la moitié en 2005 au quart de l'offre existante en 2013).

La part de l'emploi réunionnais dans l'hébergement et la restauration est restée stable (2,8% en 2005 et 2,9% en 2013) et l'industrie regroupait 4 700 entreprises en 2013. Entre 2011 et 2013, 500 entreprises ont été créés chaque année dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

En matière de TIC, la période a été marquée par le déploiement du haut débit sur l'île permettant à la quasi-totalité de la population d'accéder au haut débit ou au très haut débit. La période 2007-2013 s'est aussi caractérisée par la généralisation de l'utilisation des TIC (services) par la population et les entreprises. Ces dernières ont accru leurs investissements productifs dans ce secteur stratégique, (logiciels de gestion, création de sites, développement de services en ligne, etc.) favorisant l'accroissement de la compétitivité économique du territoire.

Le secteur de l'agro-nutrition regroupe le quart des dépenses de recherche de l'île. Ce secteur stratégique bénéficie à la fois de l'implantation du Cirad, depuis une cinquantaine d'années, et de Qualitropic, seul pôle de compétitivité de

l'Outre-mer français. Il dispose en outre de la seule structure organisée de recherche privée de l'île : le Groupement d'intérêt économique « eRcane », acteur majeur de la filière canne à sucre à La Réunion¹.

Une contribution importante des fonds européens pour contenir la baisse de l'activité touristique, encourager l'équipement en TIC de l'île et soutenir la recherche et l'innovation en agronutrition

Entre 2007 et 2013, les mesures en tournant dédiées au tourisme se sont attachées à répondre à deux problématiques : le **renforcement de l'offre de qualité** (hôtel, restauration, activités) mis en œuvre par la mesure 2-08 « aides aux entreprises touristiques » et l'**accroissement et diversification de la clientèle extérieure** dans le cadre de la mesure 2-09 « Développement de la promotion touristique ». Ces efforts ont permis d'engager les investissements visant à répondre aux faiblesses structurelles du secteur (capacités hôtelières, renforcement de la qualité de l'offre de restauration et de loisirs, montée en compétences). Ainsi, sur les 56 projets programmés (octobre 2015) pour la mesure 2-08, 57% des montants sont des créations d'hôtel. Toutefois, les réalisations observées ne compensent pas les fermetures hôtelières sur la période.

Aussi dans le cadre de la mesure 2-09, en dépit des signaux encourageants en termes de diversification de la clientèle extérieure à la fin de la période, les résultats de la fréquentation touristique semblent faibles par rapport aux objectifs initiaux (600 000) et des montants engagés (12.52M€). La professionnalisation des acteurs du secteur est de même à consolider.

Les mesures en tournant ont largement favorisé l'accès généralisé aux TIC et leur utilisation au sein de l'île de La Réunion par la finalisation du réseau G@zelle (mesure 4-09), le développement des services, notamment publics, à la population (mesure 2-14, par le câblage des lycées par exemple) et l'accroissement de l'offre de services aux entreprises (mesure 2-13, accompagnement technique et stratégique des acteurs dans ce domaine, étude de faisabilité d'une plateforme numérique, espace de co-working, etc.). La digitalisation des entreprises (mesure 2-12) est en cours, renforçant l'appareil productif et une trentaine de start-ups ont été soutenues. La constitution d'un pôle de compétences s'inscrivant dans le deuxième volet de la mesure 2-12 est porteuse d'un potentiel d'innovation et de développement économique à consolider (sous-secteurs spécialisés), complété par une dynamique en matière de formation dont le secteur TIC bénéficie fortement (cf. Axe 1).

Enfin le secteur de la recherche en agronutrition a poursuivi son développement grâce au soutien important du CIRAD d'une part pour près de 9 millions d'euros au travers des mesures 2-07 du FEDER Convergence (soutien aux programmes annuels de recherche agronomique) mais également aux efforts de l'organisme en matière de coopération internationale dans le domaine des maladies émergentes et de l'agronomie tropicale (mesures 1.04, 1.06 et 1.07 du FEDER Coopération), mais également de l'unique pôle de compétitivité QUALITROPIC.

Des facteurs externes ayant perturbé ou encouragé le développement des secteurs

Le secteur du tourisme a été touché par de nombreuses crises (la crise de 2006 avec l'épidémie de Chikungunya, la crise des requins et la crise financière et économique) dont les effets ont été en partie contenus par les investissements engagés par les fonds européens.

Le développement du secteur des TIC sur l'île s'inscrit dans le cadre de la Stratégie régionale d'innovation qui a favorisé le développement des projets de recherche et d'innovation TIC car mieux accompagnés. De plus, a été élaboré, de décembre 2010 à juin 2011, entre la Région Réunion et l'État, la Stratégie de Cohérence Régionale sur l'Aménagement Numérique sur le territoire réunionnais (SCoRAN). Son objectif était de définir les orientations à prendre pour le déploiement du très haut débit sur l'ensemble de ce territoire. Cette stratégie s'inscrit désormais dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) stratégie régionale d'innovation.

Dans quelle mesure les interventions cofinancées par les fonds européen, relevant des tournants stratégiques de l'Axe 2 " Développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international " ont-elles mis les infrastructures d'échange au service d'une économie d'ouverture sur l'Océan Indien ?

Accroissement d'échelle du trafic maritime et du trafic de passagers aériens

Les évolutions internationales imposent une mise à niveau constante de ces infrastructures afin de maintenir La Réunion dans la course du trafic international. **Le trafic maritime connaît un changement d'échelle dans les navires utilisés (accroissement de la taille des porte-conteneurs), mais aussi dans les routes empruntées. De même, l'arrivée d'avions de nouvelle génération (B777-300ER, Airbus A340-600 et A380) impose des aménagements des structures et superstructures pour permettre l'accueil des nouveaux gros porteurs.**

Sur la période 2007-2013, **l'ambition d'atteindre 4,9 millions de tonnes de marchandises transitant annuellement par la plate-forme portuaire n'est pas atteinte**: en 2014, 4,3 M de tonnes ont transité par la plateforme, alors même que Port-Louis (île Maurice) affiche un trafic de 6,9 millions de tonnes en 2013. Néanmoins, les données disponibles semblaient indiquer une progression exponentielle du trafic de transbordement sur Port Réunion. Au cours des douze mois 2014, il a vu ce trafic augmenter de 138% à 15 000 EVP.

¹ Source : Iedom, 2013.

Les aéroports de Roland Garros et de Pierrefonds ont au contraire largement dépassé leurs objectifs en termes de fréquentation de passager (quantifié à 1,7 millions), mais l'objectif d'atteindre 40 millions de tonnes de fret aéroportuaire annuel semble loin d'être atteint, puisqu'en 2012, l'aéroport enregistrait 17 950 tonnes à l'arrivée et 7 400 tonnes au départ.

Une contribution financière importante des fonds européens dans la montée en gamme des infrastructures d'échange

L'évolution du tonnage du fret portuaire et du trafic passager aéroportuaire annuel n'est pas directement liée aux investissements aidés par le PO FEDER vu la date de programmation (2015) de la plupart des mesures.

Les fonds européens ont eu un véritable effet de levier sur ces investissements puisqu'ils ont permis de financer des projets de plus grande ampleur que s'ils avaient été uniquement financés sur fonds régionaux.

Une réforme de la gouvernance des infrastructures venant accompagner ces évolutions

La programmation 2007-2013 intervient dans un contexte particulier de changements de gouvernance. En effet, dans le cadre de la réforme des ports et aéroports français, la concession aéroportuaire, historiquement détenue par la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, a été transformée en société aéroportuaire en 2011, avec la création de la Société Aéroportuaire, S.A. Aéroport de La Réunion Roland Garros. De même, le port de La Réunion, concédé à la CCIR, a été transformé en grand port maritime (GPM) de La Réunion, établissement public portuaire. Ces changements de gouvernance ont occasionné des retards importants dans la programmation des investissements.

Dans quelle mesure les interventions cofinancées par les fonds européens, relevant des tournants stratégiques de l'Axe 2 " Développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international" ont-elles permis d'ouvrir les entreprises à l'international ?

Une ouverture balbutiante des sociétés réunionnaises à l'international

La Réunion est structurellement importatrice du fait de sa taille, de son éloignement et de l'absence de matières premières (en dehors des ressources agricoles et halieutiques). Aussi, sur la période 2007-2013, les exportations réunionnaises sont marquées par des résultats en baisse depuis 2012 (307M€ en 2012, 284M € en 2014) après une hausse fragile depuis 2009 (251M€). Essentiellement constituées de produits agroalimentaires, ces exportations ne s'inscrivent que trop peu dans l'environnement régional de la zone Océan indien, bien que celles-ci soient en augmentation au cours de la période.

En 2013, 460 sociétés réunionnaises sont exportatrices (hors commerce avec la métropole et Mayotte, ce chiffre passant à 820 en les incluant) et 25 % des sociétés exportatrices le sont depuis 5 ans ou moins. On note une évolution de la perception de l'ouverture à l'international au sein des entreprises réunionnaises. Ainsi, dans le cadre d'une enquête réalisée par le Club Export en 2015, près de 60% des entreprises exportatrices déclaraient avoir créé des emplois depuis deux ans et 71% envisageaient d'en créer dans les deux ans.

Un accompagnement dynamique des efforts d'internationalisation grâce aux fonds européens

Le sous axe 213 de la SIP avait pour but de renforcer la visibilité et l'attractivité de La Réunion et d'accompagner l'internationalisation de l'économie réunionnaise.

Les mesures en tournant ont favorisé l'internationalisation des entreprises en intervenant sur deux axes principaux.

La première catégorie de mesures a favorisé le cadre coopératif au sein de la zone Océan indien en termes économiques par la consolidation et la création d'antennes à Madagascar et à Maurice (mesure 2-07), le soutien au réseau des Volontaires du Progrès (mesure 2-09), et concernant le développement durable tant sur le plan de la recherche, de partage de savoir-faire notamment en matière agricole (mesures 2-02), que de la protection du patrimoine naturel (récifs coralliens) commun à la zone Océan indien (2-10).

Cela a permis de consolider le positionnement de La Réunion au sein de la zone Océan Indien en mettant en avant ses atouts sur les plans scientifiques, de R&D, de savoir-faire favorables au développement des échanges économiques.

Le second axe concernant les actions en faveur de la mise en réseau, du rapprochement des acteurs économiques et de la promotion des entreprises (séminaires, rencontres, conférences) et les actions d'accompagnement (expertise, conseil, suivi) de la mesure 2-01 « Soutien au co-développement économique » ont constitué une première étape nécessaire pour accroître la visibilité économique de La Réunion. Par ce biais, les entreprises mettent en avant leurs avantages comparatifs permettant, dans un cadre compétitif autant que partenarial et complémentaire, de développer une stratégie industrielle à l'échelle régionale.

Une expansion des activités limitée également par la crise économique et financière

Les exportations de l'île sont fortement dépendantes de la conjoncture internationale. Or la période a été caractérisée par une forte crise économique et financière. L'internationalisation des entreprises s'est développée de manière

concomitante au développement d'outils d'ingénierie financière adaptés et à la structuration d'un secteur financier sur l'île (autres mesures en tournant). Les dispositifs de prêts bonifiés, la constitution de deux fonds de capital-risque constituent les bases permettant aux entreprises réunionnaises de disposer des assises financières nécessaires pour se développer à l'international.

En dernier lieu, la mise en place du Plan d'internationalisation des entreprises (PRIE) pour la période 2015-2020 s'inscrit dans la volonté de développer l'ouverture de l'économie réunionnaise par la mise en place d'un cadre de gouvernance et de structuration des acteurs et l'accompagnement des entreprises dans cette démarche.

Recommandations pour l'Axe 2: compétitivité économique

La **restructuration de l'offre touristique** sur l'île constitue le premier enjeu du secteur. Les investissements dans les projets hôteliers classés continuent de constituer une priorité à développer (projets de grande capacité afin de répondre aux demandes des tour-opérateurs et des compagnies de croisière), ainsi qu'une meilleure couverture du territoire (les Hauts sont peu équipés, et cela est en lien avec le développement du tourisme vert). Il s'agit dans ce sens de poursuivre l'amélioration et la diversification de l'offre dans la restauration (labellisation) et l'accompagnement à la création d'activités de loisirs car ils constituent un élément complémentaire d'attractivité sur l'île.

La diversification et l'accroissement des touristes extérieurs via la communication constituent le second enjeu. Sur ce point, une **réorientation des campagnes de promotion** de manière plus ciblée et utilisant les nouveaux outils TIC doit être poursuivie. Les besoins en communication et en promotion restent d'actualité pour attirer une clientèle européenne et issue de la zone de l'Océan indien, car La Réunion reste une destination peu connue dans un environnement concurrentiel important.

Concernant les TIC, l'enjeu central pour l'avenir concerne désormais la couverture totale de la population en très haut débit pour garantir une plus grande qualité, une performance accrue et la réduction des coûts. Les objectifs sont développés en ce sens dans le schéma directeur d'aménagement numérique du territoire de La Réunion, avec pour horizon 2026, date de couverture en très haut débit (FTTH) de l'ensemble du territoire.

La dynamique de **modernisation des services publics**, de l'offre de services TIC et **d'accompagnement stratégique** en faveur du développement des secteurs marchands dans ce domaine doit être poursuivie. Cet environnement est en effet porteur de valeur ajoutée et est favorable à la création, l'implantation et la diversification des activités. En dernier lieu, la volonté de **soutien aux investissements productifs** est à intensifier car les TIC représentent un fort potentiel économique, une production à forte valeur ajoutée et un élément moteur d'accroissement de la compétitivité.

L'attention et les efforts en faveur de **l'agro nutrition sont à développer** car il constitue un domaine porteur de forte valeur ajoutée, structuré et pour lequel La Réunion dispose de nombreux atouts (Cirad, Qualitropic, eRcane), mais pour lequel les efforts se concentrent sur la recherche et l'innovation et insuffisamment sur la transmission à l'économie (formation, accompagnement des agro-industries).

Dans un contexte de forte concurrence maritime régionale (Maurice fait toujours figure de premier port de la région en matière de transbordement) et internationale, il est impératif de **poursuivre les efforts pour attirer les compagnies maritimes internationales et maintenir à niveau les infrastructures portuaires**. Le projet de la compagnie CMA-CGM de faire de La Réunion son hub régional, favorisé par les investissements réalisés dans le cadre de la programmation 2007-2013, pourraient permettre à La Réunion d'accroître son rôle de plateforme de transbordement dans la région. Le trafic de marchandises transitant par la plateforme portuaire se caractérise par un déséquilibre entre les entrées et les sorties : 3 478 000 tonnes sont débarquées en 2012 pour seulement 621 000 tonnes embarquées. **L'accroissement des exportations réunionnaises demeure un enjeu majeur**.

Les infrastructures aéroportuaires connaissent les mêmes défis de mise aux normes permanente et de concurrence régionale (Maurice accueille l'A380) et internationale. Il existe également des marges d'amélioration très importantes en matière de fret aérien.

Concernant l'internationalisation des entreprises, les difficultés liées à la mauvaise perception de l'activité d'exportation, à la méconnaissance des marchés ciblés et au contexte d'insularité constituent autant d'obstacles à l'internationalisation des entreprises. **C'est la raison pour laquelle le volet accompagnement des entreprises représente un défi majeur pour La Réunion**, conformément aux priorités développées dans le PRIE.

Dans ce cadre, il peut être aussi souligné la nécessaire clarification de la gouvernance du PRIE et le renforcement des rôles des acteurs réunionnais de l'export. L'accompagnement technique, le développement des compétences et des connaissances des marchés, ainsi que l'approfondissement des partenariats avec Maurice et Madagascar sont à renforcer.

Analyse de l'axe 3 : compétitivité du territoire

Dans quelle mesure les interventions cofinancées par les fonds européens, relevant des tournants stratégiques de l'Axe 3 " Organiser le territoire réunionnais sur de nouveaux paramètres de performance" ont-elles permis de structurer et de moderniser l'armature urbaine de l'île ?

Une réorientation majeure des projets de développement des transports en commun en cours de programmation avec des ambitions moins fortes

Le programme **Trans Eco-Express**, successeur du Tram-Train, a été lancé au moment de la signature des accords de Matignon en octobre 2010. Ce programme constitue un des grands chantiers structurants de La Réunion, aux côtés de La Nouvelle Route du Littoral. L'ambition du programme est de doter progressivement le territoire réunionnais d'un réseau de transport à haut niveau de service en agissant sur trois leviers principaux : la mise en œuvre progressive d'un parc de « bus propres », la mise en place d'une nouvelle gouvernance des transports et l'amélioration des conditions de circulation des bus de l'ensemble des AOT (Autorités Organisatrices de Transports) à travers notamment la réalisation d'infrastructures destinées au passage d'un transport en commun en site propre (TCSP).

10 km de voie nouvelles ont ainsi été construites entre 2007 et 2013, et La Région a participé au financement de 188 bus, via son dispositif d'aide à l'acquisition du matériel roulant, a par ailleurs

Les effets du Programme Trans Eco-Express sur l'amélioration des conditions de circulation des bus et, plus généralement, l'amélioration de l'offre de transport en commun, sont encore peu visibles. En effet, à la date d'écriture de ce rapport, les projets viennent d'être livrés. La prolongation de la mesure « Trans Eco-Express » dans la programmation 2014-2020 permettra d'accroître les effets de ces premières réalisations.

D'après les acteurs interrogés, le programme Trans Eco-Express a favorisé la création d'une nouvelle instance de gouvernance. En effet, la Région, le Département et les cinq Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont créé un syndicat mixte des transports (SMTR) en 2013. L'objectif principal du SMTR est d'apporter aux usagers des transports en commun une offre de service attractive et performante portant notamment sur la mise en place d'une information voyageurs plus efficace et d'une tarification coordonnée permettant l'édition de titres de transport uniques/unifiés.

Sur la **question des logements sociaux**, entre 2007 et 2014, le parc de logements locatifs sociaux est passé de 50 627 logements à 61 892 logements, soit une augmentation d'environ 11.000 logements. En 2011, le déficit en logements sociaux est estimé entre 20 000 et 25 000. En outre, 6% du parc de logements est jugé insalubre.

Une forte contribution des fonds européens

Sur la question des transports en communs, les fonds européens présentent une véritable valeur ajoutée financière : 66 millions d'euros de crédits UE ont ainsi été apportés en contrepartie des engagements des communes et de la Région.

Concernant les projets d'aménagement urbain, les cofinancements européens ne présentent pas de spécificités par rapport aux cofinanceurs d'autres projets similaires.

Plusieurs facteurs ont perturbé les projets initiaux

La programmation 2007-2013 a connu **l'abandon en 2010 du projet de transports collectifs par train express (Tram-Train)** qui devait relier Saint-Paul à l'aéroport Roland Garros. Ce projet comportait 26 stations, sur une longueur d'environ 40 km. Les rames devaient circuler en partie en site propre, et en partie au milieu de la voirie urbaine, notamment dans Saint-Denis.

En privilégiant un mode de transport en commun autre que le bus, le Tram-train s'inscrivait dans une logique de rupture forte qui impliquant notamment un changement des habitudes des citoyens.

La période 2007-2013 a également connu **la révision du schéma d'aménagement régional de La Réunion (SAR)**, dont la nouvelle version a été approuvée, en Conseil d'État, le 12 juillet 2011. Ce document a pour objet de définir la politique d'aménagement de La Réunion à l'horizon 2030, en tenant compte de la nécessité de concilier essor démographique (1 million d'habitants d'ici 2030), besoins en logements, en équipements urbains, en emplois tout en préservant le capital territorial naturel et agricole.

Le SAR 2011 préconise la réalisation d'un réseau routier et transport guidé (RRTG). Ce réseau permettrait d'apporter une réponse complémentaire au programme Trans Eco-Express pour répondre aux enjeux présents et futurs en matière d'aménagement urbain.

Dans quelle mesure les interventions cofinancées par les fonds européens, relevant des tournants stratégiques de l'Axe 3 " Organiser le territoire réunionnais sur de nouveaux paramètres de

performance" ont-elles permis de considérer l'environnement, l'eau et l'énergie comme paramètres majeurs d'un nouvel aménagement ?

De réelles avancées en matière d'assainissement, mais des efforts à poursuivre sur les autres secteurs

Entre 2007 et 2013, **la Réunion a rattrapé son retard sur les questions d'assainissement**, via la construction et la réhabilitation de ses stations d'épurations, afin de se mettre en conformité avec les exigences de la Directive Cadre de l'Eau (DCE). Au total, sept nouvelles stations d'épuration ont été construites (Grand Prado, Cambaie, Sainte-Suzanne, Saint-Benoît, Bois-de-Nèfle, Saint-Joseph et Sainte-Rose), dont six sont aujourd'hui en service. La station Bois-de-Nèfle a été livrée mais n'est toujours pas en service, en raison de la rupture de l'émissaire en mer.

Sept stations existantes ont également été mises en conformité, et seules quatre stations existantes n'ont pas bénéficié de fonds sur la programmation 2007-2013 : la STEP du Cimetière (Saint-Leu), la STEP du Grand Bois (Saint-Pierre), la STEP de la commune de Cilaos et celle de la commune de l'Entre-Deux.

Peu de données chiffrées et actualisées sont disponibles sur la **question des déchets**. Si les acteurs interrogés s'accordent à dire que La Réunion bénéficie d'un dispositif de collecte sélective efficace et font part d'une amélioration de la fréquentation des déchetteries, le diagnostic posé en prévision de l'élaboration du PPGDND (Plan départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux) fait état de capacités insuffisantes des installations de gestion des déchets en 2011. Par ailleurs, malgré un nombre projets et de montants investis supérieurs aux prévisions, **la question de la saturation des centres d'enfouissement n'a pas été traitée au cours de la programmation**.

Par ailleurs, malgré une augmentation de la ressource de production locale entre 2007 et 2014 (+15%, tirée par le solaire thermique et le photovoltaïque), **la dépendance énergétique de La Réunion demeure très importante (86.8%)**. De plus, **la part des énergies renouvelables (production locale) dans la production d'électricité a diminué de 4 points entre 2007 et 2014, passant ainsi de 37% à 33%**. Il convient de noter que la part de la production locale dans la consommation électrique était de 46.7% en 2000 et de 100% en 1970.

Enfin, la mise en œuvre du Programme de gestion des risques d'inondations (PGRI) a impacté l'ensemble des dix bassins versants et a vu la signature de cinq Programme d'action de Prévention des Inondations (PAPI).

Une réelle plus-value des fonds européens pour dynamiser les projets

Les fonds européens ont eu une forte valeur ajoutée financière, notamment sur la question de l'assainissement. En effet, près de 87 millions d'euros ont été investis pour financer des stations d'épuration.

Des facteurs réglementaires et externes ayant eu un impact fort sur la mise en œuvre des projets

De nombreux facteurs externes ont eu une influence (positive comme négative) sur l'évolution du secteur sur la période.

Ainsi, la **Directive Cadre de l'Eau (DCE)** rendait obligatoire et urgente la mise aux normes des stations d'épuration, puisque La Réunion présentait en 2007 un retard très important en la matière (seules trois stations d'épuration fonctionnent correctement).

Concernant l'énergie - et plus particulièrement **le photovoltaïque**, la publication d'un nouveau cadre réglementaire en 2011 a introduit une approche basée sur des formules prévoyant des baisses de tarifs trimestrielles en fonction de la demande. Par ailleurs, la période a connu une forte baisse des tarifs d'achat photovoltaïque : avant 2011, pour une installation intégrée au bâti (IAB) dans le secteur résidentiel (0-9kW), le tarif était de 46 c€/kWh, alors qu'il n'était plus que de 25,39 c€/kWh au 1^{er} octobre 2015.

Alors que les transports représentent le premier poste de consommations énergétiques (62), toutes d'origine fossile, le parc automobile est en augmentation, avec 26 399 véhicules neufs immatriculés en 2012 et 202 780 ménages disposant d'au moins une voiture.

Enfin, l'abandon du projet GERRI (Grenelle de l'environnement à la Réunion : Réussir l'innovation - Green Energy revolution : Reunion Island), initié en octobre 2007 portent coup aux ambitions réunionnaises en termes de développement durable. Ce projet consistait en effet à « faire de La Réunion un espace d'excellence internationale sur le développement durable et de créer les conditions permettant de relever le défi de l'autonomie énergétique de l'île à échéance 2030 ».

Recommandations pour l'Axe 3: compétitivité du territoire

La restructuration et la modernisation de l'armature urbaine de La Réunion ne saurait se passer d'un projet encore plus structurant que le Trans Eco-Express, à l'image du **projet de Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG)** inscrit dans le SAR (2011).

Par ailleurs, l'aménagement urbain et la structuration du territoire réunionnais demeurent prioritaires. La **pression démographique induit des besoins toujours plus importants en équipements, services, offre de logements et aménagement du territoire, qui doivent être couverts par de nouveaux investissements**. En particulier, le territoire présente toujours un déficit en logements sociaux.

Si les efforts et les améliorations en matière d'assainissement ont été réels sur la période 2007-2013, notamment grâce à la construction de sept nouvelles stations d'épuration, de nombreux défis restent à relever et en premier lieu la **poursuite de la mise aux normes de l'ensemble des stations d'épuration, le raccordement des réseaux et la reprise des investissements en matière d'eau potable.**

Concernant les déchets, un des enjeux majeurs est **la réduction des déchets à la source**, qui répond aux exigences du Grenelle de l'environnement. Pour ce faire, la version en cours de révision du PDEDMA s'est fixée pour objectif de réduire de 7% la production de déchets ménagers par habitant pour 2020 (par rapport à la production de déchets de 2013). Par ailleurs, des efforts particuliers devront être déployés pour trouver une solution pérenne afin de faire face à la saturation des centres d'enfouissement.

La problématique de la dépendance énergétique - et notamment électrique - demeure toute entière. L'atteinte des objectifs ambitieux du SRCAE (autonomie électrique en 2030) ne saura être résolue sans une **réduction des consommations d'énergie dans les transports**, qui représentent aujourd'hui 62% des consommations énergétiques, et un **accroissement de la part des énergies renouvelables** dans la production d'électricité, fortement conditionnés par les tarifs de rachat d'électricité.

Sur la question des risques, La Réunion a connu des améliorations ces dernières années, néanmoins des faiblesses persistent: le potentiel de la recherche sur le climat est encore faiblement valorisé, les dispositifs et outils d'évaluation et de suivi des risques peuvent être renforcés, etc.

De manière transversale, la limitation de l'extension urbaine (qui ne relève pas directement des fonds européens) doivent être pris en compte dans les choix de politique publique : l'amélioration du réseau de transports en commun doit veiller à ne pas accroître ce phénomène, et le coût de l'extension des réseaux d'assainissement et d'eau potable ainsi que l'efficacité du réseau de collecte de déchets sont dépendants de l'évolution de ce phénomène.

2. Objectifs et démarche générale de l'évaluation



2.1 Objectifs et enjeux de l'évaluation

Un exercice pour rendre compte de la finalité des actions réalisées dans une logique de tournant et d'innovation au sein de la Stratégie intégrée plurifonds à La Réunion

L'évaluation des mesures en tournant stratégique a pour objectif principal de fournir un jugement à propos de l'intervention des programmes opérationnels européens 2007-2013 dans le cadre de la stratégie intégrée plurifonds, ainsi qu'à fournir des orientations sur les pistes d'amélioration envisageables.

Elle doit exprimer un jugement externe et indépendant de la réalisation complète du programme pour permettre aux parties prenantes de disposer d'un regard global et objectif sur les actions réalisées. Les évaluateurs doivent s'engager dans un processus d'accompagnement itératif et interactif, en étroite collaboration avec les équipes de l'AGILE ainsi que les services de l'Etat, de la Région et du Département, afin d'apprécier les programmes réunionnais 2007-2013 selon les critères d'efficacité et de pertinence eu égard aux résultats et effets attendus des actions menées, et plus globalement de leur mise en œuvre dans une logique de tournant stratégique.

Une montée en compétences nécessaire suite au transfert de l'autorité de gestion

Désormais, le Conseil régional ainsi que le Conseil général par dérogation, deviennent autorités de gestion sur les programmes européens FEDER et FEADER et deviennent ainsi les garants de la bonne utilisation des fonds et rendent des comptes à la Commission européenne sur leur utilisation. Bien que la région et le département aient anticipé les conséquences du transfert de l'autorité de gestion des fonds européens, une montée en compétence est nécessaire pour permettre aux acteurs de gérer au mieux les programmes. Cette montée en compétence répond aux besoins de deux ordres :

- ▶ Le besoin de montée en compétences des acteurs du Conseil régional et du Conseil général sur certains champs d'intervention pour lesquels ils n'étaient pas directement impliqués ;
- ▶ Le besoin d'appropriation par les acteurs des leçons tirées de l'expérience des précédents exercices.

L'évaluation est une réponse à ces enjeux multiples

Pour être utile aux décideurs et préparer au mieux la prochaine génération des programmes européens, la démarche d'évaluation des mesures de tournant stratégiques des POE doit être conçue comme un véritable outil d'aide à la décision pour :

- ▶ **Evaluer de façon approfondie l'intégralité des mesures** de tournants stratégique, avec une forte dimension prospective et apportant des recommandations pragmatiques ;
- ▶ **Réaliser un exercice évaluatif participatif**, pour intégrer pleinement l'équipe du Conseil régional afin de partager les travaux au fil de l'eau ;
- ▶ **Garantir**, en période de réduction des fonds publics et des fonds européens, que les programmes opérationnels répondent aux besoins prioritaires et couvrent les secteurs et projets pour lesquels la **valeur ajoutée communautaire est avérée** ;
- ▶ **Porter un jugement sur les résultats et impacts obtenus** et proposer des conclusions et recommandations sur les facteurs d'évolution et d'amélioration des dispositifs.

Il ne s'agit pas de mener une réflexion ex nihilo mais bien de mettre en perspective les enseignements tirés de la mise en œuvre des mesures de la SIP dans une logique d'impulsion et d'innovation sur la période 2007 à 2014 afin d'en dégager les principaux facteurs de succès, opportunités, menaces et faiblesses et de dessiner un cadre optimal d'intervention des programmes pour les années à venir.

2.2 Démarche générale et calendrier de l'évaluation

Afin de mener à bien cette évaluation, une démarche structurée autour de trois grandes phases chronologiques est proposée :

- ▶ Une **phase 1 de lancement et de cadrage de l'étude**, dont l'objet est d'affiner la démarche méthodologique (référentiel de l'évaluation, finalisation du plan de collecte), de présenter un premier bilan des mesures en tournant stratégique sur la période 2007-2013, puis de préparer les travaux à venir.

La note de cadrage méthodologique a été transmise le 13 octobre 2015.

- ▶ Une **phase 2 de bilan analytique des dispositifs et de réponse aux questions évaluatives**, qui vise particulièrement à :

- Finaliser le bilan physique et financier des réalisations des mesures en tournant sur la période 2007-2014 ;
- Clarifier la logique d'intervention des programmes ;
- Mener la collecte de données auprès des personnes en charge de la mise en œuvre du programme et de ses principaux bénéficiaires ;
- Conduire les analyses par dispositif ;
- Répondre aux questions évaluatives.

Cette phase repose sur la mise en œuvre du plan de collecte des données, des analyses nécessaires ainsi que sur un déplacement à La Réunion la semaine du 19 octobre, qui a permis de rencontrer une trentaine d'acteurs (acteurs en charge de la mise en œuvre des mesures et des représentants des bénéficiaires).

Le présent rapport constitue la synthèse de cette seconde phase. Il inclut l'ensemble des éléments de bilan et les premiers constats et conclusions (provisaires) de l'évaluation.

- ▶ Une **phase 3 de conclusions et recommandations**, qui a permis de finaliser les conclusions aux questions évaluatives, suivant les échanges avec membres du Comité de pilotage, et d'intégrer les remarques formulées sur le projet de rapport final. Un comité de pilotage de l'étude a eu lieu le jeudi 3 décembre, suivi d'une restitution des travaux le vendredi 4 décembre devant le partenariat. Le rapport transmis le mercredi 9 décembre sera circularisé dans les services pour discussion.

SYNOPSIS DE LA DEMARCHE D'EVALUATION

DATE	PHASES ET TRAVAUX PREVUS	REUNIONS
Fin septembre à début octobre 2015	<p>Phase 1 : Lancement et cadrage du contexte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion de lancement et cadrage méthodologique - Revue documentaire approfondie - Entretiens stratégiques avec les principales parties prenantes (5) - Elaboration du référentiel d'évaluation - Préparation de la phase de collecte de données - Premier bilan des mesures en tournant - Rédaction de la note de cadrage <p> Note de cadrage : note méthodologique, plan de travail, note d'avancement</p>	<p>Comité de pilotage n°1 de lancement : 28/09</p> <p></p> <p>Comité de pilotage n°1 : 12 /10</p> <p></p>
Octobre - mi-novembre 2015	<p>Phase 2: Bilan analytique des dispositifs et réponse aux questions évaluatives</p> <p><u>Bilan analytique des dispositifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan physique et financier des mesures en tournant - Reconstitution de la logique d'intervention et des arbres logiques d'impacts des dispositifs <p><u>Collecte de données terrain :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretiens avec les acteurs en charge de la mise en œuvre et des représentants des bénéficiaires (environ 30) : déplacement la semaine du 19 octobre à La Réunion - Focus sur quelques projets emblématiques des programmes <p><u>Analyses et réponse aux questions évaluatives :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des niveaux de réalisation, des résultats et impacts des mesures - Analyse des effets éventuels non recherchés - Réponses aux questions évaluatives du cahier des charges - Rédaction du projet de rapport final <p> Projet de rapport final : analyse de la logique d'intervention et de son bilan, analyse des effets obtenus, réponse aux questions évaluatives et premières conclusions</p>	<p>Comité de pilotage n°2 sur place : 23/10</p> <p></p> <p>Remise du projet de rapport final : Le 20/11</p> <p></p>
Mi-novembre au 2 décembre	<p>Phase 3 : Conclusions et recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail sur les réponses aux questions évaluatives et l'arbre logique d'impacts - Entretiens complémentaires - Formalisation des conclusions et recommandations - Rédaction du rapport final, d'une note de synthèse et d'un support de présentation - Remise du rapport final : Semaine du 7 décembre <p> Rapport final, note de synthèse, support de présentation.</p>	<p>Comité de pilotage n°3 et séance de travail sur les conclusions et recommandations: 3/12</p> <p></p> <p>Réunion de restitution: 4/12</p> <p></p> <p>Remise du rapport final : Semaine du 7/12</p>

2.3 Difficultés rencontrées au cours de l'évaluation

Le travail des évaluateurs a été confronté à quelques difficultés qu'il convient de rappeler en préambule du présent rapport :

- ▶ Difficultés dans la **collecte de données primaires**. Malgré plusieurs relances, l'évaluateur n'est pas parvenu à rentrer en contact avec plusieurs acteurs clés de l'évaluation :
 - La DIECCTE, pourtant service instructeur de 13 mesures, représentant près de 130 millions d'euros programmés (montants UE) ;
 - L'Aéroport Roland Garros, 5^{ème} bénéficiaire des mesures en tournant ;
 - La CCI Réunion, 11^{ème} bénéficiaire des mesures en tournant ;
 - Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de La Réunion (CRPMEM), interlocuteur clé sur la question de la pêche.
- ▶ Difficultés dans la **collecte de données secondaires** :

Les analyses effectuées dans le présent rapport (bilan physico-financier) sont basées sur des données financières transmises en Décembre 2015.

 - Par ailleurs, malgré un cadre d'intervention définissant avec précision des **indicateurs de réalisation et de résultats par mesure** et par axe, le suivi de ces indicateurs au niveau des services instructeurs et de manière consolidée au niveau de l'AGILE est insuffisant. Les consultants ne sont pas parvenus à disposer d'un état complet des réalisations et résultats par mesure : de nombreux indicateurs ne sont pas disponibles et l'AGILE ne dispose pas de fichier de suivi global par mesure. Il convient néanmoins de noter que des indicateurs par objectifs spécifiques des programmes opérationnels sont disponibles dans les différents Rapports Annuels d'Exécution.

3. Eléments de contexte et bilan des mesures en tournant stratégique 2007-2013



3.1 Contexte de la mise en œuvre des mesures en tournant stratégique 2007-2013

La programmation 2007-2013 a été marquée par une rupture du contexte économique et politique

De manière générale, la programmation 2007-2013 de La Réunion a été marquée par une série de changements comme suit :

- ▶ **Economique** tout d'abord : La crise économique et financière de 2009 n'a pas épargné l'île de La Réunion. La contraction du PIB et l'atonie de la reprise ont ainsi annulé une grande partie des gains réalisés entre 1993 et 2008 par la très forte croissance économique (+ 4,5% par an en moyenne, soit un rythme deux fois plus rapide que l'ensemble de la France). La crise a en effet mis en évidence les faiblesses structurelles de l'économie réunionnaise liées notamment à son ultra-périphérie : un niveau de revenu par habitant relativement faible (14 860€ contre un niveau national de 20 050€), une insularité et une faible superficie qui limitent le marché régional, un éloignement géographique du marché européen, une forte dépendance à l'égard de certains secteurs tels que le tourisme, etc. Ce changement économique a d'autant plus marqué la programmation 2007-2013 que celle-ci a été rédigée durant cette période de forte croissance économique et était donc basée sur des perspectives différentes.
- ▶ **Une crise sanitaire** : l'épidémie du Chikungunya en 2006 a créé une incertitude à court et moyen terme sur les perspectives de croissance dans le secteur du tourisme. De même, depuis 2011, les attaques de requins sont relayées au sein de la presse nationale et portent ainsi atteinte à l'attractivité touristique de l'île. Ainsi, après 2002, le secteur touristique a été fortement impacté par la conjugaison de ces événements et a affiché une baisse importante de son chiffre d'affaires.
- ▶ **Politique** : les élections régionales de 2010 se sont concrétisées par un changement de mandat. La Présidence du Conseil régional réunionnais est ainsi passée de Monsieur Paul Vergès (PCR) à Monsieur Didier Robert (UMP).
Ce dernier a annoncé des nouvelles orientations stratégiques régionales qui ont notamment abouti à la modification d'une partie de la programmation 2007-2013 :
 - Abandon de grands projets (le Tram-Train, la Maison des Civilisations etc.) en faveur d'autres projets comme le Trans Eco Express et la Nouvelle Route du Littoral, en lien avec d'autres facteurs externes²;
 - Modification de cadres d'intervention sur certaines mesures telles que les mesures 2-04 « Pôle d'innovation et transfert de technologie en faveur de la compétitivité des entreprises et mise en œuvre de la SRI » avec des bonus de subvention sur les projets en faveur de la recherche et l'innovation et du développement durable;
 - Mise en place de critères de bonification pour soutenir l'exportation et l'innovation des entreprises ;
 - Etc.
- ▶ **Une crise spécifique aux DOM** : les DOM dont fait partie La Réunion doivent faire face à un coût important de la vie associé à une stagnation des revenus. Cela s'est notamment concrétisé par des blocages de routes par des transporteurs par rapport au prix de l'essence. D'après les chiffres de l'INSEE, en 2010 les prix à La Réunion étaient plus chers de 12% qu'en métropole. En face de ces hausses de prix, les revenus des ménages stagnent (+ 0,2% en 2010 (INSEE) alors qu'ils avaient progressé de 5% à 6,5% par an entre 2004 et 2007 (INSEE). Afin de répondre à cette situation spécifique aux DOM, un comité interministériel de l'Outre-mer a été mis en place en 2009. Cela a abouti à l'adoption de 137 mesures fixant les orientations de l'action gouvernementale sur ces territoires. Il a ainsi été notamment décidé le renforcement des Observatoires de prix et d'assurer leur présidence par une personnalité indépendante.
- ▶ **La volonté de changement** : Malgré une forte croissance économique jusqu'en 2008, plusieurs rapports font état d'un modèle économique qui a évolué rapidement mais qui semble à bout de souffle : "*En deux générations, l'économie de La Réunion est passée d'une activité mono-industrielle basée sur la canne à sucre à une économie concentrée sur les services*" OCDE 2004. En effet, un boom de l'investissement, largement appuyé par la commande publique et la modernisation de l'appareil de production, a entraîné une rapide tertiarisation de l'économie réunionnaise (plus de 80% de la valeur ajoutée de l'île en 2007). Néanmoins, ce modèle économique présente des faiblesses :

²La déclaration d'utilité publique du Tram-Train a été invalidée par la cour administrative de Bordeaux en 2009 pour une partie de son tracé, puis dans sa totalité en 2011.

- Fortes dépendances avec le continent européen : recours important à l'importation du continent européen de biens et matières premières entraînant un déficit croissant de la balance commerciale. A titre d'exemple, le déficit de la balance commerciale est passée de 4,48 milliards d'euros en 2011 contre moins de 4 milliards en 2010 (la Préfecture de La Réunion, l'INSEE, les douanes et la DIECCTE);
- Faible insertion dans son environnement régional : d'après les chiffres des Douanes, en 2009, 4,3% des importations provenaient de la Zone proche de l'Océan Indien contre 4% en 2005 ;
- Etc.

Ce modèle peine ainsi à satisfaire la **demande croissante d'emplois** (moins de la population en âge de travailler occupe effectivement un emploi (44% des 15-64 ans). Face à ce diagnostic, La Réunion s'appuie sur une stratégie de développement porteuse de valeur ajoutée et d'emplois, qui permet de valoriser les avantages compétitifs de l'île à travers une stratégie de différenciation, s'appuyant sur notamment la recherche-développement et l'innovation. Cette ambition est concrétisée au sein de la Stratégie régionale d'innovation (SRI) qui identifie les trois enjeux suivants pour La Réunion :

- L'ouverture au monde ;
- L'engagement dans l'excellence ;
- Et la considération du territoire dans de nouvelles dimensions.

Les mesures en tournant stratégique s'inscrivent dans la stratégie intégrée plurifonds (SIP) 2007-2013 de La Réunion, socle stratégique commun à l'ensemble des programmes européens, autour de la notion de compétitivité

Pour la période 2007-2013, La Réunion a décidé de constituer un socle stratégique commun à l'ensemble des Programmes opérationnels (PO) : la Stratégie intégrée plurifonds (SIP). Tous les programmes européens définis par la Région s'inscrivent dans cette dynamique plurifonds afin d'**éviter un saupoudrage des crédits au profit d'une concentration des mesures et des actions sur des objectifs ciblés.**

La SIP été élaborée par le partenariat local pour répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Conformément aux orientations stratégiques communautaires (Stratégie de Lisbonne, Stratégie de Göteborg, etc.) et à leurs déclinaisons nationales (Plan stratégique national) ainsi qu'aux stratégies locales (en particulier la SRI), la SIP définit ainsi les priorités du territoire en réponse aux besoins identifiés.

La SIP s'articule autour de trois axes, qui correspondent à un objectif de compétitivité de l'île :

- ▶ **Axe1 Compétitivité humaine**, principal enjeu financier pour un montant de 710M€ de contribution européenne (maquette révisée, 2014).

Cet axe vise à valoriser le potentiel humain, ce qui suppose :

- La recherche d'une élévation constante des niveaux de qualification en correspondance avec les réalités et potentialités économiques de La Réunion ;
- Une plus grande efficacité des politiques publiques liées aux conditions de vie des habitants (éducation, insertion, logement, cadre de vie, etc.) ;
- La réduction des inégalités sociales afin de renforcer la cohésion sociale.

- ▶ **Axe 2 Compétitivité économique** : doté de 608 M€, cet axe s'inscrit dans une stratégie de préparation des entreprises à une plus forte ouverture internationale non seulement pour qu'elles puissent se redéployer vers de nouveaux horizons mais aussi pour qu'elles consolident leurs assises dans l'économie locale.

- ▶ **Axe 3 Compétitivité territoriale** : doté d'une enveloppe de 593 M€, cet axe entend contribuer à optimiser les fonctionnalités de l'espace : transports internationaux des personnes et des biens, déplacements sur le territoire; gestion des déchets; approvisionnement en énergie, en eau, accès aux TIC, protection de la biodiversité et prévention des risques.

L'ambition de la SIP est de répondre dans un cadre renouvelé aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui caractérisent l'île de La Réunion et d'**inscrire la stratégie de développement régional dans une logique de compétitivité et de performance valorisant les atouts de l'île et favorisant l'innovation.**

Cette logique d'adaptation et d'anticipation des évolutions est complémentaire de la prise en compte des enjeux structurels permanents et de la nécessaire logique de rattrapage (isolement, contraintes géographiques, croissance démographique, besoins importants en termes d'infrastructures éducatives, sanitaires, de transports, de réseaux et d'équipements publics), ainsi que de l'accompagnement des secteurs plus traditionnels.

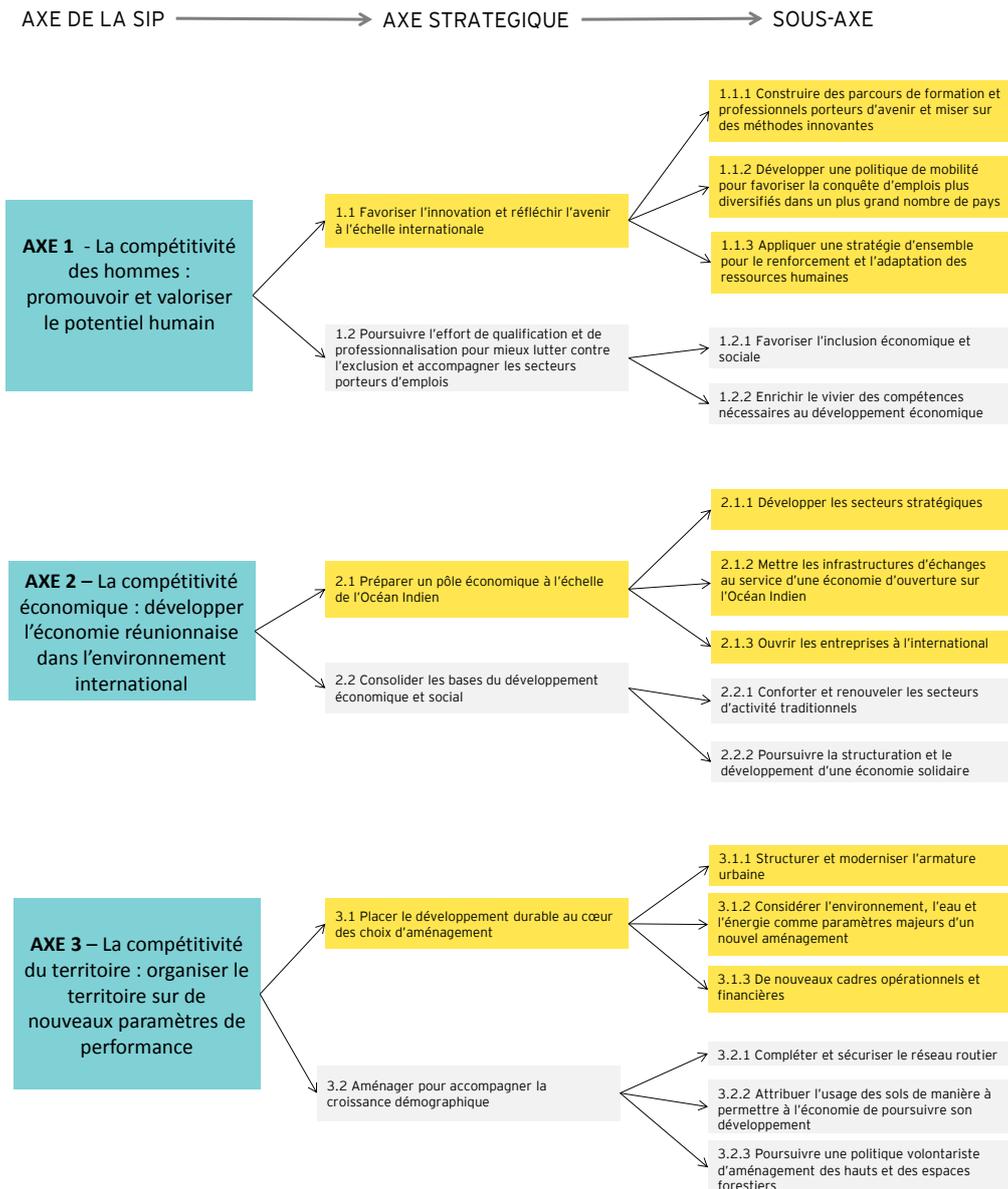
La stratégie a comme spécificité de se décliner en deux grandes catégories d'intervention, et ce pour chaque axe stratégique :

- ▶ Celles relevant de la **continuité stratégique** (enjeux structurels permanents) ;
- ▶ Celles relevant de **tournants stratégiques** (rompant avec le modèle économique, sociétal et environnement existant), objets de la présente évaluation.

Cette invention réunionnaise entend ainsi favoriser l'émergence d'un nouveau modèle économique réunionnais par la concentration des fonds européens. Cela rejoint le concept communautaire d'earmarking qui impose un ciblage des crédits d'intervention des fonds européens sur des thématiques restreintes. A titre d'exemple, La Réunion en tant que région classée sous l'objectif « Convergence » avait pour obligation de dédier 60% des fonds européens programmés à la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne. La période 2007-2013 avec la mise en place de l'earmarking était donc une préfiguration de la concentration thématique imposée sous la programmation 2014-2020.

Cette stratégie plus globale et ce fléchage dépassent les obligations réglementaires et fait l'objet des travaux présentés ici.

Figure 1 -Logique d'intervention de la Stratégie intégrée plurifonds 2007-2013



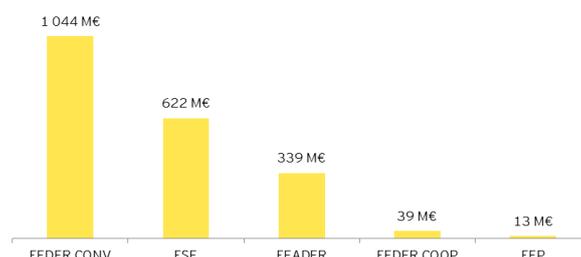
Source : Analyse EY sur la base de la SIP 2007-2013, Octobre 2015

3.2 Bilan physico-financier de la Stratégie Intégrée Plurifonds

3.2.1 La SIP mobilise cinq fonds européens mais demeure principalement abondée par le PO FEDER Convergence

On constate la prédominance du PO FEDER Convergence dans la SIP, qui pèse pour plus de la moitié (51 %) du total de la maquette³. Le FSE représente 30% de l'enveloppe, le FEADER 16%, le FEDER Coopération 2% et le volet régional du FEP, 1%,

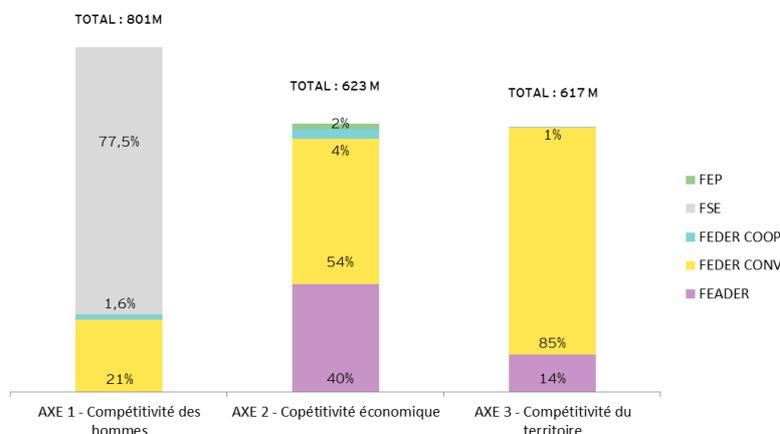
Contribution des programmes opérationnels à la SIP
Maquette UE révisée (2014)



Source : AGILE, Traitement EY (Novembre 2015) - Assistance Technique Inclusive

- ▶ Le PO FEDER Convergence abonde chaque axe de la SIP, et contribue de manière globalement équilibrée aux mesures en tournant stratégique (45% de la maquette du PO FEDER Convergence) et aux mesures en continuité stratégique (54% de la maquette) ;
- ▶ Le PO FEDER Coopération abonde également chaque axe de la SIP, et 75% de ses crédits sont dédiés à des mesures en tournant stratégique ;
- ▶ Le FSE contribue uniquement à l'axe 1 « compétitivité des hommes » de la SIP. 58% de ses crédits sont dédiés aux mesures en continuité et 42% aux mesures en tournant stratégique ;
- ▶ Le FEADER contribue majoritairement à la mise en œuvre du volet en continuité de l'axe 2 « compétitivité économique » (74% de la maquette du FEADER) et aux mesures en continuité de l'axe 3 « compétitivité du territoire » (24%). 1.5% de la maquette est dédiée à des mesures en tournant stratégique de l'axe 3 ;
- ▶ Le FEP est entièrement dédié aux mesures en tournant stratégique de l'axe 2 « compétitivité économique ».

Contribution des programmes opérationnels 2007-2013 par
axe de la SIP
(montants UE programmés)



Source : AGILE, Traitement EY (Novembre 2015)

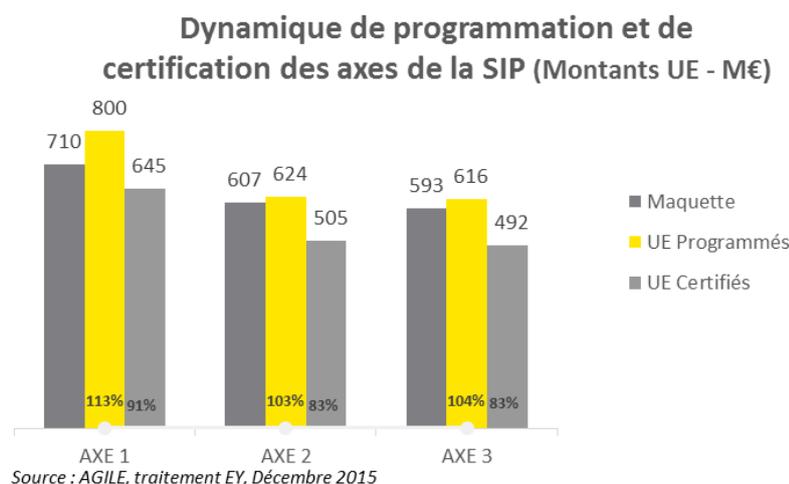
³ Maquette UE révisée en 2014

3.2.2 Sur la période 2007-2013, la SIP affiche une bonne dynamique avec un objectif de programmation dépassé pour tous les axes

L'axe 1 « Compétitivité des hommes » est l'axe le mieux doté de la SIP. La maquette des crédits européens révisée une dernière fois en 2014 prévoit d'allouer 37% des crédits à l'axe 1 « compétitivité des hommes », 32% des crédits à l'axe 2 « compétitivité économique » et 31% à l'axe 3 « compétitivité des territoires ».

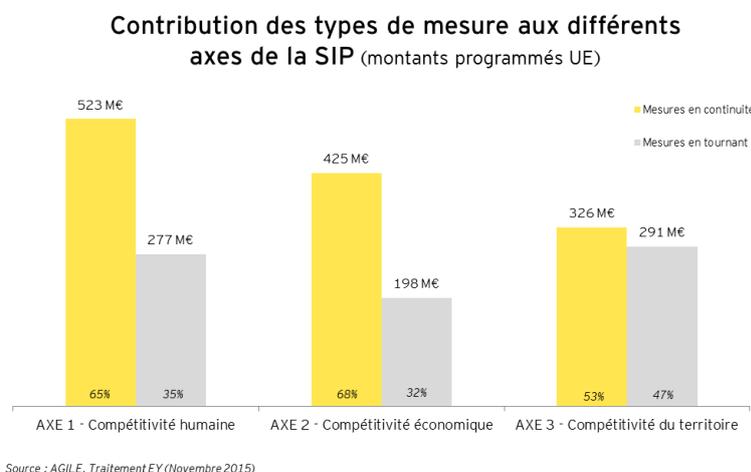
En décembre 2015, le niveau d'avancement général de la SIP dépasse les montants maquettés de 7 points. Les trois axes de la SIP connaissent un taux de programmation supérieur à 100%.

Le niveau de certification global s'établit à 86%. L'axe 1 « Compétitivité des hommes » est le plus avancé, avec un taux de certification de 91%.



3.2.3 Les mesures en tournant stratégique représentent plus d'un tiers des crédits de la SIP

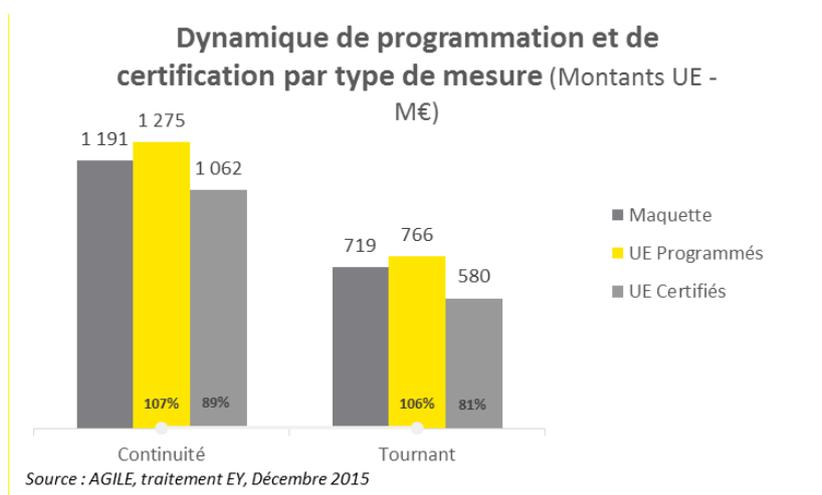
Au total, **38% des montants maquettés sont affectés aux mesures en continuité stratégique**, contre 62% pour les mesures en continuité. La contribution des fonds européens à la mise en œuvre de l'axe 3 « Compétitivité du territoire » est quasiment équilibrée entre les mesures en tournant (47%) et les mesures en continuité (53%). Au contraire, les montants programmés pour les axes 1 « Compétitivité humaine » et 2 « Compétitivité du territoire » contribuent à plus de 65% à des mesures en continuité. Il convient de souligner que les modifications intervenues dans le programme en raison de la crise économique notamment n'ont pas affecté la répartition des crédits entre les mesures en tournant et les mesures stratégiques prévue en début de programmation.



L'analyse de l'avancement de la SIP par type de mesure révèle **l'adéquation entre les montants maquetés et ceux programmés, puisque le ratio 38% / 62% reste identique.**

Dans le détail, le taux d'avancement des mesures en continuité est de 107% et le taux d'avancement des mesures en tournant est de 106%. Cette stratégie de surprogrammation permet de palier d'éventuelles déprogrammations ou non réalisations de projet, dans l'objectif de se rapprocher au maximum des 100% de certification en fin de programmation. Néanmoins, cette stratégie comporte un risque, il est donc nécessaire de bien connaître les bénéficiaires afin de la piloter de manière efficace.

La certification est encore légèrement en retrait en décembre 2015, les mesures en tournant accusant un retard de certification par rapport aux mesures en continuité de 7 points. En effet, les mesures en tournant sont certifiées à hauteur de 86% contre 89 % pour les mesures en continuité.

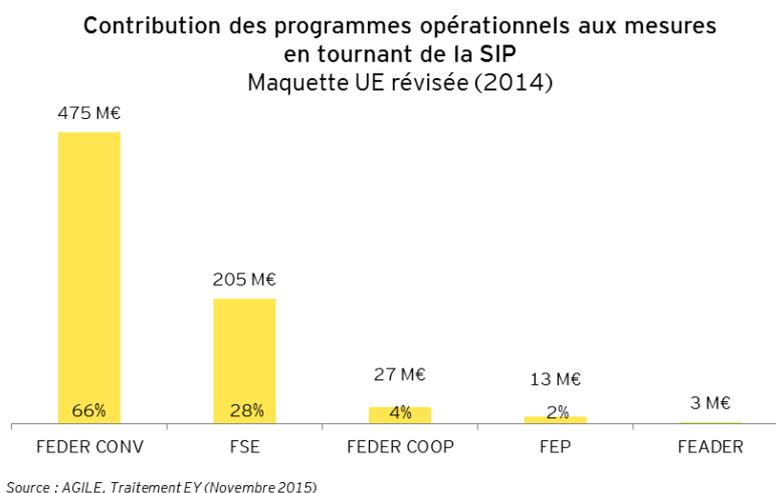


3.3 Bilan physico-financier des mesures en tournant stratégique 2007-2013

3.3.1 Bilan transversal des mesures en tournant

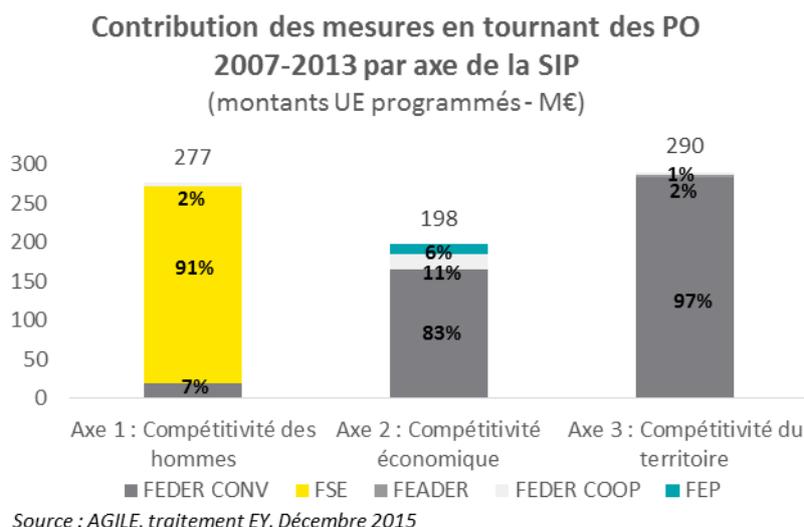
Le PO FEDER Convergence et le FSE sont les plus gros contributeurs de mesures en tournant

Comme pour la SIP en général, le PO FEDER Convergence est le principal contributeur de mesures en tournant : 66% de la maquette globale dédiée aux mesures en tournant est abondée par ce programme opérationnel. Le PO FSE est le second contributeur avec 28% de la maquette.



Alors que le PO FEDER Convergence et le PO FEDER Coopération abondent les trois axes des mesures en tournant de la SIP, les trois autres fonds sont spécifiques à un axe de la SRI :

- Le FSE abonde l'axe 1 « Compétitivité des hommes » ;
- Le FEP contribue à la mise en œuvre de l'axe 2 « Compétitivité économique » ;
- Le FEADER dédie trois mesures à l'axe 3 « Compétitivité du territoire ».



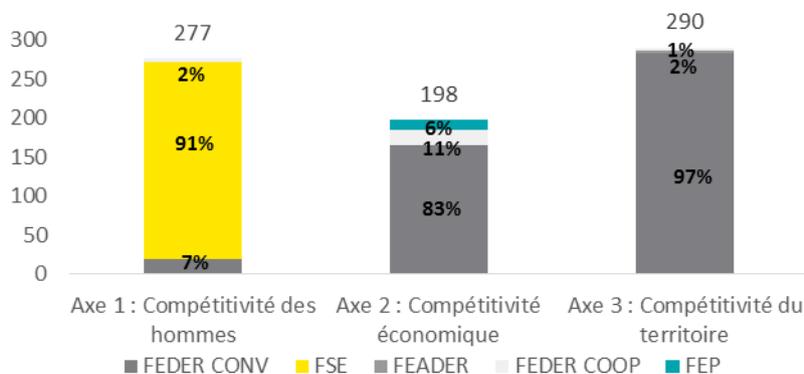
Tirées par la dynamique de l'axe 1, les mesures en tournant présentent un taux de programmation de 106%, et certification de 81% en décembre 2015

Les mesures en tournant stratégique des programmes européens 2007-2013 sont au nombre de 93, pour une maquette de 719 millions d'euros et un montant total programmé de près de 766 millions d'euros (maquette UE) soit 106%.

Contribution des mesures en tournant des PO

2007-2013 par axe de la SIP

(montants UE programmés - M€)



Source : AGILE, traitement EY, Décembre 2015

- **Le niveau d'avancement de l'axe 1 « Compétitivité des hommes » est de 125%.** Ce résultat s'explique par deux facteurs : la plupart des mesures ont consommé la totalité de leur enveloppe, et quatre « grosses » mesures dépassent largement les 100% de montants programmés :

- La mesure 1-01 du FSE « Formation favorisant l'émergence de secteurs nouveaux, des pôles de développement et l'accompagnement » : 149% (42,9 millions d'euros programmés en crédits UE) ;
- La mesure 1-08 du FSE « Accompagner le développement du secteur social par la formation » : 150% (soit 30,6 millions d'euros) ;
- La mesure 1-11 du FSE « Accompagner le développement du secteur sanitaire par la formation » : 130% (soit 38,9 millions d'euros) ;
- La mesure 1-17 du FSE « Dispositif de mobilité en faveur des demandeurs d'emploi » est programmée : 129% (68,7 millions d'euros) ;

Le taux de certification de l'axe est de 88%. Les taux de certification sont quant à eux très hétérogènes d'une mesure à l'autre.

- **L'axe 2 « compétitivité économique » connaît un taux de programmation de 99 %.** Malgré la période de ralentissement économique résultant de la prudence des entreprises, l'axe parvient donc à obtenir un niveau d'avancement satisfaisant. Les mesures connaissent une grande homogénéité en termes d'avancement : la plupart d'entre elles ont un taux de programmation compris entre 90% et 110%. Seule une mesure connaît un véritable retard : la mesure 4-06 du FEDER Convergence « Compensation des surcoûts télécom - Investissement » (8% programmés).

Le taux de certification de l'axe est de 78%. Les taux de certification eux aussi hétérogènes d'une mesure à l'autre. Il convient de noter que le taux de programmation de la mesure du FEDER Convergence 4-07 dédiée à l'Aéroport est de 79% (31,6 millions certifiés sur 42,1 millions d'euros programmés) et que la mesure 2-08 du FEDER Convergence « Aide aux entreprises touristiques » n'est avancée qu'à 61% (9,3 millions d'euros certifiés sur les 12,5 millions d'euros programmés).

- **Les mesures en tournant de l'axe 3 « compétitivité du territoire » sont également programmées à 97%.** Dans le détail, 80% des mesures présentent un taux d'avancement compris entre 90% et 110%. La mesure 3-17 « Fourniture d'énergies respectueuses de l'environnement » présente un retard avec seulement 84% des montants programmés.

Le taux de certification de l'axe est de 77%. Tout comme pour l'axe 1 et l'axe 2, le niveau de certification est hétérogène d'une mesure à l'autre.

3.3.2 Bilan des mesures en tournant de l'Axe 1 « compétitivité des hommes »

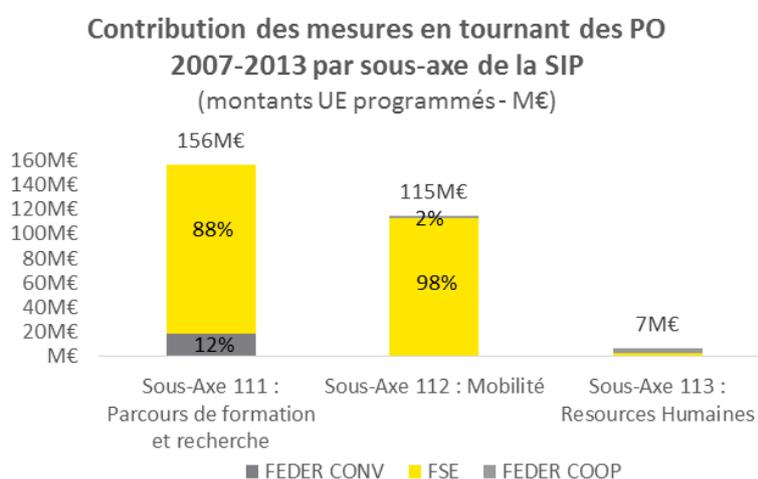
Un axe dédié à la valorisation du potentiel humain

L'objectif principal de de l'axe 1 est d'élever les niveaux de qualification des habitants. Il vise une plus grande efficacité des politiques publiques liées aux conditions de vie des habitants (éducation, insertion sociale, logement, cadre de vie). Il a également pour but la réduction des inégalités sociales.

L'axe stratégique « Favoriser l'innovation et réfléchir l'avenir à l'échelle internationale » (axe stratégique 1.1 de la SIP) mobilise **27 mesures en tournant pour un total de 277 millions d'euros programmés**. L'axe est structuré autour de trois principaux sous-axes comme suit :

- ▶ Sous-axe 111 : La **construction de parcours de formation et professionnels porteurs d'avenir** et sur des méthodes innovantes,
- ▶ Sous-axe 112 : Le développement d'une politique de la **mobilité** pour favoriser la conquête d'emplois plus diversifiés dans un plus grand nombre de pays,
- ▶ Sous-axe 113 : L'application d'une stratégie d'ensemble pour le **renforcement et l'adaptation des ressources humaines**.

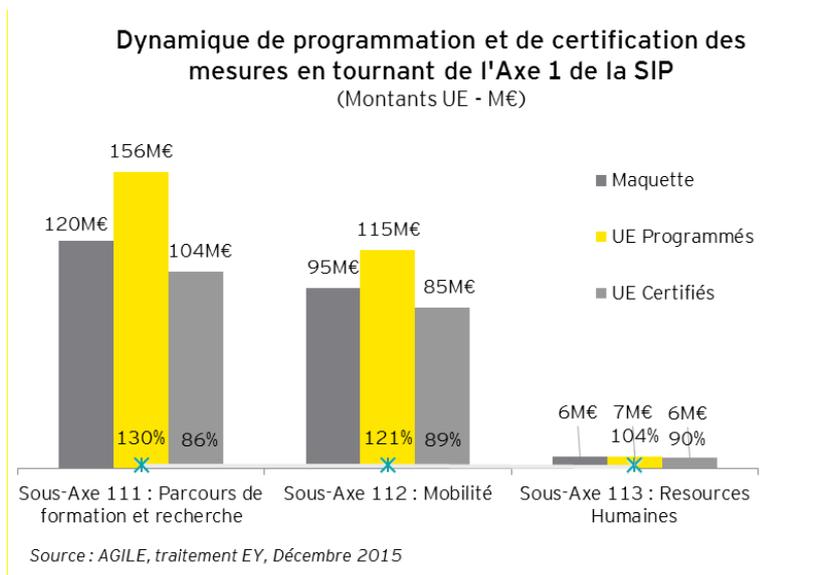
Ces trois sous-axes sont principalement mis en place par le **FSE** avec le soutien du FEDER Coopération et du FEDER Convergence. Comme mis en exergue au sein du schéma ci-dessous, le FSE pèse respectivement 88% du sous-axe 111, 98% du sous-axe 112 et 49% du sous-axe 113.



Le bilan physico-financier de l'Axe 1 met en exergue une bonne dynamique de programmation et des dotations hétérogènes entre les sous-axes, objectifs et mesures reflétant ainsi les priorités régionales

Tout d'abord, sur la période 2007-2013, l'axe 1 et en particulier les sous-axes spécifiques aux mesures en tournant affichent une bonne dynamique.

En 2014, les mesures de tournant stratégique présentaient des taux de programmation respectifs de 130%, 121% et 104%. On note le poids du PO FSE et du PO FEDER Coopération qui ont porté le niveau de programmation.



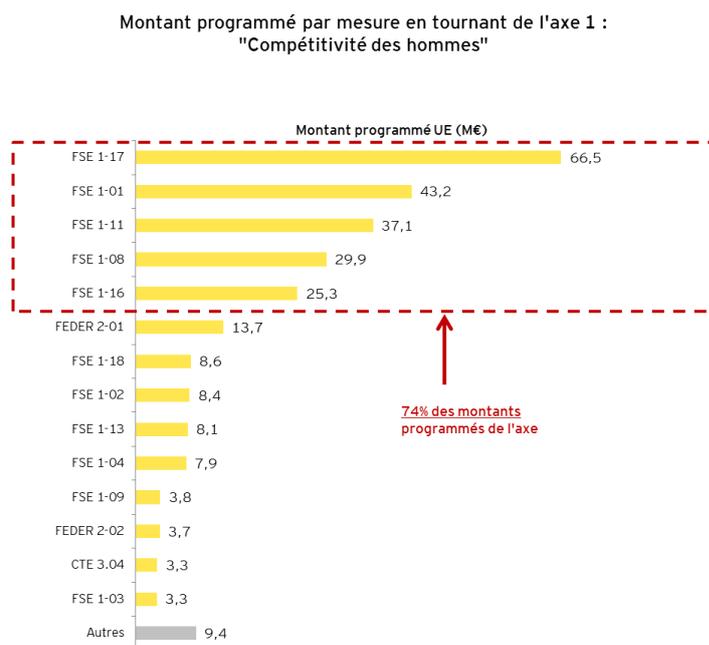
- ▶ Le taux de programmation du sous-axe 111 « Parcours de formation » est plus que significatif (130%) ce qui s'explique par la programmation de l'infrastructure d'accueil internationale des chercheurs au titre de la coopération (financé par le FEDER Convergence) ;
- ▶ S'agissant de l'axe 112 « Mobilité », celui-ci affiche un taux de programmation de 121%, principalement soutenu par les mesures de mobilité. Cela confirme ainsi le besoin d'interventions dans le domaine et trouve d'ores et déjà sa traduction au sein de la programmation 2014-2020 ;
- ▶ Enfin concernant le sous-axe 113 « Ressources humaines », le taux de programmation est de 104%.

Les taux de certification sont proche des 90% : 86% pour le sous-axe 111, 89% pour le sous-axe 112 et 90% pour le sous-axe 113.

La programmation de l'axe 1 s'articule autour de 5 mesures principales

La contribution des mesures en tournant à l'axe 1 (en montants programmés) est hétérogène : cinq mesures fléchées FSE (sur un total de 27 mesures) représentent 74% des montants programmés :

- ▶ La **mesure 1-17** « Dispositifs de mobilité éducative et professionnelle » du FSE est la mesure dont la programmation est la plus importante sur l'axe 1. Elle représente près de 67M€ soit un quart de l'axe. La vocation de cette mesure est de permettre aux Réunionnais de pouvoir bénéficier d'une formation en Métropole ou à l'étranger, vers l'Union Européenne, le Canada ainsi que la zone Océan Indien.
- ▶ La **mesure 1-01 du FSE** « Formations favorisant l'émergence de secteurs nouveaux, des pôles de développement et l'accompagnement des grands projets » est la deuxième mesure la plus importante sur l'axe 1 avec une programmation qui culmine à 43M€. L'objectif de cette mesure est de mettre en œuvre des plans de formation qui répondront aux besoins en compétences générés par les grands chantiers à venir (Route du Littoral, Tram-Train, ...), la mise en œuvre des schémas de développement (tourisme...) et les pôles de développement (agro-nutrition ...).
- ▶ La **mesure 1-11 du FSE** « Accompagner le développement du secteur sanitaire par la formation » atteint une programmation de 31M€. Celle-ci vise à créer des plans de formation adaptés aux besoins de compétences dans le secteur sanitaire.



Source : AGILE, Traitement EY (Octobre 2015)

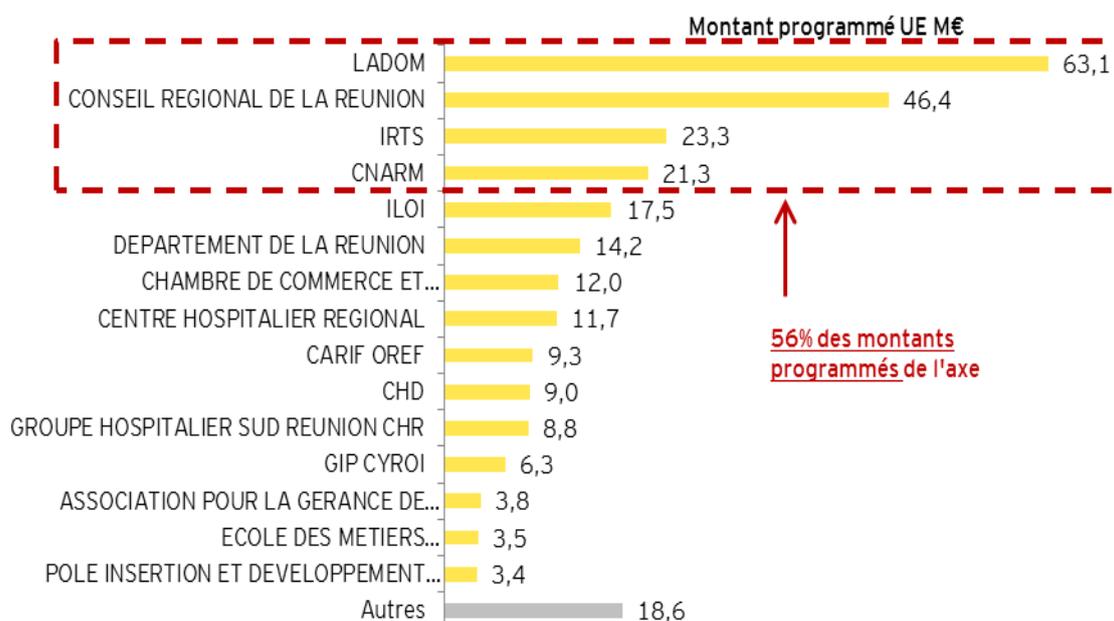
- ▶ La **mesure 1-08 du FSE** « Accompagner le développement du secteur social par la formation » culmine à 30M€ programmés. Il priorise le développement de la formation dans le secteur social qui représente un enjeu majeur sur l'île de La Réunion.
- ▶ La **mesure 1-16 du FSE** s'intitule « Mobilité des demandeurs d'emploi ». La programmation concernant cette mesure s'élève à environ 25M€. Elle vise à donner la possibilité aux demandeurs d'emploi de La Réunion de partir chercher un emploi à l'étranger et notamment en métropole avec possibilité de retour.

Quatre bénéficiaires concentrent plus de la moitié de la programmation de l'axe 1

Les mesures en tournant de l'axe 1 ont permis de financer 58 bénéficiaires différents. Les 4 bénéficiaires les plus importants ont reçu plus de 56% des financements de l'axe 1.

- ▶ **L'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM)** est le bénéficiaire qui a reçu le plus de fonds européens dans le cadre de l'axe 1 des mesures en tournant : elle a reçu 63M€ de crédit européen pour ses programmes de mobilité et de formation à la mobilité contributeurs de la mesure 1-17 du FSE ;
- ▶ Le **Conseil Régional de La Réunion** est le deuxième bénéficiaire le plus important sur l'axe 1 en tant que commanditaire des actions de formations. A ce titre, 46M€ ont été programmés pour les 51 projets qu'il a porté depuis 2007 dont 18% de crédit contribuant à la mesure 1-01 du FSE ;
- ▶ **L'Institut Régional du Travail Social de La Réunion (IRTS)** a mené 8 projets qui rentrent dans le cadre de la mesure 1-08 du FSE concernant la formation au secteur social. Ces projets ont bénéficié d'un total de 23M€ de fonds européens ;
- ▶ Le **Comité National d'Accueil et d'action pour les réunionnais en Mobilité (CNARM)** a reçu 21M€ intégralement dédiés à des projets contribuant à la mesure 1-17 du FSE.

Principaux bénéficiaires des mesures en tournant pour l'axe 1



Source : AGILE, Traitement EY (Octobre 2015)

3.3.3 Bilan physico-financier des mesures en tournant de l'Axe 2 « Compétitivité économique »

L'axe 2 de la SIP « Compétitivité économique » a pour objectif de soutenir le développement de l'économie réunionnaise et son insertion au sein de son environnement régional et international. Son intervention se concentre autour de la consolidation des secteurs économiques traditionnels (agriculture, commerce, artisanat et BTP) et solidaires et s'attache à soutenir notamment le développement des secteurs à fort potentiel tels de la recherche, le tourisme, les TIC et des infrastructures d'échanges portuaires et aéroportuaires.

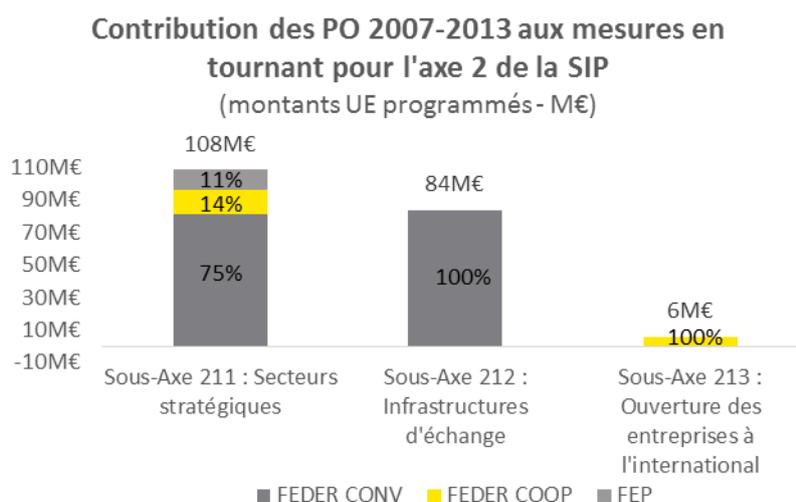
Les mesures en tournant de l'axe 2 se concentrent au sein de l'axe stratégique 2.1 de la SIP « Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien », qui entend répondre au besoin de développer l'économie réunionnaise dans l'environnement régional et international.

Les 46 mesures en tournant de cet axe sont structurées autour de la notion de pôle économique à l'échelle de l'Océan indien et déclinées en trois sous-axes :

- ▶ Sous-axe 211 : « Développer les secteurs stratégiques »,
- ▶ Sous-axe 212 : « Mettre les infrastructures d'échange au service d'une économie d'ouverture sur l'Océan Indien »
- ▶ Sous-axe 213 : « Ouvrir les entreprises à l'international »

Un axe abondé à plus de 83% par le PO FEDER Convergence

Les trois sous-axes ci-dessus sont principalement abondés par le PO FEDER Convergence, qui représente 83% des montants programmés de l'axe. Le FEP contribue également au sous-axe 211 et le FEDER Coopération irrigue les sous-axes 211 et 213, mais dans une proportion plus faible, respectivement 6% et de 11%.



Source : AGILE, traitement EY, Décembre 2015

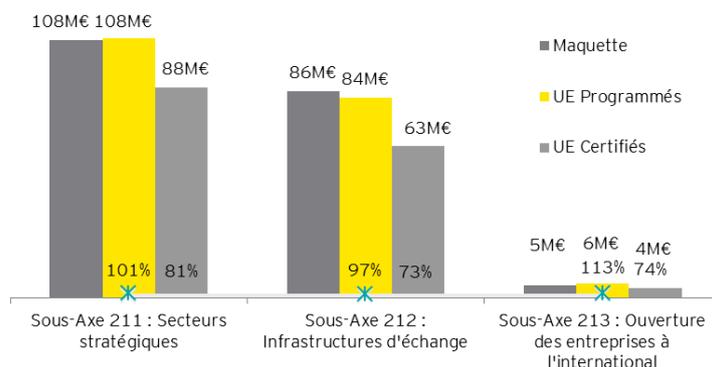
Un axe qui a globalement atteint ses objectifs en termes de programmation, mais qui connaît un retard dans la certification

Malgré une dynamique de programmation légèrement hétérogène entre les différents sous-axes, les objectifs sont globalement atteints voire dépassés : les deux sous-axes principaux (Développement des secteurs stratégiques et Infrastructures d'échange) ont un taux de programmation respectif de 101% et de 97%.

Le taux de certification (78%) est globalement meilleur que celui des mesures en tournant des deux autres axes.

Dynamique de programmation et de certification des mesures en tournant de l'Axe 2 de la SIP

(Montants UE - M€)



Source : AGILE, traitement EY, Décembre 2015

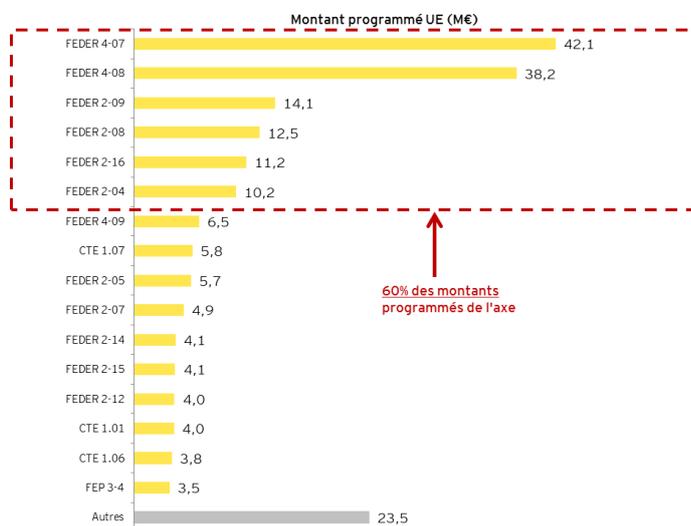
Un axe dont les six principales mesures représentent près de 60% des montants programmés

L'axe 2 est composé de mesures de tailles hétérogènes, dont les montants UE programmés varient entre 42,1M€ (mesure 4-07 du FEDER Convergence « Aéroports ») et 0,04M€ (mise en place de réseaux régionaux dans le domaine médico-social).

Les six plus grosses mesures (toutes fléchées FEDER Convergence) concentrent près de 60 % des montants programmés et se rapportent à trois domaines précis les infrastructures d'échanges portuaires et aéroportuaires, le tourisme et l'ingénierie :

- ▶ La mesure 4-07 du PO FEDER Convergence « Aéroports » cumule 42,12M€ programmés. Cette mesure a pour objectif d'adapter les structures existantes de l'aéroport international de Saint-Denis / Gillot aux nouvelles exigences du trafic aérien, à augmenter ses capacités et à améliorer la qualité de traitement des passagers et plus largement la compétitivité du transport aérien (efficacité et intégration des évolutions aéronautiques). De manière complémentaire, elle vise aussi à poursuivre le développement de la plate-forme aéroportuaire de Pierrefonds par l'extension de l'« aérogare passagers » et la création de sa zone d'activités fret.
- ▶ La mesure 4-08 du PO FEDER Convergence « Port Réunion » représente 38,24M€ programmés. Cette mesure vise à moderniser les infrastructures du seul port de commerce de l'île pour traiter l'augmentation de ses activités à savoir accueillir un plus grand nombre de navires et de plus grande taille (porte-conteneurs), offrir des outils de manutention et des surfaces de stockage supplémentaires et permettre une plus grande spécialisation des quais pour améliorer la productivité du Port.
- ▶ La mesure 2-08 du PO FEDER Convergence « Aide aux entreprises touristiques » concentre 14,07M€ programmés. Cette mesure s'inscrit dans la cadre d'une démarche volontariste visant à encourager et accompagner la création, la diversification et le renforcement de l'offre d'hébergement, de restauration et de loisirs notamment par la création d'hôtel 3 étoiles, la création d'activités de loisirs environnementales, de contenus culturels originaux, de nouveaux concepts de restauration labélisés, etc.).
- ▶ La mesure 2-09 du PO FEDER Convergence « Développement de la promotion touristique » représente 12,52M€ programmés. Cette mesure entend agir sur le développement de la politique marketing de La Réunion (diversification des clientèles, promotion d'offres spécifiques) et l'amélioration de la veille et de l'observation touristique (amélioration de la connaissance du marché, anticipation des évolutions, adéquation de l'offre et de la demande).
- ▶ La mesure 2-16 du PO FEDER Convergence « Ingénierie financière - Fonds de garantie » bénéficie de 11,2M€ programmés. Cette mesure a pour objectif d'accompagner le développement des entreprises réunionnaises en

Montant programmé par mesure en tournant de l'axe 2 : "Compétitivité économique"



Source : AGILE, Traitement EY (Octobre 2015)

favorisant leur accès au financement bancaire, par un partage du risque avec les organismes prêteurs implantés à La Réunion.

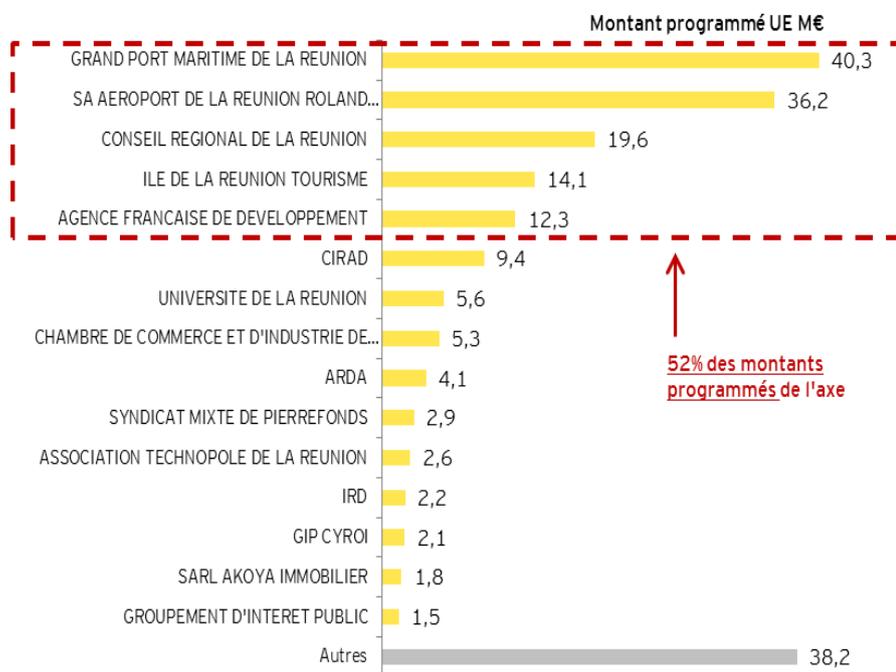
- ▶ La mesure 2-04 du PO FEDER Convergence « Pôle d'innovation et de transfert de technologie en faveur de la compétitivité des entreprises et mise en œuvre de la SRI » concentre 10,2M€ programmés. Cette mesure comprend 2 volets. Le premier volet vise à aider les structures d'accompagnement de l'innovation (de la détection et la qualification des projets innovants jusqu'à leur lancement sur le marché) en accord avec les axes définis dans la SRI. Le second volet se rapporte à l'accompagnement des entreprises ayant un projet innovant qui présente notamment des perspectives d'industrialisation ou de commercialisation, de gains de productivité, ou qui répond à la SRI.

Les cinq plus gros bénéficiaires de l'axe 2 concentrent 52% des montants programmés

Sur les 382 bénéficiaires d'un ou plusieurs projets mis en œuvre par les mesures en tournant de l'axe 2, les cinq premiers concentrent 52% des montants UE programmés :

- ▶ Le Grand Port Maritime de La Réunion bénéficie de 17% des montants programmés (40,2 millions d'euros) pour la mise en œuvre de l'ensemble des projets de de la mesure 4-08 « Port Réunion » ;
- ▶ L'aéroport de La Réunion Roland Garros bénéficie de 15% des montants programmés (36,2 millions d'euros), pour la réalisation de six projets (études et travaux) dans le cadre de la mesure 4-07 « Aéroports » ;
- ▶ 19.6 millions d'euros sont consacrés à la Région Réunion pour la mise en place d'une vingtaine de projets diverses ;
- ▶ L'île de La Réunion Tourisme (IRT) est le quatrième bénéficiaire des mesures en tournant de l'axe 2, avec plus de 14 millions d'euros programmés pour ses programmes d'actions annuels de 2008 à 2014 ;
- ▶ L'agence française de développement (AFD) bénéficie de plus de 12 millions d'euros, principalement au titre de l'ingénierie financière (mesures 2-16 et 2-17), et notamment de la dotation du fonds de garantie DOM 2007-2013.

Principaux bénéficiaires des mesures en tournant pour l'axe 2



Source : AGILE, Traitement EY (Octobre 2015)

3.3.4 Bilan physico-financier des mesures en tournant de l'Axe 3 « Compétitivité du territoire »

L'axe 3 de la SIP « Compétitivité du territoire » a pour objectif général d'organiser au mieux le territoire réunionnais, en prenant en compte les enjeux du développement durable et l'accroissement de la population. Cet axe entend agir sur divers paramètres de performance : les transports (internationaux et internes), la gestion des déchets, l'approvisionnement en énergie et en eau, l'accès aux TIC, la protection de la biodiversité et la prévention des risques.

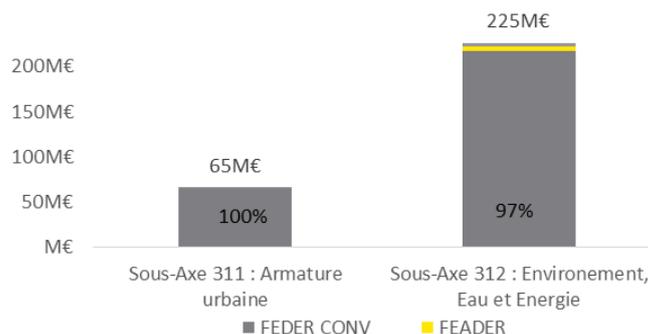
Les mesures en tournant de l'axe 3 sont structurées autour de la notion de développement durable, mis au cœur des choix d'aménagement, et déclinées en deux sous-axes :

- ▶ Sous-axe 311 : « Structurer et moderniser l'armature urbaine », relatif aux enjeux des transports collectifs et de l'aménagement urbain ;
- ▶ Sous-axe 312 : « Considérer l'environnement, l'eau et l'énergie comme paramètres majeurs d'un nouvel aménagement », qui entend agir sur les questions de l'énergie, des déchets, de l'eau et assainissement, de la gestion des risques et de la protection de l'environnement.

Un axe abondé à plus de 97% par le FEDER Convergence

Le PO FEDER Convergence est le principal contributeur de cet axe, il représente en effet 97% des montants programmés. Le FEADER et le FEDER Coopération ont une contribution minimale (respectivement 2% et 1% du total des montants programmés de cet axe).

**Contribution des PO 2007-2013 aux mesures
en tournant pour l'axe 3 de la SIP**
(montants UE programmés - M€)



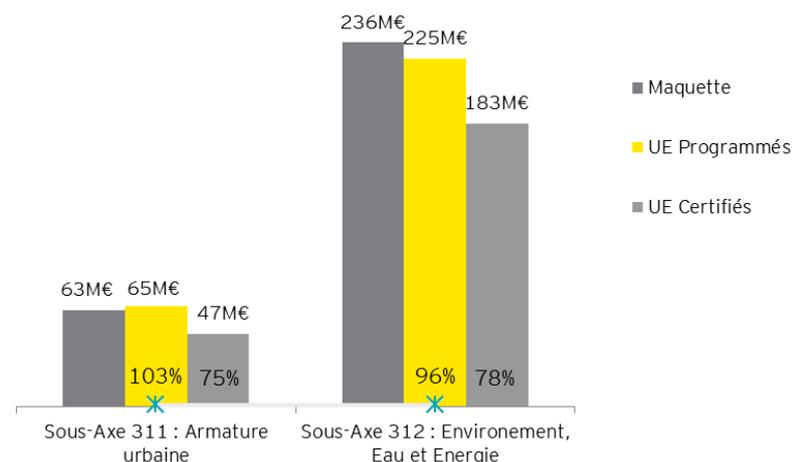
Source : AGILE, traitement EY, Décembre 2015

Un axe qui présente un taux de programmation de 99% et un taux de certification 77%

Du fait d'une légère sur programmation du sous-axe 311 « Armature urbaine » (103%), porté par la dynamique de la mesure liée au Trans Eco-Express (107% des montants prévus programmés, soit 41,6 millions d'euros), et d'un léger retard de programmation du sous axe 312 « Environnement, Eau, Energie », notamment lié au retard de la mesure 3-17 du FEDER Convergence « Fourniture d'énergies respectueuses de l'environnement » (84% programmés), l'axe atteint son objectif global de programmation. Le sous-axe 312 a un taux de certification (78%) de 3 points supérieurs à celui du sous-axe 311 (75%).

Dynamique de programmation et de certification des mesures en tournant de l'Axe 3 de la SIP

(Montants UE - M€)



Source : AGILE, traitement EY, Décembre 2015

Un axe concentré autour de sept mesures, qui représentent près de 90% des montants programmés

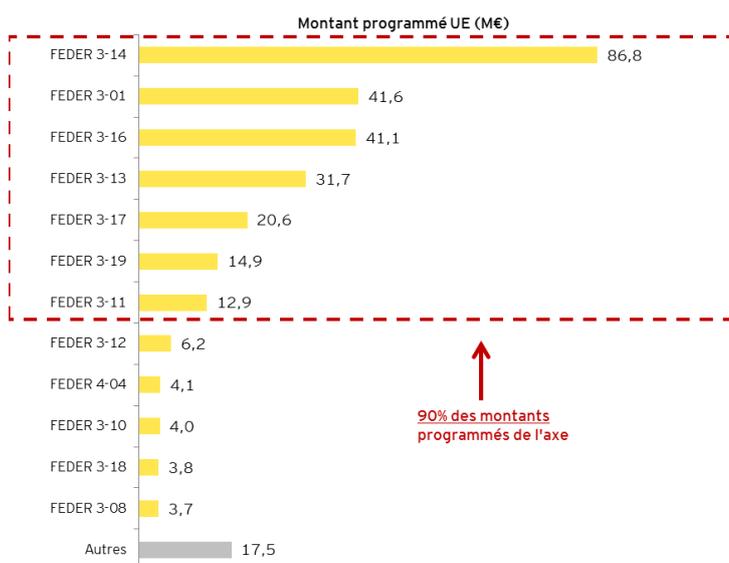
L'axe 3 est composé de mesures de tailles hétérogènes, dont les montants UE programmés varient entre 97,000 euros (mesure 1-08 du FEDER Coopération « Planification de l'aménagement et urbanisme opérationnel ») et 86,8 millions d'euros (mesure 3-14 du FEDER Convergence « Grands équipements structurants en matière d'assainissement et d'eau potable »).

Les sept plus grosses mesures (toutes fléchées FEDER Convergence) concentrent près de 90 % des montants programmés et correspondent aux objectifs prioritaires de cet axe (eau et assainissement, transports collectifs, déchets, énergie, gestion des risques et aménagement urbain) hormis la protection de l'environnement :

► La mesure 3-14 du FEDER Convergence « Grands équipements structurants en matière d'assainissement et d'eau potable » cumule 86.8 millions d'euros programmés. Cette mesure a pour objet la création, la rénovation ou l'agrandissement des stations de traitement des eaux usées nécessaires à l'épuration des eaux résiduaires urbaines et les stations de potabilisation ou forages nécessaires pour l'adduction d'une eau potable de qualité.

► La mesure 3-13 du FEDER Convergence « Amélioration des réseaux et des outils de gestion de l'eau » représente 31.7 millions d'euros programmés. Cette mesure est complémentaire à la mesure 3-14 et a pour objectif de contribuer à

Montant programmé par mesure en tournant de l'axe 3 : "Compétitivité du territoire"



Source : AGILE, Traitement EY (Octobre 2015)

l'extension des réseaux d'assainissement des eaux usées et à l'amélioration de la gestion de la ressource en apportant un appui aux études et zonages.

- ▶ La **mesure 3-01 du FEDER** Convergence « Réalisation du Trans Eco Express » concentre 41.6 millions d'euros programmés. Ce programme, qui remplace le projet de tram-train abandonné en 2010, a pour ambition d'insuffler une **nouvelle dynamique aux réseaux de transports en commun** et de doter progressivement La Réunion d'un réseau de transport à haut niveau de service à l'échelle de l'île. L'objectif est à la fois d'améliorer les liaisons interurbaines, et d'accompagner les projets de TCSP portés par les Autorités Organisatrices de Transport (AOT).
- ▶ La **mesure 3-16 du FEDER** Convergence « Mettre en oeuvre le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés » concentre 41.1 millions d'euros programmés. L'objectif de cette mesure est d'**amener l'île aux normes européennes en matière de gestion des déchets ménagers** et de répondre à la problématique de la saturation des centres de stockage.
- ▶ La **mesure 3-17 du FEDER** Convergence « Fourniture d'énergie respectueuse de l'environnement » bénéficie de 20.6 millions d'euros programmés. L'ambition de la mesure est de poursuivre les efforts engagés pour **accroître le recours aux énergies renouvelables et d'améliorer la maîtrise de la demande d'énergie**.
- ▶ La **mesure 3-19 du FEDER** Convergence « Programme de gestion des risques d'inondation (PGRI) : prévision, prévention et protection » bénéficie de 14,9 millions d'euros programmés. L'objectif de la mesure est de permettre la mise en œuvre d'un ensemble cohérent d'actions permettant une **réduction des impacts des inondations**.
- ▶ La **mesure 3-11 du FEDER** Convergence « Restructuration urbaine des quartiers sensibles » totalise 12.8 millions d'euros. L'objectif de cette mesure consiste à **accompagner les opérations ANRU dans cinq quartiers (ZUS)** de La Réunion.

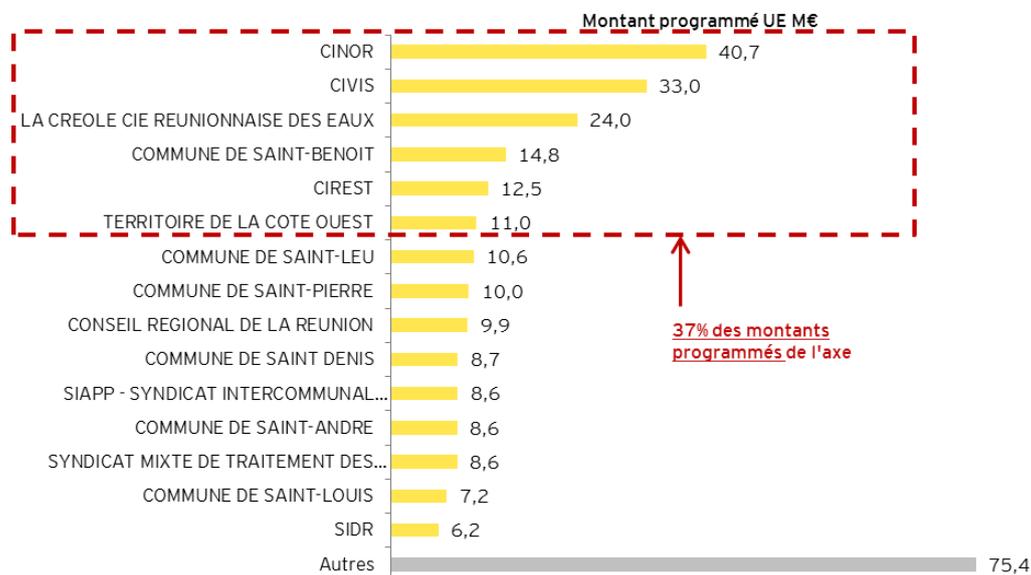
Les six plus gros bénéficiaires de l'axe 3 concentrent 37% des montants programmés

Sur les 383 bénéficiaires d'un ou plusieurs projets mis en œuvre par les mesures en tournant de l'axe 3, les six premiers concentrent 37% des montants UE programmés :

- ▶ Hormis la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD), les **intercommunalités de La Réunion** (qui sont au nombre cinq) font partie des plus gros bénéficiaires de l'axe 3. Elles bénéficient notamment des mesures 3.01 « Trans-Eco Express », 3.06 « Accessibilité des services de transports collectifs et des infrastructures aux personnes à mobilité réduite pour les Autorités d'Organisation de Transport » et 3.16 « Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés » :
 - La **Communauté intercommunale du nord de La Réunion (CINOR)** bénéficie de 11% des montants programmés, soit 40,7 millions d'euros, pour la mise en œuvre des mesures 3-01 « Trans-Eco Express », 3.13 « Amélioration des réseaux et des outils de gestion de l'eau », 3.14 « Grands équipements structurants en matière d'assainissement et d'eau potable », 3.16 « Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés » et 3.19 « Programme de gestion des risques d'inondations (PGRI) » ;
 - La **Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS)** bénéficie de 9% des montants programmés, soit 32,9 millions d'euros, dans le cadre des mesures 3.01 « Trans-Eco Express », 3.06 « Accessibilité des services de transports collectifs et des infrastructures aux personnes à mobilité réduite pour les Autorités d'Organisation de Transport » et 3.16 « Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés » ;
 - Le **territoire de la côte Ouest (TCO)** totalise 11 millions d'euros dans le cadre des mesures 3.01 « Trans-Eco Express », 3.05 « Réalisation d'infrastructures réservées aux transports collectifs », 3.06 « Accessibilité des services de transports collectifs et des infrastructures aux personnes à mobilité réduite pour les Autorités d'Organisation de Transport », 3.16 « Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés » et 3.17 « Fourniture d'énergies respectueuses de l'environnement », 3.22 « Retour au bon état des milieux marins et récifaux, des milieux aquatiques continentaux et des eaux souterraines » et 4-12 « Acheminement des déchets Mafate » ;
 - La **communauté intercommunale Réunion Est (CIREST)** concentre 12,5 millions d'euros, programmés dans le cadre des mesures 3.01 « Trans-Eco Express », 3.06 « Accessibilité des services de transports collectifs et des infrastructures aux personnes à mobilité réduite pour les Autorités d'Organisation de Transport » et 3.16 « Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés ».
- ▶ La **Créole CIE Réunionnaise des Eaux** est également un des principaux bénéficiaires de l'axe 3, avec plus de 24 millions d'euros programmés pour la mise en œuvre des mesures 3.13 « Amélioration des réseaux et des outils de gestion de l'eau » et 3.14 « Grands équipements structurants en matière d'assainissement et d'eau potable » ;
- ▶ La **commune de Saint-Benoit** est la principale commune bénéficiaire de cet axe avec 14,8 millions d'euros programmés pour la mise en place de mesures en lien avec la gestion des eaux : mesures 3.13 « Amélioration des réseaux et des outils de gestion de l'eau » et 3.14 « Grands équipements structurants en matière d'assainissement

et d'eau potable », la gestion des risques : mesure 3.19 « Programme de gestion des risques d'inondation » et l'aménagement urbain : mesure 3-11 « restructuration urbaine des quartiers sensibles ».

Principaux bénéficiaires des mesures en tournant pour l'axe 3



Source : AGILE, Traitement EY (Octobre 2015)

4. Evaluation des axes de la Stratégie intégrée plurifonds



4.1 Evaluation de l'Axe 1 « Compétitivité des hommes »

SYNTHESE DES ANALYSES

Les mesures en tournant de l'Axe 1 de la SIP « Compétitivité des hommes » poursuivent l'objectif commun de promouvoir et valoriser le potentiel humain en s'appuyant sur trois piliers majeurs que sont les **infrastructures de recherche de l'île**, potentiellement créatrices de valeur ajoutée à moyen / long terme, **la formation des Réunionnais sur des secteurs d'avenir** et les grands chantiers et **la politique de mobilité**, en vue de multiplier les débouchés et les compétences pour les Réunionnais.

Les trois sous-axes sont principalement mis en place par le FSE (volet formation et mobilité) avec le soutien du FEDER Coopération et du FEDER Convergence (infrastructures de recherche). Le FSE pèse respectivement 88% du sous-axe 111, 98% du sous-axe 112 et 48% du sous-axe 113.

Un contexte socio-économique marqué par une augmentation de la population réunionnaise et de son niveau de qualification mais dont les débouchés économiques apparaissent encore insuffisants

Cette volonté de développer le potentiel humain intervient dans un contexte socio-économique évolutif :

- ▶ Tout d'abord, **une très forte démographie** qui devrait se traduire par une augmentation de la population réunionnaise. D'après les différentes hypothèses établies par l'INSEE, d'ici 2040 l'île de La Réunion devrait accueillir entre 150 000 à 420 000 habitants supplémentaires ;
- ▶ Par ailleurs, une progression significative de la scolarisation des Réunionnais qui a évolué à tous les niveaux permettant ainsi **une augmentation du niveau de qualification de la population**. Entre 1994-1995 et 2008-2009 les effectifs scolarisés ont augmenté de 16%, passant ainsi de 208 241 à 241 560 effectifs scolarisés ;
- ▶ Enfin, **un marché de l'emploi en expansion mais qui n'est pas en capacité d'inverser la courbe du chômage**. Ainsi, même si entre 2005 et 2007, plus de 20 000 emplois ont été créés, le taux de chômage restait significatif en 2012 (soit 28,5%). Cet indicateur est néanmoins en régression par rapport aux valeurs de 2005, mais une nouvelle hausse du chômage avec la crise économique a été constatée depuis 2009.

Dans ce contexte, La Réunion a fait le choix d'investir massivement dans le développement de ses infrastructures de recherche, de renforcer ses actions de formation en lien avec les secteurs porteurs, et de poursuivre sa politique de mobilité en vue de préparer les Réunionnais à l'avenir du territoire

- ▶ 4 infrastructures de recherche ont bénéficié d'un financement européen important pour près de 14 millions d'euros de crédits programmés : le CYROI, le SEAS-OI, la station de recherche du MAIDO et le CIEC de l'INSERM. Avec le soutien aux programmes de recherche des organismes présents à La Réunion, ce sont près de 19 millions d'euros qui ont été engagés sur la recherche, permettant à La Réunion de rattraper en partie son retard dans l'atteinte des objectifs européens en matière de R&D (0,58% en 2010 vs un objectif de 3%). Si les impacts économiques sont encore balbutiants et concentrés autour de la pépinière d'entreprises du cyclotron (quelques projets innovants : autogreffes, microalgues, stérilisation des insectes...), du fait de la nouveauté des infrastructures et d'une culture de l'innovation faiblement développée à La Réunion, d'autres impacts sont directement observables :
 - Les impacts sociaux notamment avec les apports du cyclotron pour les diagnostics et traitements médicaux de la patientèle réunionnaise, contribuant fortement à l'amélioration de la qualité de vie des personnes traitées ;
 - Les impacts environnementaux avec l'intérêt que représente la station du MAIDO sur sa contribution à la compréhension des phénomènes atmosphériques et les utilisations du SEAS-OI dans la prévention des risques, et la protection des écosystèmes notamment.
 - Une contribution forte au rayonnement régional et international du territoire faisant de la Réunion un véritable pôle de recherche avancée, avec des équipements uniques dans la zone, source d'attractivité pour des profils qualifiés.
- ▶ Les programmes de formation ambitieux dans des secteurs d'avenir ont mobilisé 43 millions de crédits européens sur la période, en particulier en faveur des industries numériques (TIC) concentrant plus des deux-tiers de l'enveloppe et de l'accompagnement des grands chantiers définis dans les accords de Matignon (un quart de

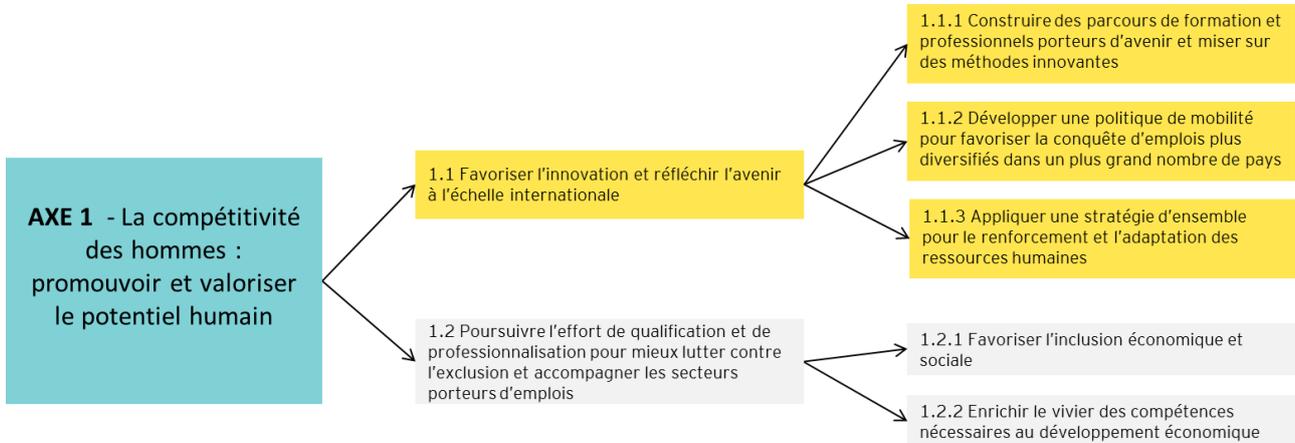
l'enveloppe). Ces actions présentent des taux d'insertion très élevés (70 à 80%) à La Réunion ou à l'international. Le secteur du tourisme est également bénéficiaire dans une moindre mesure, avec des taux d'insertion plus faibles et fortement dépendants de la conjoncture économique. D'autres secteurs identifiés dans le cadre d'intervention n'ont finalement pas été soutenus pour diverses raisons (agroalimentaire, santé, énergies renouvelables).

- ▶ Les programmes de formation dans des secteurs plus traditionnels (sanitaire et social, services à la personne, métiers de la mer, etc.) ont été fortement sollicités en lien avec l'importance des besoins du territoire et des hauts niveaux d'insertion de ces secteurs. Les formations soutenues ont permis d'améliorer fortement la dotation du territoire en personnel de santé, avec des densités pour 100 000 habitants en progression de 15 à 70 % sur la période, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie des Réunionnais, et renforçant l'attractivité du territoire. Les formations sociales ont connu un redéploiement des formations en lien avec les besoins. La valeur ajoutée européenne sur ces formations est essentiellement financière d'une part - les fonds additionnels ont permis de répondre aux importants besoins de formation - et méthodologique d'autre part - les organismes de formation la sont montés en compétences dans le suivi des stagiaires.
- ▶ Un travail important de mise en adéquation des besoins des entreprises et du territoire avec l'offre de formation et le recrutement des stagiaires a été poursuivi et renforcé sur la période avec notamment la mise en place de la cellule « objectifs emploi grands projets » de Pôle emploi, en lien avec l'Etat et la Région.
- ▶ La politique de mobilité (formation, emploi) du territoire se poursuit avec une redistribution des compétences entre les différents acteurs intervenant sur le dispositif. Elle continue d'offrir une alternative intéressante et efficace à 1500 jeunes par an et 2000 demandeurs d'emploi dans un marché local de l'emploi limité. Le suivi des réalisations et résultats est insuffisant pour apprécier les impacts du dispositif sur l'emploi et l'insertion durable, mais les effets sur le comportement des bénéficiaires contribuent fortement à améliorer leur niveau de confiance et leur employabilité.
- ▶ En complément, d'autres actions ont accompagné le renforcement du potentiel humain à La Réunion, avec notamment le succès rencontré par la VAE (7365 validations totales ou partielles entre 2007 et 2014 notamment grâce au renforcement de l'animation du dispositif), le soutien aux bourses doctorales et post doc (14 projets sur la période), la promotion de l'égalité homme-femme, la construction de 60 logements pour accueillir les chercheurs étrangers, malgré un dimensionnement insuffisamment adapté aux besoins.

Une transformation dans l'environnement économique encore difficilement mesurable et des efforts à poursuivre en matière de consolidation du suivi des actions afin de renforcer l'efficacité et la pertinence des mesures

- ▶ Ces efforts contribuent indéniablement à améliorer la capacité du territoire à préparer l'avenir et s'affranchir progressivement de la dépendance à certaines compétences métropolitaines : c'est particulièrement le cas dans le domaine médico-social, où les compétences réunionnaises commencent à s'exporter (cyclotron, personnel de santé), le BTP (difficultés à retenir certaines compétences rares formées pour les grands chantiers), ou les TIC. Ils doivent être poursuivis en maintenant un lien étroit avec la mise en adéquation des besoins des entreprises et du territoire avec les formations, et accompagner le développement de certains secteurs porteurs pour lesquels les besoins restent importants (ex : tourisme, agroalimentaire).
- ▶ Si le taux de chômage a légèrement augmenté sur la période, cela masque une hausse importante en 2009 jusqu'en 2011 puis une nouvelle baisse à partir de 2012, grâce notamment aux efforts fournis pour poursuivre le développement du territoire. Le taux d'emploi des jeunes a lui progressé plus fortement sur la période.
- ▶ S'agissant des secteurs scientifiques, les retombées économiques restent encore limitées, mais les succès rencontrés et un environnement adéquat devront permettre de stimuler l'innovation. La pérennisation de l'activité du SEAS-OI nécessite des investissements financiers importants posant la question de la volonté du territoire de soutenir ces activités. Un suivi plus attentif de l'intérêt des outils pour le territoire et la recherche permettrait d'améliorer la prise de décision sur leur pérennisation.
- ▶ Si la politique de mobilité fait l'objet d'un consensus de la part des différents acteurs, un suivi plus précis et une évaluation des bénéfices pour les usagers permettraient de renforcer sa légitimité, notamment au regard du poids financier qu'elle représente pour les différentes institutions. Par ailleurs, les modifications envisagées dans la gouvernance du dispositif devront également contribuer à améliorer sa lisibilité pour le grand public.

AXE DE LA SIP → AXE STRATEGIQUE → SOUS-AXE

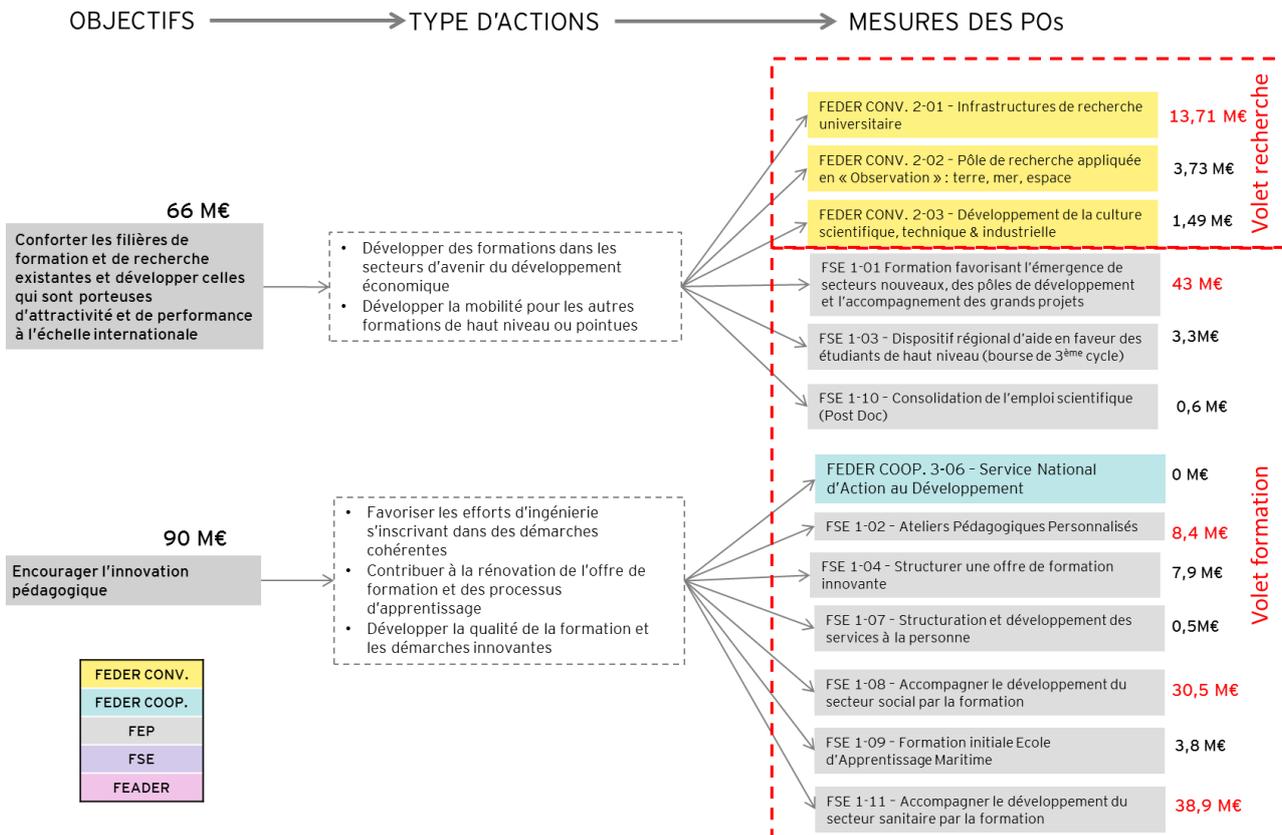


4.1.1 Sous axe 1.1.1 : Construire des parcours de formation et professionnels porteurs d'avenir et miser sur des méthodes innovantes

Ce sous axe s'articule autour de deux objectifs :

1. Conforter les filières de formation et de recherche existantes et développer celles qui sont porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale
2. Encourager l'innovation pédagogique

Figure 2 - Logique d'intervention du sous-axe 1.1.1



Le premier objectif s'articule autour du soutien direct aux infrastructures de recherche existantes (volet RECHERCHE soutenu par le biais du FEDER CONVERGENCE) et à la montée en compétences des hommes et des femmes intervenant sur ces infrastructures et plus largement sur les secteurs d'avenir (Volet FORMATION soutenu par le biais du FSE). Ainsi, 3 mesures du FEDER CONVERGENCE et 3 mesures du FSE ont été mobilisées pour atteindre cet objectif.

Objectif « Conforter les filières de formation et de recherche existantes et développer celles qui sont porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale » : Volet Recherche (FEDER CONVERGENCE)

a. Réalisations : 4 grands projets d'infrastructures soutenus, sur les 6 envisagés en début de programmation

Synthèse du bilan physico-financier		
Montants programmés	✓	18,9 M€ de fonds européens, pour un coût total éligible de près de 32 M€, avec un cofinancement exclusif Etat pour la station du MAIDO et le CIEC de l'INSERM, et un cofinancement Région, Etat pour les autres opérations (y.c. département pour le CYCLOTRON)
Taux d'avancement	✓	100,3%
Mesure concernées (montants UE programmés)	✓	2-01 - Infrastructures de recherche universitaire 13,7 M€
	✓	2.02 - Pôle de recherche appliquée en "Observation" : terre, mer, espace 3,7M€
	✓	2-03 - Développement de la culture scientifique, technique & industrielle 1,5M€
Principaux projets (montants UE programmés)	✓	Construction du cyclotron de la Réunion-Tranche 2 - Volet 1 Infrastructure / 5,95 M€
	✓	Volet 2 Equipements / Equipements et aménagements complémentaires RIPA 4,8 M€
	✓	Construction de la station d'observation de l'atmosphère du MAIDO 1,8 M€
	✓	Construction d'un Centre de recherche médicale et en santé-CIC-EC/DRCI/DRIE 0,8 M€
	✓	Construction d'une station de réception et de traitement d'images satellite-SEAS-OI volet infrastructure et 1er équipement 1,3 M€
	✓	Levé électro-magnétique et magnétique aéroporté de La Réunion (REUN EM) 0,92M€
	✓	OARA (Observatoire atmosphérique des régions australes) - phases 1 + 2
Principaux bénéficiaires (%total montants UE programmés)	✓	GIP CYROI 33%
	✓	REGION REUNION 30%
	✓	GHSR: GROUPEMENT HOSPITALIER SUD REUNION 10%
	✓	UNIVERSITE DE LA REUNION 9%
	✓	Association Sciences Réunion 7%
	✓	BRGM 7%

Le montant total programmé atteint près de 19 millions d'euros pour le FEDER, pour un coût total de 32 millions d'euros, principalement tiré par la mesure 2.01 visant à financer les infrastructures de recherche universitaires (14 millions d'euros). L'essentiel des crédits sur cette mesure a visé la création de la station de recherche du MAIDO (poursuite des travaux de construction de la station d'observation de l'atmosphère), du SEAS-OI (station de réception et de traitement d'images satellite) - ces deux projets étant portés par la Région Réunion, la poursuite du développement du cyclotron par le biais du GIP CYROI, et la construction du centre d'investigation clinique INSERM de St Pierre (CIC-EC) par le groupement hospitalier Sud-Réunion.

2 projets n'ont pas vu le jour, à savoir la Restructuration & extension des laboratoires de l'UFR « sciences & technologie » et IRD, et la création du Pôle Régional Mer au Port, en lien avec la difficulté à fédérer les différents acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche sur ce projet. Cette déprogrammation a conduit à une réduction de la maquette allouée à cette mesure en cours de programmation, malgré la soumission de deux projets complémentaires par le CYROI.

La mesure 2-02 visait le développement des activités d'observation de la terre et de l'atmosphère dans la zone et a été conduite par l'université de la Réunion mais également des instituts de recherche nationaux (BRGM, Institut de physique du Globe de Paris). Il s'agit principalement d'une mesure ayant vocation à contribuer aux financements des programmes de recherche des infrastructures évoquées ci-dessus, en lien avec l'observation du territoire et de l'espace (programmes de recherche du BRGM effectuant un levé électro-magnétique de l'île permettant d'améliorer la connaissance du sous-sol réunionnais et dans un but d'exploitation des ressources (eaux souterraines, géothermie) et de prévention des risques (glissement de terrain, activité volcanique), de l'institut de physique du globe de Paris en lien avec la modélisation de l'activité volcanique, les travaux de recherche du SEAS-OI menés par l'IRD et de la station du MAIDO par l'université de la Réunion.

Enfin la mesure 2-03 a principalement permis de financer les programmes d'actions de l'association Sciences Réunion dont l'objectif est de promouvoir et de diffuser la culture scientifique auprès du grand public, avec notamment

l'organisation d'un festival du film scientifique, des actions ludiques pour les enfants, etc. Le nombre de participants est relativement stable d'une année sur l'autre (entre 50 et 60 000 participants).

L'Etat et la Région apportent leur concours sur l'ensemble des opérations, à l'exception des opérations du MAIDO (où la Région est maître d'ouvrage) et de l'INSERM (Etat seulement), et le Département participe dans une moindre mesure au financement des opérations du CYCLOTRON.

b. Un positionnement géographique et une excellence scientifique faisant de la Réunion une terre d'accueil pertinente pour la recherche

Ces investissements importants en faveur de la création et du développement des infrastructures de recherche à la Réunion sont cohérents avec la particularité géographique et les caractéristiques géologiques et climatiques de ce territoire qui en font une zone d'intérêt particulier pour la recherche scientifique sur plusieurs aspects :

- L'activité volcanique de l'île constitue une opportunité pour les vulcanologues français et internationaux ;
- La Réunion a été classée parmi les 34 "points chauds" de la biodiversité dans le monde par l'Union mondiale pour la nature (UICN) et le paysage des cirques a été classé au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 2010 ;
- Le positionnement géographique de cette île française, au cœur de l'Océan Indien, en fait une station d'observation de l'atmosphère particulièrement précieuse par la pureté de l'atmosphère dans cette zone, compte-tenu son éloignement au continent africain et aux grandes métropoles ;
- La stabilité économique et politique de l'île et les bonnes conditions de sécurité contribuent à l'installation pérenne des équipements de mesure et des infrastructures de recherche permettant un accueil des chercheurs dans des conditions favorables.

Ces conditions concourent au développement de la recherche scientifique dans des conditions satisfaisantes à la Réunion.

Pertinence des projets soutenus :

Nom de l'infrastructure	Besoins auxquels le projet répond
 CYCLOTRON (CYROI)	L'absence d'accélérateurs de particules à la Réunion et plus généralement dans la zone (hors Afrique du Sud) rendait pertinente en 2003 la création de la structure afin d'améliorer les capacités locales en matière d'imagerie médicale mais également les travaux de recherche en santé humaine. A titre comparatif, la France métropolitaine dispose de 20 accélérateurs de particules sur son territoire. Grâce au cyclotron, la Réunion a acquis une réelle notoriété en matière de traitement et de recherche médicale dans la zone, et a donné naissance au plateau technique (le CYROI) autour duquel plusieurs établissements de recherche et de start-ups sont fédérés et participent au rayonnement scientifique de l'île dans le domaine de la santé et de la recherche médicale.
Station d'observation de physique de l'atmosphère du MAIDO	Dans la continuité des systèmes de mesure atmosphérique déployés à la Réunion depuis le début des années 1990, principalement pour la surveillance de la composition de l'atmosphère dans le cadre du NDSC/NDACC (réseau pour la détection de changement stratosphérique/le réseau pour la détection du changement de la composition atmosphérique), un nouvel Observatoire a été commandé en 2012 au MAIDO à 2200 m d'altitude dont la gestion a été confiée à l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU-Réunion), issu de l'Université de la Réunion et de l'INSU-CNRS. Il accueille divers instruments de mesures atmosphériques, y compris les systèmes lidar, spectro-radiomètres et mesures in situ de gaz et des aérosols. L'emplacement de l'île de la Réunion présente un grand intérêt car il y a très peu de stations multi-instrumentales sous les tropiques et en particulier dans l'hémisphère Sud. Cette nouvelle station de haute altitude MAIDO offre la possibilité: 1. d'améliorer la performance des instruments optiques au-dessus de la couche limite marine et d'ouvrir de nouvelles perspectives sur la haute troposphère et études de la stratosphère inférieures ; 2. de développer des mesures in situ de la composition de l'atmosphère pour le changement climatique ; 3. d'offrir un accès transnational pour héberger des expérimentations ou des campagnes de mesure pour des études ciblées.

Source : *Atmos. Meas. Tech.*, 6, 2865-2877, 2013

Station de Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellite pour l'Océan Indien (SEAS-OI)



Née d'une réflexion en 2004 sur les besoins en matière d'acquisition et de traitement d'images haute résolution dans la zone Océan Indien, la station SEAS-OI est opérationnelle depuis juillet 2012, portée par l'UMR ESPACE-DEV, la Région Réunion, l'Université de La Réunion et l'Etat français.

Basée à Saint-Pierre de la Réunion, SEAS-OI couvre toutes les îles de l'océan Indien occidental, une grande partie du Mozambique, le Swaziland, une partie de la Tanzanie, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud, ainsi que les deux grandes zones maritimes que sont l'océan indien occidental et le canal de Mozambique.

Les données acquises par cette station ont vocation à développer des applications dans les domaines de l'aménagement du territoire (urbanisation, foncier, gestion intégrée des zones côtières, agriculture, gestion forestière), de l'environnement marin et côtier (trafic, pêche, pollution), des risques naturels, de la biodiversité, de la santé et des changements climatiques.

Source : <http://www.seas-oi.org>

Le Centre d'Investigation Clinique-Epidémiologie Clinique de la Réunion (CIC-EC)



Créé en 2004 en partenariat avec le CHU de la Réunion et l'Union Régionale des Médecins Libéraux de la Réunion (URMLR), Le Centre d'Investigation Clinique-Epidémiologie Clinique de la Réunion (CIC-EC) est une structure de recherche Inserm dont la vocation est de favoriser la recherche médicale et en santé à la Réunion, en s'intéressant aux priorités de santé publique, aussi bien pour décrire l'importance, les formes, les facteurs de risque de certaines maladies, que pour rechercher une meilleure prise en charge et une meilleure prévention. Son domaine d'activité est l'épidémiologie clinique et l'épidémiologie en population, avec des approches descriptives, analytiques et interventionnelles. Les champs d'investigation privilégiés sont : le diabète de type 2 et le syndrome métabolique, la nutrition et l'activité physique, l'insuffisance rénale chronique, la santé de la mère et de l'enfant, les maladies infectieuses, l'asthme, les addictions (drogue, alcool, tabac) et la sexualité, les inégalités de santé.

Le projet soutenu vise à construire un bâtiment d'une superficie de l'ordre de 1300m² au sein du CHSR pour y accueillir les activités de recherche du CIC-INSERM dans des conditions optimales de recherche.

Source : <http://www.chr-reunion.fr>

Toutefois, ces efforts sont à modérer au regard des objectifs européens en matière de R&D. L'investissement observé en R&D (0,58% du PIB réunionnais en 2010) est 4 fois moins élevé qu'au niveau national (2,24% pour la France), et ne représente qu'un cinquième de l'objectif de 3 % fixé par l'Union européenne.

c. Efficacité

Des réalisations et résultats globalement conformes aux objectifs

En termes de réalisation, les activités sont conformes aux prévisions sur l'ensemble des trois mesures, à l'exception des projections en termes de surface créée allouée à la recherche en lien avec l'abandon du projet « Restructuration & extension des laboratoires de l'UFR « sciences & technologie » et IRD ». L'activité du CYROI permet de doper les chiffres concernant l'accueil de chercheurs étrangers, avec 120 chercheurs accueillis sur la période. Le nombre de projets engagés surpassent les objectifs de plus de 100%, témoignant de l'activité scientifique à la Réunion. Les données relatives aux publications ne sont pas disponibles car il manque les chiffres pour les stations de SEAS-OI et du MAIDO. Toutefois, les données du CYROI rendent compte du dynamisme de la recherche à la Réunion.

NB : les données présentées dans le tableau ci-dessous sont à manipuler avec précaution compte-tenu des difficultés rencontrées dans le suivi de ces indicateurs par les différents acteurs.

Table 1 - Bilan des réalisations et des résultats par mesure pour la période 2007-2013

Mesure	Indicateurs de suivi	Valeur Cible	Valeur initiale	Valeur observée	Evolution	Commentaires	Source
2-01 Infrastructure de recherche universitaire	Augmentation des surfaces au profit de la recherche M2 de SHON construite ou restructurée-	7500	8400	3800		Un projet d'extension abandonné	Rectorat
	Nombre de chercheurs accueillis.	19	56	120 + 9		CYROI + CHU	CYROI + Rectorat
	Nombre d'UMR constituées.	4	+ 2	2			CYROI
	Nombre de projets de recherche engagés.	50	30	116			RAE 2014
	Nombre de publications scientifiques.	404	96	189 (hors Maïdo et SEAS-OI)	?		CYROI + Rectorat
2-02 Pôle de recherche appliquée en "Observation" : terre, mer, espace	Montant des investissements en infrastructures de recherche		2 M€	1,7			Données projet
	Nombre de chercheurs extérieurs accueillis dans les laboratoires		5	120			CYROI
2-03 Développement de la culture scientifique, technique & industrielle	Nombre d'actions de sensibilisation annuelles		10/an	35			RAE 2014
	Nombre de visiteurs ou de participants		2 000/an	53000			Entretien AGILE

Les résultats et impacts des projets menés dans le cadre de la mesure 2.01 du FEDER Convergence sont multiples et d'intensité inégale selon les infrastructures retenues. Une diversité d'impacts peut être attribuée à l'activité scientifique des infrastructures :

- Des **impacts sociaux** avec le cyclotron notamment et son utilisation médicale en médecine nucléaire contribuant à l'amélioration de l'état de santé des réunionnais : en permettant la détection des cancers précoces par le biais de l'utilisation d'un traceur radioactif en imagerie médicale, le parcours de soin des réunionnais concernés se trouve simplifié et des traitements peuvent être mis en place à un stade précoce de la maladie, améliorant fortement les chances de guérison, par des méthodes moins invasives (radiothérapies plus ciblées). Le nombre de patients traités a fortement augmenté ces derniers mois⁴. Par ailleurs, certains soins nécessitaient dans le passé un déplacement en métropole avec les coûts et les difficultés qui en découlent : l'activité du CYROI a permis de limiter fortement les soins en métropole pour les patients et constitue ainsi une opération de santé publique remarquable. En ce sens, le projet contribue à améliorer la qualité de vie des malades du cancer à la Réunion. Au-delà des bénéfices pour la population locale, ces techniques et traitements bénéficient également à la patientèle régionale avec notamment une hausse des patients étrangers⁵ accueillis dans les établissements de soins locaux. Une exportation du traceur radioactif ¹⁸F-FDG⁶ à Maurice est en cours d'étude avec le gouvernement local. Seule la Réunion peut répondre à ce besoin compte tenu de la durée de vie de l'isotope (12 heures). Enfin, la montée en puissance de la recherche réunionnaise dans le domaine de la santé, en partenariat étroit avec le centre hospitalier, a participé à la création

⁴ Chiffres en attente de confirmation

⁵ Chiffres en attente de confirmation

⁶ Le **fluorodésoxyglucose** (¹⁸F), abrégé en ¹⁸F-FDG, est le 2-désoxy-2-(¹⁸F)fluoro-D-glucose, un analogue radiopharmaceutique du glucose dans lequel l'hydroxyle du carbone 2 du glucose est remplacé par du fluor 18, un radioisotope du fluor qui se désintègre en oxygène 18 par radioactivité β+ – c'est-à-dire en émettant des positrons – avec une période radioactive de 109,8 min.

du centre hospitalier universitaire de l'île en 2012, dernier CHU ouvert en France, et à l'inauguration de deux UMR PIMIT et DETROI en janvier 2015. Ces deux événements marquent le début d'une nouvelle phase de croissance de la recherche en santé et en biotechnologie à l'échelle du sud-ouest océan indien centrée sur La Réunion.

- ▶ Des impacts économiques en particulier avec la pépinière d'entreprises du CYROI (CB TECH) et ses projets innovants (autogreffes, microalgues, stérilisation des insectes...): le CB TECH fédère aujourd'hui 9 entreprises dans les domaines de la santé, de la valorisation de la biodiversité réunionnaise et de la protection de l'environnement biologique sous-marin. Les start-ups bénéficient d'un réseau scientifique de grande qualité, et d'un accès au plateau technique du CYROI. Ils disposent également d'un accompagnement administratif et juridique de leur développement. Par ailleurs, plusieurs activités du CYROI sont sources de recettes pour la plateforme : la production radio pharmaceutique du cyclotron d'une part (vente de ^{18}F -FDG au CHU), l'accueil des équipes de recherche hébergées d'autre part, mais également des prestations de services en microbiologie (analyses sanguines pour la police, détection de pesticides dans l'eau, etc.).
- ▶ Des impacts dans le domaine de l'environnement et de la prévention des risques avec l'intérêt que représente la station du MAIDO pour l'observation de l'atmosphère, notamment dans le domaine du changement climatique, et les utilisations du SEAS-OI sur la prévention des risques, la gestion du territoire et le ciblage de l'action publique après le passage d'un cyclone ou en cas d'inondations, comme cela a pu se présenter à Madagascar récemment. Les programmes de recherche financés par la mesure 2-02 « Pôle de recherche appliquée en "Observation" : terre, mer, espace » contribuent à améliorer la connaissance du sous-sol réunionnais et notamment son activité volcanique et sismique (travaux IPGP, BRGM, Université de la Réunion), son potentiel en ressources naturelles (eaux souterraines, géothermie), mais également sur les risques de glissement de terrain en lien avec le sous-sol argileux.
- ▶ Au-delà de ces impacts concrets, les infrastructures réunionnaises contribuent fortement au rayonnement régional et international du territoire dans le domaine scientifique faisant de la Réunion un véritable pôle de recherche avancée, avec des équipements uniques dans la zone. Ainsi, le projet de recherche de deux équipes de recherche du CYROI vient d'être accepté dans le cadre du financement du 7^{ème} PCRD de l'Union européenne dans le domaine des maladies infectieuses, dans un contexte de forte compétition entre les équipes soumettant un projet. Le CYROI développe la coopération dans le domaine de la recherche avec des équipes internationales (Seychelles, Taiwan, Etats-Unis, Lituanie, etc.) en particulier dans le domaine des maladies infectieuses et de la valorisation de la biodiversité. Par ailleurs, la station du MAIDO s'inscrit dans un réseau de stations d'observation, ayant donné lieu à la visite de chercheurs de la NASA récemment, afin de valider la compatibilité des systèmes de mesures locaux avec les standards internationaux. Parmi les équipements, la station du MAIDO et le CYROI sont source d'attractivité importante pour la recherche internationale. Les outils donnent lieu à la production de thèses de doctorat, nourrissant la recherche fondamentale.

Zoom sur le CYROI

CB- TECH : La pépinière d'entreprises du CYROI

La pépinière s'inscrit dans une cohérence territoriale de développement de projets innovants, dans la continuité de la technopôle qui accueille les start-ups à un stade plus précoce (incubateur). Elle dispose d'une capacité d'accueil de 3 entreprises, mais 9 start-ups sont actuellement présentes sur le site, dans le domaine des biotechnologies et des maladies infectieuses, soulignant l'attractivité du site. De nombreux équipements spécialisés accompagnent le développement des entreprises (animalerie, insectarium, microbiologie, etc.). Parmi certains projets prometteurs, celui de la stérilisation des moustiques par une bactérie suscite beaucoup d'espoir dans la lutte contre le chikungunya, ou encore les travaux sur les microalgues pour la production d'un biocarburant nouvelle génération. D'autres start-ups investissent le champ des cosmétiques et du bien-être en lien avec la richesse des écosystèmes du territoire. Avec ces projets, l'économie réunionnaise récolte les premiers fruits de l'effort d'investissement dans le domaine de la recherche sur les dix dernières années.

ZOOM SUR LE SEAS-OI

La Station de Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellite pour l'Océan Indien permet d'acquérir deux types d'images (optique et radar) pour des usages différents : les travaux de recherche et l'utilisation par les institutionnels.

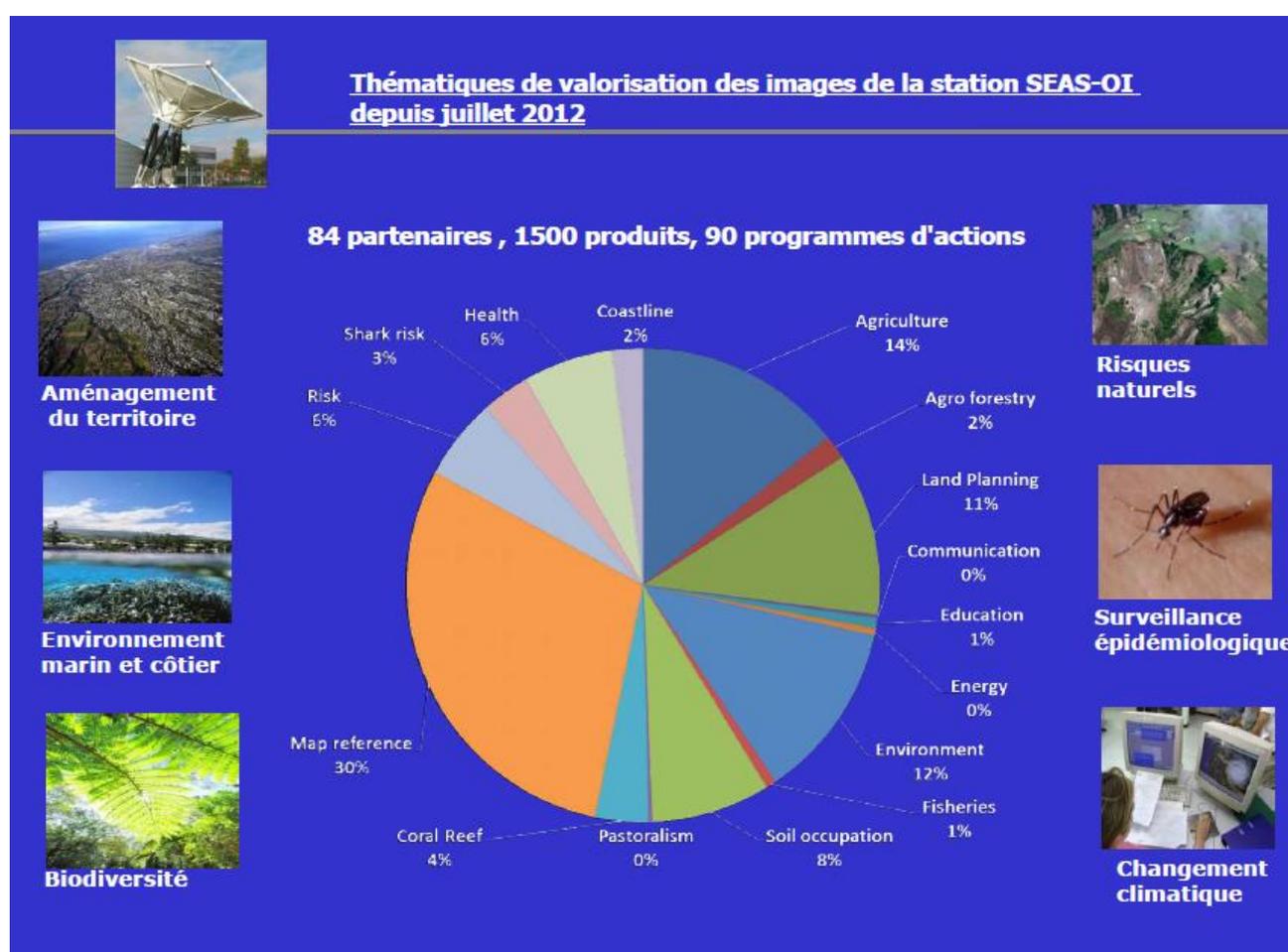
Les images satellites optiques (issus des satellites SPOT 5 et 6) : ces données sont détenues par Airbus Defence and Space. SEAS-OI détient les droits de rediffusion dans la zone océan indien. Ces images alimentent 44 utilisateurs opérationnels et 14 dans le domaine de la R&D, même si le nombre de produits est équivalent pour les deux types d'utilisateurs.

Les Images satellite radar (RADARSAT-2) : ces données sont détenues par l'agence spatiale canadienne. Le satellite délivre beaucoup moins d'images, mais comprend davantage d'utilisateurs de la R&D : 4 utilisateurs opérationnels et 7 en R&D, représentant 14 commandes de produits contre 5 sur la partie opérationnelle. Cette technologie RADAR permet d'effectuer des observations de jour comme de nuit, présentant un intérêt certain

dans le suivi d'événements climatiques (cyclone), notamment pour détecter des zones d'inondation. Ces images permettent également d'effectuer un travail de surveillance maritime, notamment déployée dans la zone pour la lutte contre la piraterie.

Plusieurs utilisations apportent une réelle plus-value dans la gestion de l'action publique (aménagement foncier, pollution marine, surveillance maritime, etc.) comme en témoigne le graphique ci-dessous.

Aujourd'hui, les technologies des satellites concernés ont évolué, conduisant à l'obsolescence de l'antenne sur certains aspects. Des coûts importants doivent être envisagés pour continuer de capter les images, posant la question de la soutenabilité économique du projet. Il semblerait que les images captées par l'antenne soient disponible en libre accès sur le web dès lors qu'elles sont captées par les antennes européennes membres d'un réseau d'open data, c'est-à-dire 72 heures après leur récupération à l'antenne du SEAS OI (à confirmer), limitant la possibilité de rentabiliser l'outil à l'avenir par la vente de traitements d'images à des utilisateurs privés. Par ailleurs, les principaux utilisateurs publics de la région ont une solvabilité limitée pour acheter les images en pied d'antenne. Dans ce contexte, des interrogations se posent sur les moyens de pérenniser les frais d'entretien et de fonctionnement de l'outil.



L'effet de levier des fonds européens sur la mesure peut être considéré comme très élevé : compte-tenu des coûts impliqués et de l'incertitude des retombées économiques des projets, les acteurs régionaux et locaux n'auraient sans doute pas fait le choix d'allouer des crédits sur ces équipements pour privilégier d'autres opérations plus prioritaires en matière d'équipements de base, d'autant que la recherche ne relève pas d'une compétence régionale. Par ailleurs, la valeur ajoutée méthodologique des fonds peut également être soulignée. Les exigences en matière de gestion des fonds européens ont conduit le CYROI à apporter une plus grande rigueur dans le suivi de sa comptabilité, avec la mise en place d'une comptabilité analytique au niveau projet. Ces exigences en matière de suivi des projets améliorent le pilotage global de l'activité de la plateforme.

d. Conclusions et recommandations : Des infrastructures de recherche offrant une forte visibilité au territoire réunionnais à l'échelle internationale mais dont les impacts économiques restent limités.

A ce stade, les structures de recherche financées sont désormais installées et les travaux de recherche fondamentale sont largement engagés. Si les impacts sociaux en particulier du CYCLOTRON, et les impacts des autres outils dans le domaine de l'environnement et de la prévention des risques ne font pas débat, les retombées économiques des projets pour le territoire restent encore limitées, hormis la pépinière d'entreprises du CYROI. L'IEDOM confirme que malgré son essor récent, le développement de la R&D souffre toujours d'un tissu économique peu propice à l'innovation. Les efforts devraient pouvoir s'intensifier dans le cadre du prochain programme européen et la définition de la Stratégie de Spécialisation Intelligente de La Réunion, qui place l'innovation au cœur de la stratégie « Europe 2020 ». La programmation 2007-2013 a principalement contribué à financer des travaux d'infrastructure tandis que la future programmation met l'accent sur le développement économique du territoire, en lien avec ses atouts. Si la plupart des structures ont nécessité d'importants financements européens jusqu'à lors, la nécessité de trouver un équilibre économique pour les frais de fonctionnement est aujourd'hui essentielle et pose la question de la capacité de valorisation de certaines installations.

Objectif « Conforter les filières de formation et de recherche existantes et développer celles qui sont porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale » et « Encourager l'innovation pédagogique » Volet Formation (FSE)

a. Réalisations : près de 137 millions d'euros de fonds européens programmés pour accompagner les besoins de formation en lien avec les secteurs de développement à La Réunion

Synthèse du bilan physico-financier	
Montants programmés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 46,8 M€ de fonds européens pour un coût total éligible retenu de 67 M€ (cofinancement régional en majorité) sur l'objectif « Conforter les filières de formation et de recherche existantes et développer celles qui sont porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale » ✓ 90 M€ de fonds européens pour un coût total éligible retenu de 129 M€ (cofinancement régional en majorité, à l'exception de la formation initiale aux métiers de la mer financée par l'Etat) sur l'objectif « Encourager l'innovation pédagogique ».
Taux d'avancement	✓ 136% (mais seulement 48% de certifiés)
Mesure concernées (montants UE programmés)	<p>Objectif « Conforter les filières de formation et de recherche existantes et développer celles qui sont porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale »</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1-01. Formation favorisant l'émergence de secteurs nouveaux, des pôles de développement et l'accompagnement des grands projets 43M€ 3,3M€ ✓ 1-03. Dispositif régional d'aide en faveur des étudiants de haut niveau 0,6M€ ✓ 1-10. Consolidation de l'emploi scientifique <p>Objectif « innovation pédagogique »</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1-02. Ateliers pédagogiques spécialisés 8,4M€ ✓ 1-04 Structurer une offre de formation innovante 7,9M€ ✓ 1-07 Structuration et développement des services à la personne 0,5M€ ✓ 1-08 Accompagner le développement du secteur social par la formation 30,5M€ ✓ 1-09 Formation initiale métiers de la mer (EAM) 3,8M€ ✓ 1-11 Accompagner le développement du secteur sanitaire par la formation 38,9M€
Principaux projets (montants UE programmés)	<p>Projets agrégés</p> <p>Objectif « Conforter les filières de formation et de recherche existantes et développer celles qui sont porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale »</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Formations dans le domaine Multimédia, Audiovisuel, Animation, Jeu vidéo, Informatique, Communication, Orientation, Réalisation et TIC 17,5 M€ ✓ Programme de formation BTP / Transport / Grands chantiers (Route du Littoral, Trans-Eco Express) 10,4M€ ✓ Programme de formations Tourisme/ Hôtellerie/ Restauration 3,9 M€ ✓ Allocations annuelles de formation doctorale 4,3 M€ ✓ Financements de 14 POST-DOC et projets de recherche 3,3 M€ <p>Objectif « innovation pédagogique »</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Programmes annuels de formation sanitaire des centres hospitaliers (GHSR et CHFG) 30M€ ✓ Programmes annuels de formation sociale 26M€ ✓ Attribution de bourses dans les secteurs sanitaire et social 10,4M€ ✓ Ateliers d'apprentissage en autonomie 3,6M€ ✓ Dispositif tremplin vers l'emploi 3,1M€
Principaux bénéficiaires (%total montants UE programmés)	<p>Objectif « Conforter les filières de formation et de recherche existantes et développer celles qui sont porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale »</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ ILOI (Institut de L'image de l'Océan Indien) 37% ✓ REGION REUNION (Mesure de formations et formations doctorales) 36% ✓ CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REUNION 25% <p>Objectif « innovation pédagogique »</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ IRTS 26% ✓ REGION REUNION 21% ✓ CENTRE HOSPITALIER REGIONAL 13% ✓ CHD : CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL FELIX GUYON 10% ✓ GROUPE HOSPITALIER SUD REUNION CHR 10%

Sur le premier objectif du sous-axe 1.1.1, « Conforter les filières de formation et de recherche existantes et développer celles qui sont porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale », plus de 46 millions d'euros ont été programmés pour le FSE, principalement grâce à la forte programmation de la mesure 1.01 dont l'objectif est de financer des formations favorisant l'émergence de secteurs nouveaux, des pôles de développement et l'accompagnement des grands projets (43 millions d'euros). La mesure 1.03 assure le financement des bourses doctorales de la Région, tandis que la mesure 1.10 prend le relais en assurant un cofinancement des POST DOC directement auprès des structures de recherche de La Réunion. Les principaux bénéficiaires de ces mesures sont la Région Réunion, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion, principaux acteurs en charge de l'achat de formations à la Réunion, mais également l'ILOI (Institut de L'image de l'Océan Indien) qui dispense directement des formations dans le secteur du numérique, de l'image et des nouvelles technologies, concentrant près de 37% des

dépenses programmées pour ces mesures de formation. La Région est le cofinancier quasi-exclusif de ces mesures de formation (13 millions d'euros), avec les maîtres d'ouvrage concernés.

Sur le deuxième objectif du sous-axe 1.1.1 « Encourager l'innovation pédagogique », la programmation atteint près de 90 millions d'euros pour 6 mesures, et plus des trois quarts de la programmation relèvent des mesures 1.08 et 1.11 visant l'accompagnement du développement des secteurs sanitaire et social par la formation (respectivement 30,5 et 38,9 millions d'euros). Les autres mesures, plus restreintes en termes de budget mobilisé, ciblent des formations spécifiques (1-09 : métiers de la mer, 1-07 : services à la personne), explorent de nouvelles filières de formations (1-04 : Structurer une offre de formation innovante) ou de nouvelles modalités de formation (1-02 : Ateliers pédagogiques spécialisés). La Région reste le premier cofinancier de ce bouquet de mesures (27 millions d'euros), mais l'Etat est le cofinancier principal des mesures de formation sur les métiers de la mer, les services à la personne, et les ateliers pédagogiques personnalisés (3 millions d'euros), avec les maîtres d'ouvrage concernés.

b. Malgré des chiffres encourageants, des besoins importants persistent en matière de formation⁷, justifiant l'importance des efforts financiers dans ce domaine

Si le niveau de formation à La Réunion ne cesse de progresser, et notamment sur la dernière décennie, le pourcentage de jeunes qui arrêtent prématurément leurs études sans aucune qualification demeure préoccupant (36% en 2011, contre 54% en 1999), soit deux fois plus qu'en France métropolitaine. Le pourcentage de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur progresse de 7 points pour atteindre 17% de la population des 16-29 ans. Avec un taux de chômage de 28,5% pour l'ensemble de la population active et de 56% pour les jeunes de 15 à 24 ans, le diplôme reste la clé de l'insertion pour les jeunes réunionnais. De manière plus marquée qu'en métropole, le diplôme est un véritable facteur de protection vis-à-vis du chômage : ainsi un diplômé de l'enseignement supérieur augmente ses chances d'être en emploi de 4,4 (contre 1,7 en métropole) et les titulaires d'un CAP/BEP doublent leurs chances. 75% des demandeurs d'emplois disposent d'un niveau V ou VI contre 58% au niveau national⁸. Dans ce contexte, la formation constitue un élément essentiel d'insertion durable sur le marché de l'emploi.

Table 2 : Principaux indicateurs liés à l'éducation et l'emploi

Type d'indicateurs	Valeurs initiales	Valeurs récentes	Progression
Population active <i>Source : INSEE</i>	2007 : 306 800	2012 : 345 200	+ 12,5 %
Education			
Effectifs scolarisés <i>Source : Rectorat</i>	1994-1995 : 208 241	2008-2009 : 241 560	+ 16 %
Etudiants de l'enseignement supérieur <i>Source : INSEE</i>	2008/2009 : 16 825 étudiants	2011/2012 : 17 472 étudiants	+ 3,8 %
Etudiants en université <i>Source : INSEE</i>	2008/2009 : 10 838 étudiants	2011/2012 : 11 040 étudiants	+ 1,9%
Emploi			
Taux d'activité des 15-64 ans <i>Source : INSEE</i>	2007 : 57,9%	2012 : 60,7%	+ 2,8 points
Taux d'emploi des 15-64 ans <i>Source : INSEE</i>	2007 : 43,6%	2012 : 43,3%	- 0,3 point
Taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans <i>Source : INSEE</i>	2007 : 36,7%	2012 : 38%	+ 1,3 points
Taux d'emploi des hommes de 15 à 64 ans <i>Source : INSEE</i>	2007 : 51%	2012 : 49,1%	- 1,9 points
Taux de chômage <i>Source : INSEE et EUROSTAT</i>	2005 : 31,9% 2009 : 27,5%	2012 : 28,5%	2005-12 : - 3,4 pts 2009-12 : + 1 point
Taux de chômage des jeunes de 15-24 ans <i>Source : INSEE et EUROSTAT</i>	2005 : 53,3% 2009 : 52,7%	2012 : 56,2%	2005-12 : + 2,9 pts 2009-12 : + 3,5 pts

- ▶ Le choix des formations est effectué en fonction des besoins exprimés par le secteur. Ainsi la Région effectue, en partenariat avec les structures compétentes sur l'île, un travail conséquent de mise en adéquation des besoins des entreprises avec le développement des formations, en s'appuyant sur deux principaux outils :
 - Les études sectorielles du CARIF / OREF visant spécifiquement à identifier les perspectives pour chacun des secteurs d'activité ;

⁷ Portrait de la jeunesse réunionnaise, les clés de l'autonomie - Dossier INSEE Réunion, décembre 2014

⁸ Emploi et chômage à La Réunion - Dossier Pôle Emploi Réunion - Éclairages et synthèses N°17, Avril 2014

- La cellule « emploi objectif grands projets » mise en place en 2012 conjointement par l'Etat, Pôle emploi et la Région signataires d'une convention cadre visant l'emploi local dans les grands chantiers. Gérée par Pôle emploi, cette cellule a pour objectif d'anticiper les besoins générés par la mise en œuvre des engagements des accords de Matignon (grands projets structurants pour le territoire réunionnais), et d'identifier des moyens pour pérenniser les emplois. Concrètement, la cellule identifie les profils les plus susceptibles de répondre aux besoins des entreprises afin de les engager dans un parcours de formation approprié.
- ▶ Dans le cadre du transfert de compétences relatif aux formations sanitaires et sociales, la Région s'est dotée d'un programme de formation ambitieux pour couvrir les besoins importants dans ce domaine au niveau régional, afin de cesser de dépendre de professionnels de santé métropolitains pour certaines formations paramédicales.
- ▶ Dans le domaine du tourisme, les besoins locaux sont importants compte-tenu du faible niveau de professionnalisation du secteur, notamment dans le cadre d'une montée en gamme de l'offre proposée.
- ▶ Le secteur des TIC a connu un fort développement avant la mise en place des programmes 2007-2013, justifiant la volonté régionale de poursuivre et accompagner les efforts du secteur par la mise en place de formations.
- ▶ D'autres secteurs comme l'agriculture ou l'agro-alimentaire représentent un poids important dans l'économie réunionnaise mais ne sont pas ou peu représentées dans les formations financées dans le cadre des programmes européens. Compte tenu de la dépendance de l'île aux importations en produits agro-alimentaires, l'absence de formations dans ce domaine reflète la faible présence des entreprises au niveau local malgré des besoins importants.

c. Efficacité : Des réalisations très élevées en réponse aux besoins de qualification des demandeurs d'emploi qui témoigne d'une bonne communication autour des formations proposées, et des niveaux d'insertion qui semblent satisfaisants

Les niveaux de réalisation des mesures sont très satisfaisants et l'ensemble des mesures rencontre un franc succès auprès de la population bénéficiaire. Seules certaines formations rencontrent des difficultés de recrutement en lien avec les critères de sélection parfois élevés des formations (définis parfois au niveau national), à l'instar des formations « gouvernantes » dans le tourisme pour laquelle les postulants doivent être sans emploi, titulaires d'un CAP et justifier d'une expérience professionnelle de 5 ans.

Ce bon niveau de remplissage des formations témoigne d'une bonne communication autour du recrutement des stagiaires et de l'importance des besoins formulés.

La Région a modifié les règles relatives aux marchés de formation à partir de 2002 (passage d'une logique de subvention à des marchés publics) modifiant considérablement le paysage des organismes de formation sur le territoire : de nombreux organismes de formations ont disparu car insuffisamment compétitifs ou solides pour répondre à ces commandes. Par conséquent, moins nombreux, les organismes actuellement en présence ont fait preuve de fiabilité jusqu'à présent. En revanche, cette compétition sur les prix peut faire craindre en une baisse de la qualité des formations dispensées, d'autant que la concurrence est désormais plus limitée: la Région travaille désormais en ce sens dans la définition des critères de sélection pour assurer une qualité suffisante dans les formations. Un autre dommage collatéral de cette mutation a été la disparition d'offre de formation dans certaines zones isolées du territoire, à l'instar de l'association pour la promotion en milieu rural (APR) qui dispensait des formations dans les Hauts. La structure n'a pas survécu à la mutation.

Objectif « Conforter les filières de formation et de recherche existantes et développer celles qui sont porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale »

Table 3 - Indicateurs de réalisation et de résultats des mesures concernées

Mesure	Indicateurs de suivi	Valeur Cible	Valeur initiale	Valeur observée	Evolution	Commentaires	Source
Formation favorisant l'émergence de secteurs nouveaux, des pôles de développement et l'accompagnement des grands projets	Etudiants	650	620	569 (moyenne 2012-2014) 538 (2014) 743 (2013) 426 (2012)		Données partielles Absence de données de résultats	RAE FSE
Dispositif régional d'aide en faveur des étudiants de haut niveau (bourse de 3ème cycle)	Allocation doctorales attribuées	Nb	17/an	17 (2013/2014)			RAE FSE
Consolidation de l'emploi scientifique (Post doc)	Nombre d'entreprises	5/an	20/an	9 sur la période			
	Nombre d'allocations doctorales		4/an	14 sur la période			
	Insertion professionnelle des post-doctorants		0,5	ND			

La principale mesure (en termes de montants programmés) vise à soutenir la formation favorisant l'émergence de secteurs nouveaux, accompagnement les pôles de développement et l'accompagnement des grands projets.

Sur le développement des secteurs nouveaux, les études supérieures dans le domaine des TIC ont été particulièrement bien soutenues car l'ILOI (Institut de l'image de l'Océan Indien) représente le premier bénéficiaire de cette mesure avec près de 17,5 millions d'euros programmés (37% des crédits européens sur l'objectif), de la licence 1 au master 2, en partenariat avec des universités métropolitaines (notamment Paris VIII et Marseille). L'ILOI met l'accent sur l'ouverture à l'international des formations. Les taux d'insertion rapportés par les organismes de formation sont très satisfaisants, atteignant environ 70%, avec des débouchés non seulement locaux mais également en métropole ou à l'étranger. Le secteur du tourisme a également bénéficié d'un soutien, toutefois nettement plus limité (4 à 5 moins importants que les TIC), en dépit des ambitions pour le secteur. Cela doit être mis en lien avec les difficultés qui ont frappé le secteur sur la période, à savoir la crise du Chikungunya en 2006, la crise économique en 2009 et plus récemment la crise du requin, limitant la capacité de recrutement des entreprises. Mais cela peut sembler incohérent avec les efforts financiers pour développer les infrastructures touristiques. Par comparaison, les taux d'insertion dans le secteur touristique avoisinent les 30%, ce qui est faible comparativement aux autres formations proposées. A l'exception de quelques modules en lien avec le développement durable dans des formations transport, BTP ou autres (ex : norme HQE, écoconduite, technologie automobile hybride), cette thématique n'a pas été soutenue plus en détail dans les formations financées par les programmes européens, en lien également avec l'abandon des grands projets sur les énergies renouvelables.

S'agissant de l'accompagnement des grands projets, la cellule « emploi objectif grands projets » du Pôle Emploi a eu pour ambition de mettre en adéquation les besoins des entreprises du BTP avec la mise en place de formations appropriées pour les demandeurs d'emploi disposant d'un profil compatible. Ces formations ont rencontré un franc succès et le taux d'insertion est très élevé, notamment pour les métiers très spécialisés où la rareté crée la demande forte, même en métropole (ex : scaphandrier, armaturiers en vue du grand chantier de la route du littoral). Si les délais d'insertion peuvent parfois s'allonger, reflétant les délais rencontrés sur la conduite des travaux, les taux d'insertions sont toutefois très élevés, atteignant parfois 100% (contre 50% pour les formations sur le BTP « traditionnel »). Sur ces chantiers, le nombre de places en formation atteint 800 par an, pour un nombre d'emplois créés annuellement de 1500 à 1700 emplois.

Enfin sur l'accompagnement des pôles de développement, aucune action ne semble avoir été définie pour répondre à cet objectif spécifique. A titre d'exemple, le pôle de compétitivité QUALITROPIC ou le CYROI ne relèvent d'aucun programme de formation dispensé par cette mesure.

En revanche, les autres mesures rattachées à cet objectif, 1-03 et 1-10, soutiennent les étudiants engagés dans des formations doctorales à La Réunion (financement de bourses doctorales et de Post-doc). 3,9 millions d'euros ont été engagés sur ces deux mesures. En l'absence de données de suivi sur le nombre d'étudiants soutenus, et en faisant l'hypothèse qu'une thèse coûte 30 000€ par an pour l'employeur pour une durée de 3 ans, on peut estimer à 52 le nombre d'étudiants soutenus sur l'ensemble de leurs cursus. La mesure 1-10 a été ajoutée à la programmation lors de la révision à mi-parcours. Elle a apporté son soutien à 14 projets de recherche post-doctorale, principalement en lien avec l'exploitation des ressources naturelles (biodiversité, agriculture, aquaculture, énergies renouvelables) ou la santé, parmi lesquels 9 projets conduits en entreprise ou offrant des possibilités de retombées économiques. Le chiffre de 14 reste en-deçà des ambitions régionales sur la thématique (4/an).

Table 4 - Projets de recherche et post-doc soutenus par la mesure 1-10 du FSE

Structure bénéficiaire	Intitulé	Thème
UNIVERSITE DE LA REUNION	Gisement solaire, stockage d'énergie H2-PaC et hybridation	Energies renouvelables
UNIVERSITE DE LA REUNION	HandiLab Réunion - Living Lab sur le handicap et l'accessibilité à la Réunion	Inclusion sociale / Santé
CYROI	Développement de traceurs TEP pour un diagnostic clinique de maladies infectieuses émergentes spécifiques du Bassin Océan Indien.	Santé / Bioéconomie
CYROI	Développement de procédé d'éco-extraction visant à la valorisation de substances naturelles d'intérêt issues de la biodiversité végétale de La Réunion	Ressources naturelles / Bioéconomie
ARDA	Analyse de la dynamique de la population des bichiques à La Réunion	Ressources naturelles
ENERTIME	Optimisation de centrale ORC hybride solaire/biomasse	Energies renouvelables
Association APLAMEDOM	PAM RIVAL (Plantes Aromatiques et Médicinales de La Réunion, Recherche Innovation Valorisation) - meilleure connaissance de la biodiversité végétale réunionnaise pour une meilleure valorisation	Ressources naturelles / Bioéconomie
REUNIWATT	Projet Renforcement de l'expertise IA au projet SOLEKA	Energies renouvelables
STEMCIS	Développement scientifique et réglementaire d'un dispositif médical pour le traitement de l'arthrose chez l'homme	Santé / Bioéconomie
VITRORUN	Projet Valorisation économique des orchidées aromatiques de La Réunion et soutien aux filières agricoles	Ressources naturelles / Bioéconomie
ARIBEV	Embauche d'un post-doc pour mener une étude sur la multifonctionnalité des filières animales interprofessionnelles de La Réunion	Agriculture
SARL ERGONHOME	Suivi du programme de recherche et de développement du produit innovant MogaLight	Microélectronique
GIP CYROI	Analyse métabolomique par RMN de plantes médicinales et aromatiques de La Réunion	Santé / Ressources naturelles / Bioéconomie
QUALITROPIC	Développement de technologies d'éco-extraction pour de nouvelles valorisations des produits végétaux d'origine tropicale	Ressources naturelles / Bioéconomie

Objectif « innovation pédagogique »

Table 5 - Indicateurs de réalisation et de résultats

Indicateurs de suivi non disponibles

Concernant les formations relevant de l'objectif « innovation pédagogique », l'essentiel des efforts porte sur les formations sanitaires et sociales, tant les besoins dans ce domaine sont importants.

Dans le domaine sanitaire, les formations comprennent les études d'infirmière, les sages-femmes, les aides-soignantes, etc. En plus des crédits transférés par l'Etat pour l'organisation de ces formations, le FSE apporte une dimension supplémentaire et permet de financer des formations venant compléter l'offre de soins à La Réunion : kinésithérapeute, puériculteur et auxiliaire de puériculture, infirmiers spécialisés (anesthésistes, bloc opératoire), psychomotricien, ergothérapeute, etc. L'effort de formations effectué permet désormais à La Réunion d'être moins dépendante du personnel hospitalier métropolitain. Compte tenu des niveaux de rémunération proposés dans la fonction publique hospitalière (+40% par rapport à la métropole), les formations sont très attractives pour les Réunionnais. Ainsi, on constate une amélioration de la dotation du territoire en professionnels de santé sur la période. Les taux d'insertion sur ces formations sont très élevés (autour de 80%). La création du CHU en 2010 augmente la notoriété de l'établissement à l'échelle régionale, faisant de La Réunion un pôle de santé majeur au niveau de l'Océan Indien. L'importance des moyens dédiés à la formation de personnel paramédical permet d'accompagner correctement la montée en puissance de l'établissement. Si les établissements publics n'éprouvent plus ou peu de difficultés à recruter ce type de personnel en 2014, en lien avec l'attractivité des salaires, ce n'est pas le cas des établissements privés (cliniques).

Table 6 - Données relatives aux professionnels de santé à La Réunion

	2008*	2014**	Progression	2008*	2014**	Progression	2007***	2014**	Prog.
	Effectif total			Densité pour 100 000 hab			Nombre de diplômés		
Médecins généralistes	1030	1143	11%	128	136	6%	N.A.	N.D.	
Médecins spécialistes	857	1124	31%	107	134	25%	N.A.	N.D.	
Sous-total	1887	2267	20%	235	270	15%	N.A.	N.D.	
Sages-Femmes	313	378	21%	39	45	15%	3	8	
Infirmiers DE	4313	6462	50%	536	768	43%	138	182	32%
Masseurs kinésithérapeute	762	1371	80%	95	163	72%	0	20	
Orthophonistes	268	418	56%	33	50	52%	0	0	
Ergothérapeutes	68	104	53%	8	12	50%	0	0	

* Les professions de santé au 1er janvier 2008, DRAAS Réunion, 2008

**Données STATISS 2014, ARS Océan Indien, 2014

***Les formations aux professions de santé à La Réunion Résultats de l'enquête Ecole 2007, DRASS 2010

S'agissant des formations dans le domaine social, les besoins à La Réunion sont criants compte tenu de la situation sociale et du niveau de pauvreté. A titre illustratif, en 2014, 31,4% de la population est bénéficiaire du RSA contre 7% en métropole. Sur la période, on observe un redéploiement des formations : certaines formations sont délaissées (auxiliaires de vie sociale, techniciens de l'intervention sociale, etc.) tandis que le nombre de diplômés pour d'autres filières augmentent fortement entre 2009 et 2013 (assistants de service social, éducateurs de jeunes enfants) correspondant à une évolution des besoins sur la période : en effet, certains métiers sont arrivés à un niveau de saturation (AVS, CAP petite enfance, services à la personne) limitant la capacité d'absorption du territoire des jeunes diplômés.

Table 7 - Evolution du nombre de diplômés des professions sociales à La Réunion

Nombre de diplômés par métier	2009*	2013**	Progression
Assistants de service social	22	29	32%
Educateurs spécialisés	55	59	7%
Moniteurs éducateurs	48	52	8%
Educateurs techniques spécialisés	7	0	-100%
Aides médico-psychologiques	58	63	9%
Educateurs de jeunes enfants	9	32	256%
Conseillers économie sociale & familiale	0	2	
Auxiliaires de vie sociale	40	22	-45%
Techniciens de l'intervention sociale et familiale	16	1	-94%
Formation supérieure de travail social	5	3	-40%
Directeur d'établissement et de service d'intervention sociale	11	8	-27%
Cadre, responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)	26	20	-23%

*Enquête STATISS, ARS Océan Indien, 2011
**Enquête STATISS, ARS Océan Indien, 2014

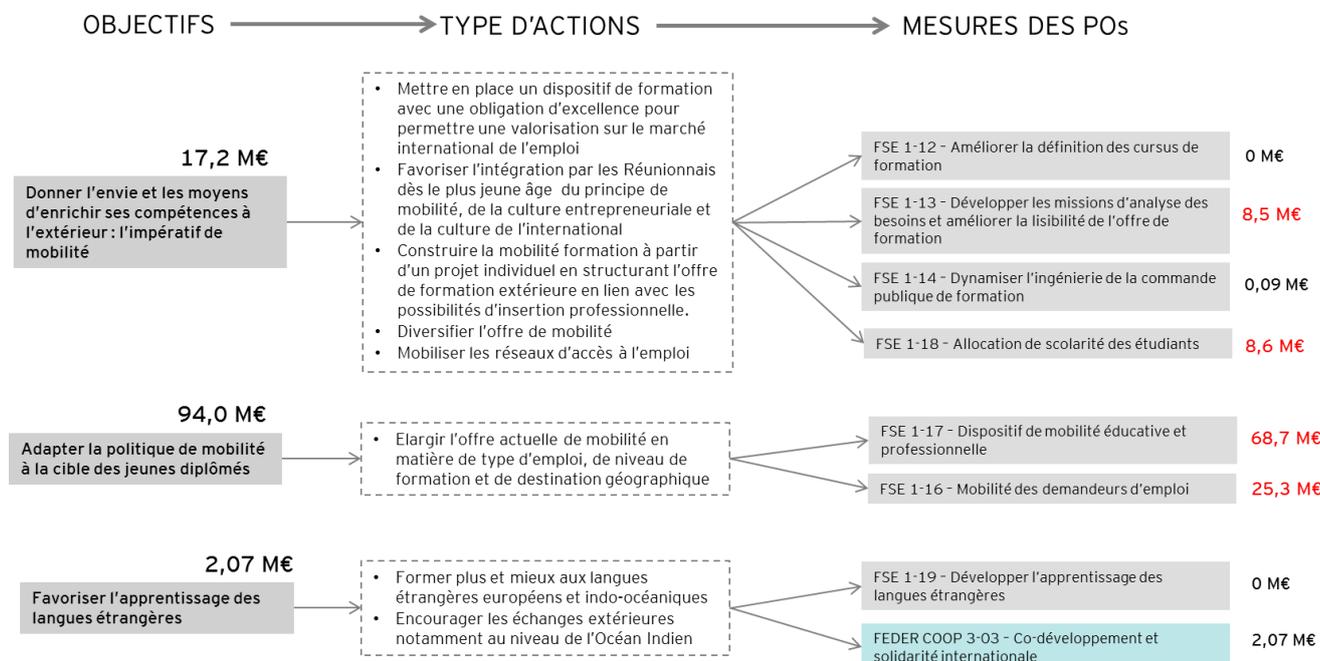
d. Conclusions et recommandations

Si les formations du secteur sanitaire continuent de répondre à des besoins importants, et offrent des possibilités d'insertion élevées (encore de nombreux emplois non pourvus, notamment dans certaines professions paramédicales - Infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, etc. et dans le secteur privé), les formations du secteur social doivent être mises en adéquation avec les besoins de recrutement du territoire. La valeur ajoutée des fonds européens se trouve principalement sur le volet financier : l'apport des fonds européens a permis de financer le développement d'une nouvelle offre de formations paramédicales plus spécialisées pour répondre à l'importance des besoins du territoire (infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire, ergothérapeutes, etc.).

Cependant, certains secteurs n'ont pas été couverts par des actions de formation, ou de manière insuffisante, malgré des ambitions fortes exprimées au niveau régional sur le développement économique de ces secteurs. Il s'agit notamment de **l'agronutrition, du tourisme et du développement durable**. Ainsi, si ces secteurs font l'objet de soutien dans le cadre d'autres mesures, la formation du personnel susceptible d'accompagner le développement de ces secteurs semble avoir été négligée.

Enfin les organismes de formation ayant été rationalisés sur la période, en lien avec la mise en place de marchés publics pour les actions de formation, certaines zones sont désormais délaissées par la formation, constituant un frein important pour les habitants de ces zones. Il s'agit notamment des hauts. Il conviendra d'assurer **une bonne répartition géographique des actions de formation** afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre.

4.1.2 Sous axe 1.1.2 : Développer une politique de la mobilité pour favoriser la conquête d'emplois plus diversifiés dans un plus grand nombre de pays



L'axe 112 de la SIP « Développer une politique de la mobilité pour favoriser la conquête d'emplois plus diversifiés dans un plus grand nombre de pays » est mise en œuvre par sept mesures, en faveur de la mobilité des étudiants et des demandeurs d'emploi, ainsi que l'amélioration de l'offre de formation.

Synthèse du bilan physico-financier		
Montants programmés	✓ 114,7 M€	
Taux d'avancement	✓ Taux d'avancement : 12 % ✓ Taux de certification : 62%	
Mesure concernées (montants UE programmés)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ FEDER COOP 3-03 Codéveloppement et solidarité internationale ✓ FSE 1-12 Améliorer la définition des cursus de formation ✓ FSE 1-13 Développer les missions d'analyse des besoins et améliorer la lisibilité de l'offre de formation ✓ FSE 1-14 Dynamiser l'ingénierie de la commande publique de formation ✓ FSE 1-15 Mobilité des étudiants ✓ FSE 1-16 Mobilité des demandeurs d'emploi ✓ FSE 1-17 Dispositif de mobilité en faveur des demandeurs d'emploi ✓ FSE 1-18 Allocation de scolarité des étudiants ✓ FSE 1-19 Développer l'apprentissage des langues étrangères 	2 M€ 0 M€ 8,5 M€ 0,09 M€ 1,5 M€ 25,3 M€ 68,7 M€ 8,6 M€ 0 M€
Principaux projets (montants UE programmés)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formations en mobilité (2011 à 2014), LADOM ✓ Mobilité des demandeurs d'emploi (2007 à 2015), CNARM ✓ Allocation de scolarité des étudiants (2007 à 2015), Département de La Réunion ✓ Missions de base (2009 à 2015), CARIF OREF 	32,8 M€ 25,3 M€ 8,6 M€ 8 M€
Principaux bénéficiaires (%total montants UE programmés)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ LADOM ✓ CNARM ✓ Département de La Réunion 	56% 19% 13%

Les deux mesures principales de cet axe, 1-16 « Mobilité des demandeurs d'emploi » et 1-17 « Dispositif en faveur des demandeurs d'emploi », toutes deux mises en œuvre par le FSE, poursuivent des objectifs partiellement similaires (la mobilité des demandeurs d'emploi) mais sont mises en œuvre de manière distincte :

- ▶ La **mesure 1-16 du FSE**, mise en œuvre par le CNARM, finance les Programmes « Mobilité des demandeurs d'emploi » de 2007 à 2015 de l'opérateur. Les opérations programmées de cette mesure ont pour objectifs :
 - L'accueil et l'information des porteurs de projets de mobilité professionnelle ;
 - La prospection d'emplois en mobilité et la mise en relation avec les employeurs ;
 - La préparation des candidats au départ ;
 - L'accueil, l'accompagnement et le suivi sur le territoire métropolitain.⁹

Programmée à hauteur de 25,3 millions d'euros et cofinancée par le Conseil Départemental pour près de 11 millions d'euros, elle rencontre un franc succès auprès des bénéficiaires.

- ▶ La **mesure 1-17 du FSE**, mise en œuvre par LADOM, finance le soutien des étudiants et demandeurs d'emploi souhaitant accéder à une formation en mobilité. Programmée à hauteur de 68,7 millions d'euros, elle constitue la principale mesure en faveur de la mobilité, soutenue par l'Etat et la Région, principaux cofinanceurs du dispositif. Elle est programmée à près de 130% de la maquette en novembre 2015.
- ▶ La mesure 1-18 « Allocation de scolarité des étudiants », vient en complément pour assurer une bourse aux étudiants en mobilité et ne s'adresse qu'à une partie seulement du public étudiant, en finançant une aide permettant l'accès aux grandes écoles et filières d'excellence des étudiants réunionnais. Programmée à hauteur de 8,6 millions d'euros, elle s'appuie sur un cofinancement du Conseil Départemental. Elle a rencontré également un franc succès.
- ▶ Les mesures 1-13 et 1-14 assurent une fonction de préparation et soutien des actions de mobilité. La mesure 1-13 « Développer les missions d'analyse des besoins et améliorer la lisibilité de l'offre de formation » contribue au financement des missions de base du CARIF-OREF (Centre Animation Ressources d'Information sur la Formation / Observatoire Régional Emploi Formation), sur la période 2008/2015.
- ▶ La mesure 1-14 « Dynamiser l'ingénierie de la commande publique de formation » entend contribuer à la création de dispositifs innovants et à l'adaptation permanente des formations, pour répondre de façon réactive et efficace aux besoins des secteurs économiques, aux attentes des publics et aux enjeux de développement économique
- ▶ Enfin, la mesure 3-03 du FEDER Coopération « Codéveloppement et solidarité internationale » entend poursuivre l'extension du programme de volontariat de solidarité internationale qui a été cofinancé par le programme d'initiative communautaire INTERREG III B en partenariat avec l'Association Française des Volontaires du Progrès.

a. Pertinence : la mobilité, une exigence pour un territoire insulaire ultrapériphérique à développer le plus tôt possible

Le marché local de l'emploi saturé, couplé à une offre de formation restreinte, rend nécessaire une politique de mobilité active pour la Région. De fait, les politiques de mobilité mises en place depuis 1965 avec la création du Comité National d'Accueil et d'actions pour les Réunionnais en Mobilité ou CNARM ont pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes Réunionnais par la migration en métropole et à l'étranger.

Les créations d'emploi annuelles avoisinent les 4000 emplois par an, mais ne permettent pas d'accueillir les 7000 jeunes arrivant sur le marché de l'emploi. Ainsi, la conquête de nouveaux marchés de l'emploi permet d'augmenter sensiblement les chances d'insertion professionnelle.

Par ailleurs, l'offre de formation régionale progresse depuis quelques années, notamment grâce aux efforts entrepris par la Région avec le soutien du FSE pour développer de nouvelles offres de formation. Pour autant, la taille du territoire et les caractéristiques locales du marché de l'emploi limitent inévitablement le spectre des formations proposées.

Ainsi la mobilité continue d'apporter une réponse concrète aux problématiques d'insertion professionnelle et de formation spécifiques à La Réunion.

⁹ Source : RAE du FSE, 2014

b. Efficacité

Réalisations: la période 2007-2013 se caractérise par des efforts financiers importants en faveur des actions de mobilité

Les engagements financiers sur la période précédente en faveur de la mobilité avaient atteint 74 millions d'euros (coût total). Pour cette nouvelle période, en tenant compte des deux dispositifs (en faveur des étudiants et des demandeurs d'emploi), le coût total programmé en novembre 2015 atteint près de 135 millions d'euros, soit près du double par rapport à la période précédente, illustrant le poids accordé à ce dispositif sur la période actuelle. En effet, le dispositif s'est ouvert à de nouveaux bénéficiaires : nouvelles destinations à l'international, élargissement à d'autres types de formation (aérien, bâtiment, enseignement supérieur, grandes écoles, etc.).

Plusieurs mesures concourent à l'encouragement, la promotion et la facilitation de la mobilité des jeunes et des demandeurs d'emploi. Au-delà de la mobilité vers la métropole, la période 2007-2013 a été marquée par une ouverture internationale du dispositif. Un dispositif de mobilité vers le Québec depuis 1998 découle du protocole de coopération conclu entre le Conseil Régional de La Réunion, la ministre de l'immigration et des communautés culturelles du Québec et la ministre de l'éducation, du loisir et du sport du Québec, comprenant 52 programmes d'études dans 16 secteurs d'activité proposés aux étudiants réunionnais. Ainsi, en 2013, LADOM a accompagné 112 Réunionnais sur ce dispositif. Depuis, d'autres pays (Belgique, Espagne par exemple) accueillent des étudiants réunionnais et cette internationalisation de la mobilité progresse.

Les efforts de promotion et de recrutement sont nécessaires et doivent être maintenus au regard des freins identifiés à la mobilité. Une étude du Conseil Régional¹⁰ a permis de lister les principaux freins à la mobilité : ainsi le poids de la famille, la méconnaissance de la métropole, et un faible niveau de qualification constituent des obstacles majeurs à surmonter pour envisager un départ en mobilité.

Cet effort participe de la volonté d'améliorer le niveau de qualification global des jeunes et des demandeurs d'emploi afin d'augmenter leurs chances de s'insérer durablement sur le marché de l'emploi.

Résultats et impacts : s'il est difficile d'apprécier les effets en termes d'amélioration de l'insertion professionnelle, d'autres bénéfices apparaissent incontestablement

Les réalisations des différentes mesures ne sont pas disponibles de manière consolidée. Si le RAE mentionne le chiffre de 2000 stagiaires par an en 2013 et 2014 pour la mesure 1-16 et 4200 en 2013 (3000 en 2014 car une partie des actions ont été transférées vers le PO IEJ), les rapports de LADOM et du CNARM mentionnent des chiffres relativement différents. Une enquête auprès des jeunes réunionnais indique que 9% des jeunes en ont bénéficié

Table 8 : Nombre de bénéficiaires des dispositifs de mobilité en faveur des étudiants et des demandeurs d'emploi

Nombre de bénéficiaires	2009	2010	2011	2012	2013	2014
LADOM REUNION Source : Rapport d'activité 2014						
Stagiaires de la formation professionnelle en mobilité			1737	1305	1453	1739
Transits (oraux, stages, etc.)			1538	932	957	333
TOTAL LADOM			3275	2237	2410	2072
CNARM Source : Rapport d'activité 2012						
Demandeurs d'emploi avec contrat	644	648	675	724		
Demnadeurs d'emploi en prospection	1169	1364	1568	1558		
Regroupement familial	160	159	151	198		
TOTAL CNARM	1973	2171	2394	2480		
LES PLACEMENTS EN EMPLOI CNARM						
DEAC			548 (81%)	598 (83%)		
DEEP			965 (62%)	1076 (69%)		
TOTAL			1513 (63%)	1674 (67,5%)		

¹⁰ Ajouter le lien

S'agissant de LADOM, les chiffres diffèrent fortement des ambitions mentionnées dans le PO (7500 étudiants par an) bien que ce chiffre corresponde au nombre de personnes accueillies annuellement dans les structures de LADOM. Les programmes de formation concernent en priorité les formations sanitaire et social, représentant 22% des programmes de formation et 42% des domaines professionnels des bénéficiaires en 2013. Les autres programmes de formation sont portés par l'AFPA, l'APE (Action préparatoire à l'emploi), la MFE (Mobilité emploi formation) et les stages pratiques. Le tourisme, les transports et le BTP concentrent également un tiers des domaines professionnels concernés.

S'agissant du CNARM, les réalisations sont également en-deçà des ambitions (3000 demandeurs d'emploi par an : 1500 en DEAC et 1500 en DEED), mais les résultats sont satisfaisants et correspondent aux ambitions en matière d'insertion professionnelle, avec un niveau moyen atteignant 67,5% en 2012. La répartition sectorielle est tout autre avec les services aux personnes et aux collectivités (29 %), le commerce et la vente (15 %) et l'hôtellerie/Restauration (13 %).

Les impacts de la mobilité sont doubles :

- ▶ **Impact économique en premier lieu** : le départ en mobilité poursuit un objectif d'amélioration de la situation socio-économique des personnes par l'acquisition d'une qualification d'une part, permettant d'améliorer l'employabilité de la personne, et par l'emploi d'autre part, en permettant aux demandeurs d'emploi d'intégrer un marché de l'emploi bien plus conséquent qu'à La Réunion. Ainsi les taux d'emploi des jeunes après une mobilité s'élève à 56% contre 29% pour les autres jeunes, d'autant que ce chiffre élevé masque l'importance des jeunes qui poursuivent leurs études à La Réunion après une mobilité.
- ▶ **Impacts comportementaux** : le départ en mobilité constitue une opportunité unique d'aller découvrir le monde et sortir de son quotidien, de sa zone de confort. En incitant les jeunes à quitter leur cocon familial et vivre l'expérience de l'autonomie, les effets sur le comportement des étudiants de retour de mobilité sont indéniables. Les acteurs de la formation, de la formation professionnelle et de la jeunesse interrogés sont unanimes pour confirmer que la mobilité apporte une ouverture d'esprit et améliore les capacités d'adaptation et la confiance en soi, compétences précieuses en situation professionnelle, qui font souvent la différence lors des entretiens d'embauche. Ainsi, en modifiant les comportements des jeunes, la mobilité améliore nettement leur employabilité, de retour sur le territoire.

c. Difficultés rencontrées

Une gouvernance complexe et peu lisible pour les bénéficiaires et le grand public

De nombreux acteurs institutionnels s'impliquent sur la politique de mobilité. Ainsi les acteurs de la mise en œuvre (CNARM, LADOM mais également Région et Département) et les cofinanceurs des dispositifs (Etat, Région, Département) sont nombreux et constituent autant de portes d'entrée vers les dispositifs pour les bénéficiaires potentiels. Cette dispersion des compétences en lien avec le découpage des actions soutenues peuvent être sources de confusion pour les bénéficiaires. Les tensions entre LADOM et la Région ces dernières années ont donné lieu à un changement de modus operandi en cours de programmation pour la mesure 1.17 en faveur des demandeurs d'emploi, afin d'isoler les contributions de la Région au dispositif. Ainsi la gouvernance pour la prochaine génération de programme a été complètement repensée afin d'apporter plus de clarté sur ce dispositif clé du programme FSE.

Par ailleurs, l'éclatement des compétences a pour conséquence d'augmenter le risque de pouvoir bénéficier à plusieurs reprises de l'opération, d'autant que l'articulation avec la continuité territoriale doit également être assurée.

Un suivi des bénéficiaires et des impacts à long terme insuffisamment connus

Pourtant soutenu depuis près de 50 ans, le dispositif de mobilité et ses effets à court, moyen et long terme sont insuffisamment évalués et mal documentés. Une meilleure connaissance de la suite des parcours permettrait sans doute d'éclairer les candidats au départ, et pourrait alimenter la réflexion sur les éventuels retours à moyen ou long terme.

Une efficacité questionnée en raison des faibles informations disponibles sur l'efficacité de la mesure et des difficultés rencontrées par LADOM

Au regard du coût du dispositif dans le budget régional, il convient de s'assurer de la bonne utilisation des crédits, en particulier dans un contexte de fragilité de LADOM. Une mise à plat des dispositifs et des flux financiers, ainsi qu'une vérification de la cohérence des soutiens avec les autres dispositifs existants s'avèrent nécessaire pour assurer une bonne efficacité des mesures.

d. Valeur ajoutée

L'apport des fonds européens sur ces dispositifs est principalement financier : le financement européen permet d'augmenter considérablement le nombre de jeunes bénéficiaires.

e. Conclusions et recommandations

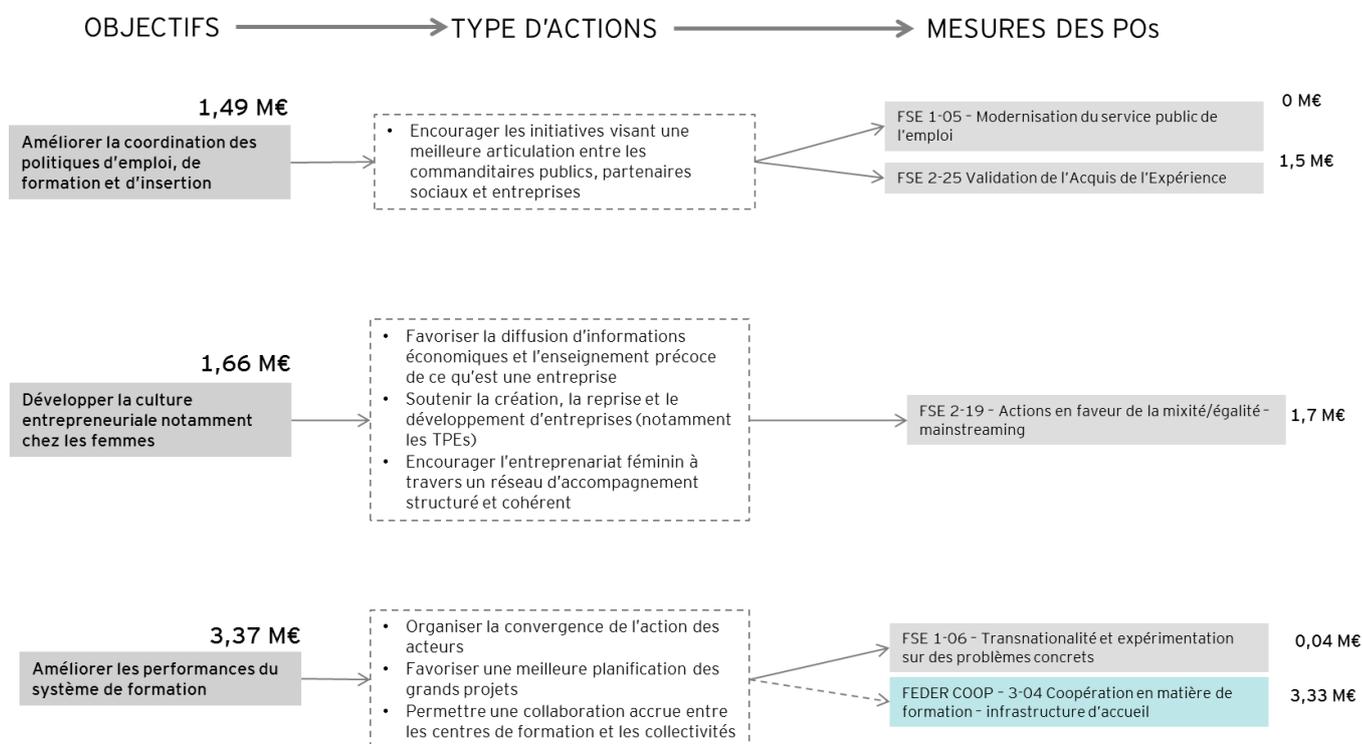
Le dispositif de mobilité est pertinent au regard des spécificités du territoire. Plébiscité par les étudiants et les demandeurs d'emploi, malgré les freins existants, il bénéficie d'un soutien sans faille de l'ensemble des institutions réunionnaises et a fait l'objet sur la période d'efforts financiers considérables témoignant de l'importance donnée à ce dispositif (près de 137 millions d'euros de coût engagé, dont 95 millions d'euros de fonds européens). En augmentant ses capacités, le dispositif s'est ouvert à d'autres destinations (Espagne, Belgique et Québec historiquement) et d'autres bénéficiaires (étudiants en études supérieures, élargissement des secteurs d'activité).

Les résultats et impacts, bien que mal connus, sont réputés très bons en matière d'insertion professionnelle (faiblesse des retours) et d'employabilité des bénéficiaires. Un autre impact moins visible est pourtant cité systématiquement : il s'agit de l'impact sur le comportement des bénéficiaires du dispositif. Un séjour en mobilité leur apporterait davantage de confiance en soi, une plus grande ouverture d'esprit et une aisance dans les relations, qui constituent des atouts majeurs pour améliorer son employabilité.

Afin d'améliorer l'efficacité du dispositif, plusieurs pistes sont à envisager :

- Amélioration de la gouvernance et de la lisibilité pour les candidats et le grand public ;
- Amélioration du suivi des bénéficiaires notamment par l'autorité de gestion et meilleure connaissance des effets à moyen et long terme ;
- Analyse de la cohérence des aides avec les autres dispositifs existants.

4.1.3 Sous-axe 1.1.3 : Appliquer une stratégie d'ensemble pour le renforcement et l'adaptation des ressources humaines



Ce sous-axe de la SIP comporte un ensemble de mesures assez variées en faveur du renforcement et de l'adaptation des ressources humaines. Trois mesures du FSE et une mesure du FEDER Coopération constituent l'ensemble des montants engagés sur la période :

- Les actions en faveur de la validation des acquis de l'expérience (1,5 millions d'euros de fonds européens programmés), mises en place par le CARIF-OREF principalement, avec un cofinancement de la Région.
- Les actions en faveur de la mixité et l'égalité (1,7 millions d'euros), mises en œuvre notamment par l'agence pour l'intégration de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (financement de son programme d'actions) et d'autres structures associatives faisant la promotion de l'égalité homme/femme.
- L'action du FEDER Coopération en faveur de la construction d'une structure d'hébergement de l'ordre de 60 logements sur le Campus universitaire Sud destinée à accueillir les stagiaires, étudiants et chercheurs souhaitant bénéficier de l'offre de formation ou des infrastructures de recherche à La Réunion (3,3 millions d'euros).

Synthèse du bilan physico-financier	
Montants programmés	✓ 6,5 M€
Taux d'avancement	✓ Taux d'avancement : 104% ✓ Taux de certification : 77%
Mesure concernées (montants UE programmés)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ FEDER COOP 3-04 - Coopération en matière de formation - infrastructure d'accueil 3,3 M€ ✓ FSE 1-05 - Modernisation du service public de l'emploi 0 M€ ✓ FSE 1-06 - Transnationalité et expérimentation sur problèmes concrets 0,04 M€ ✓ FSE 2-19 - Action en faveur de la mixité/égalité - mainstreaming 1,7 M€ ✓ FSE 2-25 - VAE 1,5 M€

Synthèse du bilan physico-financier		
Principaux projets (montants UE programmés)	✓ Construction d'une résidence d'accueil à l'internationale sur le campus universitaire du Tampon, Région Réunion	3,3M€
	✓ Allocations annuelles VAE, Région Réunion	1,4 M€
	✓ Programmes d'action annuels « finaliser les opportunités d'emploi », Association FTM	0,8M€
	✓ Programmes d'action annuels « promotion de l'égalité homme / femme à La Réunion », Agence pour l'intégration de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes	0,7M€
Principaux bénéficiaires (%total montants UE programmés)	✓ LADOM	56%
	✓ CNARM	19%
	✓ Département de La Réunion	13%

a. Des mesures réellement pertinentes compte tenu des spécificités du territoire et des besoins de développement mais dont la cohérence au sein d'un même sous-axe peut être interrogée

Les dispositifs soutenus dans le cadre de ce sous-axe répondent à de réels besoins.

La validation des acquis de l'expérience : la population réunionnaise souffre d'un manque de qualification important par rapport à la métropole comme évoqué en introduction du sous-axe, en lien avec la déscolarisation précoce des jeunes Réunionnais. Pour autant, de nombreux Réunionnais disposent de compétences non sanctionnées par un diplôme (autodidactes) mais acquises au cours de leur expérience professionnelle. Ainsi, pour la région tout particulièrement, la promotion de la VAE répond à un réel besoin.

La promotion de l'égalité homme/femme : dans un contexte d'emploi difficile, les femmes réunionnaises souffrent d'une plus grande discrimination dans l'accès à l'emploi à La Réunion malgré un niveau de qualification plus élevé et une moindre fréquence de l'illettrisme par rapport aux hommes. Une fois dans l'emploi, les inégalités sont plus faibles qu'en métropole. Les actions en faveur de la promotion de l'égalité sont parfaitement pertinentes dans ce contexte.

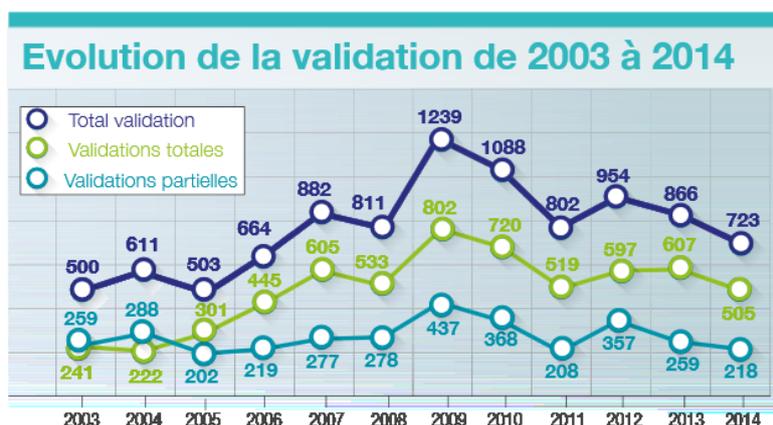
L'infrastructure d'accueil d'étudiants / chercheurs étrangers sur le campus universitaire : le développement d'infrastructures de recherche dont le rayonnement dépasse les frontières du territoire doit s'accompagner d'infrastructures d'accueil des chercheurs appropriées. Ainsi, le besoin de logements pour accueillir ponctuellement des étudiants, stagiaires ou chercheurs a été exprimé par la plupart des organismes de recherche.

Si ces trois actions répondent à des besoins réels, leur regroupement au sein d'un même sous-axe peut-être questionné, compte-tenu de la faible cohérence entre les dispositifs.

b. Réalisations, résultats et impacts

La VAE a rencontré un vif succès auprès des Réunionnais, à mettre en lien avec le dynamisme de l'animation mise en place par le CARIF-OREF auprès des points relais conseils couvrant entre 1500 et 3000 bénéficiaires par an, afin de les informer et les professionnaliser sur la thématique de la VAE. Ainsi le nombre de VAE (validations totales) a touché jusqu'à 802 bénéficiaires par an (en 2009) pour retomber à 505 en 2014. Le pic de 2009 correspond à l'absorption des stocks importants au lancement de l'animation dynamique mise en place sur la période. En incluant les validations partielles, la cible de 700 validations par an a largement été dépassée. La seule difficulté rencontrée porte sur le nombre restreint de tuteurs locaux susceptibles d'accueillir les stagiaires en vue des validations.

Figure 3 - Chiffres de la VAE - Source: CARIF OREF



Les impacts de la VAE sur les bénéficiaires sont multiples :

- Impact dans l'amélioration des compétences et de la connaissance : l'exercice exigeant de la VAE contraint le stagiaire à parfaire ses connaissances sur le sujet retenu. En effet, la rédaction d'un mémoire thématique permet d'approfondir un sujet donné et d'acquérir une expertise en la matière, et le système de validation partielle oblige à travailler plus en profondeur les points de faiblesse afin de valider entièrement le domaine retenu. Cette montée en compétence du stagiaire contribue inévitablement à une amélioration des capacités dans l'exécution des travaux.
- Impacts socio-économiques : en augmentant la qualification des personnes, la VAE améliore leur employabilité ou leur niveau de rémunération pour ceux qui sont déjà dans l'emploi (notamment dans le secteur public) ;
- Effet démultiplicateur : en augmentant le nombre de personnes qualifiées, le nombre de tuteurs susceptibles d'accueillir des stagiaires augmente inévitablement, levant un des freins du dispositif.

La valeur ajoutée européenne sur ce dispositif est essentiellement financière et permet d'accélérer l'absorption des stocks.

L'infrastructure d'accueil d'étudiants / chercheurs étrangers sur le campus universitaire a été programmée une première fois en 2010 puis réalisée en 2013, à cause de difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'opération (défiance d'entreprises). Le calibrage de l'opération a été supérieur aux besoins reçus jusqu'à ce jour. Le taux d'occupation est très faible (autour de 30%), posant la question de la pertinence de l'outil et de son dimensionnement. Initialement ouverts aux enseignants et chercheurs de la zone, le dispositif a été ouvert à l'ensemble de 2^{ème} et 3^{ème} cycle pour améliorer le taux d'occupation.

Ainsi, si l'infrastructure répondait à un réel besoin, le dimensionnement et le calibrage de l'opération n'a sans doute pas été optimisé. Toutefois, les ambitions en matière de recherche et d'innovation pour la future période de programmation restent importantes, et l'infrastructure pourrait répondre aux besoins supposés croissants dans les années à venir, en lien avec l'accueil des chercheurs étrangers.

4.2 Evaluation de l'Axe 2 « Compétitivité économique »

SYNTHESE DES ANALYSES

Les mesures en tournant de l'Axe 2 de la SIP « Compétitivité économique » poursuivent l'objectif commun de préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien en agissant sur trois paramètres clés de la compétitivité de l'île à savoir **développer les secteurs stratégiques** (Recherche et Développement, TIC, tourisme, ingénierie, pêche et aquaculture, services à la personne...) et **renforcer les infrastructures d'échanges** afin d'accompagner l'**ouverture à l'international des entreprises réunionnaises**.

La programmation 2007-2013, qui souhaite relever des défis ambitieux, intervient dans un contexte marqué par les difficultés économiques internationales qui viennent s'ajouter aux faiblesses structurelles de l'île

- ▶ La Réunion est un territoire insulaire et éloigné des marchés des pays développés, contraignant l'économie locale à composer avec un marché étroit, malgré un soutien européen pour compenser cette ultra-périphérie.
- ▶ La définition des objectifs stratégiques de la programmation a précédé le déclenchement de la crise financière de 2009 dont les effets économiques et sociaux ont affecté l'île dans des proportions plus marquées qu'en métropole et ont mis un coup d'arrêt à la dynamique de croissance qui caractérisait alors la région (+4.5%/ an en moyenne entre 1993 et 2008). Le PIB s'est ainsi contracté de 2.7% en 2009.

La région est structurellement importatrice du fait de sa petite taille, de son éloignement et de l'absence de matières premières (à l'exception du potentiel agricole et maritime) ce qui conduit à un déficit structurel de la balance commerciale en biens de consommation. La proximité avec les pays de la zone Sud-Ouest de l'Océan Indien ne se traduit pas sur le plan des échanges commerciaux, et la métropole reste le premier destinataire des exportations réunionnaises, suivi des autres pays de l'UE, essentiellement constituées de produits agroalimentaires (sucre, pêche). Par ailleurs, l'environnement régional est à la fois concurrentiel et peu ou non solvable.

- ▶ Du fait de sa sensibilité aigüe à la conjoncture mondiale et de sa position géographique, La Réunion fait face à la nécessité de s'ouvrir à l'international et de s'insérer dans la zone régionale. Cela suppose d'accroître sa compétitivité en développant les secteurs stratégiques par l'amélioration de l'environnement financier et technique, d'innovation et de recherche et de valoriser ses atouts (santé, formation, etc.). Ce développement doit être corrélé au renforcement de ses infrastructures d'échanges (port, aéroports et réseau de communication) afin s'inscrire dans une stratégie soutenue d'ouverture des marchés.

Dans ce contexte, les mesures en tournant mises en œuvre dans le cadre de l'axe 2 ont permis de contenir les effets de la crise et d'amorcer le développement des secteurs moteurs dans un cadre financier, technologique et d'innovation favorable à l'insertion régionale

- ▶ Le taux global de programmation des mesures en tournant de l'Axe 2 est de 99%, pour un taux de certification de 78%.
- ▶ Les mesures liées aux TIC ont largement favorisé l'accès généralisé aux TIC et leur utilisation au sein de l'île de La Réunion par la réalisation du réseau G@zelle, le développement des services à la population et l'accroissement de l'offre de services (services publics et aux entreprises). La digitalisation des entreprises est en cours, renforçant l'appareil productif, et la mise en place d'un pôle de compétences est porteuse d'un potentiel d'innovation et de développement économique à consolider, complété par d'importants investissements en matière de formations dans ce secteur (cf. Axe 1).
- ▶ Entre 2007 et 2013, les mesures en tournant dédiées au tourisme se sont concentrées autour de deux problématiques : le renforcement de l'offre de qualité (hôtel, restauration, activités) et l'accroissement et diversification de la clientèle extérieure. Ces efforts ont permis de contenir les effets de la crise de 2006 (épidémie de Chikungunya) et d'engager les investissements visant à répondre aux faiblesses structurelles du secteur (capacités hôtelières, renforcement de la qualité de l'offre de restauration et de loisirs, montée en compétences), mais les réalisations observées ne compensent pas les fermetures sur la période, avec toutefois des signaux encourageants en termes de diversification de la clientèle extérieure. Ce développement timide peut sans doute être mis au regard des efforts limités sur le plan de la formation professionnelle dans ce domaine (cf. Axe 1).
- ▶ La mise en place d'outils de financements adaptés (fonds de capital-risque, fonds de garantie, prêts bonifiés) a permis de contenir les effets de la crise économique et financière. En effet, les mesures mises en œuvre ont permis de structurer le secteur financier local et de soutenir les investissements des entreprises..

- ▶ La programmation européenne a permis d'accompagner la structuration et la modernisation du secteur de la pêche et de l'aquaculture, première étape vers le développement d'une activité d'export et peut être favorisée par les projets de coopération économiques dans la zone Océan Indien.
- ▶ Les investissements réalisés en faveur du Port (seul port de commerce de l'île) et de l'aéroport de Saint-Denis/Gillot (qui accueille la totalité du trafic aérien long-courrier et 95% du trafic global de passagers) étaient nécessaires pour maintenir l'île dans la course du trafic international de marchandises et de voyageurs, et pour renforcer le positionnement régional de La Réunion, face à la concurrence de Maurice.
- ▶ Le sous axe 213 de la SIP avait pour but de renforcer la visibilité et l'attractivité de La Réunion et d'accompagner l'internationalisation de l'économie réunionnaise. Le renforcement des coopérations bilatérales en matière de développement durable, les opérations de mise en réseau et de rapprochement entre les acteurs économiques ont constitué une première étape nécessaire pour accroître la visibilité de La Réunion. Par ce biais, les entreprises mettent en avant leurs avantages comparatifs permettant dans un cadre compétitif autant que partenarial et complémentaire de développer une stratégie industrielle à l'échelle régionale. Si les marques d'intérêt des entreprises réunionnaises vers l'international s'accroissent, la croissance des exportations reste néanmoins à consolider comme l'illustre la baisse des exportations depuis 2012.

Ces réalisations constituent les premières étapes de développement économique stratégique, innovant, à forte valeur ajoutée et intégré à l'environnement régional de la zone Océan Indien.

- ▶ En matière de tourisme, la restructuration de l'offre sur l'île demeure le premier enjeu. Les investissements dans les projets hôteliers classés constituent une priorité à développer et notamment les projets de grande capacité afin de répondre aux demandes des tour-opérateurs et des compagnies de croisière. Une meilleure couverture du territoire est à envisager avec le renforcement de l'hôtellerie dans les Hauts, peu équipés, en lien avec le développement du tourisme vert. Les objectifs d'amélioration et de diversification de l'offre dans la restauration et l'accompagnement à la création d'activités de loisirs doivent être poursuivis et renforcés car ils constituent un élément complémentaire d'attractivité sur l'île. Les activités originales, en cohérence avec « l'image » du tourisme vert et nature de La Réunion et avec l'offre hôtelière proposée autour de ces activités (notamment pour la randonnée dans les Hauts) sont à approfondir et les aides à l'investissement représentent une incitation importante. Sur le plan de l'offre, les efforts en matière de formation sont essentiels et doivent permettre à moyen terme une meilleure qualification et une spécialisation permettant de pourvoir certains postes spécifiques et d'accompagner une montée en gamme favorisant la création d'emplois.

En ce qui concerne la demande, la volonté de diversification et d'accroissement des touristes extérieurs constitue le second enjeu. Or celle-ci se développe grâce à la communication. Sur ce point, une réorientation des campagnes de promotion de manière plus ciblée et utilisant les nouveaux outils peut être envisagée. Les besoins en communication et en promotion restent d'actualité pour attirer une clientèle européenne et issue de la zone de l'Océan indien, car La Réunion reste une destination peu connue dans un environnement concurrentiel important.

- ▶ Concernant les TIC, l'enjeu central pour l'avenir concerne désormais la couverture totale de la population en très haut débit pour garantir une plus grande qualité et performance et de la réduction des coûts. Les objectifs sont développés en ce sens dans le schéma directeur d'aménagement numérique du territoire de La Réunion. De plus, la dynamique de modernisation des services publics, de l'offre de services TIC en faveur du développement des secteurs marchands doit être poursuivie. Cet environnement est en effet porteur de valeur ajoutée et est favorable à la création, l'implantation et la diversification des activités. En dernier lieu, la volonté de soutien aux investissements productifs est à intensifier car les TIC représentent un fort potentiel économique, une production à forte valeur ajoutée et conduit à accroître la compétitivité.
- ▶ Les investissements réalisés pour l'extension du Port Est devraient permettre à La Réunion d'accueillir des volumes croissants de marchandise. Par ailleurs, le projet de la compagnie CMA-CGM de faire de La Réunion son hub régional, favorisé par les investissements réalisés dans le cadre de la programmation 2007-2013, pourraient permettre à La Réunion d'accroître son rôle de plateforme de transbordement dans la région.
- ▶ Les problématiques liées aux instruments d'ingénierie financière sont imbriquées aux problématiques d'internationalisation des entreprises. La structuration du marché financier et le développement d'outils financiers adaptés constituent un préalable à la croissance économique endogène. La seconde étape concerne néanmoins la consolidation de l'assise financière des entreprises désireuses de se développer sur les marchés internationaux et la mise à disposition d'accompagnement technique adéquat. De plus, l'effet levier des aides mises à disposition, s'il est avéré, doit néanmoins favoriser les secteurs moteurs et à forte valeur ajoutée.

Les difficultés liées à la mauvaise perception de l'activité d'exportation, à la méconnaissance des marchés ciblés et au contexte d'insularité constituent autant d'obstacles à l'internationalisation des entreprises. C'est la raison pour laquelle le **volet accompagnement à l'internationalisation des entreprises** représente le défi majeur pour La Réunion, conformément aux priorités développées dans le PRIE. Dans ce cadre, il peut être aussi souligné la nécessaire **clarification de la gouvernance du PRIE** et le renforcement des rôles des acteurs réunionnais de l'export.



L'accompagnement technique, le développement des compétences et des connaissances des marchés, ainsi que l'approfondissement des partenariats avec Maurice et Madagascar sont à renforcer.

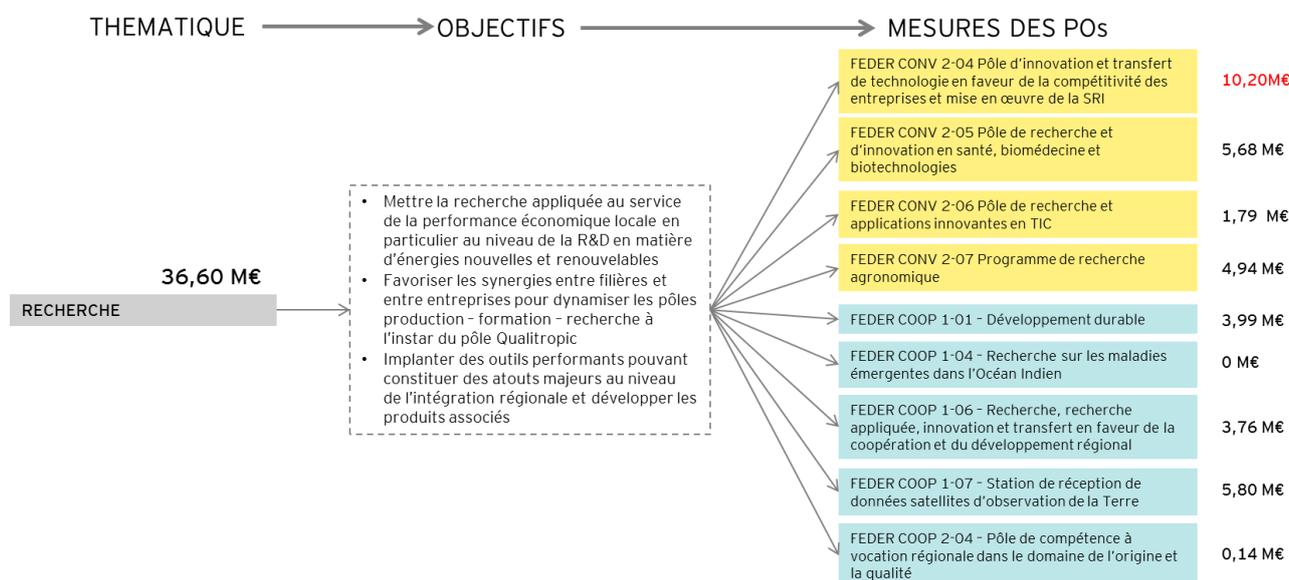
4.2.1 Des efforts importants dans le domaine de la recherche, mais une transmission encore insuffisante à l'économie réunionnaise

Synthèse du bilan physico-financier		
Montants programmés	✓ 36,30M€	
Taux d'avancement (Novembre 2015)	✓ Taux d'avancement : 106%	
	✓ Taux de certification : 84%	
Mesure concernées (montants UE programmés)	<p>FEDER CONVERGENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2-04 Pôle d'innovation et transfert de technologie en faveur de la compétitivité des entreprises 10,2 M€ ✓ 2-05 Pôle de recherche et d'innovation en santé, biomédecine et biotechnologies 5,7M€ ✓ 2-06 Pôle de recherche et applications innovantes en TIC 1,8M€ ✓ 2-07 Programme de recherche agronomique 4,9M€ <p>FEDER COOPERATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1.01 Développement durable 4,0M€ ✓ 1.04 Recherche sur les maladies émergentes dans l'Océan indien 0M€ ✓ 1.06 Recherche, recherche appliquée, innovation et transfert en faveur de la coopération et du développement régional 3,8M€ ✓ 1.07 Station de réception de données satellites d'observation de la Terre 5,8M€ ✓ 2.04 Pôle de compétence à vocation régionale dans le domaine de l'origine et la qualité 0,1M€ 	
Principaux projets (montants UE programmés)	<p>FEDER CONVERGENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Programmes de recherche agronomique annuels du CIRAD 4,9M€ ✓ Programmes d'actions annuels du CRITT 2,6M€ ✓ Programmes d'actions annuels du pôle de compétitivité QUALITROPIC 0,9M€ ✓ Programmes d'action annuels de NEXA 0,8M€ <p>FEDER COOPERATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Construction d'une station de réception et de traitement d'images satellite-SEAS-OI 5,2M€ ✓ Programme de coopération scientifique sur les maladies animales émergentes dans l'océan indien, phases 1 et 2 CIRAD 1,7M€ ✓ Réseau régional de recherche en agroalimentaire dans l'Océan Indien - QUALIREG (phases 1 et 2) - CIRAD 1,3M€ ✓ Réseau régional de compétences sur les dynamiques d'adaptation des systèmes d'élevage de ruminants à un environnement changeant (ARChE_Net) - CIRAD 0,9M€ 	
Principaux bénéficiaires (%total montants UE programmés)	<p>FEDER CONVERGENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ CIRAD 21,84% ✓ Université de La Reunion 19,09% ✓ Association Technopole de La Reunion 11,43% ✓ Chambre de Commerce et D'industrie de La Reunion 10,32% ✓ GIP CYROI 7,59% <p>FEDER COOPERATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ REGION REUNION 44,64% ✓ CIRAD 31,76% ✓ IRD 12,75% 	

En complément des efforts fournis dans le domaine de la recherche au travers de l'axe 1 par le financement des infrastructures d'une part et du personnel d'autre part, l'axe 2 complète le soutien des fonds européens à ce secteur en finançant notamment les programmes de recherche des principaux organismes. Ainsi les principaux bénéficiaires du volet recherche de l'axe 2 sont les acteurs majeurs dans le domaine : le CIRAD, l'Université de La Réunion, la Technopole, le CYROI, le CRITT (via la CCI) et l'IRD. La région est également bénéficiaire en tant que maître d'ouvrage sur le développement de la station du SEAS OI, seul projet d'infrastructure relevant de l'axe 2.

Ainsi 36,3 M€ de fonds européens ont été programmés sur ces mesures, tirés par les projets de construction de la station de recherche du SEAS OI et les programmes de recherche annuels du CIRAD représentant à eux 2 près d'un tiers de la programmation. La mesure 2.04 du FEDER CONVERGENCE (Pôle d'innovation et transfert de technologie en faveur de la compétitivité des entreprises) constitue à elle seule près d'un tiers de la programmation, avec quelques actions phares, notamment les programmes d'actions annuels du CIRBAT (Centre d'innovation et de recherche sur le bâti tropical), les actions du CRITT et le soutien aux projets de l'incubateur. Les autres mesures viennent également financer

des projets de recherche et développement sur le territoire (FEDER CONVERGENCE) ou dans le cadre de la coopération avec les pays de la zone Océan indien (FEDER COOPERATION). Le CIRAD est particulièrement présent sur ces actions de coopération notamment dans le cadre de transfert de compétences sur les maladies émergentes, les filières qualité, les systèmes d'élevage, etc.



a. Des mesures au service des efforts de recherche du territoire dans un objectif de développement des connaissances

Ces mesures complètent les investissements importants engagés sur les infrastructures en assurant un financement aux programmes de travail des organismes de recherche présents sur l'île. Ce soutien aux programmes de travail des établissements de recherche sont nécessaires pour appuyer les équipes de recherche dans leurs ambitions en matière de recherche et développement.

A la différence des soutiens apportés dans le cadre de l'axe 1, les projets soutenus sur cet axe ont une vocation plus marquée de contribuer au développement économique des secteurs ciblés avec une priorité marquée pour :

- La recherche agronomique et le transfert de compétences ;
- La santé avec le soutien au GIP CYROI notamment ;
- La protection de l'environnement et la gestion des risques avec la construction du SEAS OI.

La pertinence des activités de recherche est analysée dans l'axe 1. S'agissant de la recherche agronomique, la France dispose d'une capacité de recherche agronomique importante et notamment en zones tropicales, grâce au CIRAD en partie, largement mise à profit dans ses actions de coopération avec les pays du sud. A ce titre, La Réunion constitue un terrain d'expérimentation intéressant pour poursuivre les efforts de coopération de la France dans le domaine du développement agricole en zones tropicales. Par ailleurs, la dépendance de l'île en matières premières agricoles est très importante, justifiant le soutien apporté au développement agricole au niveau local, en particulier dans le cadre des activités de recherche appliquée du CIRAD.

b. Une transmission encore insuffisante vers le développement économique.

S'agissant du secteur de l'agronutrition, les réalisations sur la période sont importantes et le CIRAD a connu une véritable montée en puissance par rapport à la période de programmation précédente, faisant suite à un accord entre la région et le CIRAD. Le pôle de compétitivité QUALITROPIC, unique pôle de compétitivité ultra-marin constitue une véritable reconnaissance du savoir-faire réunionnais en matière de bio-économie tropicale. D'une trentaine d'entreprises membres en début de période, le pôle s'est peu à peu renforcé et regroupe aujourd'hui 110 membres dont 80% d'entreprises, principalement basée à La Réunion mais également en Bretagne. Ce pôle de compétitivité contribue fortement à augmenter la visibilité du dynamisme scientifique de La Réunion dans la zone.

Chiffres clés du pôle QUALITROPIC
Source : Site Internet QUALITROPIC

- 110 adhérents, dont 80% d'entreprises
- 56% impliquées dans des projets
- 44 projets ayant conservé le label
- Un projet structurant inter filières soutenu par l'Etat et les collectivités territoriales : la plateforme mutualisée d'innovation Réunion ECOEX
- 30 experts dédiés à l'évaluation des projets
- Un Conseil d'Administration de 22 membres
- 4 partenariats à l'international avec l'Afrique du Sud, la Chine, la Belgique

Pour autant les ambitions sur la période vis-à-vis du pôle étaient élevées et les résultats en termes de coopération et d'impacts semblent insuffisants. En effet, il était attendu que le pôle soutienne 15 projets par an. Ces limites posent la question du maintien du label pôle de compétitivité au niveau national.

Ajouter des chiffres sur l'évolution de la valeur ajoutée du secteur agricole sur la période.

Les efforts poursuivis en matière de **soutien à l'innovation** sont également importants et commencent timidement à faire leur preuve. Ainsi l'incubateur de la technopole a donné lieu aux résultats suivants sur la période. La pépinière d'entreprises du CYROI constitue un relais adapté pour les entreprises matures à l'issue de leur incubation au sein de la technopole.

Indicateurs FEDER 2007-2013 : Incubateur régional de La Réunion	Cible initiale	Atteinte de la cible
44 projets financés et accompagnés : - 10 en Agroalimentaire - 15 en Environnement - 6 en Santé/Biotech - 13 en TIC	12/an (84)	52%
· 35 sorties d'incubation (9 projets sortent fin 2015)		
· 28 entreprises créées dont 26 toujours en activités	10/an (70)	40%
· 30 collaborations avec les centres de recherche de La Réunion (68%)		
· 7 brevets (+ 3 en cours de dépôt)		
· 77 emplois directs créés (+ 30 indirects estimés)		
· 11 prix CNACETI (ILAB)		

Les indicateurs de résultat restent toutefois en-deçà des ambitions formulées dans le PO en début de période. Ces difficultés illustrent les besoins de l'île en matière de soutien et d'accompagnement à l'innovation afin de profiter du potentiel de la recherche local et d'en faire un moteur du développement économique de l'île.

Ces ambitions sont reprises dans la nouvelle programmation (SR2I).

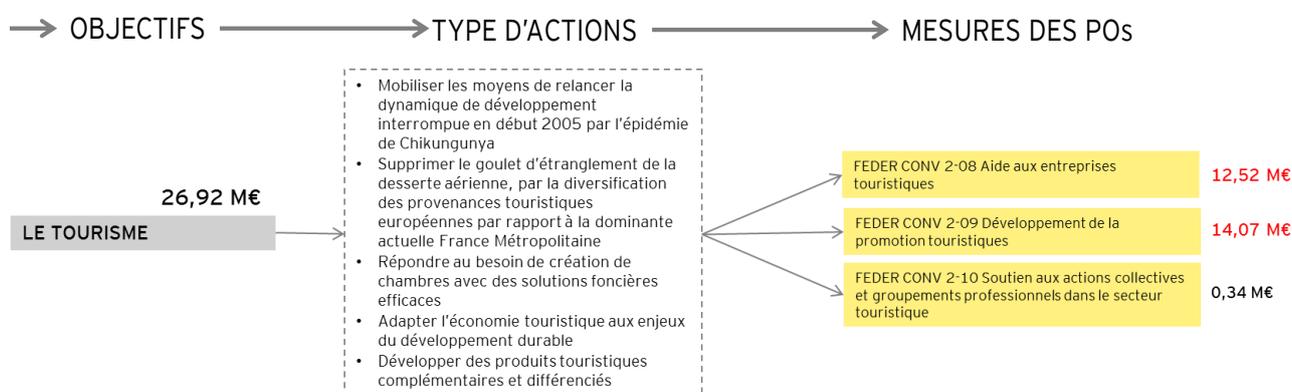
4.2.2 Entre 2007 et 2013, les mesures en tournant dédiées au tourisme ont permis de contenir les effets de la crise de 2006 et d'engager les investissements visant à répondre aux faiblesses structurelles du secteur

Synthèse du bilan physico-financier		
Montants programmés	✓ 26,917M€	
Taux d'avancement (Novembre 2015)	✓ Taux d'avancement : 93% ✓ Taux de certification : 68%	
Mesure concernées (montants UE programmés)	✓ 2-08 Aide aux entreprises touristiques ✓ 2-09 Développement de la promotion touristique ✓ 2-10 Soutien aux actions collectives et groupements de professionnels dans le secteur touristique	12.52M€ 14.06M€ 0.336M€
Principaux projets (montants UE programmés)	✓ Programmes d'actions (IRT) ✓ Création d'un hôtel 4* de 107 chambres à Saint-Gilles (SARL AKOYA IMMOBILIER) ✓ Création d'un hôtel classé 3* de 73 chambres (SNC AYAPANA) ✓ Création d'un hôtel classé 4* de 41 chambres à Saint-Pierre (SASU VILLA DELISLE) ✓ Création d'un hôtel 3* à Saint-Pierre (GOODLOC) ✓ Création d'un hôtel classé 3* de 57 chambres (SARL L'ORIENTAL)	14,07M€ 1,8M€ 1.095M€ 0.984M€ 0.900M€ 0.855M€
Principaux bénéficiaires (%total montants UE programmés)	✓ Ile de La Réunion IRT ✓ SARL AKOYA IMMOBILIER ✓ SNC AYAPANA ✓ SASU VILLA DELISLE ✓ GOODLOC ✓ SARL L'O-RIENTAL	52,25% 6,69% 4,07% 3,65% 3,34% 3,18%

Durant la programmation 2007-2013, les efforts en matière de tourisme se sont concentrés autour de deux problématiques : le renforcement de l'offre de qualité (hôtel, restauration, activités) et l'accroissement et diversification de la clientèle extérieure.

La thématique du tourisme concentre **13,6% des montants programmés de l'Axe 2**. Elle est traitée au travers de trois mesures du FEDER Convergence, et principalement par la mesure 2-08 « Aide aux entreprises touristiques » et la mesure 2-09 « Développement de la promotion touristique ».

La troisième mesure 2-10, « soutien aux actions collectives et groupements professionnels dans le secteur touristique » dotée d'un plus faible montant vise à prospecter et accompagner la promotion de produits spécifiques innovants communs à plusieurs entreprises (écotourisme, culture, etc.) ainsi qu'à structurer et à professionnaliser les filières, par la mise en place de démarches qualité notamment.



Le tourisme constitue un secteur économique porteur pour l'île de la La Réunion. La SIP a ainsi défini des objectifs ambitieux de développement visant à atteindre un million de touristes et 20 000 emplois en 2020 avec un objectif intermédiaire de 600 000 touristes en 2015.

- ▶ La Réunion est dotée d'**avantages comparatifs** qui soutiennent son fort potentiel de développement : elle est une destination francophone qui permet d'avoir un accès facilité et direct au marché européen, elle représente une destination géopolitique sûre dans la région et elle possède un riche patrimoine naturel (volcan du Piton de la Fournaise, les plaines des Hauts, cirques de Mafate, Salazie et Cilaos, etc.) et une biodiversité qui l'oriente notamment vers un tourisme vert et sportif.

Le secteur du tourisme sur l'île est cependant marqué par des **faiblesses structurelles** auxquelles les mesures en tournant de l'axe stratégique 2-1 entendent répondre.

- ▶ Afin de supprimer le **goulet d'étranglement de la desserte aérienne, une diversification des provenances touristiques européennes, le développement des escales de croisière comme de nouvelles liaisons** au sein de l'Océan indien sont envisagés.

Ce volet est principalement concerné par la **mesure 2-09** qui s'attache à mettre en œuvre la politique marketing, en développant la programmation auprès des prescripteurs et de leurs réseaux de commercialisation aussi bien qu'à améliorant la connaissance du marché et le suivi de ses évolutions.

La mesure 2-10 s'inscrit de même dans une logique prospective de marchés de niche par exemple et de promotion.

Notons que cette problématique est concomitante du développement des infrastructures portuaires qui concerne une autre mesure en tournant et centrale de l'axe 2 (mesure 4-07)

- ▶ **L'accroissement des capacités hôtelières et d'une offre hôtelière de qualité** constitue le deuxième élément essentiel pour le développement du secteur touristique. Cela passe par un soutien aux entreprises en difficulté et un accompagnement des mutations des structures hôtelières (rénovation, agrandissement, mise aux normes). De manière plus **stratégique, le développement de produits touristiques de qualité, originaux et spécifiques** (restauration, culture, écotourisme) misant sur les potentialités de l'île et en cohérence avec les enjeux environnementaux constitue un axe d'investissement pour le tourisme réunionnais.

- ▶ La **mesure 2-08 entend agir sur le renforcement de l'offre touristique existante**. Elle a pour objectif d'encourager la création et le renforcement d'une offre d'hébergement de qualité aussi bien en termes de services que de normes environnementales (hôtels trois étoiles), d'accompagner l'amélioration et la modernisation de l'offre de restauration (labellisation) mais aussi de diversifier et de proposer des produits touristiques diversifiés (contenus culturels originaux, activités de nature).

L'accompagnement de la structuration des filières et de la professionnalisation du secteur porté par la mesure 2-10 s'inscrit dans la démarche de renforcement de l'offre touristique orientée vers des produits plus spécifiques répondant à des marchés plus ciblés. La formation d'un personnel qualifié constitue un autre volet du développement d'une offre de qualité accompagnant les objectifs en termes d'emplois.

- ▶ Pour le secteur du tourisme, la période de programmation 2007-2013 a été marquée par de nombreuses crises (épidémie de Chikungunya, attaques de requins) et de manière plus globale par la crise financière et économiques de 2009 ce qui n'a pas été sans conséquence sur la dynamique de développement du tourisme réunionnais tant sur le plan de l'offre (financement et montage des projets) que de la demande (dépenses) compte-tenu de la clientèle principale à La Réunion (France métropolitaine).

Un programme qui a permis de contenir la baisse de l'offre hôtelière de qualité et de développer la qualité et la diversité des activités touristiques (restauration et loisirs) mais qui n'est pas parvenu à atteindre ses objectifs en termes de demande (augmentation et diversification des touristes)

Indicateurs de réalisations et de résultat des mesures liées au tourisme¹¹

Code Mesure	Intitulé mesure	Indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible	Valeur observée	Taux de réalisation
2.08	Aides aux entreprises touristiques	Nombre d'entreprises aidées	41	50	52	104%
		Montant des investissements soutenus	39M€	50M€	28€	55%
		Nombre de chambres classées du 2 au 4 étoiles	Création : 614 / Rénovation : 543	Création : 1000 / Rénovation : 750	603/ 811	60% 108%
		Nombre de restaurants classés	3	8	10	125%
		Nombre d'entreprises de loisirs	7	10	16	160%
2.09	Développement de la promotion touristique	capacités d'accueil touristiques	2008: 56 établissements classés, 2251 chambres, 2007: 8 000 lits	1500 chambres supplémentaires / 3000-4000 lits supplémentaires	NR / 3216 (tous types d'hébergements confondus)	NA/ 92%
		Nombre d'arrivées touristiques	2007 : 380 547 touristes	600000-700000 touristes	416 000	64%
		Recettes touristiques	2007 : 326 millions d'€	500-600M€	303M€	55%
		Nombre d'emplois	10000	15 000	13 000	87%
		Nombre de tour-opérateurs européens programmant La Réunion	2008 : 187 To sur les marchés prioritaires Métropole: 91 Allemagne: 51 Suisse: 24 Belgique: 21	Augmentation des TO Allemagne, Suisse, Belgique	NR	NR
		Origine clientèle extérieure	2007 : Métropole 73 % Europe : 6%	Diversification de la clientèle : Métropole : 55-65% Allemagne, Suisse, Belgique, etc.: 15 - 20%	81% 5%	Résultat négatif 29%
2.10	Soutiens aux actions collectives et aux groupements de professionnels	Nombre d'arrivées touristiques	2007 : 380 500 touristes	2013 : 700 000 touristes	416000	59%
		Recettes touristiques	2007 : 293M€	500-600 M€	303M€	55%
		Nombre d'entreprises participant aux opérations	NA	100 sur la période	NR	
		% de réalisation des projets	NA	0,9	NR	

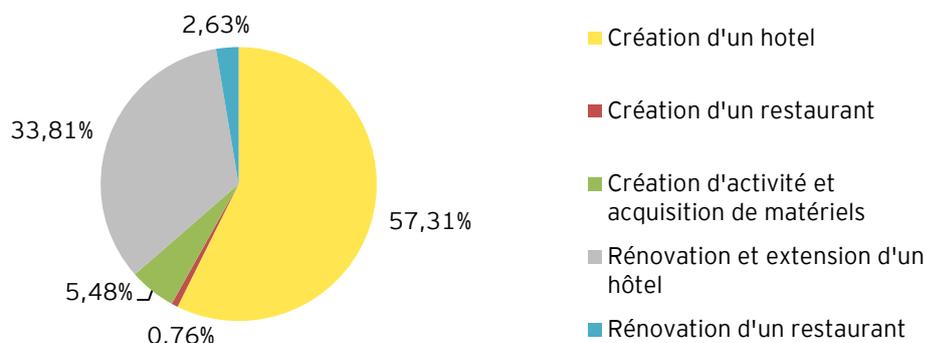
a. Un programme qui a permis de contenir la baisse de l'offre hôtelière de qualité...

La mesure 2-08 a conduit à la mise en œuvre de 56 projets qui concernent principalement des rénovations et des extensions, ainsi que des projets de création de structures touristiques. Les projets de rénovation et d'extension d'hôtel concernent 20 projets, soit 33,81 % des montants programmés sous la mesure 2-08, tandis que la rénovation de restaurant concerne 10 projets et 2,63% du total de la mesure. 9 projets se rapportent à la création d'un hôtel (3 ou 4

¹¹ Source : AGILE, Extraction Présage (Octobre 2015)

étoiles), soit 57.31 % des montants programmés et 2 projets à la création de restaurant (0,76% du total). Les autres projets sont dédiés à la création d'activités ou à l'acquisition de matériels.

Répartition de la mesure 2-08 par type de projet (montants programmés)



Unités		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Nombre de projet soutenus dans le secteur du tourisme	Programmé	0	5	10	16	24	33	46	60	60
	Réalisé	0	5	9	14	18	24	27	27	27
	Objectif	50 sur 2007-2013								
	Situation de référence	41 sur 2000-2013								

Source RAE 2014.

Soulignons que concernant les réalisations 45% des projets programmés ont été réalisés mais ce niveau s'explique par le nombre important et récent des opérations de construction et de rénovation hôtelière programmés récemment et qui devraient être soldés à la date limite de présentation des dépenses. Le taux de programmation pour cette mesure est de 82% par rapport aux montants maquetés.

Par rapport aux objectifs fixés par le POE pour la mesure 2-08, les indicateurs de suivi du graphique nous permettent de constater d'une réalisation satisfaisante en termes de rénovation de chambres d'hôtel (93.6%), de développement d'une offre de restauration de qualité (125%) et d'accompagnement d'entreprises d'activités de loisirs (160%). En revanche, l'augmentation des capacités hôtelières (création de chambres) présente un taux de réalisation plus faible (67.8%). Or la création d'hôtel de qualité constituait une part majoritaire des investissements programmés pour cette mesure. Ceci explique en partie la faiblesse du taux de réalisation des investissements de l'ensemble de la mesure, soit de 55,14%.

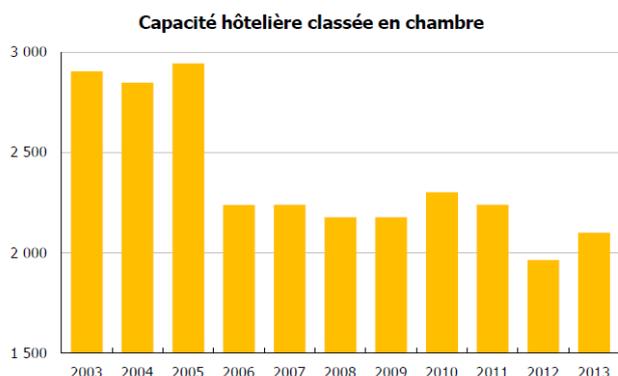
	Montant des investissements soutenus
Objectifs POE 2007 - 2013	50 000 000,00 €
Service instructeur Région	27 570 906,99 €

La volonté d'améliorer l'offre a été soutenue par les fonds européens néanmoins l'offre d'hébergement de qualité reste limitée

Si la volonté d'amélioration de la qualité de l'offre hôtelière et de restauration a été soutenue par les fonds européens comme le démontre ci-dessus le nombre de projets programmés de rénovation et de création, l'offre de qualité reste restreinte en particulier en raison de la non-réalisation de projets de création d'hôtels classés trois ou quatre étoiles. Ainsi en 2013, La Réunion se place en avant dernière position, devant la Guyane, en nombre de chambres classées (2 098) par rapport aux autres régions françaises.

La crise de 2006 a conduit à la fermeture ou au reclassement de nombreux hôtels et l'offre hôtelière classée, qui représentait la moitié de l'offre d'hébergement à La Réunion, en 2005 ne représente plus qu'en 2013 qu'un quart de

l'offre existante. Cette évolution concerne non seulement l'hôtellerie mais également les hébergements labellisés Gîtes de France ou Clévacances.



Source : IRT - Observatoire

Celle-ci a permis de contenir la baisse du nombre de chambres classées. L'optimisation des dispositifs a eu néanmoins des effets inattendus car elle a favorisé le développement de projets de moyenne dimension (50-100 chambres). L'augmentation de l'offre hôtelière classée et d'hôtels de grande capacité (plus de 100 chambres) demeure néanmoins un préalable au développement des permettant de répondre aux attentes des tour-opérateurs.

Cette baisse explique en partie la saturation régulière des hôtels classés lors de la haute-saison. Ainsi aux mois d'octobre-novembre, leur taux de remplissage dépasse les 75%, révélant les possibilités de développement de l'offre hôtelière classée. Après la crise de 2006, le taux d'occupation des hôtels classés a progressé pour atteindre une moyenne annuelle de 66.8% en 2011 puis a chuté à nouveau en 2012 et 2013 pour atteindre 62,4%. Entre 2007 (58,5%) et 2013, le taux de fréquentation de l'offre hôtelière classée a progressé de 3,9 points (chiffres Insee).

On notera enfin que la rentabilité de l'hôtellerie réunionnaise est plus faible qu'au niveau national avec un taux de marge de moins 24.5% pour la moitié des hôtels contre 27.5% en métropole. Cette faible rentabilité est dû à l'importance des frais de personnel (qui représentent plus de 71.8% des revenus globaux pour la moitié des hôtels de l'île). Si ces derniers ont néanmoins été réduits par les exonérations de charges sociales, les prestations proposées par les hôtels de l'île (piscine, restauration) nécessitent un effectif plus important.

En revanche, les structures alternatives (chambres d'hôte, gîtes) n'ont cessé de croître sur la période (progression annuelle de 8.5% en comparaison d'une baisse de 2.7% de l'hébergement classé). Néanmoins cette offre n'est pas prise en charge par le système classique des agences et des tour-opérateurs.

Unités		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Evolution des capacités hôtelières (données cumulées)	Programmé	0	36	46	58	174	311	795	795	795
	Réalisé	0	36	46	58	74	104	138	138	138
	Objectif	+ 500 chambres en 2015								
	Situation de référence	2800 chambres en 206								

Source RAE 2014 FEDER Convergence.

Le développement des capacités d'accueil touristiques de tous types a été relativement dynamique entre 2007 et 2013 : 3 216 lits supplémentaires ont été créés sur la période.

La répartition de l'offre sur le territoire constitue un autre élément important de développement de l'offre : celle-ci doit être renforcée sur les Hauts et il existe par exemple 7 hôtels à l'est de l'île dont un seul de 4 étoiles. L'accroissement des capacités se constitue essentiellement de gîtes et de chambres d'hôtes (source CIREST). Bien que la qualité de l'offre représente un élément central des objectifs en termes d'hébergements, le développement de cette capacité constitue un vecteur d'activité et de valeur ajoutée pour le tourisme de l'île.

b. ... et de développer la qualité et la diversité des activités touristiques (restauration et loisirs)...

Dans le cadre de la mesure 2-08 d'aide aux entreprises, les activités de loisirs (création, acquisition de matériels) et de restauration (création, rénovation) ont constitué une part non négligeable du nombre de projets programmés (23

projets de loisirs et restauration, source AGILE). Ainsi, dix restaurants ont été labellisés et 16 entreprises d'activités de loisirs ont bénéficié d'une aide du FEDER Convergence.

La mesure 2-10 s'inscrit elle aussi dans le développement des d'activités de qualité et innovantes sur l'île. Elle a conduit à la mise en œuvre de 17 projets portés notamment par des offices de tourisme, des clubs et des associations professionnelles afin de mener des actions collectives de prospection et de promotion de produits spécifiques, de participation à des événements (foires, concours, etc.) mais aussi d'accompagnement technique des offices de tourisme dans le cadre de la mise en œuvre **d'une démarche qualité.** Ce projet est le plus important de la mesure avec un montant programmé de 53 280 euros.

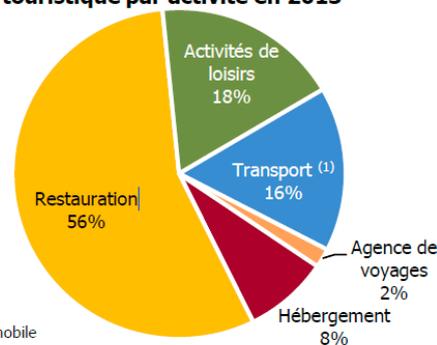
La mise en place de certains événements de niche a soutenue par le FEDER comme l'organisation et la promotion d'un tournoi par la Ligue de Golf.

Néanmoins le constat peut être d'une insuffisante appropriation de cette mesure par les réseaux de professionnels se sont pas suffisamment appropriés cette mesure 2-10 en matière de prospective de marchés et de produits spécifiques.

L'industrie touristique représente 2.6% de la valeur ajoutée totale de l'économie réunionnaise (2005) et 3.2% des emplois salariés directs. L'industrie touristique regroupe les activités de restauration, d'hébergement, de transports, de location d'automobile, d'agences de voyages et d'activités de loisirs (culturelles, sportives et récréatives). Cette industrie regroupait 4700 entreprises en 2013.

La restauration constitue le secteur le plus important de cette industrie en concentrant les deux tiers des entreprises de tourisme, suivi par les activités de loisirs (17%). L'hôtellerie restauration dans son ensemble représente un secteur dynamique car 500 entreprises sont créées chaque année entre 2011 et 2013.

Répartition des entreprises de l'industrie touristique par activité en 2013



⁽¹⁾ y. c. location automobile
Source : Insee, REE

Si l'intensité touristique de chaque entreprise dépend de sa localisation et des périodes de l'année, l'industrie touristique réunionnaise est marquée par l'importance de la clientèle locale, qui représente la moitié des dépenses touristiques. La Réunion se distingue en cela de l'île Maurice ou des Maldives où respectivement 85% et 95% des dépenses touristiques sont réalisées par des touristes extérieurs. A noter qu'un effort de promotion du tourisme régional a été mis en place sur la période avec le soutien notamment au programme d'actions de l'Association VANILLA ISLANDS ORGANISATION (Iles Vanille), dont l'objectif est de promouvoir conjointement la destination « îles de l'Océan Indien » (Madagascar, Réunion, Maurice, Seychelles, Comores, Maldives, Mayotte), avec le soutien du PO Coopération.

Aussi en termes de dépenses des touristes extérieurs les montants se situent très en deçà des objectifs fixés n'atteignant que 303.2M€ en 2013 (soit 55% de l'objectif fixé - 500 K€/ 600K€) et ils demeurent inférieurs aux dépenses d'avant crise (308,8 M€ en 2005). La crise économique a eu un impact négatif que la dynamique de fin de programmation n'a pas permis de d'inverser.

Le tourisme de croisière est un exemple illustrant les difficultés de développement de certaines activités au regard d'événements exogènes. Les débuts prometteurs du tourisme de croisière en début de programmation ont été mis à mal en 2009 par les phénomènes de piraterie en Somalie et en Ethiopie. La reprise a néanmoins été amorcée et certains accords encourageants avec les compagnies ont conduit à une augmentation du nombre d'escales (environ 20 par an actuellement).

Néanmoins, l'inscription de cette activité dans la durée doit tenir compte de certains facteurs : La Réunion n'est pas une destination à part entière et le travail doit se faire en partenariat avec les destinations touristiques voisines. De plus, la concurrence est importante et les Seychelles et l'île Maurice investissent beaucoup dans l'accueil des bateaux de croisière et de leurs passagers. C'est un potentiel d'activité qui est donc complexe à développer et à cela s'ajoute le fait que les escales ne durent qu'une journée et que l'augmentation de leur durée est à négocier avec les compagnies.

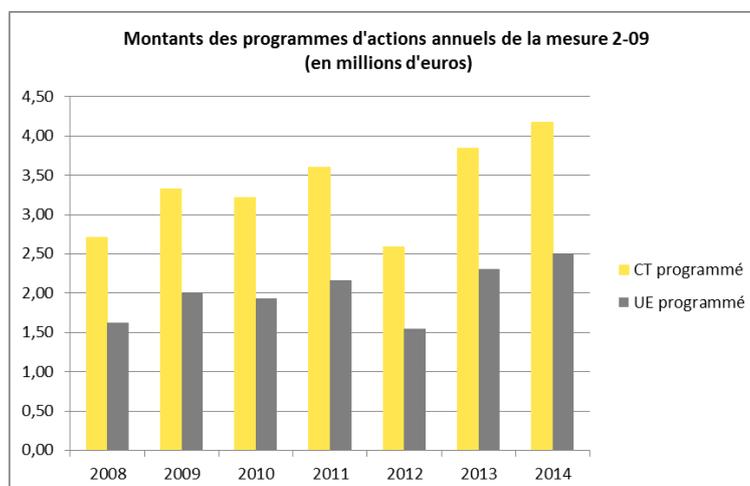
La diversification des activités de loisirs innovantes et originales s'appuyant sur les atouts de La Réunion représente un potentiel économique important. Ce potentiel est de plus renforcé par les développements technologiques (e-tourisme).

c. ...mais qui n'est pas parvenu à atteindre ses objectifs en termes de demande (augmentation et diversification des touristes).

La mesure 2-09 du PO FEDER Convergence « Développement de la promotion touristique » est dotée d'un des financements les plus importants de l'axe 2, soit 12,52M€ programmés.

L'ensemble des projets soutenus par la mesure 2-09 se rapportent aux plans d'actions annuels portés entre 2008 et 2013 par l'île de La Réunion Tourisme (IRT), ce qui explique que celui-ci soit le troisième bénéficiaire des mesures en tournant de l'axe 2 après les projets d'infrastructures portuaires et aéroportuaires.

Le graphique ci-dessous nous permet de constater de la montée en puissance des financements consacrés à ces plans d'actions à l'exception de 2012.



La mesure 2-10 a quant à elle accompagné des déplacements de la fédération réunionnaise du tourisme dans des salons en métropole notamment. Ceux-ci ont néanmoins été freinés par la prise en charge de 20% des frais par les organisations professionnelles et de l'avance des fonds.

La période 2007/2013 a été marquée par une stabilité du nombre de touristes et mais des signaux positifs en termes de diversification de la clientèle, en particulier pour le tourisme d'agrément.

Si la fréquentation des touristes extérieurs à La Réunion a progressé depuis la crise de 2006 pour atteindre en 2011 plus de 471 000 touristes, ce nombre s'est stabilisé et 416 000 touristes extérieurs ont été recensés en 2013 (niveau proche des années 2000), soit +4.9% entre 2008 et 2013. Ce nombre a atteint 406 000 en 2014.

Unités		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Evolution des capacités hôtelières (données cumulées)	Réalisé	380 500	396 400	421 900	420 300	471 300	446 500	416 000	406 000
	Objectif	500 000 en 2015 (objectif révisé)							
	Situation de référence	278 800 en 2006							

Source RAE 2014.

Ce nombre est en dessous de l'objectif de 600 000 - 700 000 touristes envisagés. Cela s'explique principalement par le manque de diversité de la clientèle qui freine la fréquentation de l'île, bien que les signaux de fins de période soient positifs.

La volonté de diversification de la clientèle touristique a eu en effet des résultats limités sur la période et les actions de promotion commencent seulement à porter leurs fruits et modifier la répartition initiale. La part de la clientèle européenne reste prédominante (voire se trouve renforcée) représentant 81% de la clientèle d'origine extérieure tandis que les touristes européens représentent 5.21%. Néanmoins en 2014, si le nombre de touristes extérieurs continue de baisser (-2.5%) soit plus légèrement qu'en 2013(-6.8%) ou 2012 (-5.3%), le nombre de touristes métropolitains, majoritaires, est en baisse tandis que le nombre de voyageurs en provenance des autres pays (Belgique, Allemagne, Suisse) bondit de 49% (source Insee). Pour autant certains obstacles à la venue de touristes hors UE restent importants, notamment la question des visas pour les touristes en provenance d'Afrique du Sud, d'Inde ou de Chine, limitant de fait les touristes en provenance de ces zones.

Le tourisme affinitaire (visites familiales et amicales) constitue le premier motif de tourisme à La Réunion, avoisinant 50% de la clientèle devant le tourisme d'agrément.

De nombreuses actions de communication ont été réalisées durant la programmation et notamment des campagnes d'affichages sur les marchés européens ou dans la presse. En ce qui concerne la zone Océan indien, la participation à de nombreux salons, l'organisation de roadshows et des déplacements dans les pays cibles, à la rencontre des professionnels, tour-opérateurs ont été privilégiés.

La question de la desserte aérienne illustre les évolutions qui ont marqué la période de programmation.

La clientèle locale représente 60% du trafic des aéroports de Pierrefonds et de Roland Garros. Aussi, contrairement aux objectifs fixés par la SIP, cette répartition entre clientèle locale et extérieure, inversée à partir de 2006, s'est accentuée. Avant 2006, les touristes extérieurs étaient majoritaires. Cette répartition s'est inversée en raison de la crise du Chikungunya et de la mise en place du dispositif de continuité territoriale pour les résidents d'outre-mer (qui participe au financement du déplacement en mode aérien vers la métropole, quel que soit l'objet du déplacement) et dont 350 000 personnes ont bénéficié à La Réunion. En 2010, 72% des passagers des passagers étaient résidents. Une des conséquences est la saturation de l'offre aérienne durant les vacances scolaires, réduisant la même occasion le rôle touristique essentiel du transport aérien et pénalisant l'île.

La desserte aérienne est limitée à La Réunion et la volonté d'ouverture du marché en termes de destination n'a pas trouvé à se réaliser bien que l'espace soit ouvert aux compagnies aériennes européennes. Six compagnies se partagent le marché, une dont détient près de 50% du marché et 9 destinations sont concernées par un vol direct. Les travaux de l'aéroport n'ont pas eu encore d'impact mesurable sur l'évolution de la clientèle et l'absence de desserte de l'A380 demeure un frein.

Au regard des montants impliqués et des résultats, l'efficacité des actions de l'IRT remises en cause en termes de gestion et de positionnement

L'efficacité des actions et de la stratégie mises en œuvre par l'IRT a été questionnée à la fin de la programmation par la Chambre Régionale des Comptes. Au regard des crédits dont dispose l'association, l'absence de résultats concernant l'augmentation des touristes extérieurs conduit à s'interroger sur le positionnement marketing, le niveau de services fournis (plateforme de-tourisme) et la pertinence de certaines actions engagées par l'IRT. Le défaut de transparence sur les partenariats noués avec les tours opérateurs et les agences de voyages est aussi mis en cause. La multiplication des affichages et le positionnement multiple, insuffisamment ciblé sur le tourisme vert et nature, qui correspond aux atouts et à « l'image » de l'île a notamment pu contribuer à « brouiller le message ». Par ailleurs, La Chambre régionale des Comptes a pointé les faiblesses de la structure en matière de gestion financière et l'augmentation importante de ses frais de fonctionnement.

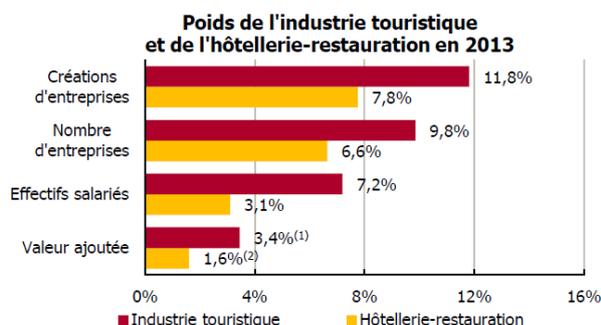
d. Une dynamique de montée en compétences est enclenchée au sein du secteur mais les efforts sont à poursuivre.

Les trois quarts des entreprises touristiques réunionnaises n'ont aucun salarié et seules 7% ont plus de 5 salariés. En 2013, 13 000 personnes travaillaient dans l'industrie touristique ce qui se situe légèrement en-deçà de l'objectif fixé pour la période 2007-2013 (15 000). Ils représentent 7.2% des emplois salariés du privé en 2012.

L'hôtellerie-restauration emploie près de 60% des salariés du secteur, dont les trois-quarts dans la restauration, suivi des entreprises touristiques du secteur des transports.

En termes de marché de l'emploi, le taux d'insertion est bon dans le secteur du tourisme accompagnant l'ouverture d'hôtels et les programmes d'investissement notamment. On estime qu'une chambre supplémentaire ouverte représente un emploi créé.

Au regard du potentiel en termes de création d'emploi et de qualifications spécifiques requises, notamment dans l'hôtellerie et la restauration de qualité, la carte pédagogique a été rénovée dans le cadre de l'AFPAR 2020. Le tourisme demeure un secteur stratégique pour La Réunion et un secteur d'avenir en termes d'emploi (via le développement d'activités insolites de loisirs). La constitution d'un pôle d'excellence dans ce domaine demeure un



⁽¹⁾ En 2005 ; ⁽²⁾ Compte définitif 2009
Source : Insee -compte définitif, REE ; calculs IEDOM

objectif. Si les résultats sont encourageants en termes de montée en compétences selon l'AFPAR néanmoins des emplois ne sont pas encore pourvus dans le secteur du tourisme faute d'attractivité auprès des jeunes notamment.

e. Conclusions et recommandations

L'importance du tourisme dans l'économie réunionnaise et son potentiel de développement justifient de la nécessité de maintenir les efforts engagés pour développer ce secteur.

Le tourisme est considéré comme un secteur d'avenir pour l'île de La Réunion tant en ce qui concerne le développement de nouvelles activités innovantes et spécifiques, de restructuration de l'offre hôtelière et de restauration, que de créations d'emploi.

La restructuration de l'offre sur l'île demeure le premier enjeu.

Les investissements dans les projets hôteliers classés constituent une priorité à développer et notamment les projets de grande capacité afin de répondre aux demandes des tour-opérateurs et des compagnies de croisière, qui pourraient allonger leur séjour sur l'île. Les projets de rénovation, qui ont été activement soutenus par les fonds européens durant la période permettent un renforcement de l'offre de qualité en réponse aux attentes de la clientèle européenne notamment. Une meilleure couverture du territoire est à envisager avec le renforcement de l'hôtellerie dans les Hauts, peu équipés.

Les objectifs d'amélioration et de diversification de l'offre dans la restauration et l'accompagnement à la création d'activités de loisirs doivent être poursuivis et renforcés car ils constituent un élément complémentaire d'attractivité sur l'île. Les activités originales, en cohérence avec « l'image » du tourisme vert et nature de La Réunion et avec l'offre hôtelière proposée autour de ces activités (notamment pour la randonnée dans les Hauts) sont à approfondir et les aides à l'investissement représentent une incitation importante. Les bons taux de réalisation des projets sur la période permettent d'envisager des réalisations plus ambitieuses concernant la labellisation des restaurants et l'accroissement du nombre d'entreprises de loisirs.

Ce développement est lié aux investissements concernant les aménagements touristiques publics et aux travaux portant sur les ports et les aéroports.

Sur le plan de l'offre, les efforts en matière de formation sont essentiels et doivent permettre à moyen terme une meilleure qualification et une spécialisation permettant de pourvoir certains postes spécifiques et d'accompagner une montée en gamme favorisant la création d'emplois. Les besoins sectoriels existent et certains établissements peinent à recruter localement, le secteur doit être valorisé auprès des jeunes qui sont peu attirés par ces métiers.

En ce qui concerne la demande, deux clientèles existent et sont à appréhender de manière différente. La clientèle locale représente une part importante des dépenses touristiques sur l'île. Or celle-ci peut manifester une certaine frilosité quant à la venue des touristes extérieurs. De manière plus globale, les acteurs du tourisme mettent en avant le fait qu'il faut sensibiliser la population réunionnaise aux potentiels du secteur pour le développement économique et social. Le développement des démarches de qualité et d'accueil sont un axe à renforcer.

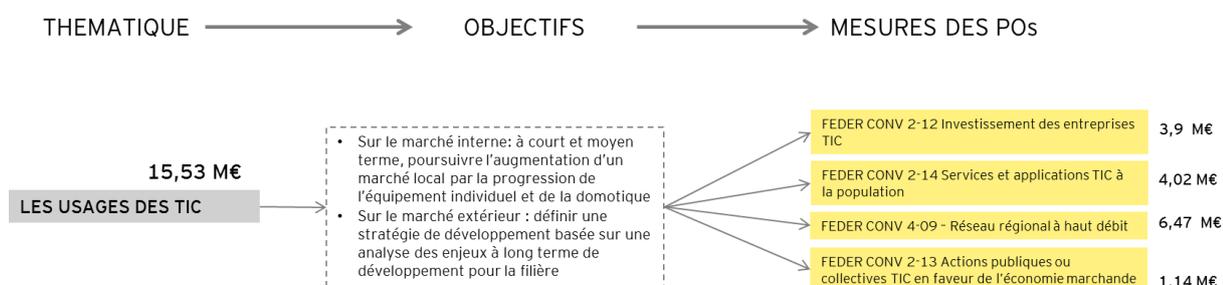
La clientèle extérieure se développe quant à elle grâce à la communication. Sur ce point, une réorientation des campagnes de promotion de manière plus ciblée et utilisant davantage les nouveaux outils de communication (l'IRT a d'ailleurs été récompensée pour ses actions innovantes) peut être envisagée. Les besoins en communication et en promotion restent d'actualité pour attirer une clientèle européenne et issue de la zone de l'Océan indien, car La Réunion reste une destination peu connue dans un environnement concurrentiel important.

4.2.3 La contribution européenne a largement favorisé l'accès généralisé aux TIC et leur utilisation au sein de l'île de La Réunion accompagnant un accroissement de l'offre de services et le renforcement de l'appareil productif.

Synthèse du bilan physico-financier		
Montants programmés	✓	15.53M€
Taux d'avancement	✓	Taux d'avancement : 102%
	✓	Taux de certification : 71%
Mesure concernées (montants UE programmés)	✓	FEDER CONV 2-12 Investissement des entreprises TIC 3.9M€
	✓	FEDER CONV 2-14 Services et applications TIC à la population 4.02M€
	✓	FEDER CONV 4-09 Réseau régional à haut débit 6.47M€
	✓	FEDER CONV 2-13 Actions publiques ou collectives TIC en faveur de l'économie marchande 1.14M€
Principaux projets (montants UE programmés)	✓	Délégation de service public de mise à disposition du réseau régional à haut débit Gazelle (CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION) 6,47M€
	✓	Productions et équipements multimédia du musée Stella Matutina (CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION) 1,12M€
	✓	Mise en œuvre d'un télé-service de fourniture de titres de transport scolaire (TERRITOIRE DE LA COTE OUEST) 0,627M€
	✓	Refonte du logiciel Qualigram, application de Business Management (GLOBALLIANCE) 0,371M€
	✓	Mise en place d'une solution d'hébergement informatique et de services associés (EXODATA) 0,239M€
	✓	Développement d'une solution ERP / ECM sémantique (LOGICELLS S.A.S) 0,236M€
	✓	
Principaux bénéficiaires (%total montants UE programmés)	✓	CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION 50,26%
	✓	TERRITOIRE DE LA COTE OUEST 3,98%
	✓	GLOBALLIANCE 2,36%
	✓	AGENCE FILM REUNION 2,29%
	✓	DEPARTEMENT DE LA REUNION 2,21%
	✓	ARTIC 1,67%
✓	SA ANTENNE REUNION TELEVISION 1,57%	

Une volonté d'intensifier les usages des TIC sur l'ensemble du territoire réunionnais, aussi bien pour les services publics que dans les entreprises

L'objectif premier de la SIP se concentre sur l'amélioration générale des conditions d'accès à internet, élément central de la dynamisation de l'économie de la filière TIC (dont audio-visuel).



La diversité des sous-secteurs de la filière implique de déterminer des variantes stratégiques adaptées et le développement de la filière est envisagé à deux niveaux :

► **Concernant le marché interne** : il s'agit de poursuivre à court et moyen terme l'augmentation d'un marché local par la progression de l'équipement individuel et de la domotique. En 2007, le marché local TIC se limite aux interventions des filiales de grands groupes (opérateurs et distributeurs de matériel) dont les organes de R&D sont extérieurs à La Réunion.

La réalisation de ces objectifs s'inscrit dans les mesures 2-14 « Services et application TIC à la population », 2-13 « actions publiques ou collectives TIC en faveur de l'économie marchande » et 4-09 « Réseau régional à haut débit ».

La première vise à cofinancer des investissements, en maîtrise d'ouvrage publique ou privée, afin d'accompagner le lancement de projets et de programmes d'action en faveur de **l'amélioration des services TIC pouvant être rendus à la population**. La modernisation des services publics autant que le développement de l'offre de services TIC par la commande publique sont principalement envisagés.

La seconde vise apporter un soutien indirect aux acteurs économiques des secteurs prioritaires (industrie, artisanat, tourisme, TIC, audiovisuel / musique, ...) par des missions d'assistance, des études, des travaux de câblage, d'achats d'équipements matériels et de logiciels, des formations à l'utilisation des nouveaux équipements mais aussi par la mise en œuvre de services professionnels de la filière TIC par exemple.

La troisième mesure s'appuie sur les risques de déséquilibre induits dans l'aménagement du territoire et le développement économique par les fortes disparités géographiques en matière d'accès aux services de télécommunication à haut débit.

La **réalisation d'un réseau régional à haut débit** est nécessaire afin de favoriser un aménagement équilibré du territoire en matière de d'infrastructures de communication à haut débit, de permettre aux entreprises d'accéder à des services de communication performants à des prix satisfaisants, et de renforcer l'attractivité de la région en créant un environnement propice à l'installation de nouvelles activités génératrices d'emplois.

L'objectif global est de mettre en place un service public de mise à disposition des opérateurs d'un réseau régional de haut débit afin de favoriser la concurrence sur le marché local et d'aménager le territoire de manière à permettre l'accès à tous au haut débit, y compris dans les zones les plus isolées.

► **Concernant le marché extérieur** : il s'agit de définir une stratégie de croissance basée sur une analyse des enjeux à long terme de développement de la filière, essor qui serait a priori bénéfique à une population de **petites PME productrices**.

Le volet 1 de la mesure 2-12 « investissement des entreprises TIC » répond à ces objectifs. Par l'attribution d'une **subvention en faveur des investissements matériels et immatériels** cette aide vise à accompagner le développement des entreprises de la filière, à inciter à la création et au déploiement de nouveaux services en abaissant le coût des investissements et à inciter les entreprises de la filière à prendre en considération les priorités stratégiques de La Réunion à savoir l'innovation, emploi, de nouveaux débouchés et le développement durable.

La Réunion s'engage dans le cadre de la SIP en faveur, d'une **action volontariste de constitution d'un pôle de référence** regroupant les entreprises de ce secteur en vue de saisir les opportunités de la zone (exemple : sécurisation des données)

Cette volonté vise à aider le développement de nouveaux logiciels et de produits multimédia, qui se caractérisent par un fort degré d'innovation, la création de valeur ajoutée et un potentiel d'insertion sur les marchés extérieurs. Le volet 2 de la mesure s'y attache via l'attribution d'une subvention en faveur de la RDI des entreprises réunionnaises de la filière. La constitution d'un pôle de compétences, l'amélioration du degré d'innovation et de favoriser ainsi leur entrée sur de nouveaux marchés.

La contribution européenne a largement favorisé l'accès généralisé aux TIC et leur utilisation au sein de l'île de La Réunion accompagnant un accroissement de l'offre de services et le renforcement de l'appareil productif

a. La réalisation du réseau G@zelle a permis l'accès de la quasi-totalité de la population au haut débit et le déploiement des services TIC essentiels sur l'île

La mesure 4-09 est dotée du montant programmé le plus conséquent parmi les trois mesures TIC (6.475M€). Cela s'explique par l'importance des travaux d'infrastructures portés par l'unique projet de la mesure, dont le bénéficiaire est le Conseil régional de La Réunion : la mise en œuvre du réseau régional à haut débit Gazelle.

L'intervention du POE 2007-2013 s'inscrit dans le cadre de la réalisation de la troisième phase du projet. La mise en œuvre du réseau G@zelle a en effet débuté par une première phase de réalisation de l'anneau principal en partenariat avec EDF : il s'agissait de déployer 220 km de fibres optiques enroulées sur les lignes à haute tension (2003-2005). La deuxième phase a consisté à prolonger le réseau par de la fibre optique enterrée reliant la fibre optique EDF aux centres villes. (2005-2007).

La troisième phase, réalisée durant la programmation 2007-2013 avait pour objectif, via la mise en place d'une délégation de service public à La Réunion Numérique, de couvrir la totalité de la population et de fournir des services de haut, voire de très haut débit aux opérateurs.

Réseau G@zelle en 2013	
<ul style="list-style-type: none"> - un anneau de 230 km de fibres optiques enroulées sur les lignes électriques à haute tension - 180 km de fibres optiques enterrées - une trentaine de liaisons hertziennes - une douzaine de stations radio en WiMAX pour la couverture des zones d'ombre ADSL - 65 centraux téléphoniques dégroupés - 7 zones d'activités et les locaux techniques des opérateurs fibrés - 9 opérateurs télécoms bénéficient des offres du délégataire - Environ 75 000 foyers réunionnais passent d'ores et déjà par le réseau Gazelle pour bénéficier des services d'accès Internet, de téléphonie et de télévision par ADSL fournis par leur opérateur. - En moyenne, cela représente 70% des abonnés résidentiels ADSL des opérateurs alternatifs et près de 40% du nombre d'abonnés total haut-débit à La Réunion 	

En janvier 2013, le réseau construit se compose d'une centaine de sites et de près de 350 équipements actifs connectés.

On peut aussi ajouter que 1 000 logements dans l'ouest de l'île ont été raccordés au très haut débit et que les problèmes de saturation du réseau ont été résolus par un serveur

Désormais 99% de la population est couverte par le haut débit ou le très haut débit. Le problème majeur reste la qualité et le prix.

En effet, le contexte insulaire conduit à la commercialisation **d'accès internet haut débit plus chers et moins performants que ceux commercialisés en métropole**¹². Cela est dû au **surcoût du « carburant numérique »** qui alimente les territoires d'outre-mer (20 à 50 fois plus couteux qu'au niveau de l'hexagone). La bande passante internationale vers les grands nœuds de l'Internet mondial délivrée via les câbles sous-marins de télécommunication en est la cause. Sans modification de cet environnement technologique, les offres de détail ADSL, internet Mobile, internet par le câble demeureront plus coûteuses de 70 à 80% qu'en métropole à service comparable et la perspective de développement d'internet à très haut débit (desserte fibre optique) restera limitée et d'une moindre intensité concurrentielle entre opérateurs.

L'objectif désormais est d'étendre la couverture en très haut débit et de réduire les coûts.

Dans la continuité du déploiement du réseau haut débit, la mesure 2-14 a permis de soutenir des projets de développement de services TIC à la population.

Dotée d'un financement FEDER Convergence de 3.9€, elle a principalement contribué au câblage informatique des lycées de l'île (39,4%) des montants programmés, ainsi qu'à la mise à jour des références cartographiques du SIG du département et à la production et l'installation d'équipements multimédia au musée Stella Matutina.

Tableau des projets programmés par la mesure 2-14.

FONDS	BENEFICIAIRE	PROJET	TOTAL
FEDER	19 LYCEES REUNIONNAIS	Câblage informatique des lycées de La Réunion	1 632 946,10
FEDER	CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	Productions et équipements multimédia du musée Stella Matutina	1 122 240,00
FEDER	TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	Mise en œuvre d'un téléservice de fourniture de titres de transport scolaire	627 577,20
FEDER	DEPARTEMENT DE LA REUNION	Evolution du SIG du Département de La Réunion	191 208,00
FEDER	DEPARTEMENT DE LA REUNION	Acquisition mutualisée des mises à jour des référentiels cartographiques sur le territoire réunionnais	157 032,00
FEDER	ASSOCIATION SOLIDARNUM	ESPACE RUNFABLAB	124 660,28
FEDER	AGORAH	Mise en œuvre de PEIGEO (Plate-forme d'Echange de l'Information Géographique à La Réunion)	122 220,00
FEDER	CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	Etude relative au développement des Hauts grâce au numérique	90 000,00
FEDER	ARDA	Centre de diffusion technologique on line	75 807,18

Le raccordement au réseau haut débit des lycées réunionnais est un élément important répondant pleinement aux évolutions soutenues par la SIP tant en termes de modernisation que d'accès aux TIC. L'accès à internet au lycée constitue désormais un outil indispensable pour la formation, la connaissance, l'accès à l'information et aux outils de communication tout autant qu'à la maîtrise des outils technologiques pour les lycéens. Cela garantit de plus un accès à cet outil pour tous les lycéens de l'établissement.

La mise à jour des données cartographique du SIP est elle aussi importante en termes de connaissance et d'appréhension des enjeux des territoires et paysages qui composent l'île.

En dernier lieu, la mise en œuvre d'un télé-service de fourniture de titres de transport scolaire s'inscrit de la même manière dans une dynamique de d'amélioration des services publics et de simplification des démarches.

La mesure 2-13 s'inscrit dans une logique similaire de soutien à des projets de développement de services TIC mais s'adressant spécifique aux acteurs économiques des secteurs tels que le tourisme, les TIC, l'audiovisuel, la musique, etc.

¹² SDANT 2014 2020

Dotée d'un montant FEDER Convergence de 1,14M€ elle a notamment contribué à la mise en place de plateformes numériques de services et d'informations relatives aux TIC, à la réalisation d'études concernant l'utilisation du numérique dans le développement de secteurs stratégiques (tourisme, audiovisuel), à la mise en œuvre d'espace de co-working, ainsi qu'à la mise en œuvre du centre d'expertise et de veille au sein de l'Agence Film Réunion. Son taux de programmation est de 123% par rapport au montant maqueté et son taux de certification est de 65%

BENEFICIAIRE	PROJET	TOTAL (€)
AGENCE FILM REUNION	► Centre d'intelligence Juridique Economique et Technique CIJET	361 737,64
ARTIC - Association Réunionnaise des Professionnels des TIC.	► CIT 2011 - Carrefour de l'Innovation et des Technologies ► Emissions TV : l'ARTIC PRATIC II ► Plan d'actions 2014 ► Labels Very Tic - Very Tic Green ► Plate-forme numérique de services	262 777,81
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	► Observatoire TIC de la Région Réunion ► Etude économique et juridique de la plate-forme régionale d'information et réservation touristique et définition de l'action e-marketing touristique de La Réunion ► Etude sur le comportement et les besoins des Réunionnais en matière de services et de contenus numériques	237 031,72
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REUNION	► Mise en place d'un espace pilote de co working ► Etude de faisabilité de la plate-forme d'excellence dédiée à l'économie numérique et à l'open innovation ATRIUM	124 971,00
URPAC - UNION REUNIONNAISE DES PRODUCTEURS DE L'AUDIOVISUEL ET DU CINEMA	► Participation aux marchés annuels de la Production Audiovisuelle ► Action collective marché 2013	64 589,03
ECHANGES COMMUNICATIONS INFORMATIONS	La manifestation Cyber & TIC les rencontres de l'Informatique, de l'image et de la Communication	47 151,72

La volonté de modernisation, de simplification des services publics à la population et des services d'analyse et d'accompagnement technique aux secteurs stratégiques qui a été soutenue par le cofinancement FEDER constitue une dynamique qui doit être amplifiée de manière concomitante au déploiement d'un réseau de qualité, à un tarif plus accessible et couvrant l'ensemble du territoire.

b. La digitalisation des entreprises en cours et la mise en place d'un pôle de compétences est porteuse d'un potentiel d'innovation et de développement économique à consolider.

La mesure 2-12 visant à soutenir les investissements TIC des entreprises est dotée d'un montant de total de 4.009M€ programmé comprenant 76 projets programmés.

Tableau des 20 projets les plus importants (montants financiers).

FONDS	BENEFICIAIRE	PROJET	TOTAL
FEDER	GLOBALLIANCE	Refonte du logiciel Qualigram, application de Business Management	371 439,16
FEDER	EXODATA	Mise en place d'une solution d'hébergement informatique et de services associés	239 936,83
FEDER	LOGICELLS S.A.S	Développement d'une solution ERP / ECM sémantique	236 385,00
FEDER	STOR INFORMATIQUE	Création d'un site d'hébergement et d'un service de télépilotage	229 200,00

FONDS	BENEFICIAIRE	PROJET	TOTAL
FEDER	VIBRASON	Equiperment en production et post-production numérique full haute-définition broadcast	160 244,87
FEDER	RUNWARE	Développement d'applications et accessoires pour Smartphones quel que soit l'environnement système et de la plate-forme SOFIA	139 476,60
FEDER	SAEM PIPANGAI PRODUCTION	Equipements studio animation	131 247,47
FEDER	IDOM TECHNOLOGIES	Solution cloud computing haute disponibilité	131 240,63
FEDER	SLOW CONTROL	Plateforme de suivi du comportement addictif : obésité, tabac	129 143,70
FEDER	SAS SOUKEO	Création d'une place de marché électronique (e-commerce) leader dans le grand Ouest de l'Océan Indien en 2015 - Volet 2	128 754,76
FEDER	OSCADI	Développement d'un pôle d'imagerie scientifique et médical - Volet 1	122 027,72
FEDER	SA ANTENNE REUNION TELEVISION	Numérisation de la chaîne de production et préparation à la Haute Définition (HD) - Phase 2	116 641,77
FEDER	SCP-SOCIETE DE COMMUNICATION DE LA POSSESSION	Création de studios IP pour la diffusion de radios	112 598,54
FEDER	OSCADI	Développement d'un pôle d'imagerie scientifique et médicale - Volet 2	104 444,63
FEDER	SARL E-KOAL	Ecosystemic ekoal-IT	103 378,73
FEDER	GJ.COM	Implantation d'une structure de communication à distance	88 552,80
FEDER	SAS BEE TECHNOLOGY	Extension et duplication de la plateforme de communications en IP de BEE TECHNOLOGY	79 285,38
FEDER	SA ANTENNE REUNION TELEVISION	Evolution du réseau et du cœur informatique	70 887,68
FEDER	DAXIUM O.I	Acquisition de source d'un logiciel en mobilité, PitBase	63 048,90
FEDER	ANTENNE REUNION RADIO	Mise en place d'un studio radio	62 038,57

Unités		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Nombre de projet soutenus dans le secteur TIC	Programmé	12	20	38	46	61	73	100	123	123
	Réalisé	12	20	34	40	51	55	58	58	58
	Objectif	74 sur 2007-2013								
	Situation de référence	99 sur 2000-2006								

Source : RAE 2014

Le nombre de réalisations est satisfaisant au regard de l'objectif prévu et le nombre de projets programmés (128) en 2014 est 1.5 fois à l'objectif prévu. Cela peut notamment être expliqué par l'amélioration de l'accompagnement des démarches de recherche et d'innovation encadrés par la Stratégie régionale d'innovation et les réflexions de la s3.

Unités		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Nombre de jeunes pousses « start-up » aidées	Programmé	0	7	12	18	24	27	29	29	29
	Réalisé	0	7	12	8	24	25	25	25	25
	Objectif	40 sur 2007-2013								
	Situation de référence	20 sur 2000-2006								

Source : RAE 2014

La valeur de la programmation en 2014 atteint 72.5% de l'objectif prévisionnel, ce qui compte tenu du contexte économique difficile et de l'ultra périphérie est satisfaisant.

Les projets d'investissement ont des objectifs très divers telles que la création de sites internet de services en ligne et des plateformes d'e-commerce, d'acquisition de logiciels de gestion ou d'outils d'optimisation du processus de production (intégration de systèmes informatiques), d'acquisition de d'équipements technologiques permettant

notamment de produire du contenu audiovisuel (cinéma, radio, studio d'enregistrement ou d'équiper des pôles de recherche et de formation (e-santé).

En termes de résultats, une enquête de l'Insee réalisée en 2009 soulignait la bonne implantation des TIC au sein des entreprises réunionnaises et des taux d'équipement proches de ceux de leurs homologues françaises de même. Si neuf entreprises sur dix d'au moins 10 salariés étaient connectées à Internet en 2009, le seul bémol se rapportait à la faiblesse des créations des sites internet. Les entreprises étaient notamment moins dotées en sites Web qu'en progiciel de gestion intégré. Les plus petites entreprises (10 à 19 salariés) étaient néanmoins moins bien équipées que leurs homologues métropolitaines.

L'intégration des TIC est une tendance forte au sein des entreprises réunionnaises et le développement de la filière accompagne dans un potentiel d'innovation et de production à forte valeur ajoutée. Ainsi, l'ensemble de la création audiovisuelle réunionnaise est passée au haut débit (caméras, équipement TIC, équipements audiovisuels, station de radio, etc.).

Un potentiel comme le regroupement des professionnels de la filière au sein de l'association DIGITAL réunion en atteste : l'effort d'investissement productif doit être poursuivi et amélioré. Les potentiels d'application des TIC sont croissants et doivent être utilisés de manière croissante par les entreprises et notamment :

- la création de portails/appli Web/ carte de visite virtuelle
- le cloud computing
- les services en ligne : billetterie, e-commerce, etc.
- borne d'information pour les voyageurs

La digitalisation des entreprises sur l'île est donc en marche et les investissements soutenus par les fonds européens ont contribué à ce développement.

Concernant le deuxième volet de la mesure, la constitution d'un pôle de compétences concernant les TIC est désormais une réalité qui s'illustre notamment dans le cadre du programme de l'Institut de l'Image et de l'Océan Indien (ILOI). Ainsi un programme de formations aux métiers de l'image, du son et des nouvelles technologies mis en place par cet institut, qui concerne aussi bien les jeux vidéo que l'animation.

Des formations se déroulent sur l'île et un stage est aussi réalisé en métropole dans le cadre d'un partenariat avec les universités de Marseille et de Paris VIII. De nouveaux partenariats se développent avec la Chine par exemple. Le taux d'insertion est très bon dans ce secteur (70% environ contre 30% dans le tourisme et 50% dans ma BTP). L'insertion dans l'emploi se fait sur l'île, en métropole et dans des pays étrangers et cela conduit à aussi des créations d'entreprises.

Ce pôle de compétences est associé au développement des sous-secteurs TIC tels que la conception de CD-ROM, de serveurs et sites Internet, de réseaux, de bornes interactives, de bureaux d'études TIC, des entreprises de communication, les domaines de l'animation et de l'infographie ou la conception d'outils spécifiques dans l'efficacité énergétique, de solution RFID (Identification par Radio Fréquence), etc.

En dernier lieu, notons que de nombreux dispositifs d'aides existent à La Réunion en matière d'investissements (exonération, défiscalisation des investissements productifs, taux de TVA réduits, prime régionale à l'emploi s'additionnant aux aides régionales concernant les TIC). Cet effet levier a favorisé les investissements sur l'île mais les effets d'aubaine sont à éviter par un ciblage des aides accordées.

Conclusions et recommandations

Les fonds européens ont joué un rôle essentiel dans le développement du secteur des TIC à La Réunion et ont permis d'atteindre les objectifs de la SIP dans ce domaine :

- Construction du réseau haut débit et de couverture de la population via le déploiement du réseau G@zelle;
- modernisation des services publics et amélioration de l'offre de services rendus, dans le domaine éducatif notamment par le câblage des lycées ;
- mise en place d'outils relatifs à l'utilisation des TIC permettant d'accompagner les secteurs stratégiques de l'économie marchande ;
- soutien à l'investissement productif TIC dans les entreprises et constitution d'un pôle de compétences TIC (formation spécialisée, et développement des sous-secteurs).

L'enjeu central pour l'avenir concerne désormais la couverture totale de la population, en très haut débit pour garantir une plus grande qualité et performance et de la réduction des coûts.

Des objectifs sont développés en ce sens dans le schéma directeur d'aménagement numérique du territoire de La Réunion afin de réduire les coûts inhérents au transport des contenus via les câbles sous-marins, en se basant sur l'actif réunionnais que constituent le réseau G@zelle et la DSP La Réunion Numérique ainsi que le dispositif de continuité territoriale numérique. L'objectif macroscopique fixé dans le cadre du SDTAN consiste à atteindre une couverture totale du territoire en Très Haut Débit FTTH d'ici 2026 soit en 12 ans (hypothèse de démarrage des travaux de déploiement en 2014).

En parallèle, la dynamique de modernisation et d'amélioration des services publics et de l'offre de services TIC et de leur utilisation en faveur du développement des secteurs stratégiques doit être poursuivie. Cet environnement est en effet porteur de valeur ajoutée et est favorable à la création, l'implantation et la diversification d'activités.

En dernier lieu, la volonté de soutien aux investissements productifs est à intensifier car les TIC représentent un fort potentiel économique, une production à forte valeur ajoutée et conduit à une meilleure compétitivité permettant une diversification des marchés, à une plus grande qualification et à des créations d'emplois.

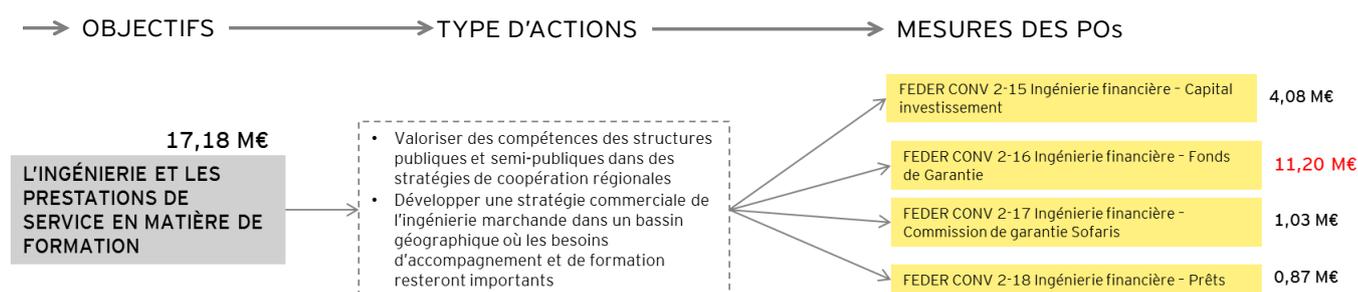
Ces efforts ont été largement accompagnés par une offre de formations dynamique sur cette thématique, avec les programmes de l'ILOI (Institut de l'image de l'Océan Indien), comme développé dans l'axe 1.

4.2.4 La structuration d'un secteur financier et la mise en place de dispositifs de garantie et de prêts ciblés a permis de soutenir localement les investissements dans un contexte économique difficile

Synthèse du bilan physico-financier		
Montants programmés	✓ 17,17M€	
Taux d'avancement	✓ Taux d'avancement : 106%	
	✓ Taux de certification : 99%	
Mesure concernées (montants UE programmés)	✓ FEDER Convergence 2-15 Ingénierie financière - Capital investissement	11.2M€
	✓ FEDER Convergence 2-16 Ingénierie financière - Fonds de Garantie	4.08M€
	✓ FEDER Convergence 2-17 Ingénierie financière - Commission de garantie Sofaris	1.026M€
	✓ FEDER Convergence 2-18 Ingénierie financière - Prêts	0.866M€
Principaux projets (montants UE programmés)	✓ Dotation du fonds de garantie DOM 2007-2013 (AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT)	11.2M€
	✓ Dotation du FCPR RUN DEVELOPPEMENT (CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION)	4.08M€
	✓ Prise en charge de la commission de garantie FONDS DOM 2007-2013 - Intégration des exercices 2010-2013 (AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT)	1.026M€
	✓ Dotation du fonds de prêt d'honneur (INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE)	0.386M€
Principaux bénéficiaires (%total montants UE programmés)	✓ AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	71,20%
	✓ CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	23,76%
	✓ INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE	5,05%

Dans le cadre de la SIP, la création et/ou redynamisation des outils spécifiques d'ingénierie financière s'inscrit dans une volonté de **soutenir le développement des entreprises des secteurs moteurs pour l'île**. En appuyant financièrement la création, la croissance et la transmission des entreprises, les outils créés doivent contribuer non seulement au **renforcement d'un développement endogène** mais aussi à **l'internationalisation des entreprises** et notamment à leur inscription dans le marché régional de l'Océan Indien. Il s'agit notamment de d'agir sur certaines faiblesses qui marquent les entreprises réunionnaises, à savoir la difficulté d'accès aux crédits bancaires et l'étroitesse du marché insulaire et de développer leur compétitivité par l'investissement dans l'innovation.

Les dispositifs d'ingénierie financière mis en œuvre par les quatre mesures du POE 2007-2013 cherchent ainsi à mobiliser les capacités d'investissement et l'épargne locale par des incitations adaptées au marché réunionnais et en fonctionnant sur des critères économiques et non plus seulement financiers.



Un montant FEDER Convergence conséquent a été attribué à ces mesures et à ce titre l'Agence française de développement (AFD) de La Réunion bénéficie de plus de 12 millions d'euros au titre des mesures 2-16 et 2-17, et notamment de la dotation du fonds de garantie DOM 2007-2013.

Les dispositifs mis en œuvre visent tous à **financier la création et le développement des entreprises à La Réunion**:

- ▶ La **mesure 2-15 « Capital investissement »** consiste en une participation au capital de sociétés d'investissement régional (SIR).

Ses deux objectifs visent spécifiquement à faciliter la création d'entreprise, le financement équilibré de la croissance et le rachat des entreprises à transmettre. Le premier vise **renforcer et élargir l'offre de fonds propres** dans le but de faciliter leur accès pour les entreprises afin qu'elles puissent affronter les exigences de leur croissance, les contraintes de la concurrence et **l'ouverture des marchés**. Le second objectif est de **poursuivre le partenariat engagé avec le secteur privé afin que celui-ci prenne le relais sur le marché du capital investissement**.

Cette mesure contribue de manière essentielle à la structuration d'un pôle de capital investissement régional à la Région.

La **mesure 2-16 du PO FEDER Convergence « Ingénierie financière - Fonds de garantie »** se rapporte à une intervention de l'AFD (en lien avec Oséo garantie via le **Fonds garantie DOM**) auprès des organismes financiers en qualité de co-preneur de risque. En cas de défaillance du bénéficiaire (dès l'ouverture d'une procédure judiciaire), la garantie est mise en jeu et le Fonds DOM prend en charge, dans la limite de son assiette et de sa quote-part de risque, la perte résiduelle subie par l'organisme prêteur.

Cela permet de **favoriser l'accès des entreprises au financement bancaire**, par un partage du risque avec les organismes prêteurs implantés à La Réunion. Le Fonds de garantie DOM est

Il s'agit d'une des mesures en tournant les plus dotées de l'axe 2.

- ▶ Dans la continuité de ces objectifs de facilitation de l'accès au financement bancaire par un partage du risque la **mesure 2-17 « Commission de garantie des fonds DOM »** est dotée de 1,026M€. Dans le cadre de cette mesure, l'aide publique consiste à prendre en charge 50% de la commission due par l'entreprise à OSEO Garantie au titre de la garantie qu'il accorde sur le prêt bancaire de l'entreprise.
- ▶ La mesure 2-18 « Prêts » vise à **renforcer l'offre de prêts bonifiés** en vue de faciliter l'accès des porteurs de projets aux crédits bancaires (constitution ou complément de l'apport personnel de l'emprunteur) ou permettre leur financement jugés « non bancarisables ». A terme, cette mesure vise à permettre l'autonomie des fonds de crédits grâce à son alimentation à partir des remboursements des prêts. Le dispositif consiste à doter des fonds de crédits majoritairement publics, sous forme de subvention à des structures habilitées à gérer des fonds de prêts (organismes publics ou associations).

Le financement des investissements stratégiques des TPE/PME et la facilitation de leur accès au financement bancaire constitue un enjeu de taille en termes d'accroissement de la compétitivité autant que de création d'emplois

Le financement des investissements stratégiques des TPE/PME, qui constituent la majorité des entreprises de La Réunion (95% en 2013) et la facilitation de leur accès au financement bancaire constitue un enjeu de taille en termes de **d'accroissement de la compétitivité (innovation, ouverture et accès à de nouveaux marchés) autant que de création d'emploi**. Cela s'est révélé d'autant plus nécessaire que la période 2007-2013 a été marquée par des difficultés financières et économiques qui ont durci l'accès aux crédits autant qu'elles ont conduit au ralentissement de l'investissement et notamment à risque.

Tableau des projets

MESURE	INTITULE MESURE	BENEFICIAIRE	PROJET	TOTAL
2-16	Ingénierie financière - Fonds de Garantie	AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	Dotation du fonds de garantie DOM 2007-2013	11 200 000,00
2-15	Ingénierie financière - Capital investissement	CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	Dotation du FCPR RUN DEVELOPPEMENT	4 080 000,00
2-17	Ingénierie financière - Commission de garantie Sofaris	AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	Prise en charge de la commission de garantie FONDS DOM 2007-2013 - Intégration des exercices 2010-2013	1 026 468,00
2-18	Ingénierie financière - Prêts	INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE	Dotation du fonds de prêt d'honneur	386 409,00
2-18	Ingénierie financière - Prêts	INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE	Abondement du fonds de Prêt d'Honneur Création/Développement de l'Association INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE	300 000,00
2-18	Ingénierie financière - Prêts	INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE	Dotation du prêt d'honneur innovation 2012-2014	180 000,00

a. La constitution d'un pôle de capital investissement sur l'île contribue au développement endogène des entreprises, première étape avant leur inscription internationale.

La création du **Fonds Commun de Placement à Risque - RUN Développement** s'inscrit dans la volonté de structuration d'un pôle de capital investissement régional à La Réunion. En apportant une dotation FEDER de 4,08M€, l'unique projet de la mesure 2-15 a participé au renforcement des fonds propres des entreprises réunionnaises.

LE **FCPR RUN Développement** a été souscrit à hauteur de 10,8M€ par l'AFD en partenariat avec la Région Réunion, incluant la dotation FEDER. Ces deux organismes en partenariat avec la Caisse des Dépôts (CDC) et les banques réunionnaises ont ainsi soutenu la création en 2012 de deux Fonds Communs de Placement à Risque, FCPR - RUN Croissance s'ajoutant à RUN Développement. Ces deux fonds dotés de 30 millions d'euros constituent désormais l'offre de référence en matière de capital investissement à La Réunion pour l'accompagnement en fonds propres des entreprises dans les secteurs stratégiques de l'économie régionale (TIC, Tourisme, Environnement et Énergie, Santé, Service à la personne etc.), de leur création à leur transmission.¹³

L'objectif cible était de d'intervenir auprès de 30 à 40 TPE-PME réunionnaises (moins de 3 M€ de chiffre d'affaires), sélectionnées pour la qualité de leur projet (avantages produits / offre / technologie, potentiel des marchés visés), en phase de création, démarrage ou expansion.

En 2007, le contexte initial était celui de l'existence de la SCR Réunion développement qui gérait un fonds de 4,3M€ et investissant dans les PME locales de tous secteurs industriels.

Si la création de ce Fonds a été plus longue que prévue (initialement opérationnel en 2010 pour un total de 36M€), cet outil constitue en fin de programmation un élément central du dispositif visant à renforcer la structure financière des entreprises réunionnaises.

¹³ http://www.nexa.re/uploads/media/NEXA_Dispositifs_financement_de_projets.pdf
<http://www.businesswire.com/news/home/20120919005072/fr/>

La création du Fonds Communs de Placement à Risque RUN Développement aux capacités supérieures permet de désormais de disposer d'un fonds de capital-risque régional ciblant spécifiquement les TPE PME réunionnaises.

Au 30 juin 2014, ce fonds est intervenu au sein de onze entreprises différentes et était engagé pour un montant de 1,4 million d'euros. Les investissements réalisés vont de 250 000 à 500 000 euros.

Les projets soutenus sont directement en lien avec les secteurs stratégiques ciblés par les mesures en tournant de la POE 2007-2013.

Dans le domaine des TIC par exemple, Oscadi est projet d'échographe portable sur base de tablette qui cible dans un premier temps, le marché des vétérinaires. Un deuxième projet ambitieux de place de marché *avahis.com* vise à permettre aux e-commerçants réunionnais de bénéficier de l'essor du commerce électronique.

L'objectif est souvent d'entrer au capital comme actionnaire (entre 10% et 20%) et d'en sortir au bout de cinq ou six ans. Cela peut être complété par des obligations convertibles ou l'association de d'autres acteurs comme la Banque publique d'investissement (BPI) ou des banques privées afin de favoriser les effets de levier. L'ensemble de ces financements s'accompagne un travail d'ingénierie financière et apporte des outils de pilotage à l'entrepreneur.

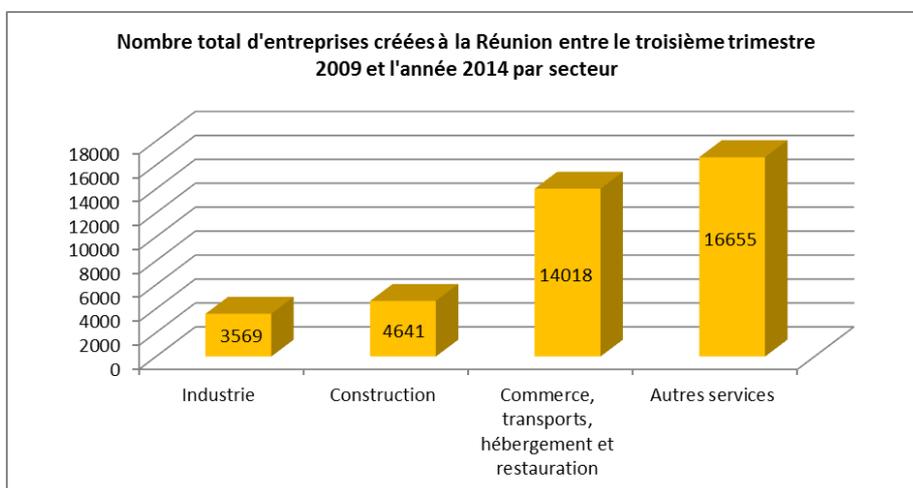
b. La création, le développement et la transmission d'entreprises ont été encouragés par la mise en place des fonds de garantie et de prêts bonifiés.

Les mesures 2-16 « Ingénierie financière - Fonds de garantie » et 2-17 « Commission de garantie des fonds DOM » bénéficient d'une dotation totale de 12,23M€ programmés.

Dans le cadre du Fonds de garantie DOM, l'accès au crédit a été favorisé en garantissant les concours consentis par les banques. Le Fonds DOM partage les risques avec les banques, lors du financement des opérations de création, de reprise-transmission d'entreprises, de renforcement de la structure financière des entreprises saines, d'investissements de croissance ou de renouvellement. Tandis que la commission due par l'entreprise à OSEO Garantie au titre de la garantie qu'il accorde sur le prêt bancaire de l'entreprise est prise en charge à 50%.

En 2008 et 2009 les engagements de garantie ont atteint des montants respectifs de 46,4M€ et 51,9M€ (dont 13,7 M€ au titre des dispositifs du Plan de Relance).

L'année 2009 a vu l'accroissement, pour la seconde année consécutive du nombre de dossiers qui ont fait l'objet d'une demande de garantie du Fonds DOM Réunion : 896 dossiers ont été examinés par l'agence (contre 874 en 2008) ; 668 garanties ont été émises (737 en 2008) pour un montant de 37,4 M€. Ce repli accuse la baisse de la demande de crédits d'investissement privé en 2009. Notons dans que ces garanties ont été attribuées concomitamment aux 93 garanties s'inscrivant dans le cadre du plan national de soutien aux entreprises affectées par la crise économique.



Ainsi en 2011 grâce au fonds DOM, 83 M€ de crédits bancaires ont été sécurisés favorisant la réalisation de 123 M€ d'investissements productifs, 554 entreprises ont accompagnées dont 90% de TPE, 905 créations d'emplois directs ont été favorisés et 2 303 emplois préservés. Cette même année, le fonds a contribué à la création de 280 nouvelles entreprises pour un volume d'investissements de 21 M€.

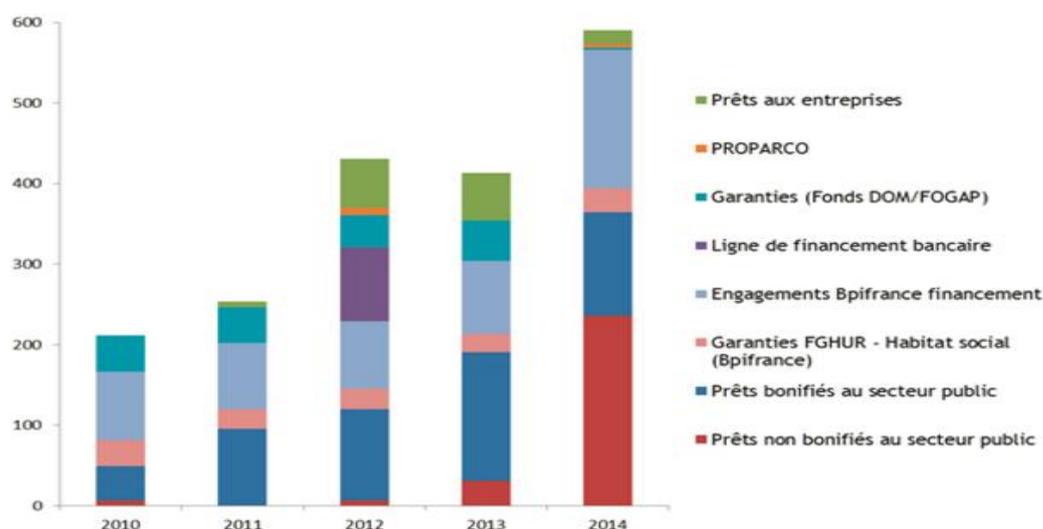
La répartition des secteurs aidés est la suivante : le commerce est le principal secteur accompagné, avec 43 % des interventions du fonds, suivi par le secteur de l'industrie (19%), des services (18%) et de l'hébergement/restauration (10%).

En 2012, la garantie du fonds DOM a bénéficié à 575 entreprises, leur permettant d'accéder aux financements bancaires pour leur projet de création, d'investissement ou de reprise/transmission.

En 2013, le fonds de garantie AFD a contribué au financement des entreprises à hauteur de 49.7M€. L'année 2013 est aussi marquée par la fin du Fonds DOM.

Le dispositif de partage de risque de crédit bancaire Fonds DOM, a été **largement utilisé à La Réunion**, a pris fin le 31 décembre 2013. Il a été remplacé, dès le 1er janvier 2014, par les mécanismes de fonds de garantie nationaux de Bpifrance.

Ensemble des outils financiers mis en place par l'AFD



La création, le développement d'entreprises innovantes et la reprise d'entreprises locales ont été confortés par un **troisième outil financier à savoir le dispositif de prêts bonifiés**.

Dans ce cadre, les trois projets soutenus par la mesure 2-18 ont été portés par Initiative Réunion Entreprendre. Cette plateforme est rattachée au réseau Initiative, qui constitue le premier réseau associatif de financement et d'accompagnement de la création/reprise d'entreprises en France.

Ces trois projets se rapportent à une dotation du fonds de prêt d'honneur, à un abondement du fonds de prêt d'honneur Création/ Développement et à une dotation du prêt d'honneur innovation 2012-2014. Ils représentent un total de 866 409 euros.

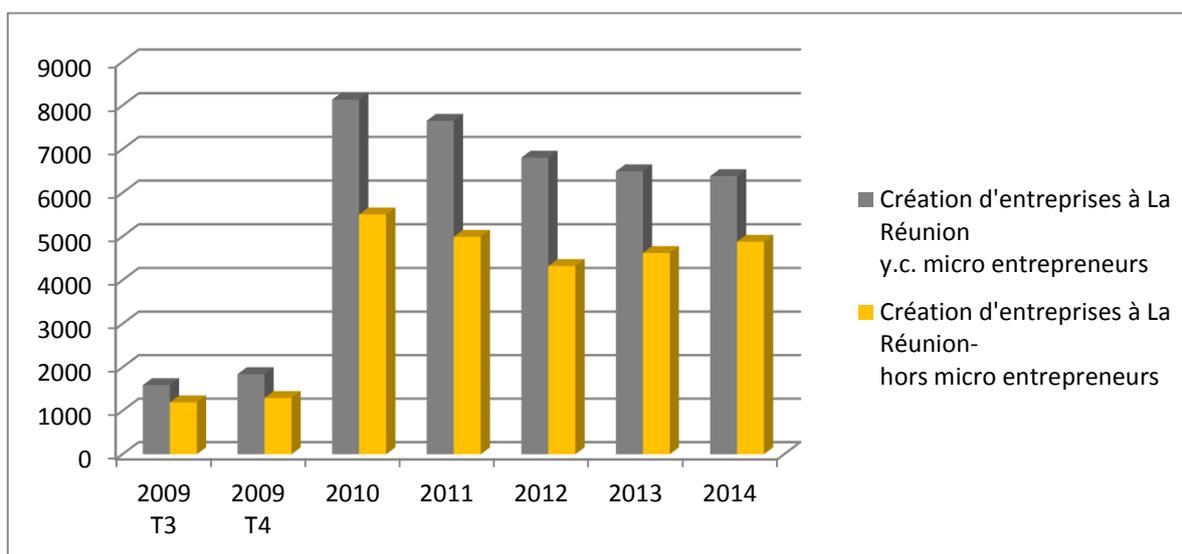
Quatre types de prêts d'honneur sont proposés par Initiative Réunion Entreprendre en fonction de la nature du projet : le prêt d'honneur création, le prêt d'honneur reprise/transmission, le prêt d'honneur développement et le prêt d'honneur innovation.

Chiffres clés de la plateforme Initiative Réunion Entreprendre (source IRE)

2012	2014
------	------

<ul style="list-style-type: none"> ▶ 162 entreprises financées (2011 : 167 entreprises). ▶ 275 emplois créés ou maintenus ▶ 1,72 millions d'euros de prêts d'honneur ont été accordés dont 1,3 millions d'euros au titre du fonds de prêts de la plateforme (<i>et plus de 490000 euros au titre du dispositif public Nacre, réservé aux chômeurs créateurs</i>) ▶ le prêt moyen de la plateforme s'est établi à 11 000 euros ▶ les prêts d'honneur à taux zéro accordés ont ainsi facilité la mobilisation de 3 millions d'euros de prêts bancaires, ▶ soit un effet de levier de 3,53 euros de financements bancaires accordés par euro de prêt d'honneur en moyenne. ▶ 80% de pérennité à trois ans (moyenne régionale 56% selon l'Insee) ▶ le taux de recouvrement étant de 96 %. ▶ 31% des porteurs de projet financés en 2012 sont des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ création ou reprise de 130 entreprises ▶ maintien ou création de 285 emplois. ▶ 2,008 millions d'euros de prêts d'honneur ont été engagés, ▶ une moyenne de 14 347 euros par prêt. ▶ 78% des interventions d'Initiative Réunion Entreprendre concernent des créations et des reprises d'entreprises et 22% des développements d'entreprises. ▶ L'effet levier des prêts d'honneur sur les prêts bancaires est de 3,3 (3,3 euros de financement bancaire pour 1 euro de prêt d'honneur accordé), ▶ 80,2 % de taux de pérennité à trois ans des entreprises créées ou reprises : ▶ 50% des porteurs de projet accompagnés sont demandeurs d'emploi
--	---

Nombres d'entreprises créées à La Réunion entre 2009 et 2014 (Insee)



Des fonds conséquents ont été investis encourageant de manière continue la création et la reprise d'entreprises bien que la tendance soit durant la deuxième moitié de la programmation.

Conclusions et recommandations



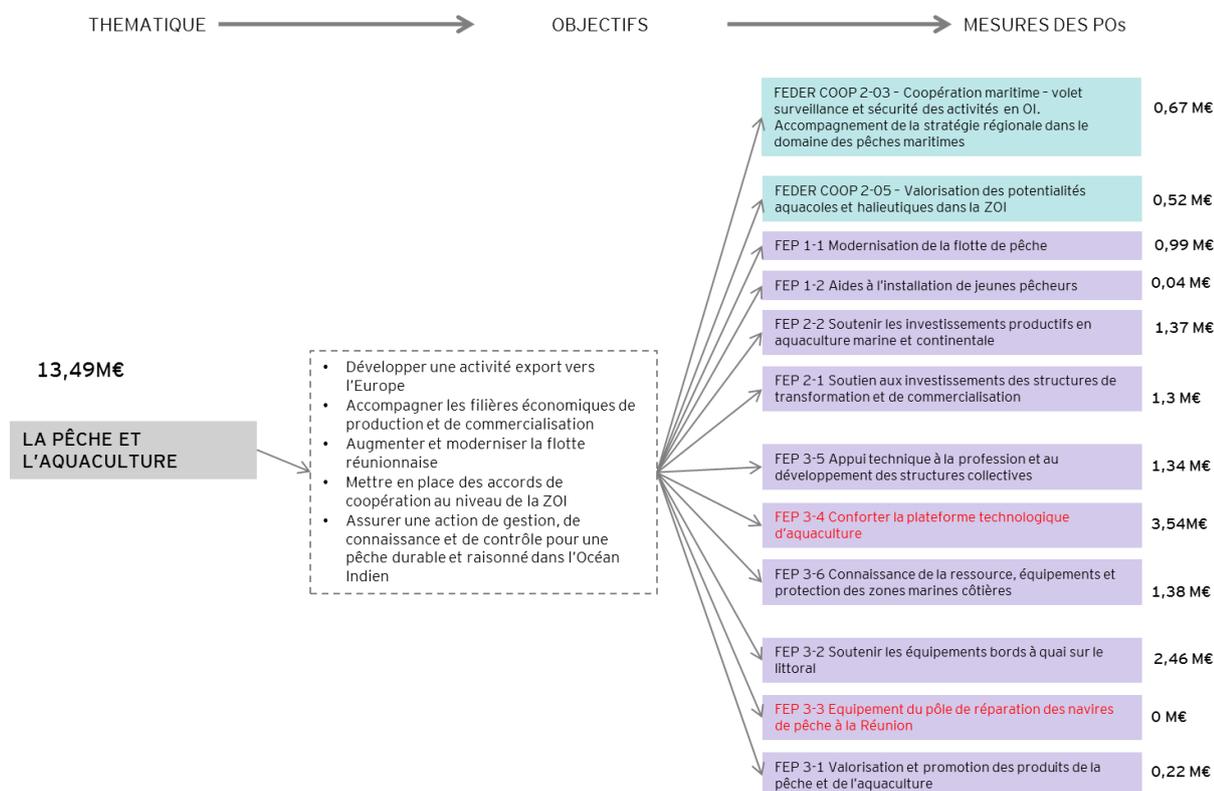
La mise en place d'outils de financements adaptés a été bénéfique aux entreprises de La Réunion et a permis de contenir les effets de la crise économique et financière. Les dispositifs mis en œuvre ont permis d'atteindre des résultats satisfaisants en termes de structuration du secteur financier favorisant le développement économique et financier et le soutien des investissements. Le taux élevé de programmation (106%) et de certification (99%) sont également des éléments de satisfaction.

Pour avoir un impact économique durable les efforts sont à poursuivre. Il s'agit notamment de miser davantage sur les secteurs stratégiques, innovants (plus risqués) et à forte valeur ajoutée (TIC, énergie, santé) afin de renforcer la compétitivité et d'accroître l'internationalisation (en lien avec mes réseaux de gouvernance). Le renforcement des outils doit être poursuivi mais l'accompagnement des entreprises est aussi déterminant pour garantir leur pérennité. Les entreprises réunionnaises doivent disposer d'un accompagnement aussi bien technique que financier solide pour, dans un second temps, se développer à l'international, le marché réunionnais étant restreint. Cela est en lien avec le plan d'internationalisation des entreprises et les dispositifs de gouvernance (cf. partie sur l'internationalisation).

4.2.5 La programmation européenne a permis d'accompagner la structuration et la modernisation du secteur de la pêche et de l'aquaculture

Synthèse du bilan physico-financier		
Montants programmés	✓	13.48
Taux d'avancement	✓	Taux de programmation : 97%
	✓	Taux de certification : 73%
Mesure concernées (montants UE programmés)	✓	FEDER COOP 2-03 Coopération maritime - volet surveillance et sécurité des activités en O.I Accompagnement de la stratégie régionale dans le domaine des pêches maritimes 0.666 M€
	✓	FEDER COOP 2-05 Valorisation des potentialités aquacoles et halieutiques dans la zone océan Indien 0.520M€
	✓	FEP 1-1 Modernisation de la flotte de pêche 0.992M€
	✓	FEP 1-2 Aides à l'installation de jeunes pêcheurs 0.04M€
	✓	FEP 2-2 Soutenir les investissements productifs n aquaculture marine et continentale 0.376M€
	✓	FEP 2-1 Soutien aux investissements des structures de transformation et de commercialisation 1.3M€
	✓	FEP 3-1 Valorisation et promotion des produits de la pêche et de l'aquaculture 0.220M€
	✓	FEP 3-2 Soutenir les équipements bords à quai sur le littoral 2.46M€
	✓	FEP 3-3 Equipement du pôle de réparation des navires de pêche à La Réunion - 0€
	✓	FEP 3-4 Conforter la plateforme technologique d'aquaculture tropicale réunionnaise 3.536M€
	✓	FEP 3-5 Appui technique à la profession et au développement des structures collectives 1.339M€
	✓	FEP 3-6 Connaissance de la ressource, équipements et protection des zones marines côtières 1.377M€
	✓	FEP 3-7 Conduite de projets pilotent 0.65M€
Principaux projets (montants UE programmés)	✓	Association Réunionnaise pour le Développement de l'Aquaculture 1.654M€
	✓	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins 0.670M€
	✓	Acquisition du silo à glace N°3 pour la darse de pêche hauturière 0.668M€
	✓	Modernisation de l'installation de production de froid de la chambre froide n°91 et réalisation des halls 92 et 93 0.659M€
	✓	Programme technique de la plateforme technologique d'aquaculture tropicale pour l'année 2013 0.528M€
Principaux bénéficiaires (%total montants UE programmés)	✓	ARDA 3,605M€
	✓	GRAND PORT MARITIME DE LA REUNION 2,028M€
	✓	IFREMER 1, 04M€
	✓	CRPMEM 1.009M€
	✓	ASSOCIATION REUNIONNAISE DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE 0.773M€
	✓	SARL OCEANE PRODUCTION 0.613M€
	✓	COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS 0.485M€

La programmation européenne a permis d'accompagner la structuration et la modernisation du secteur de la pêche et de l'aquaculture, première étape vers le développement d'une activité d'export et peut être favorisée par les projets de coopération économique dans la zone Océan Indien.



Programmés Octobre 2015

La SIP a défini les différents objectifs et paramètres composant la mise en œuvre d'une stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture qui peuvent être regroupés en trois grands objectifs.

1. Structurer et moderniser les filières de production et de commercialisation pour accompagner le développement d'une activité d'export.

- ▶ Il s'agit de développer une activité export vers l'Europe dans le cadre d'une production de qualité labellisée ce qui nécessite de structurer et de développer la filière.

Cette démarche est mise en œuvre dans le cadre de la mesure **FEP 3-1 « Appui technique à la profession et au développement des structures collectives »**. Celle-ci vise en effet à encadrer et structurer les activités du secteur de la pêche et de l'aquaculture de La Réunion par l'intégration de ses acteurs professionnels, à les professionnaliser par un accompagnement technique. De plus, par la conduite d'études elle souhaite disposer d'une meilleure connaissance afin de garantir une meilleure gestion des ressources halieutiques.

- ▶ La volonté de développer les activités de pêche et d'aquaculture vers l'export nécessite **d'accompagner les filières économiques de production et de commercialisation** (pêches maritimes et aquaculture), de mettre en place une action concertée sur les marchés locaux et à l'exportation ainsi qu'une haute valeur ajoutée de la filière de conditionnement et de transformation. La mesure **FEP 2-2 « Soutien aux investissements des structures de transformation et de commercialisation »** qui s'y rapporte vise ainsi à structurer le marché des produits réunionnais de la pêche et de l'aquaculture pour structurer leur écoulement.

Le but est non seulement d'accroître la part de la production réunionnaise commercialisée sur le marché local et à l'export mais aussi diversifier les produits. Dans ce cadre, il s'agit de consolider les outils existants par la modernisation des unités de transformation et de valorisation ainsi que par l'acquisition d'équipements normalisés par les professionnels afin d'améliorer la compétitivité des entreprises.

- **L'augmentation et la modernisation de la flotte réunionnaise** doit être ainsi recherchée dans le cadre d'un développement durable de l'Océan Indien et adapté aux ressources disponibles et accessibles, ce qui implique un accès aux quotas négociés par l'Union européenne avec les pays de la zone.

La mesure FEP 1-1 s'attachant à moderniser la flotte accompagne le développement des potentialités du secteur dans l'Océan indien. Cet objectif permet en effet de poursuivre de manière concertée une exploitation durable de la ressource et d'assurer de meilleures conditions de travail et de sécurité pour les marins. Le développement dans un cadre durable de la flotte de pêche réunionnaise est un paramètre déterminant pour contribuer à maintenir et créer des emplois et un facteur de cohésion sociale. Pour de nombreux navires de la flotte réunionnaise, les investissements doivent permettre d'accroître la sécurité et l'hygiène à bord des navires, à augmenter la sélectivité de la pêche, à favoriser les économies d'énergie et à réduire les déchets en mer. La mesure FEP 3-2 « Equipement du pôle de réparation des navires de pêche à La Réunion » est complémentaire et s'inscrit pleinement dans cette volonté de modernisation de la flotte réunionnaises¹⁴.

L'amélioration des équipements bords à quai sur le littoral soutenue dans le cadre du FEP 3-4 a pour objectif d'améliorer les conditions de débarquement, de stockage et de manipulation des produits de la pêche ainsi que les conditions de travail et de sécurité. Les projets mis en œuvre s'attachent aussi à garantir la qualité des équipements assurant les services aux navires de pêche professionnelle et permettront ainsi que favoriser les activités de pêche par l'équipement des ports et cales de mise à l'eau, allant de la manutention et du stationnement des navires au stockage des produits.

Le dernier enjeu de cet objectif concerne l'installation des jeunes pêcheurs. Les aides mises en œuvre dans la mesure 1-2 vise à permettre à de jeunes pêcheurs d'acquérir la propriété totale ou partielle de navires d'occasion équipés pour à la petite pêche professionnelle. Il s'agit ainsi de favoriser l'emploi et le développement du secteur.

2. Valoriser le potentiel aquacole

- Les enjeux relatifs à la filière de l'aquaculture marine se rapportent à la consolidation de la filière, sa diversification, la poursuite des actions d'expérimentation, de commercialisation et de structuration d'un pôle d'excellence en aquaculture tropicale dans le cadre de la coopération régionale.

La mesure FEP 3-1 encourageant **la valorisation et promotion des produits de la pêche et de l'aquaculture** s'inscrit dans ce cadre mais se rapporte aussi au premier objectif développé plus haut. Elle souhaite ainsi de **développer les potentialités du secteur en cherchant à valoriser de manière efficace des produits de la pêche et de l'aquaculture réunionnais** (frais, congelé et/ou transformés par des entreprises locales) et à **améliorer l'image de la filière. L'innovation de produits** doit également être encouragée de même que la prospection auprès de **nouveaux marchés**. L'accompagnement et la mise en place de démarches de qualité complète des actions afin de favoriser l'écoulement de la production de manière efficace.

Le soutien des investissements productifs en aquaculture marine mis en œuvre par la mesure 2-1 appuie également la volonté de développer la production aquacole locale. Il s'agit de conforter l'appareil de production existant pour améliorer la compétitivité des entreprises et accroître la production aquacole commercialisée en local et à l'export. La mesure concernera en premier lieu les activités d'élevage de poissons destinés à la consommation humaine et, dans une moindre mesure, celles d'élevage de poissons d'ornement

¹⁴ Cette mesure n'a pu être détaillée ici en l'absence de cadre d'intervention disponible.

L'objectif premier de ces deux mesures est d'accroître la part de la production réunionnaise de pêche maritime et d'aquaculture commercialisée en local comme à l'export.

Notons que la mesure 3-2 « Conforter la plateforme technologique d'aquaculture tropicale » n'a pu être détaillée ici en l'absence de cadre d'intervention disponible.

Dans ce contexte, **la mise en œuvre d'une démarche intégrée doit permettre de garantir le développement durable de la pêche et de l'aquaculture.** Celle-ci vise à mettre en corrélation étroite les ressources (ressources aquatiques, ressources humaines par le développement des formations et des démarches d'accompagnement des projets, etc.), les outils de structuration des filières (flottille, transformation, équipements de ports, recherche-développement, appui technique) et les marchés (commercialisation, promotion...).

3. Renforcer la coopération maritime dans la zone Océan indien.

L'océan indien constitue à la fois une voie de communication et de transport de marchandises et une source de richesses commune. Il correspond à plus de 76.2 millions de km² dont les Etats riverains, et surtout insulaires dépendent fortement sur le plan économique. **La France y possède une zone économique de 2 875 300 km²**

- ▶ La maîtrise de cet espace par les États riverains constitue par conséquent un enjeu en termes de développement durable de leurs activités maritimes et à leur sécurité. Sur cet aspect, La Réunion dispose d'une expérience reconnue et de moyens significatifs pour en assurer la surveillance. Ces moyens ne sont toutefois pas suffisants dans le cadre d'une politique régionale de coopération maritime au regard des espaces à couvrir et des objectifs nécessaires de développement durable des activités maritimes de la zone que sont la surveillance des activités de pêche, la sécurité de la navigation et la lutte contre les pollutions maritimes, etc.
- ▶ Il semble nécessaire de développer une action de coopération à l'échelle régionale dans un souci de gestion et valorisation des ressources halieutiques marines et côtières (recherche et développement, diagnostic et gestion des ressources, formation, transfert et mise en commun des savoir-faire et des technologies, biodiversité...). **Les mesures FEDER coopération 2-03 Coopération maritime - Volet surveillance et sécurité des activités en OI. Accompagnement de la stratégie régionale dans le domaine des pêches maritimes et 2-05 - Valorisation des potentialités aquacoles et halieutiques dans la ZOI mettent ainsi en œuvre ces objectifs.**

Ces mesures s'appuient sur la stratégie régionale dans le domaine des pêches maritimes et de l'aquaculture. De plus, elle s'inscrit le cadre de la déclaration finale du sommet des chefs d'Etat de la Commission de l'océan indien du 22 juillet 2005 (Coopération économique et commerciale) en faveur d'une stratégie régionale du développement des pêches et de lutte contre les pratiques et les opérations de pêche illégale.

Elles visent à développer des actions communes et nécessaires de coopérations concertées entre les Etats riverains, sous une impulsion attendue de La Réunion du fait de l'expérience reconnue de la France. Ces actions de coopération maritime concernent :

- la formation à la surveillance des activités maritimes au profit des États de l'océan indien, car La Réunion ne peut seule assurer la surveillance de l'ensemble de la zone Sud-Ouest de l'Océan indien (lutte contre la pêche illégale, surveillance des pollutions...)
- l'échange d'informations entre les autorités en charge de la surveillance des activités maritimes
- la lutte contre la pêche illégale par la conduite de campagnes régionales de surveillance afin de préserver la ressource halieutique
- la surveillance des pêches ou des pollutions marines par satellite pour dissuader les capitaines de navires de commettre des infractions et mettre cette information à disposition des autres États riverains.
- La création d'une communauté des pêcheurs et des aquaculteurs professionnels des Etats de la Commission de l'océan indien, afin de constituer un réseau régional d'échanges d'informations et de compétences.

- Le développement de filières structurées de la pêche et de l'aquaculture dans chacun des Etats de la Commission de l'océan indien créatrices localement de richesses et d'emplois.

La France contrôle une part significative des espaces maritimes autour de La Réunion, de Mayotte et des Iles Eparses. La mise en place d'accords de coopération au sein de la zone Océan indien au profit des Etats riverains apparait donc nécessaire. Sur ce point, La Réunion peut jouer un rôle structurant auprès des pays « détenteurs » de la ressource et de plate-forme technique dans le montage de filières pêche. Il s'agit de renforcer la position de La Réunion dans les négociations internationales afin d'aboutir à un accès plus équitable à la ressource favorisant la durabilité et viserait à équilibrer le développement de La Réunion et les intérêts internationaux.

- ▶ Dans le prolongement de cette logique, La Réunion peut assurer une action de gestion, de connaissance et de contrôle pour une pêche durable et raisonnée dans l'océan Indien et un rôle moteur au sein de l'organisation de cette exploitation raisonnée et du développement des technologies connexes.

C'est l'objectif de la mesure FEP 3-3 qui doit ainsi permettre de protéger durablement la ressource halieutique en approfondissant les connaissances sur la gestion des stocks, en développant ou en renouvelant les dispositifs agrégatifs et en favorisant la création d'un pôle de recherche et d'expérimentations sur la pêche maritime en l'océan indien. Il s'agit par l'amélioration de la connaissance du milieu et des ressources marines, par le développement des partenariats entre les scientifiques et les professionnels du secteur et le renforcement des mesures de préservation de mieux protéger les zones marines côtières.

La programmation européenne a soutenu la structuration et la modernisation des filières de production et de commercialisation au profit du développement d'une activité d'export qui reste à consolider.

La mesure FEP 3-1 « Appui technique à la profession et au développement des structures collectives » est dotée d'un montant de 1.34M€. La mesure atteint un taux de programmation de 122% en 2015 et un taux de certification de 89%.

Les projets ont ainsi favorisé la structuration de la filière et notamment dans le cadre du comité régional des pêches, via des projets d'assistance technique, juridique, la réalisation d'études et la mise en œuvre de programmes d'actions, notamment d'informations et de sensibilisation pour améliorer l'accès des entreprises aux aides existantes et par la réalisation d'audits.

BENEFICIAIRES	MONTANTS (€)
CRPMEM Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins	1 017 637,05
ARIPA	198 943,50
SYNDICAT DES ARMEMENTS REUNIONNAIS DE PECHE PALANGRIERE PELAGIQUE	91 263,75
ORGANISATION DES PRODUCTEURS DE POISSONS PELAGIQUES ET D'ELEVAGES MARINS DE LA REUNION	31 650,00

Cette phase de structuration d'une interprofession de la pêche et de l'aquaculture a été amorcée depuis 2011 ce qui constitue un nouveau facteur positif et encourageant.

La mesure FEP 2-2 « Soutien aux investissements des structures de transformation et de commercialisation », dotée d'1.3M€ a permis d'accompagner des entreprises du secteur en vue de créer, moderniser ou construire des unités de transformation, d'acquérir de l'équipement de production et de conservation, de pesage et de vente de produits de la pêche artisanale, de créer ou d'aménager des points de vente contribuant ainsi au renforcement de la compétitivité et l'accroissement de la part dans le marché local.

Bénéficiaires	Projets	Montant total (€)
SARL OCEANE PRODUCTION	- Création d'une unité de transformation des produits issus de la pêche locale	612 854,47

	- Extension d'une unité de transformation des produits de la pêche (modification du plan de financement de l'opération)	
SARL REUNION PELAGIQUE TRAITEUR	- Construction d'un atelier de transformation de produit de la mer - Modernisation d'une unité de transformation	246 529,49
SAS REUNIPECHE	- Modernisation d'une usine de transformation des produits de la pêche - Aménagement usine - Modernisation d'une unité de transformation des produits de la pêche	248 853,97

La modernisation de la flotte entreprise par la mesure FEP 1-1, dotée d'un montant de 0.99Me a financé de nombreux projets (140) visant à moderniser et re-motoriser des navires de pêche professionnelle navires de notamment de moins de 12 m.

En 2011, les navires de pêche professionnelle de moins de 12 m représentaient 86.5% de la flotte réunionnaise. Au regard du taux de programmation de 116% et de certification de 90%, la mesure a bénéficié à la modernisation de la flotte réunionnaise.

De plus, la mesure 3-4 « **amélioration des équipements bords à quai sur le littoral** » dotée de 2.47M€ a principalement contribué à soutenir des projets du Grand Port Maritime de La Réunion pour un montant total de 1.77M€ soit 72% du total de la mesure. Les projets concernaient des projets divers à savoir, l'acquisition d'un silo à glace pour la darse de pêche hauturière, la modernisation de l'installation de production de froid d'une nouvelle chambre froide et la réalisation de nouveaux halls, la réalisation de 2 murs coupe-feu au magasin 20 (Modification du programme d'investissement), la création d'un centre d'inspection frontalier CIF au Port Ouest et des études relatives à la reconstruction du poste 1.

Le renforcement des mesures d'hygiène et de sécurité se situait au cœur des projets entrepris visant ainsi à renforcer et à moderniser l'équipement et la compétitivité des structures existantes.

Signalons que l'abandon de la mesure « Equipement du pôle de réparation des navires de pêche à La Réunion » était envisagée lors de l'évaluation à mi-parcours de la SIP (Source rapport FEP à mi-parcours EY).

En dernier lieu, la mesure 1-2 a permis de soutenir 9 projets d'aide à l'installation de jeunes pêcheurs dont 6 se rapportaient à l'acquisition d'un navire d'occasion pour un montant total de 40 164 euros. Ces résultats modestes sont conformes à la faiblesse du taux de programmation de 74% (taux de certification de 99%).

Navires de pêche selon la longueur au 31 décembre 2011

	La Réunion		France	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 10 m	187	84,2	4 410	70,7
10 m à moins de 12 m	5	2,3	869	13,9
12 m à moins de 24 m	23	10,4	772	12,4
24 m à moins de 40 m	0	0,0	144	2,3
40 m ou plus	7	3,2	40	0,6
Ensemble	222	100	6 235	100,0

Source : Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture.

Navires de pêche selon le genre de navigation au 31 décembre 2011

	La Réunion		France	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Grande pêche	7	3,2	28	0,4
Pêche au large	20	9,0	310	5,0
Pêche côtière	3	1,4	536	8,6
Petite pêche	191	86,0	5 338	85,6
Autres	1	0,5	23	0,4
Ensemble	222	100,0	6 235	100,0

Source : Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture.

Marins pêcheurs selon le genre de navigation au 31 décembre 2011

	La Réunion		France	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Grande pêche	282	42,4	1 140	5,3
Pêche au large	120	18,0	3 236	15,2
Pêche côtière	7	1,1	2 585	12,1
Petite pêche	255	38,3	9 616	45,0
Autres	1	0,2	4 775	22,4
Ensemble	665	100,0	21 352	100,0

Source : Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture.

À la fin 2011¹⁵, la flottille de pêche réunionnaise se composait de 222 navires (3,5 % du total de la flotte de pêche française) ce qui constitue une baisse au regard des 287 recensés en 2009.

À La Réunion, l'activité de pêche est principalement composée de la **petite pêche** à proximité des côtes en sorties de moins de 24 heures, de la **pêche côtière** et la **pêche au large** (plus au large en sorties pouvant aller jusqu'à 20 jours pour la pêche palangrière) et de la **grande pêche industrielle**. Celle-ci s'exerce uniquement dans les zones économiques exclusives des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) lors de campagnes de plus de 20 jours.

En 2011, la petite pêche constituait l'activité la plus importante en matière de navires et d'emplois : 191 navires et 255 marins. Ce type de pêche s'adresse en quasi-totalité à l'approvisionnement du **marché local**. C'est cette pêche qui principalement concernée par la structuration en cours afin d'accroître la production et la commercialisation.

La pêche au large (palangrière) concerne près de 10 % des embarcations, et se pratique dans une zone située entre 12 et 20 milles de La Réunion ou de Madagascar. Cette technique de

pêche à la « longue ligne » est pratiquée par un marin sur cinq à La Réunion.

La grande pêche industrielle employait en 2011, 282 marins à La Réunion. Les espèces capturées (légines, langoustes, raies et grenadiers) sont soumises à un règlement qui détermine des quotas pour chaque année. Etablis par l'administration des TAAF, ces quotas s'inscrivent dans le cadre d'une conservation et d'une gestion durable des ressources.

En 2014, la situation de la filière reste fragile et les exportations connaissent des résultats annuels variables

Concernant la production palangrière, estimée entre 2 000 et 3 000 tonnes annuelles par an, celle-ci reste fragile¹⁶ et marquée par la disparition de plusieurs acteurs ces dernières années mais aussi par la déprédation des poissons prélevés par les orques avant la remontée des lignes.

En ce qui concerne la grande pêche industrielle, après un fort développement au début des années 1990, la filière a rencontré de grandes difficultés en raison de la baisse de la ressource halieutique. Le secteur é néanmoins connu une nouvelle dynamique grâce à la restructuration de la filière depuis 2008 celui-ci reste fragile et a connu plusieurs liquidations judiciaires (Société coopérative de pêche artisanale (Socopa), Société coopérative de pêche et de valorisation (Socopeva). En 2014, la pêche industrielle compte 381 marins et 14 navires.

La balance commerciale des produits de la pêche (y compris la pêche industrielle) affiche un déficit de 9,7 millions d'euros en 2014. Par rapport à 2013, les exportations sont en forte baisse (en volume et en valeur) tandis que les

¹⁵ Dernières données recensées par l'INSEE.

¹⁶ IDEOM

importations augmentent de 15,6 % en valeur et de 4 % en volume, en provenance d'Inde et du Vietnam principalement. En 2013, les exportations de thon et l'espadon avaient baissé et en 2014 cette baisse a concerné les légines.

Produits de la pêche : exportations et importations de poissons et crustacés

	2011	2012	2013	2014	Évol 14/13
Exportations (tonnes)	4 586	4 416	4 767	3 478	-27,0%
Exportations (millions d'euros)	68,8	67,2	69,7	49,7	-28,7%
Importations (tonnes)	9 747	10 928	9 884	10 277	4,0%
Importations (millions d'euros)	50,0	57,2	51,4	59,4	15,6%

Source : Douanes, IEDOM

Les exportations issues du secteur de la pêche ont fortement variées d'une année à l'autre entre 2011 et 2014. En dépit de la modernisation de la flotte, de son relatif renouvellement, du renforcement des équipements à quai et de la structuration en cours de ses filières le secteur reste fragile et l'objectif de concernant le développement de son ses exportations. Sa sensibilité aigue à la conjoncture internationale en est une des raisons mais les efforts de modernisation et de professionnalisation sont à poursuivre car ils jouent un rôle de dynamisation bénéfique et indispensable pour la compétitive de la filière.

La valorisation du potentiel aquacole reste un défi à relever pour La Réunion.

La valorisation et la promotion des produits de la pêche et de l'aquaculture mise en œuvre par la mesure FEP 3-1, dotée de 200 082€ a soutenu la réalisation de trois projets. Son taux de programmation (117%) et son taux de certification est de 78%.

Bénéficiaires	Projets	Montants
ASSOCIATION REUNIONNAISE INTERPROFESSIONNELLE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE	Campagne de communication institutionnelle et de valorisation du poisson de l'interprofession	166 934,25
ASSOCIATION REUNIONNAISE INTERPROFESSIONNELLE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE	Réalisation d'une campagne de promotion des produits de la pêche et de l'aquaculture de La Réunion	38 475,00
CRPMEM	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins	14 672,34

La mesure 2-1 relative aux investissements productifs en aquaculture marine est dotée d'un montant de 376K€, pour un taux de programmation de 106% et un taux de certification de 72%.

Les projets mis en œuvre se rapportent principalement à la création, l'extension ou la diversification d'exploitation (huîtres, spiruline) ou l'acquisition d'un moteur navire aquacole d'exploitation des cages en mer.

La mesure 3-4 - Conforter la plateforme d'aquaculture tropicale réunionnaise est dotée de 3.54 M€ (octobre 2015) pour un taux de programmation de 91% et un taux de certification de 58%. Les projets programmés au titre de cette mesure¹⁷ concernent l'ARDA et les programmes d'actions annuels et un dossier de recherche thématique (GENODOM). Il s'agit d'une opération récurrente et de missions d'encadrement et d'accompagnement des professionnels de la filière aquaculture et qui demeurent essentielles à son maintien et à son développement. Précisons que les projets soutenus ne sont pas présents à ce titre dans les projets dans le cadre des tableaux de programmation transmis.

Marqué par un retard de programmation en début de période¹⁸, ce secteur est marqué par un des difficultés structurelles et organisationnelles et le secteur ne parvient pas à décoller. il a connu un repli de production durant plusieurs années.

¹⁷ Rapport d'évaluation à mi-parcours de la SIP EY

¹⁸ Rapport d'évaluation à mi-parcours EY

En 2011, les principaux facteurs explicatifs se rapportent à :

- L'absence d'espace de développement pour implanter des structures de production. L'accès au foncier est quasiment impossible pour la pisciculture continentale et peu de sites sont compatibles avec l'élevage en mer.
- Les surcoûts sont importants en ce qui concerne les intrants liés à la production, spécifiquement les aliments et pour l'expédition de produits qui ont peu de débouchés locaux.
- Un déficit structurel, organisationnel et commercial de la filière. L'aquaculture est une activité nouvelle, non structurée. En 2008 la coopérative Aquacoop qui avait la charge du transport, de la commercialisation et de la promotion des produits d'élevage a disparu.
- Les investissements de modernisation et de mise aux normes des exploitations étaient sans cesse reportés. Les projets de créations soutenues par le FEP contredisent quelque peu ce constat.

Ainsi il apparaissait nécessaire de poursuivre et conforter la dynamique collective sous l'égide de l'ARDA, de est à conforter et de participer au projet interprofessionnel de l'ARIPA afin d'améliorer la valorisation des poissons d'aquaculture sur le marché local qui est le enjeu couplé au développement à l'export.

Les enjeux relatifs à la consolidation de la filière, à sa commercialisation comme à sa structuration demeurent pour accroître la part de la production réunionnaise d'aquaculture commercialisée en local comme à l'export. Dans ce cadre, les projets de coopération aquacoles constituent un premier pas significatif dans la l'intégration et la structuration à l'échelle régionale de la filière.

Le renforcement de la coopération maritime dans la zone Océan indien constitue un élément structurant du secteur tant sur les plans du développement durable, de l'intégration économique que du positionnement de La Réunion dans la région.

Les mesures FEDER coopération 2-03 - Volet surveillance et sécurité des activités en OI. Accompagnement de la stratégie régionale dans le domaine des pêches maritimes et 2-05 - Valorisation des potentialités aquacoles et halieutiques dans la ZOI mettent visent à mettre en œuvre des actions collectives de surveillance, de protection des ressources autant que de partage d'informations, de création d'une communauté des pêcheurs et des aquaculteurs professionnels de la ZOI mais aussi de formations des acteurs sur les enjeux maritimes de pêche illégale, de pollutions marines, de développement de filières structurées et de de partage d'informations et de compétences.

Le montant total de ces deux mesures est de 1,186M€ et les projets programmés sont :

Code	Mesure	Bénéficiaire	Projet	Montant
2.05	Valorisation des potentialités aquacoles et halieutiques dans la zone océan Indien	ARDA	Programme de coopération technique entre La Réunion et le Mozambique sur l'aquaculture du crabe de mangrove	381 840,00
2.03	Coopération maritime - volet surveillance et sécurité des activités en O.I.	TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANCAISES	Initiative nouvelle de surveillance des pêches dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien	372 429,00
2.03	Coopération maritime - volet surveillance et sécurité des activités en O.I.	GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE PROTECTION LEGINE ET RESSOURCES	Campagne de surveillance et de contrôle des pêches du navire Osiris en Océan indien	138 450,00

		HALIEUTIQUES (PLRH)		
2.05	Valorisation des potentialités aquacoles et halieutiques dans la zone océan Indien	ARDA	Etude de l'état des stocks du crabe de mangrove <i>Scylla Serrata</i> dans le sud-ouest de l'Océan Indien et perspectives de développement d'une filière aquacole	138 363,38
2.03	Coopération maritime - volet surveillance et sécurité des activités en O.I.	CRPMEM	Actions de préfiguration d'une fédération de pêcheurs de l'océan indien	75 063,75
2.03	Coopération maritime - volet surveillance et sécurité des activités en O.I.	SYNDICAT PROFESSIONNEL DU PILOTAGE MARITIME DE LA REUNION	Réseau d'échanges inter-îles pour le pilotage maritime	42 750,00
2.03	Coopération maritime - volet surveillance et sécurité des activités en O.I.	COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS	Organisation de deux groupes de travail scientifiques de la commission thonière de l'océan indien (CTOI)	29 540,25
2.03	Coopération maritime - volet surveillance et sécurité des activités en O.I.	CRPMEM	Organisation d'un atelier de préfiguration d'une fédération de pêcheurs de l'océan indien	8 268,75

Ces mesures visent à développer des actions communes et nécessaires de coopérations concertées entre les Etats riverains, sous une impulsion attendue de La Réunion du fait de l'expérience reconnue de la France.

Les projets soutenus dans le cadre de la mesure 2-03 se rapportent à la structuration et à professionnalisation de la filière au niveau régional, porté par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de La Réunion (montant total programmé de 83 333€) et par le Syndicat professionnel du pilotage maritime de La Réunion, à la surveillance et au contrôle (510 879€) et enfin à la coopération scientifique (29 540€).

En termes d'indicateurs de résultats Nombre de missions de surveillance des espaces maritimes menées (en jours de campagne les objectifs programmés étaient de 86 jours à et le réalisé en 2014 était de 46 jours.

Ainsi en 2010 la première mission de surveillance et de contrôle des pêches a été menée en Océan Indien a été soutenue au titre du POCT pour un montant de 0,138 millions d'euros. Cette opération en partenariat avec les autorités malgaches a consisté en une mission de surveillance des zones situées dans le canal du Mozambique en embarquant à bord 2 contrôleurs des pêches malgaches pour les former à la surveillance de leurs propres zones économiques exclusives. Une autre mission a abouti à la constitution d'un réseau d'échanges inter - îles pour le pilotage maritime et visant à la formation et aux échanges d'expériences entre pilotes dans la zone au moment où le trafic maritime augmente,

En 2014, le comité régional des pêches a été soutenu par le FEDER pour le lancement des actions de préfiguration d'une fédération de pêcheurs de l'Océan Indien qui s'attache à intervenir en matière de défense des intérêts des pêcheurs artisans ; de partage d'expériences, de portage de projet, d'élaboration d'une base de connaissances partagées.

S'agissant de la surveillance des zones maritimes, un nouveau projet a été programmé à savoir l'initiative nouvelle de surveillance des pêches dans le sud-ouest de l'Océan Indien, qui doit permettre de poursuivre les actions de coopération et de renforcer le volet de surveillance et contrôle des pêches du programme SMARTFISH.

Le dynamisme et le potentiel portés par les projets de coopération maritime appellent à un renforcement des de ce type d'actions pour répondre aux difficultés communes de développement durable, de surveillance ou en termes économiques que les Etats ne parviennent pas à résoudre seuls.

En termes de valorisation des potentiels aquacoles et halieutiques, la mesure 2-05 fait écho aux difficultés de la filière aquacole identifiées plus haut. En effet, la coopération régionale développée sur ce sujet est portée par l'ARDA, Association Réunionnaise de Développement de l'Aquaculture (devenue Hydro Réunion depuis septembre 2015)

portent deux projets qui atteignent un taux de programmation de 156%. Ils s'apparentent à des réussites qui permettent à la fois de développer les capacités techniques, d'appréhender le potentiel économique existant, une approche durable et commune des ressources et de d'accéder aux marchés de la zone en développant des intérêts communs.

Cette coopération est une modalité d'action à privilégier dans le cadre du développement du secteur aquacole.

En dernier lieu, la mesure FEP 3-3 s'inscrit pleinement dans le double objectif de positionnement de la région en termes d'excellence et de maîtrise des compétences scientifiques en termes de développement durable.

Cette mesure dotée de 1.38M€ a permis de financer des études, de conduire des expériences, de construire une base de données, des indicateurs et un suivi des ressources halieutiques et maritimes permettent indispensables aux enjeux de gestion à moyen et long terme des ressources. La consolidation d'un pôle d'excellence dans ce domaine doit être la prochaine pour conforter La Réunion dans ce statut au sein de la région et appuyer une démarche durable, innovante et favorable au développement économique et scientifique dans la ZOI.

Conclusions et recommandations

La programmation européenne a permis d'agir sur certaines faiblesses structurelles du secteur ce qui constituait la première étape nécessaire d'un développement solide soutenant les potentialités économiques de la filière pêche en termes de croissance d'activités et d'emplois.

Au regard des résultats économiques à l'export et de la fragilité du secteur, fortement soumis aux aléas de la conjoncture, cette dynamique est à consolider et la professionnalisation et formation des acteurs ainsi que la modernisation des équipements et des structures demeurent des objectifs essentiels pour accroître la compétitivité du secteur et développer l'export dans la zone Océan Indien.

Compte-tenu des difficultés structurelles et organisationnelles de la filière aquacole face au potentiel qu'elle peut représenter, les coopérations régionales constituent un élément de dynamisation et de partage des intérêts pour résoudre les difficultés en termes techniques, de connaissances, de structuration et d'accès aux marchés. Ainsi l'articulation entre le FEP et le PO Coopération dans ce secteur s'avère particulièrement pertinente pour accompagner le développement pérenne de la filière.

Enfin, le renforcement de la coopération maritime dans la zone Océan indien constitue un élément structurant et dynamique pour La Réunion sur différents aspects (sécurité, développement durable, expertise scientifique, gestion des ressources, etc.). L'axe coopératif permet à La Réunion de se démarquer dans la zone Océan indien et apparaît comme un élément moteur dans le secteur maritime.

4.2.6 Les projets d'infrastructures d'échange financés contribuent à maintenir La Réunion dans la course des échanges mondiaux

Synthèse du bilan physico-financier		
Montants programmés	✓ 82,6 M€	
Taux d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux d'avancement : 97 % ✓ Taux de certification : 73% 	
Mesure concernées (montants UE programmés)	<p><i>Infrastructures de transport</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ FEDER 4-07 « Aéroports » 48,1 M€ ✓ FEDER 4-08 « Port Réunion » 38,2 M€ <p><i>Infrastructures de communication</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ FEDER CONV 4-05 « Compensation des surcoûts Télécoms - Fonctionnement » 1,5 M€ ✓ FEDER CONV 4-06 « Compensation des surcoûts Télécoms - Investissement » 0,7 M€ ✓ FEDER COOP 2-06 « Mise en réseau des îles de l'OI : raccordement de Madagascar » 0 M€ <p><i>Infrastructures de pêche</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ FEDER CONV 2-11 « Développement des infrastructures de pêche » 0 M€ 	
Principaux projets (montants UE programmés)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travaux d'extension du Port-Est - Phase 2 et acquisition de trois portiques (Grand Port Maritime de La Réunion) 32,8 M€ ✓ Travaux de renforcement et d'élargissement des chaussées aéronautiques et de création d'un réseau d'assainissement des eaux de ruissellement (SA Aéroports de La Réunion Roland-Garros) 19,2 M€ ✓ Aménagement des infrastructures zone Est (SA Aéroports de La Réunion Roland-Garros) 7 M€ ✓ Extension aérogare passagers et dimensionnement réseau collecte Eaux Pluviales (SA Aéroports de La Réunion Roland-Garros) 5,9 M€ 	
Principaux bénéficiaires (%total montants UE programmés)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Grand Port Maritime de La Réunion 46% ✓ SA Aéroport de La Réunion Roland-Garros 44% 	

L'axe 212 de la SIP¹⁹ vise une « conversion stratégique » des infrastructures de désenclavement de l'île (Port, Aéroports, infrastructures de communication) afin de les mettre davantage au service d'une stratégie économique de positionnement dans l'Océan Indien. L'ambition de cet axe dépasse donc la simple mise à niveau des équipements.

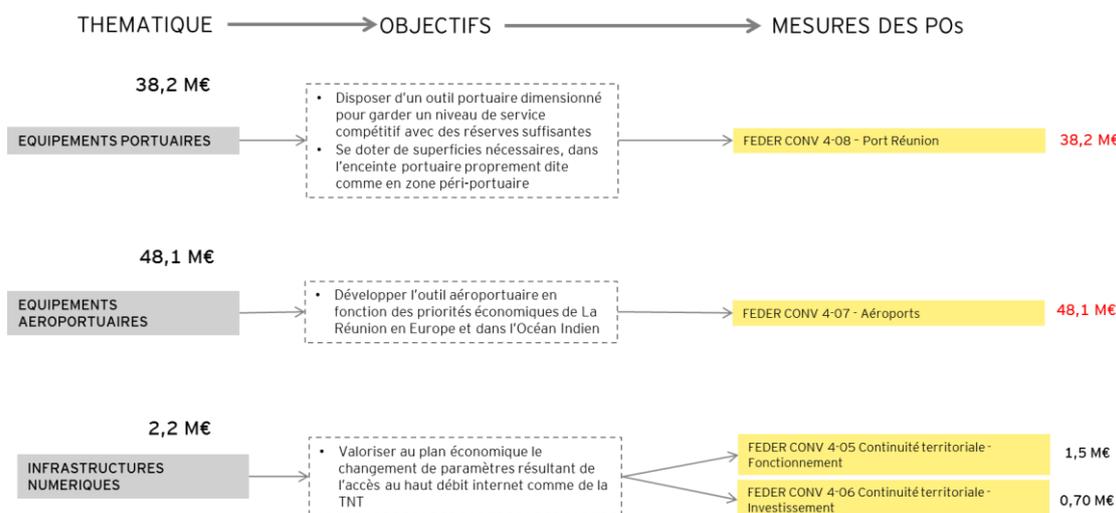
La mesure 4-07 « Aéroports » prévoit des investissements sur les deux plateformes portuaires de l'île (et en particulier dans l'aéroport international de Saint-Denis/Gillot) afin de répondre à l'évolution du trafic passagers, de rechercher de nouvelles liaisons aériennes directes et d'accompagner l'arrivée d'avions de nouvelle génération.

La mesure 4-08 « Port Réunion » prévoit des investissements pour moderniser la plateforme portuaire du seul port de commerce de l'île - Port Réunion -, afin de traiter dans les meilleures conditions l'augmentation de ses activités : accueil simultané d'un plus grand nombre de navires et des navires de plus grandes tailles, offre d'outils de manutention supplémentaire, spécialisation des quais.

Les mesures 4-05 et 4-06 « Compensation des surcoûts Télécoms » ont pour objectif de compenser les surcoûts de Télécoms supportés par les opérateurs et les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) réunionnais par rapport à ceux de la

¹⁹ NB : la mesure 2-13 « Actions publiques ou collectives TIC en faveur de l'économie marchande » a été analysée dans la partie 322 du présent rapport dédiée aux TIC

métropole, dans une perspective de continuité territoriale numérique. La mesure 4-05 « Fonctionnement » vise spécifiquement la communauté éducative. L'analyse de ces deux mesures est fortement liée aux analyses développées dans la partie 322 du présent rapport (accès de la population aux TIC).



a. Les investissements en faveur des infrastructures d'ouverture internationale apparaissent nécessaires au regard de l'évolution du contexte concurrentiel régional et des évolutions technologiques internationales, pour éviter une marginalisation de La Réunion

La Réunion, de par son isolement et son insularité, est très dépendante de ses liaisons avec l'extérieur. **La voie aérienne est le mode de transport quasi exclusif pour la population** (et en premier lieu l'aéroport de Saint-Denis/Gillot, qui accueille la totalité du trafic aérien long-courrier et 95% du trafic global de passagers) et **le mode prépondérant pour l'acheminement des marchandises (entrées/sorties) reste de loin la voie maritime** (via le Grand Port Maritime de La Réunion, seul port de commerce de l'île). Près de 98% des entrées et des sorties de marchandises transitent par le port. Les bas coûts du transport maritime expliquent en partie le poids des flux portuaires.

Les évolutions internationales imposent une mise à niveau constante de ces infrastructures afin de maintenir La Réunion dans la course du trafic international :

- ▶ Le **trafic maritime connaît un changement d'échelle** dans les navires utilisés (accroissement de la taille des porte-conteneurs), mais aussi dans les routes empruntées. Ces deux facteurs imposent aux ports régionaux qui souhaitent rester dans la course des échanges internationaux d'investir dans de nouveaux aménagements en eaux profondes pour recevoir des navires toujours plus grands, mais aussi d'offrir des services sur place performants, afin de justifier le maintien de ces ports sur les routes commerciales internationale.

En 2007, une note de synthèse de l'ISEMAR (Institut Supérieur d'Economie Maritime) indique ainsi que « les navires mis en service dans les secteurs passagers, rouliers, cargos (marchandises générales) et porte-conteneurs sont de plus en plus grands. La tendance est continue et les limites, tant économiques que techniques, ne sont pas encore atteintes. Le gigantisme est le trait dominant de ces secteurs d'activité maritime »²⁰.

- ▶ De même, **l'arrivée d'avions de nouvelle génération** (B777-300ER, Airbus A340-600 et A380) impose des aménagements des structures et superstructures pour permettre l'accueil des nouveaux gros porteurs. Cet enjeu est d'autant plus important qu'il est prévu que l'arrivée des A380 réduise significativement le coût des billets et augmente la capacité moyenne par avion²¹.

Le contexte régional, et en premier lieu la concurrence directe avec Maurice, renforce l'intérêt de ces investissements :

²⁰ <http://www.isemar.asso.fr/fr/pdf/note-de-synthese-isemar-91.pdf>

²¹ Source : Schéma Régional des Infrastructures et des Transports de La Réunion (SRIT)

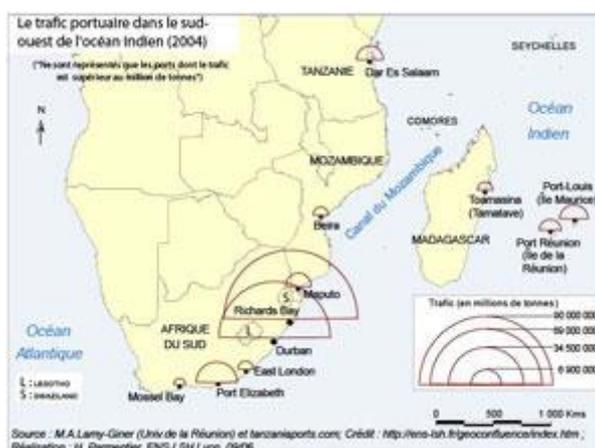
- ▶ En 2006, La Réunion et Maurice possèdent les ports parmi les plus actifs de la région. Port Réunion réalise un trafic de 3,9 millions de tonnes. Il est implanté dans la ville du Port, dans le nord-ouest de l'île. Dans le port mauricien de Port-Louis, le trafic atteint les 5,6 millions de tonnes.²²

En comparaison avec leurs voisines (Madagascar, Comores, Mayotte, Seychelles), ces deux îles des Mascareignes disposent de complexes portuaires de qualité. Qui plus est, elles sont idéalement situées sur les routes maritimes reliant l'Afrique à l'Asie et l'Europe à l'Australie. Grâce à cette situation, chacune ambitionne de devenir le port d'éclatement pour les îles environnantes (Durban, avec des trafics supérieurs à 60 millions de tonnes, s'étant déjà approprié le titre de hub régional).

En 2006, Maurice a pris le pas sur La Réunion en s'imposant comme plaque tournante du transbordement régional, en particulier pour les îles environnantes. À Port-Louis, les marchandises transbordées, des conteneurs essentiellement, s'élèvent à 81 700 EVP, ce qui représente quasiment un tiers de son trafic conteneurisé. L'île a en effet été choisie comme point d'éclatement par trois grosses compagnies maritimes, en l'occurrence MSC, Maersk et P&O Nedlloyd, en 2002.

A cette époque, Port Réunion présente un handicap majeur par rapport à son rival Port-Louis, à savoir son manque de profondeur. Avec des fonds situés à moins de 12 mètres, il est limité à des navires ne dépassant pas les 50 000 tonnes de port en lourd. **Les adaptations des installations portuaires de La Réunion apparaissent donc plus que nécessaires pour concurrencer Port Louis et devenir un point d'éclatement régional.**

Figure 4 - Le trafic portuaire dans le sud-ouest de l'Océan Indien en 2004



Enjeux stratégiques pour le Port d'après le SAR

« Le développement des portes d'entrée doit être motivé par les gains de compétitivité de La Réunion et une stratégie de positionnement dans l'Océan Indien. Les objectifs sont d'une part d'assurer un dimensionnement pertinent des infrastructures, mises à l'échelle d'une fonction de carrefour économique, d'autre part une organisation performante dans l'espace réunionnais ... La volonté d'ouverture de La Réunion implique pour le port d'avoir une politique ambitieuse visant à faire de cette infrastructure un port d'éclatement dans la zone Océan Indien. »

- ▶ Concernant les investissements aéroportuaires, l'île Maurice accueille des A380 depuis 2013 (liaison quotidienne avec Dubaï assurée par Emirates, doublée d'une seconde liaison quotidienne en 2014).

b. Efficacité

Un changement de gouvernance intervenu en milieu de programmation

La mise en œuvre des mesures « Port » et « Aéroports » intervient dans un contexte particulier de changements de gouvernance.

²² Source : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/Mobil/MobilScient5.htm>

En effet, dans le cadre de la réforme des ports et aéroports français, la concession aéroportuaire, historiquement détenue par la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, a été transformée en société aéroportuaire en 2011, avec la création de la Société Aéroportuaire, S.A. Aéroport de La Réunion Roland Garros. De même, le port de La Réunion, concédé à la CCIR, a été transformé en grand port maritime (GPM) de La Réunion, établissement public portuaire.

Réalisations

Une programmation tardive mais dynamique des mesures Port et Aéroport

Les mesures Port et Aéroport présentent une forte dynamique de programmation : leur taux d'avancement respectif est de 111% et 105%. Les projets ont été programmés très tardivement : 80% des montants ont été programmés en 2015. Ce décalage explique un retard dans la certification : les montants payés représentent respectivement 80% et 70% des montants programmés.

Figure 5 - Indicateurs de réalisation et de résultats liés aux investissements sur les plateformes portuaires et aéroportuaires présentés dans le RAE 2014 du FEDER Convergence

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
1/ PORT - Investissements réalisés sur la plateforme portuaire en vue d'améliorer sa compétitivité (quais et portiques)	Programmé	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Réalisé	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Objectif	90 M€ sur 2007- 2013								
	Situation de référence	86 M€ sur 2007- 2013								
2/AEROPORT - Investissements réalisés sur les plateformes aéroportuaires en vue d'améliorer leur compétitivité	Programmé	0	4,6	4,6	6	10,2	14,7	16,4	36,6	36,6
	Réalisé	-	-	-	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
	Objectif	84 M€ sur 2007- 2013								
	Situation de référence	15,6 M€ sur 2007- 2013								
3/ AEROPORT - Surface des aérogares	Programmé	27.550 m2	27.550 m3	27.550 m4	27.550 m5	28.450 m5	28.450 m6	28.450 m7	28.450 m8	28.450 m9
	Réalisé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Objectif	32.000 m2 en 2015								
	Situation de référence	27.550 m2 en 2006								

Réalisations pour l'Aéroport Roland Garros

La première phase des travaux d'aménagement de l'aéroport de La Réunion Roland Garros a été programmée en 2012. Le projet dans son ensemble a pour objectif d'accompagner l'augmentation du trafic des passagers. Dans cette perspective les premiers aménagements programmés ont concerné :

- ▶ le renforcement de deux pistes ;
- ▶ l'élargissement des accotements des 2 pistes par une bande de 7,50 mètres de part et d'autre ;
- ▶ le renforcement des voies de circulation existantes Alpha, Bravo, Charlie ;
- ▶ la mise en conformité du balisage lumineux des infrastructures ;
- ▶ la mise en conformité du balisage diurne des infrastructures ;
- ▶ la construction et la mise en place d'un réseau de drainage et d'assainissement des eaux usées.

En 2014, une opération a été programmée pour l'aménagement des infrastructures sur la zone Est afin de faire face à l'augmentation des stationnements de longue durée, de répondre à l'accroissement du nombre de mouvements et d'être en mesure de gérer certains aléas (hausse brutale du nombre d'avions sur le tarmac, traitement d'aéronefs occasionnels, indisponibilité de parkings...).

Les projets programmés en 2015 concernent notamment des travaux de renforcement et d'élargissement des chaussées aéronautiques, la poursuite de l'aménagement de la zone Est et l'extension de l'aérogare passagers.

Réalisations pour l'aéroport de Pierrefonds

Les travaux engagés en faveur de l'aéroport de Pierrefonds portent sur l'augmentation de sa capacité d'accueil.

En 2011 ont été engagés les travaux de rénovation et d'extension de l'aérogare passagers du Syndicat mixte de Pierrefonds. Dans la continuité de ce premier dossier de travaux pour l'aéroport de Pierrefonds, l'année 2013 a vu la programmation des travaux de réaménagement et d'extension des parkings publics pour environ 840k€ de FEDER, afin de poursuivre la modernisation de l'aéroport, augmentant ainsi sa capacité d'accueil et améliorant les services. En 2014, une opération de travaux de confortement de la zone littorale a été programmée pour un montant de 1,3 millions d'euros dont 671 478 € de FEDER.

Réalisations pour le Port Est

Les travaux d'extension du Port Est s'inscrivent dans la continuité des investissements déjà engagés durant la précédente programmation. En 2014, le soutien du FEDER a permis l'acquisition de 2 nouveaux portiques à conteneurs en 2014. Ces investissements d'un coût total de 72,6 millions d'euros cofinancé par le FEDER à hauteur de 34,4 millions d'euros permettront au Grand Port Maritime de rester compétitif et d'éviter la saturation du terminal à conteneurs. L'installation des portiques est accompagnée d'un allongement et d'un approfondissement de la darse pour porter jusqu'à 640 mètres le linéaire accostable (contre 480 mètres actuellement).

Un retard général des mesures en faveur de la compensation des surcoûts Télécoms

Les mesures dédiées à la compensation des surcoûts Télécoms ont peu été sollicitées et présentent un retard très important : sur les 10,5 millions maquettés pour les deux mesures (4-05 « Compensation des surcoûts Télécoms - Fonctionnement » et 4-06 « Compensation des surcoûts Télécoms - Investissement »), seuls 2,2 millions ont été programmés, soit un taux d'avancement de 21%. En novembre 2015, le taux de certification était de 0%.

Un seul projet a été programmé dans le cadre de la mesure 4-05 « Compensation des surcoûts télécom - Fonctionnement » : la fourniture d'une connectivité réseau à La Réunion (Accès à Internet, service de bande passante et d'accès transit IP), intervenue en toute fin de programmation (juin 2015). L'intervention de ce projet permet à la mesure de présenter un taux de programmation de 76%.

La mesure 4-06 « Compensation des surcoûts Télécoms - Investissement » comporte également un seul projet de Wifi régional grand public, programmé tardivement (en juillet 2015), sous maîtrise d'ouvrage Région.

Ces deux mesures sont très liées à celles mises en œuvre dans le cadre de l'axe 211 « Développer les secteurs stratégiques » qui visent à l'amélioration générale des conditions d'accès à internet, élément central de la dynamisation de l'économie de la filière TIC (dont audio-visuel). En effet, elles s'inscrivent en amont des mesures visant à l'amélioration des services TIC pouvant être rendus à la population et en aval de la réalisation du réseau G@zelle qui a permis l'accès de la quasi-totalité de la population au haut débit

c. Résultats

L'évolution du tonnage du fret portuaire et du trafic passager aéroportuaire annuel n'est pas directement liée aux investissements aidés par le FEDER vu la date de programmation (2015) de la plupart des mesures.

On peut tout de même souligner que l'ambition affichée dans le cadre d'intervention de la mesure « Port » d'atteindre 4,9 millions de tonnes de marchandises transitant annuellement par la plate-forme portuaire n'est pas atteint : en 2014, 4,3 M de tonnes ont transité par la plateforme, alors même que Port-Louis affiche un trafic de 6,9 millions de tonnes en 2013²³. Néanmoins, les données disponibles semblaient indiquer une progression exponentielle du trafic de transbordement sur Port Réunion. Au cours des douze mois 2014, il a vu ce trafic augmenter de 138% à 15 000 EVP²⁴.

²³ http://www.mauport.com/downloads/annual_report_2014/index.html

²⁴ <http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/83183/la-reunion-le-port-affiche-une-hausse-de-6.html>

	2011	2012	2013	2014	2015 (cumulés à mars)
Trafic par conditionnement en tonnes	4 145 624	4 098 914	4 016 985	4 291 779	1 239 909

Source : analyse EY sur la base des statistiques du Grand Port Maritime de La Réunion, novembre 2015

Les aéroports de Roland Garros et de Pierrefonds ont largement dépassé leurs objectifs en termes de fréquentation de passager (quantifié à 1,7 millions), mais l'objectif d'atteindre 40 millions de tonnes de fret aéroportuaire annuel semble loin d'être atteint, puisqu'en 2012, l'aéroport enregistrait 17 950 tonnes à l'arrivée et 7 400 tonnes au départ.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ensemble du trafic passager	1,78M	1,88 M	2,1 M	2,3 M	2,2 M	2,1 M

Source : INSEE

Par ailleurs, la diversification des compagnies aériennes desservant l'aéroport de Roland Garros est beaucoup moins importante que celles desservant Maurice. Ainsi, alors que Maurice accueille plus de 10 compagnies aériennes, dont les compagnies internationales Austrian Airlines, British Airways, Condor et Emirates, La Réunion en accueille six, dont seulement une qui ne soit ni régionale, ni nationale (XL Airways).

Tableau 1 - Principales compagnies desservant les aéroports de Maurice et de La Réunion

	Maurice	La Réunion
Air Austral	✓	✓
Austrian Airlines	✓	
Air France	✓	✓
Air Madagascar	✓	✓
Air Mauritius	✓	✓
Air Seychelles	✓	
British Airways	✓	
Condor	✓	
Corsair	✓	✓
Emirates	✓	
XL Airways		✓

Source : Site internet des aéroports

Conclusions et recommandations

Les mesures en faveur des infrastructures d'échange international ont permis de financer des investissements nécessaires pour permettre à La Réunion de rester dans la course du commerce international.

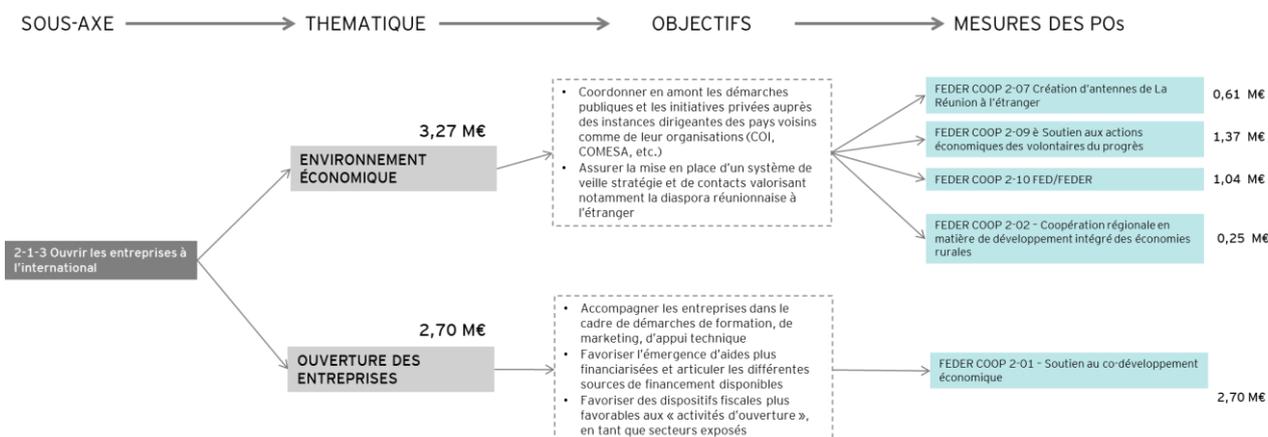
A l'échelle régionale, Maurice fait toujours figure de premier port de la région en matière de transbordement. Néanmoins, le projet de la compagnie CMA-CGM de faire de La Réunion son hub régional, favorisé par les investissements réalisés dans le cadre de la programmation 2007-2013, pourraient permettre à La Réunion d'accroître son rôle de plateforme de transbordement dans la région.

Le trafic de marchandises transitant par la plateforme portuaire se caractérise par un déséquilibre entre les entrées et les sorties : 3 478 000 tonnes sont débarquées en 2012 pour seulement 621 000 tonnes embarquées. L'accroissement des exportations réunionnaises demeure un enjeu majeur.

4.2.7 Le renforcement des coopérations régionales, la constitution de réseaux et l'accompagnement des entreprises ont permis d'accroître la visibilité de La Réunion dans la zone Océan indien et d'amorcer une dynamique d'ouverture à l'international

Synthèse du bilan physico-financier		
Montants programmés	✓	2.702M€
Taux d'avancement	✓	Taux d'avancement : 113%
	✓	Taux de certification : 62%
Mesure concernées (montants UE programmés)	✓	FEDER COOP 2-01 Soutien au co-développement économique 2.702M€
	✓	FEDER COOP 2-02 Coopération régionale en matière de développement intégré des économies rurales 0.254M€
	✓	FEDER COOP 2-07 Création d'antennes de La Réunion à l'étranger 0.608M€
	✓	FEDER COOP 2-09 Soutien aux actions économiques des volontaires du Progrès 1.367M€
	✓	FEDER COOP 2-10 Soutien aux projets FED/FEDER 1.037M€
Principaux projets (montants UE programmés)	✓	Volontaires du progrès - Association France Volontaires 1.367M€
	✓	Mise en œuvre des actions préparatoires du projet FED/FEDER en Biodiversité - Université de La Réunion 0.730M€
	✓	Programmes d'actions annuels- Association Vanilla Islands Organisation 0.762M€
	✓	Programme d'actions 2012 et 2013 -Observatoire Villes Ports Océan Indien 0.300M€
	✓	Rencontres du Développement Durable Réunion - Seychelles-SPL ENERGIE REUNION 0.217M€
Principaux bénéficiaires (%total montants UE programmés)	✓	ASSOCIATION FRANCE VOLONTAIRES 1.367M€
	✓	CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION 0.781M€
	✓	ASSOCIATION VANILLA ISLANDS ORGANISATION 0.762M€
	✓	UNIVERSITE DE LA REUNION 0.730M€
	✓	OBSERVATOIRE VILLES PORTS OCEAN INDIEN 0.469M€
	✓	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REUNION 0.358M€
	✓	FRCA 0.265M€
✓	CLUB EXPORT REUNION 0.252M€	

La nécessaire ouverture des entreprises réunionnaises à l'international s'appuie sur un renforcement des coopérations régionales et un accompagnement technique et financier adapté.



L'ouverture à l'international et l'intégration plus poussée de l'économie dans l'environnement régional constitue une « ardente nécessité » de la SIP et un objectif économique prioritaire en termes de stratégie économique.

Cet objectif se décline en deux volets complémentaires à savoir :

- La coordination des politiques et des actions de coopération régionale, nationale et communautaire afin d'améliorer l'environnement économique.

La première action préalable à l'ouverture est la coordination en amont des démarches publiques et des initiatives privées et notamment auprès des organisations commerciales régionales (COI, COMESA). Cela implique de renforcer la position de La Réunion au sein de ces instances et d'accompagner de manière cohérente et protégée les entreprises réunionnaises dans le développement de leurs projets de coopération économique.

La mesure 2-07 « Création d'antennes de La Réunion à l'étranger » s'inscrit dans cet objectif par le maintien ou la création de structures permanentes ayant pour vocation de jouer un rôle d'interface entre La Réunion et les pays de la zone Océan Indien de promouvoir La Réunion d'offrir un cadre permanent d'accueil et d'information et de conseil aux acteurs et de développer et de soutenir les initiatives visant à développer les relations économiques, culturelles et socio-éducatives entre La Réunion et les pays de la zone. Le renforcement de l'antenne de La Réunion à Madagascar est principalement envisagé.

La mise en place d'un système de veille stratégique autant que la constitution d'un réseau promouvant tout autant les entreprises réunionnaise que la culture de l'international.

La mesure 2-09 « Soutien aux actions économiques des Volontaires du Progrès ». Le statut de « volontaire du progrès » permet à des jeunes réunionnais de s'investir de manière internationale et solidaire en participant, dans le cadre d'un contrat de volontariat de 24 mois de prendre part à des actions dans les pays de l'Océan Indien dans le domaine du développement durable principalement.

Ces actions permettent de renforcer les partenariats dans les pays de la COI et dans certains pays d'Afrique australe et orientale par la réalisation de missions de développement local en zone urbaine ou rurale, d'appui à des actions d développement durable, à des collectifs d'acteurs économiques ou auprès de d'organisations internationales.

L'articulation et la structuration des financements possibles doit constituer un troisième objectif, notamment en ce qui concerne l'articulation des crédits FED et FEDER, en favorisant notamment es projets de coopération ayant des retombées économiques.

Concernant ce point, la **mesure 2-10 « FED FEDER »** vise à soutenir les projets FED FEDER. Le cadre contextuel est le suivant : la France et la région Réunion ont adhéré en 1986 à la Commission l'Océan Indien, organisation intergouvernementale de coopération régionale.

En juillet 2005, un cadre d'action a été défini. Celui-ci s'articule autour de 4 axes stratégiques de coopération : politique et diplomatique, économique et commerciale, développement durable dans un contexte de mondialisation et renforcement de l'identité culturelle régionale. De manière cohérente avec les axes de développement du POCT de La Réunion, certains projets communs peuvent faire l'objet d'un financement du FED et du FEDER. Cette possibilité est l'objet de cette mesure et les interventions seront concentrées sur le PIED (plan d'internationalisation des entreprises), la biodiversité, l'énergie et la pêche.

Une quatrième mesure s'inscrit dans le cadre du sous axe « Ouvrir les entreprises à l'international » mais de manière plus spécifique à la **coopération en matière de développement intégrée des économies rurales**. Dans le cadre de la **mesure 2-**, il s'agit de mettre en place des projets et des programmes bilatéraux ou multilatéraux en matière d'organisation économique, de production, de transformation et de commercialisation ; d'échanger des savoir-faire entre professionnels et de construire des démarches de qualité et de soutien à la mise aux normes des produits. Ces actions visent à réduire la dépendance de La Réunion envers les soutiens européens, d'ouvrir de nouveaux marchés, de consolider la carte des échanges et des complémentarités intra régionales.

► **L'accompagnement adapté des entreprises dans leur volonté d'ouverture à l'international.**

Le contexte insulaire et ultrapériphérique handicape les entreprises réunionnaises, le marché local étant étroit et éloigné du marché européen.

La région est structurellement importatrice du fait de sa petite taille, de son éloignement et de l'absence de matières premières à l'exception du potentiel agricole et maritime, ce qui conduit à un déficit structurel de la balance commerciale (taux de couverture de 7% de ses importations). De plus, la proximité avec les pays de la zone Sud-Ouest de l'Océan Indien ne se traduit pas sur le plan des échanges commerciaux. La métropole reste le premier destinataire des exportations réunionnaises, suivi des autres pays de l'UE²⁵, exportations essentiellement constituées de produits agroalimentaires (sucre, pêche). Bien qu'en augmentation, les exportations vers la zone de l'Océan indien restent minoritaires.

Sur le court et moyen terme, l'appui doit être apporté dans le cadre de démarches de formation, de marketing, d'appui technique. Cet accompagnement doit progressivement s'inscrire dans un cadre financier dans lequel les subventions versées doivent avoir un effet levier accompagnant des apports financiers privés tournés vers la prise de risques à l'export. Les instruments d'ingénierie financière développés dans le cadre de l'axe 2 s'inscrivent pleinement dans le cadre de cette démarche d'appui financier au développement des entreprises à l'international.

L'ouverture des entreprises à l'international est désormais jugée cruciale et notamment dans l'émergence de PME dans des domaines stratégiques et innovants.

Afin d'améliorer la connaissance des marchés voisins et de favoriser le rapprochement des coopérations économiques de la zone, la **mesure 2-01 « Soutien au co-développement économique »** s'attache à mettre en place des outils d'aide à la décision et des opérations de co-développement par :

- la mise en réseau d'acteurs, l'organisation de séminaires et de manifestations,
- la réalisation d'études et d'expertise,
- la mise en place d'outils de veille, d'expertise et de suivi,
- la prospection vers de nouveaux marchés, de nouveaux partenariats,
- les actions de sensibilisation, de conseil et d'information permettant le développement des entreprises à l'international.

Ainsi, les initiatives des entreprises souhaitant développer leurs exportations doivent être encouragées et renforcées dans le cadre de dispositifs d'accompagnement adaptés à leurs besoins.

²⁵ PRIE 2015-2020

Les actions de coopération régionale ont permis d'accroître la visibilité de La Réunion dans la zone Océan indien et de valoriser certains de ses atouts techniques, scientifiques et économiques.

La consolidation des antennes de la Région Réunion constitue le premier axe de renforcement de la visibilité de La Réunion dans la zone de l'Océan indien.

Mesure 2-07 - Tableau des projets

Antenne de La Réunion à Madagascar 2009-2014	544 872,25 €
Antenne de représentation de La Réunion à Maurice - Programme 2013-2014	63 750 €
Total	608 622,25 €

Le projet de renforcement de l'antenne de La Réunion à Madagascar a concentré la quasi-totalité (89.5%) des fonds FEDER Coopération de la mesure 2-07 et dont le Conseil Régional est le bénéficiaire pour montant total de 608 K€.

Cette antenne a été créée en 2003 dans le but de favoriser la mise en œuvre de partenariats publics et/ou privés mutuellement avantageux entre les deux îles voisines.

Un accord-cadre de coopération bilatérale a été signé en octobre 2008 avec le gouvernement malgache pour une durée de 4 ans. Trois axes prioritaires de cette coopération ont été définis, en cohérence avec ceux du POCT, à savoir : le développement durable et l'environnement, l'intégration économique régionale et le développement humain et la solidarité internationale.²⁶

En 2011, le Conseil régional a souhaité réorienter son action vers le développement économique :

- En favorisant le **développement des échanges économiques** entre les deux îles ;
- En créant une **mission d'appui** pour le secteur privé réunionnais, développée notamment sur des volontaires (VIE et VSI) ;
- En **valorisant l'expertise réunionnaise dans le cadre de projets multilatéraux (antenne satellitaire, pêche/aquaculture ...)**.

De nombreux projets de domaines divers ont été mis en œuvre entre 2007 et 2013 avec Madagascar qui est le pays voisin avec lequel La Réunion mène le plus grand nombre d'actions. Citons par exemple :

- **Mise en place d'une formation en gestion du commerce international** à Madagascar (2009) dotée d'un budget total de 71 000 € dont 7 300 € du Conseil régional en partenariat avec l'association régionale du Conservatoire National des Arts et Métiers.
- **Appui à la filière Maraichage de d'île de Sainte Marie** 2009 (phase de consolidation), projet doté d'un budget total de 2007 - 2010 : 300 000 € dont 12 300 € du Conseil régional La Réunion en partenariat avec France Volontaires et l'Organisation internationale du travail (OIT) entre autres.
- **Aquaculture avec installation de cages d'élevage sur le canal des Pangalanes**. Projet doté d'un budget total sur (2007 - 2010) de 220 000€ en partenariat avec l'ARDA, la Direction des Pêches de Madagascar, le Centre national de la recherche appliquée au développement rural FOFIFA et l'Institut halieutique de Tuléar.
- **Projet RAVENA**. Ce projet concerne le développement des réseaux inter îles, et de liaison fibre optique entre Madagascar et l'île de La Réunion. Il s'agissait de réaliser une étude de faisabilité d'un câble sous-marin à haut débit entre Madagascar et La Réunion cofinancée à hauteur de 300 000 € par le Gouvernement malgache et la Région ; ce câble est le premier maillon d'un réseau de communications électroniques visant au désenclavement numérique à terme des îles du Sud-ouest de l'océan Indien.

Les projets de collaboration économique se poursuivent de manière cohérente dans le cadre de la mesure 2-01 avec les rencontres Réunion Madagascar développées par le Club Export. Depuis février 2014, le Club Export Réunion a mis en place une Convention de collaboration avec le Groupement des Entreprises de Madagascar (GEM) afin d'officialiser de manière concrète le rapprochement économique entre Madagascar et l'île de La Réunion.

²⁶ Source : Ministère de la décentralisation, assistance technique française

Il en va de même pour l'antenne réunionnaise à l'île Maurice inaugurée en avril 2015 mais dont l'initiative a été prise en fin de programmation. Située à Ebène, elle est chargée d'appuyer le développement et la concrétisation des échanges entre les deux îles et de prolonger la dynamique de réseaux constitués par le Club export notamment. Cette antenne revêt une certaine importance dans la mesure où Maurice (PIB de 9,01 Md€ croissant de 3,5% par an) offre de nombreuses opportunités pour l'économie réunionnaise en termes d'exportation de produits, d'implantation de filiales ou la création de joint-venture tournées vers le marché africain.²⁷

Elle permet à la fois d'approfondir la connaissance du marché mauricien qui constitue une place financière importante (900 fonds d'investissement, 23 banques, etc.), d'accompagner plus efficacement les entreprises réunionnaises sur place (35 entreprises réunionnaises ont des filiales à Maurice, mais le taux d'échec est supérieur à 50%) et de d'apprendre de la diversification de nombreuses entreprises à l'export et notamment vers l'Afrique.

Les **actions économiques des Volontaires de Progrès soutenues dans le cadre de la mesure 2-09** s'inscrivent dans la continuité des missions des antennes régionales réunionnaises, car elles sont chargées du suivi et de l'accompagnement des volontaires de solidarité internationale sur place. Portée par l'Association France Volontaires, les programmes annuels des missions des volontaires du progrès dans les pays de la zone océan Indien disposaient d'un montant programmé de 1,367M€ du FEDER Coopération.

L'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) est officiellement devenue France Volontaires le 1er janvier 2010. La Représentation Régionale de France Volontaires pour l'Afrique Australe et l'Océan Indien, est basée à La Réunion depuis 2003. Les missions de volontariat de 24 mois sont réalisées en Afrique du Sud, à Djibouti, en Inde, à Madagascar, à Maurice, au Mozambique, en Tanzanie entre autres. Les profils et les compétences concernent des domaines variés : Formation Tourisme, Agronomie, Agriculture, Relations Internationales, Pêche, Aquaculture, Halieutique, Communication, Gestionnaire de projets éducatifs, culturels etc. En 2012, France Volontaires recensait environ 40 Volontaires de Solidarité Internationale originaires de La Réunion en mission dans des pays de la zone en appui à des structures locales.

Le bilan de 2010-2014 de la Région est plus contrasté. L'accompagnement a concerné 11 projets (emplois soutenus) pour un montant éligible de 367 K€ et une subvention de la région de 133 K€. Le taux de programmation de cette mesure est 100% et le taux de certification de 60%.

En revanche, entre 2007 et 2010, le budget Volontaires du progrès (VP) avec Madagascar a représenté un budget de 900 000 €, soit 14 volontaires du progrès réunionnais venant en appui aux programmes du Conseil Régional de La Réunion sur l'île.

En matière des projets de coopération éligibles au FED FEDER (mesure 2-10), quatre projets éligibles aux deux fonds ont été programmés durant la période pour un total de 1.04M€ :

UNIVERSITE DE LA REUNION	Mise en œuvre des actions préparatoires du projet FED/FEDER en Biodiversité	729 881,25
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	Programme d'actions du thème Récif Coralliens du projet ISLANDS	172 500,00
IRD	REEFSAT-Suivi des littoraux coralliens par télédétection dans les Iles du Projet de la COI PEID-ISLANDS	80 782,50
GIP RESERVE NATIONALE MARINE DE LA REUNION	Programme d'actions Sentinelles du Récif	53 812,50

Le taux de programmation de cette mesure est de 104% par rapport au montant maqueté tandis que le taux de certification est relativement faible (35%).

La protection de la Biodiversité est au cœur des projets menés.

Le projet ISLANDS mené par la Commission de l'Océan Indien (COI) vise à favoriser le développement durable dans la région et contribue au développement durable des Petits Etats Insulaires en Développement (PEID). Dans le cadre de ce programme d'actions, plusieurs projets phares sont mis en œuvre dont l'Opérationnalisation d'un Dispositif Régional

²⁷www.clicanoo.re

sur les Récifs Coralliens (DRRC) dans lequel s'inscrivent les trois des projets ci-dessus. Ce projet e projet COI-ISLANDS a conduit à la conception d'un système régional d'information sur les récifs coralliens, à la mise en place d'un réseau régional pour le suivi des récifs coralliens, au renforcement des compétences des acteurs du réseau régional récifs coralliens et à la conception d'outils méthodologiques.

Les actions préparatoires du projet FED FEDER « Biodiversité » portées par l'Université de La Réunion disposent de la subvention la plus doté de cette mesure. Ce projet s'est prolongé dans le cadre de la programmation 2014-2020 par la mise en œuvre du projet lui-même entre le 1er juin 2014 et le 30 juin 2015 dans le cadre du programme FEDER POCT Biodiversité. Deux laboratoires de l'Université de La Réunion ont été désignés porteurs de ce projet composé de cinq actions : Méga-faune marine migratrice tropicale, Connaissance et outils pour la gestion de la biodiversité récifale régionale ; Connaissance et outils pour la gestion de la biodiversité récifale régionale ; Espèces exotiques envahissantes ; Diffusion et valorisation des connaissances de la flore de la zone océan Indien.

Les actions en matière de coopération régionale concernant la biodiversité et le développement durable présentent des résultats satisfaisants dans la mesure où leurs efforts se prolongent et les actions se concrétisent et se multiplient dans le cadre de la nouvelle programmation et au sein instance de gouvernance régionales.

La coopération en matière de développement intégrée des économies rurales (mesure 2-02) s'inscrit elle aussi dans une logique de coopération en développement durable.

CIRAD	Appui au programme de gestion durable des terres de la forêt de Moya à Anjouan, Union des Comores : renforcement des capacités agricoles de l'ONG Dahari	136 100,00
ARMEFLHOR	Projet de coopération avec le gouvernorat de l'île autonome de Ngazidja pour la mise en œuvre de cultures et pratiques agricoles durables visant à conforter la sécurité alimentaire, dans un contexte d'agriculture familiale	95 703,75
CIRAD	Mission de valorisation des effluents porcins	21 930,00

A titre d'exemple, le projet porté par le CIRAD (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement) d'appui au programme de gestion durable des terres de la forêt de Moya à Anjouan, aux Comores visait à renforcer les capacités agricoles de l'ONG Dahari. Cette dernière se donne pour mission de « Façonner des paysages durables et productifs avec les communautés comoriennes » en accompagnant notamment les agriculteurs afin qu'ils développent leur production agricole et leurs revenus de façon durable via des techniques et variétés améliorées respectueuses de l'environnement.

Il est à noter que si l'intégralité des montants maquetés a été programmée pour cette mesure aucun des projets n'a été à ce stade certifié.

Les coopérations régionales institutionnelles ont favorisé l'accroissement des échanges et l'amélioration de l'environnement régional permettant à La Réunion de s'inscrire progressivement dans l'environnement régional de l'Océan Indien notamment à travers des actions en faveur du développement durable et de la solidarité internationale. Le renforcement et la création d'antennes régionales présentes à Madagascar et à Maurice constituent une étape importante, porteuse de potentialités et d'échanges économiques accrus avec des partenaires commerciaux incontournables pour La Réunion.

Les actions d'accompagnement et de promotion mises en œuvre ont permis d'amorcer une dynamique d'ouverture des entreprises réunionnaises, principalement dans la zone Océan indien

La mise en œuvre de ce volet s'inscrit dans la volonté de répondre à certaines faiblesses caractérisant l'environnement économique réunionnais (étroitesse du marché, éloignement des sources d'approvisionnement, surdimensionnement des outils de production) et de favoriser le développement des entreprises. Pour cela, la mesure 2-01 « Soutien au co-développement économique » soutient divers projets de développement collectifs et partenariaux dont l'objectif est d'acquérir une meilleure connaissance des pays cibles, d'accompagner les potentiels et de favoriser la maturité et la réalisation projets d'export. Cette mesure présente un fort taux de programmation de 122% et un taux de certification de 71%.

Le tableau ci-dessous illustre la diversité des projets programmés (liste non exhaustive par bénéficiaire):

Bénéficiaire	Projets par bénéficiaire	Montants FEDER COOP (€)
ASSOCIATION VANILLA ISLANDS ORGANISATION	VIO - Programme d'actions 2014 Programme d'actions de l'Association VANILLA ISLANDS ORGANISATION (Iles Vanille)	762 197,25
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REUNION	8ème Forum économique des Iles de l'Océan Indien et de la coopération régionale Participation au 9ème Forum Economique des îles de l'océan Indien Participation aux Rencontres du Forum Economique des Iles de l'Océan Indien 2014 Appui à la gouvernance du programme de renforcement des capacités commerciales de l'UCCIOI Les Rencontres du Forum Economique des Iles de l'Océan Indien Organisation de la finale de la Webcup régionale Océan Indien	358 179,95
Club export	Les Rencontres du Développement Durable et de l'Innovation Organisation de la semaine de l'export Les Rencontres Mozambique - Réunion	252 264,45
OBSERVATOIRE VILLES PORTS OCEAN INDIEN	Programme d'actions 2012 et 2013 Création d'un Observatoire pour les Villes et Ports de l'Océan Indien	468 754,00
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	Etude sectorielle et de faisabilité sur la structuration d'un cluster biotechnologies entre Maurice et La Réunion	60 000,00
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA REUNION	Compagnonnage et assistance technique ADIR-SIM: qualité, maintenance et maîtrise d'énergie Mise en oeuvre du premier axe du programme d'actions pour le co-développement industriel Réunion/Maurice	150 031,80
ENTREPRENDRE AU FEMININ OCEAN INDIEN REUNION	Organisation d'un salon de l'entrepreneuriat féminin de l'Océan Indien	13 476,20
SPL ENERGIE REUNION	Rencontres du Développement Durable Réunion - Seychelles	146 703,00

Unités		2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Nombre d'entreprises bénéficiant des missions d'appui économique dans la zone	Programmé	120	320	400	550	685	810	810
	Réalisé		130	100	120	235	585	585
	Objectif	2 sur 2007-2013						
Nombre de projets facilitant la mise en relation des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)	Programmé	6	9	13	14	20	27	27
	Réalisé			7		8	17	
	Objectif	10 sur 2007-2013						

Ces projets ont favorisé la réalisation de partenariats économiques privés, par exemple :

Rapport final - Décembre 2015

- ECI- SPTC (Seychelles), concerne un programme d'installations de contrôle voyageur de 300 bus.
- Royal bourbon Industries et Faly Export (Madagascar) dans le cadre d'un projet de production de fruits et légumes à Madagascar (en cours)
- Le CYROI avec Quantilab, basé à Maurice, pour la vente et l'exploitation de produits Biotech
- La SERBAT (l'association architectes bâti tropical) a signé un partenariat avec l'Institut de civilisations- Musée d'art et d'archéologie (IC-MAA).

BILAN 2010-2014 (source : Conseil régional)		
Action collective à l'international	Conseils et études en faveur des entreprises :	Acheminement Fret Extrants
16 projets soutenus	9 entreprises soutenues : 9	37 entreprises soutenues
250 entreprises accompagnées	165 K€ de dépenses éligibles	14 233 K€ de dépenses éligibles
351K€ des dépenses éligibles :	98 K€ de subvention Région	8 540 K€ de subvention FEDER
267 K€ de subvention de la Région		1 640 K€ de subvention Région

La dynamique d'ouverture des entreprises réunionnaises s'est progressivement amorcée au cours de la programmation et les fonds européens ont représenté un véritable levier financier dans le cadre du développement des projets ci-dessous. Notons que les **dispositifs financiers créés dans le cadre du FEDER Convergence (ingénierie financière) ont également joué un rôle incitatif** de prise de risque, favorisant l'investissement et renforçant l'assise financière des sociétés.

Ainsi en 2013, près de 800 entreprises dont le siège social est enregistré à La Réunion prospectent ou ont des liens commerciaux avec des clients à l'extérieur. Les sociétés réunionnaises sont de plus en plus exportatrices et on dénombre quarante-trois exportateurs ayant leur siège social à La Réunion et réalisent un chiffre d'affaires à l'export supérieur à 500 000 euros par an (N.B : le montant de la production exportée s'élève à 324 millions d'euros en 2013 contre 315 millions en 2011)

Tissu exportateur réunionnais données (Douanes/ Insee 2013) :

460 sociétés exportatrices (hors commerce avec la métropole et Mayotte *).

Soit moins de 1,5 % de l'ensemble des entreprises recensées en région La Réunion (34 000).

Les 20 premiers exportateurs réalisent 80 % du total régional.

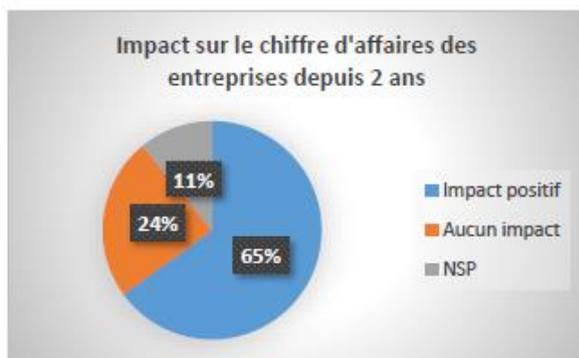
25 % des sociétés exportatrices le sont depuis 5 ans ou moins.

(*Ce chiffre passe à plus de 820 si l'on inclut les entreprises ayant une activité export avec la métropole, Mayotte ou les autres DOM).

En octobre 2015, 59% entreprises membres du Club export²⁸ déclarent avoir créé des emplois depuis deux ans, grâce à leur activité à l'international et 71% envisagent d'embaucher dans les 2 ans.

En termes de chiffre d'affaires l'impact de l'internationalisation est également positif :

^{28 28} Baromètre de l'activité à l'international des entreprises du Club Export Réunion - n°1
Rapport final - Décembre 2015



Les exportations réunionnaises, après une période de hausse, ont connu trois années de baisse consécutives qui appellent au renforcement de l'internationalisation des entreprises.

Sur le plan du commerce extérieur, les aides européennes couplées aux aides régionales ont permis d'atténuer les effets d'un environnement économique international marqué par la crise entre 2008 et 2014.



De plus, cette démarche a été facilitée depuis septembre 2013 par le rapprochement entre Ubifrance et la Région dans le cadre de la convention de partenariat. Au titre de ses nouvelles missions en matière d'export, la Région réunit désormais les partenaires de l'export autour d'un plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE) 2015-2020, qui vise à définir les priorités et le cadre de gouvernance de l'ouverture des entreprises réunionnaises.

Répartition des exportations réunionnaises selon les types de produits (source : douanes)

	2008	2009	2010	2011	2012p	2013
Ensemble des exportations (en M€)	260	251	281	287	307	296
Denrées alimentaires, boissons, tabac dont :	159	156	172	172	183	190
<i>Sucre</i>	82	80	83	70	72	77
<i>Produits de la pêche</i>	48	46	57	65	67	69
Biens d'équipement dont :	44	51	57	52	40	40
<i>Matériel de transport</i>	22	24	29	25	22	
<i>Produits informatiques, électroniques et optiques</i>	8	12	13	11	5	4
Déchets	17	10	15	26	28	22
Autres produits dont :	40	33	38	38	55	
<i>Cokéfaction et raffinage</i>	0	0	5	2	13	

Les secteurs les plus exportateurs sont les denrées agroalimentaires dont la pêche (deuxième poste d'export à La Réunion, une filière déjà très structurée). Concernant les productions à forte valeur ajoutée, l'environnement et

l'énergie, l'ingénierie, l'architecture, le bâti tropical, ingénierie du bâtiment, le solaire, l'ingénierie de formation. En revanche le tourisme a eu des résultats décevants sur la période 2007-2013..

En termes de répartition géographique, l'Union Européenne reste le principal partenaire de La Réunion (65 M€, soit 40 % du total régional en 2014), suivie de l'Asie (52M€, soit 32% du total régional) et de l'Afrique (24M€, soit 15 % du total, mais avec une part qui ne cesse de baisser au cours des trois derniers exercices).

Le cas du Club Export illustre les actions entreprises durant la programmation.

Dans le cadre de la mesure de soutien au co-développement économique, le club export Réunion a bénéficié des fonds européens pour un total de 252 264€ programmés qui lui ont permis notamment de mettre œuvre les opérations suivantes :

- Les Rencontres du Développement Durable et de l'Innovation
- Organisation de la semaine de l'export
- Les Rencontres Mozambique - Réunion

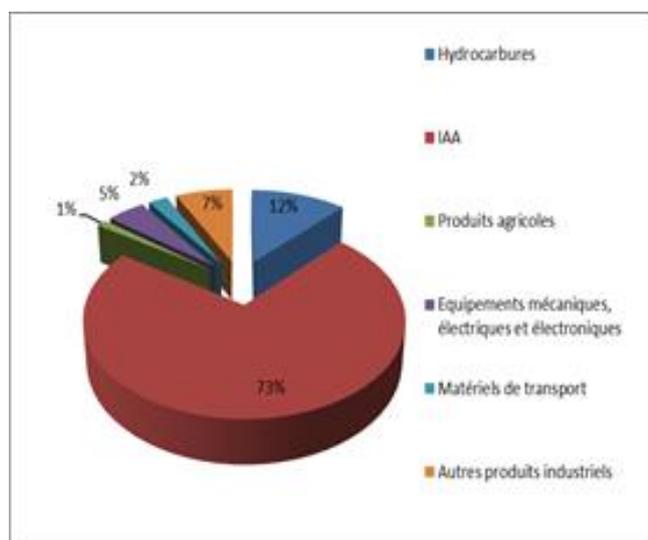
Chaque année sont organisées des rencontres avec des îles de l'Océan indien afin de favoriser l'exportation. Ces salons regroupent de 200 à 300 personnes et en 2014, il s'agissait de rencontres avec Madagascar et l'île Maurice (sur les biotechnologies). Les actions entreprises portent principalement sur l'agroalimentaire, les TIC et l'énergie qui sont trois secteurs moteurs.

En termes de résultats, des évolutions importantes ont été constatées avec l'île Maurice concernant la coopération et la fréquentation. Ces rencontres ont permis la création d'une plateforme de coopération privée avec le GEC (plateforme privée mauricienne) pour essayer de recenser tous les projets de coopération et tous les points de blocage (octroi de mer, question des visas).

Il existe de nombreuses organisations contribuant à l'internationalisation des entreprises (Club Export, CCI International, AFD avec la Coface, Nexa, BPI, Business France, conseillers du commerce de la France) Si le rôle de chacun semble être défini dans le cadre du PRIE et fait l'objet de réunions trimestrielles et d'échanges, la question de leur coordination reste posée.

Ainsi, il ne s'agit pas d'une répartition par secteur mais d'une organisation fonctionnelle, assez théorique qui serait à renforcer : la CCI internationale constitue le guichet unique pour les entreprises internationales (réalisation de formations), le Club Export est animateur des actions collectives et de la veille économique, Business France se charge du suivi des entreprises et Nexa est en charge des secteurs clés et accompagne les entreprises lors de grands salons internationaux.

Ventilation des exportations par principales filières - 2014 :



EXPORTATIONS EN 2014				
(Données brutes FAB/FAB, hors matériels militaires, en millions Euros)				
	2014	2013	2012	Variation 2014/2013
La Réunion	157,4	180,8	186,1	-12,9%

Par comparaison avec l'île Maurice, La Réunion doit développer son argumentation commerciale et moins s'appuyer sur les subventions qui pourraient permettre de répondre à une situation difficile. L'économie mauricienne est plus ouverte sur l'international, le secteur financier et le développement partenarial a du sens car les économies sont complémentaires.

Le PRIE a identifié trois types de difficultés qui demeurent importantes à la fin de la programmation ²⁹ :

- **Les difficultés liées à la perception de l'activité d'exportation** : constat d'une culture de l'export insuffisamment développée, d'un manque de ressources humaines et de compétences ou de moyens financiers, d'une certaine difficulté à répondre à des appels d'offres internationaux, ou de difficultés liées à la pluralité des acteurs et complexité des dispositifs d'aide)
- **Difficultés liés aux marchés ciblés** en raison d'une insuffisante maîtrise des langues étrangères, de différences culturelles, de l'absence de relais de confiance, des données économiques difficilement accessibles, ou de la méconnaissance de la législation en vigueur,
- **Contexte d'insularité** lié au coût élevé de la desserte limitée du transport aérien, à la mauvaise maîtrise de la chaîne logistique et aux coûts élevés des produits et services réunionnais en raison de l'absence d'économies d'échelle.

L'évolution est donc assez lente mais sensible, notamment en ce qui concerne la sensibilisation des entreprises réunionnaises à la nécessité de s'ouvrir, l'économie étant plutôt tournée sur elle-même jusqu'en 2008. De même, l'exportation de services à haute valeur ajoutée représente un potentiel économique important, tandis que le secteur le plus exportateur en 2014 demeure les industries agro-alimentaires. Et notamment le sucre de canne.

Conclusions et recommandations

Les nombreuses actions mises en œuvre visent à la fois à **renforcer l'attractivité et la visibilité de La Réunion** et à **accompagner l'internationalisation de l'économie réunionnaise**.

En matière de coopération économique bilatérale, la **création d'antennes régionales** soutenues par le **déploiement d'un réseau des volontaires internationaux** ainsi que la **concrétisation de projets relatifs au développement durable dans la zone Océan Indien** (recherche et innovation, biodiversité, partage de savoir-faire et coopérations techniques, scientifiques et économiques en matière agricole notamment) ont permis à La Réunion de s'intégrer plus en avant dans la zone et de faire valoir certains de atouts.

Le renforcement de ces coopérations bilatérales constitue un **environnement propice aux échanges commerciaux des entreprises réunionnaises** dans la zone. Les opérations de mise en réseau et de rapprochement entre les acteurs économiques ont constitué une première étape nécessaire pour accroître la visibilité de La Réunion. Par ce biais, les entreprises mettent en avant leur avantages comparatifs et dans un cadre compétitif autant que partenarial et complémentaire de développer une stratégie industrielle à l'échelle régionale.

Les projets partenariaux privés en cours en développement s'inscrivent dans cette démarche que les résultats mitigés des exportations appellent à renforcer car de nombreux obstacles demeurent en termes de connaissance des marchés, de développement de la culture de l'exportation au sein des entreprises mais aussi liées au contexte ultrapériphérique et insulaire.

En réponse à ces difficultés les entreprises réunionnaises ont des atouts à valoriser : des compétences techniques et des savoir-faire (agro-nutrition, BTP, bureaux d'études techniques, etc.), une RDI performante, des normes européennes exigeantes en termes de qualité et de sécurité, des filières d'avenir structurées en cours de structuration, une offre de formation de qualité, des installations portuaires et aéroportuaires en cours de modernisation.

La croissance des exportations réunionnaises reste à consolider. En effet, les exportations ont chuté en 2014 (-12.9%) et ce dans l'ensemble des filières d'exportations à l'exception des produits alimentaires, passant de 180,8M€ à 157,4M€.

Les principales recommandations concernent le **volet accompagnement à l'internationalisation des entreprises** qui représente le défi majeur pour La Réunion, conformément aux priorités développées dans le PRIE. On peut ainsi souligner la nécessaire **clarification de la gouvernance du PRIE** et le renforcement des rôles des acteurs réunionnais de l'export. L'accompagnement technique des entreprises et le développement des compétences tant sur le plan des formations que des expériences des partenaires de la zone comme Maurice sont à renforcer.

Les secteurs à forte valeur ajoutée et innovants (services d'ingénierie, environnement, biotechnologies, etc.) sont à privilégier et des stratégies adaptées aux entreprises des filières prioritaires définies par le PRIE³⁰ doivent être définies.

La coopération économique avec les pays voisins doit enfin permettre de mutualiser les ressources tant sur le plan des infrastructures d'échanges que concernant la complémentarité des ressources productives dans le cadre de projets portés par des entreprises privées.

²⁹ PRIE 2015-2020

³⁰ « Mieux se nourrir », « mieux se soigner », « mieux communiquer », « mieux vivre en ville », « mieux voyager », « mieux se divertir ».



Sur cette question, dans la zone Océan Indien, Maurice et Madagascar constituent des partenaires privilégiés au fort potentiel et les Seychelles ou les Comores représentent des opportunités d'affaires à développer. Les zones plus lointaines comme l'Inde, la Chine, l'Afrique du Sud et l'Australie les échanges durables et accrus ont pour préalable un accompagnement adéquat des entreprises souhaitant développer leurs exportations vers ces marchés

4.3 Evaluation de l'Axe 3 « Compétitivité du territoire »

SYNTHESE DES ANALYSES

Les mesures en tournant de l'Axe 3 de la SIP « Compétitivité du territoire » poursuivent l'objectif commun de placer la notion de développement durable au cœur des choix d'aménagement, en agissant sur les différents paramètres d'organisation du territoire : transports en commun, urbanisme, services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets, anticipation des risques, énergies, etc.

La programmation 2007-2013 intervient dans un contexte territorial tendu, du fait de contraintes inhérentes au territoire réunionnais et de nombreux retards pris au fil des années

- ▶ Le territoire réunionnais est exigu et contraint : il s'étend sur 2 500 km² de superficie totale et la surface aménageable est constituée en réalité d'un espace littoral d'un peu plus de 100 000 hectares. Avec 333 habitants au km², La Réunion est la troisième région la plus dense de France. De surcroît, ce même espace doit accueillir l'essentiel des infrastructures économiques et de transport tout en préservant 50 000 hectares de terres agricoles.
- ▶ La dynamique démographique (près d'un million d'habitants prévus à horizon 2030, soit plus de 10.000 nouveaux habitants par an) engendre des besoins colossaux en matière d'équipements, de nouveaux emplois, de services, d'urbanisme et de logements à construire.
- ▶ L'île fait face à une saturation du réseau routier régional, seule infrastructure de transport intérieure, et à une offre insuffisante en matière de transports collectifs (bus) en terme de fréquence des lignes, de temps de parcours et de régularité.
- ▶ La Réunion accuse des retards majeurs dans la délivrance des services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets : en 2007, seules trois stations d'épuration fonctionnent correctement, et l'application de la Directive Cadre de l'Eau (DCE) rend nécessaire et urgent des investissements dans ce domaine. Les retards pris sur la question des déchets sont également très importants : les deux stations d'enfouissement arrivent à saturation, et seule une faible part des installations prévues pour 2006 ont été réalisées.
- ▶ La dépendance énergétique de l'île aux importations de ressources fossiles s'est accrue. Elle est ainsi passée de 84.7% en 2000 à 87.4% en 2007. Par ailleurs, la part des ressources locales dans la production d'électricité (37%) demeure faible par rapport à l'ambition d'atteindre l'autonomie électrique à horizon 2025/2030³¹.
- ▶ Le territoire est particulièrement vulnérable aux événements climatiques extrêmes susceptibles de s'accroître dans le futur, de par les caractéristiques de son relief, de son isolement et de sa dépendance. Parmi les 8 aléas naturels majeurs identifiés, La Réunion est exposée à 7 d'entre eux à des degrés très divers. Il s'agit des risques suivants : inondation, houle/raz-de-marée, mouvement de terrain, sismique, volcanique, feu de forêt et cyclonique.³²

Dans ce contexte, les mesures en tournant mises en œuvre dans le cadre de l'axe 3 ont permis des avancées majeures

- ▶ Sur la question des transports en commun, la mise en place du concept de Trans Eco-Express (qui succède au projet de Tram-Train, abandonné en 2010) se présente comme une réponse pertinente, à court-terme, pour améliorer les conditions de circulation des bus (unique moyen de transport collectif sur l'île), tout en intégrant des priorités environnementales via le financement de bus propres.

³¹ Le Plan Régional des Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie (PRERURE) formule en 2008 l'ambition d'autonomie énergétique en 2025. Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), arrêté en décembre 2013, fixe l'atteinte de cet objectif à 2030.

³² Source : <http://www.reunion.pref.gouv.fr/ddrm/2011/index.html>

- ▶ Les mesures liées à l'aménagement urbain ont concentré leurs efforts sur des opérations relevant de la politique de la ville, contribuant ainsi au renouvellement de l'offre d'équipements urbains et de logements dans les quartiers prioritaires.
- ▶ Les retards de mise aux normes des stations d'épuration ont largement été rattrapés, grâce à la construction de sept nouvelles stations d'épuration (dont la station du Grand Prado) et la réhabilitation de sept autres. Ce sont au total 611.783 personnes supplémentaires qui sont concernées par un dispositif de traitement des eaux usées aux normes.
- ▶ Le Programme de Gestion des risques d'Inondation (PGRI) 2007-2013 a par ailleurs été développé et a permis la mise en œuvre de la mesure 3-19 du PO FEDER Convergence « gestion des risques d'inondation ».

Néanmoins, malgré ces améliorations certaines, de nombreux défis sont à relever pour parvenir à l'aménagement durable du territoire réunionnais

- ▶ Le programme Trans Eco-Express ne constitue pas, à lui seul, une réponse suffisante pour répondre aux enjeux en matière de transports en commun. A moyen terme, La Réunion ne pourra pas se passer de la création d'un réseau de type transport guidé en site propre, à l'image du projet inscrit dans le Schéma d'Aménagement Régional de La Réunion (2011).
- ▶ L'aménagement urbain et la structuration du territoire réunionnais doivent demeurer des objectifs prioritaires au regard de la nécessaire limitation de l'étalement urbain et des besoins induits par la pression démographique.
- ▶ Si la mise aux normes des stations d'épuration a bien progressé sur la période, les efforts de raccordement de la population doivent être poursuivis par les collectivités en vue de l'extension et de la réhabilitation des réseaux de collecte. Les investissements en matière d'eau potable doivent également être maintenus.
- ▶ Malgré les montants importants consacrés à la problématique des déchets, la question de leur traitement (élimination des déchets ménagers résiduels) à court terme et de leur réduction structurelle demeure entière.
- ▶ La dépendance énergétique de La Réunion demeure très importante (86.8%) et la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité a diminué entre 2007 et 2013 de 4 points. Si les efforts en faveur de l'accroissement de la production de la ressource locale doivent être maintenus, la question de la dépendance énergétique demeure très fortement conditionnée par la consommation des transports en énergies fossiles. Ce secteur représente à lui seul 62% des consommations énergétiques de l'île (contre 32,5% pour la France)³³, réaffirmant la pertinence d'un réseau de transport en commun guidé en site propre.
- ▶ L'amélioration de la protection de l'environnement et de l'anticipation des risques passera nécessairement par le règlement des chantiers majeurs que sont la gestion et la valorisation des déchets, la gestion de la ressource en eau et l'assainissement. En effet, malgré d'importants investissements au cours de la période écoulée, ces domaines constituent toujours des enjeux majeurs en termes de santé publique et de maîtrise des atteintes à l'environnement naturel.

La problématique de la limitation de l'expansion urbaine est transversale et commune à l'ensemble de ces thématiques : l'amélioration du réseau de transports en commun doit veiller à ne pas accroître ce phénomène, le coût de l'extension des réseaux d'assainissement et d'eau potable est dépendant de son évolution. De même, il n'est possible d'envisager un réseau de collecte de déchets efficace et à moindre coût sans limitation de l'extension urbaine.

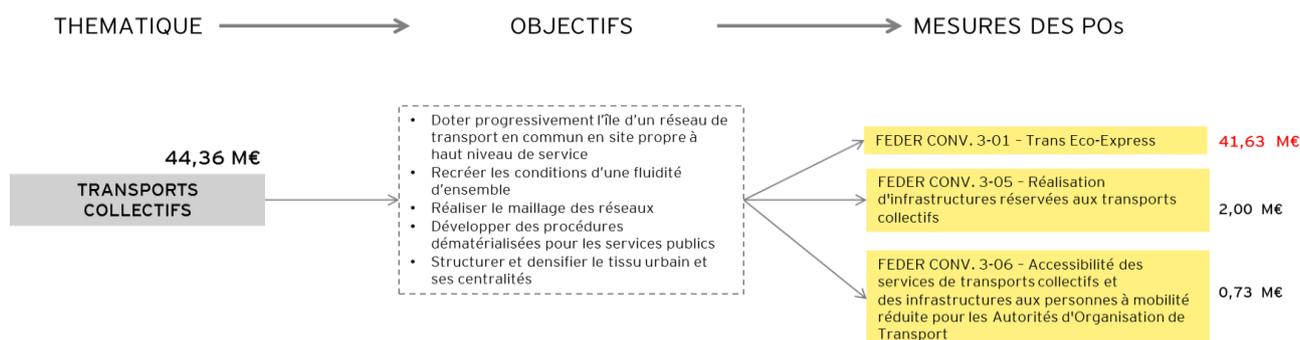
³³ Source : Bilan énergétique de la France pour 2014, CGEDD

4.3.1 Les mesures dédiées aux transports en commun, en lien avec le programme Trans Eco-Express, constituent une première étape satisfaisante pour répondre aux problématiques de transports à La Réunion

Synthèse du bilan physico-financier		
Montants programmés	✓ 44,3 M€	
Taux d'avancement	✓ Programmation : 104% ✓ Certification : 61%	
Mesure concernées (montants UE programmés)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ FEDER CONV 3-01 « Trans Eco-Express » ✓ FEDER CONV 3-05 « Réalisation d'infrastructures réservées aux transports collectifs » ✓ FEDER CONV 3-06 « Accessibilité des transports collectifs » 	41.6 M€ 2 M€ 0.7 M€
Principaux projets (montants UE programmés)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rivière Saint-Etienne - Création d'un passage inférieur pour les transports en commun (Région Réunion) ✓ Travaux TCSP à Saint-Pierre (CIVIS) ✓ Travaux de TCSP Saint-André (CIREST) ✓ Travaux de TCSP ZAC de Pierrefonds (CIVIS) ✓ Travaux de TCSP Ravine Blanche (CIVIS) 	7.7 M€ 7 M€ 4.4 M€ 4.3 M€ 4 M€
Principaux bénéficiaires (%total montants UE programmés)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ CIVIS ✓ Région Réunion ✓ CIREST ✓ CINOR 	42% 21% 19% 12%

La thématique des transports collectifs concentre **15% des montants programmés** de l'Axe 3. Elle est traitée au travers de trois mesures du FEDER Convergence, et principalement par la mesure 3-01 : « Trans Eco-Express ».

Les deux autres mesures mises en œuvre (3-05 « Réalisation d'infrastructures réservées aux transports collectifs » et 3-06 « Accessibilité des transports collectifs ») participent également à répondre aux ambitions du programme Trans Eco-Express.



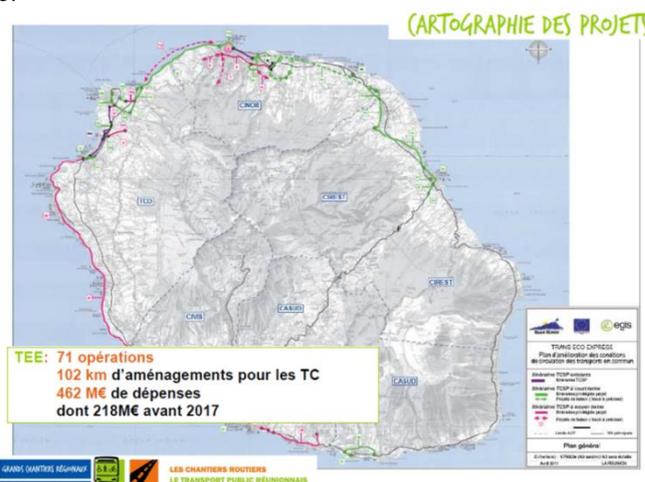
La volonté d'améliorer l'offre de TCSP bus à court terme est justifiée au regard du contexte territorial. Néanmoins, La Réunion ne pourra se passer, à moyen terme, d'un réseau de transport plus global et structurant

a. Un programme pertinent pour atténuer à court terme la saturation du réseau routier régional

Le programme Trans Eco-Express a été lancé au moment de la signature des accords de Matignon en octobre 2010. Il succède au projet de Tram-Train, abandonné la même année.

Le « Trans Eco-Express » est un des grands chantiers structurants de La Réunion, aux côtés de La Nouvelle Route du Littoral. L'ambition du programme est de doter progressivement le territoire réunionnais d'un réseau de transport à haut niveau de service en agissant sur trois leviers principaux :

- ▶ La mise en œuvre progressive d'un parc de « bus propres » : la Région propose aux Autorités Organisatrices de Transport (AOT) de les aider à hauteur maximum de 80% pour le financement de « bus propres » dans le cas de création / extension de lignes de transports en commun.
- ▶ La mise en place d'une nouvelle gouvernance des transports.
- ▶ L'amélioration des conditions de circulation des bus de l'ensemble des AOT (Autorités Organisatrices de Transports) à travers la réalisation d'infrastructures destinées au passage d'un transport en commun en site propre, la réalisation des chantiers routiers sur les routes nationales qui intègrent l'aménagement de sites propres pour les transports en commun et la réalisation d'études ciblées sur les points de congestion routière en vue de l'aménagement de voies réservées pour le passage des transports en commun. Ce volet « infrastructures » est mis en œuvre par la mesure 3-01 du FEDER, qui propose aux AOT de cofinancer leurs projets de TCSP.



En effet, à La Réunion, la mobilité des personnes et des marchandises est exclusivement assurée par la route. L'organisation des déplacements interurbains autour d'un seul axe circulaire (la route nationale), l'étalement urbain, l'augmentation de la population et du nombre de véhicules, l'accroissement des besoins de mobilité, contribuent toujours plus à la saturation du trafic. Cette saturation se manifeste sur les routes nationales au niveau des entrées d'agglomérations mais aussi aux principaux points de rabattement des populations des mi pentes sur le littoral.

Les transports collectifs (TC), qu'ils soient interurbains ou urbains, assurent une desserte du territoire souvent insuffisante en matière de service de transports (fréquence des lignes, temps de parcours, régularité...).

Dans ces conditions, tout projet d'amélioration de l'offre de transport en commun et de priorisation des lignes TC par rapport à la circulation générale avec la mise en place de TCSP apparaît pertinent.

Par ailleurs, ce programme a vocation à s'inscrire dans les stratégies des différentes AOT (qui sont, dans la majorité des cas, bénéficiaires des projets cofinancés). La cohérence avec les stratégies locales est donc assurée.

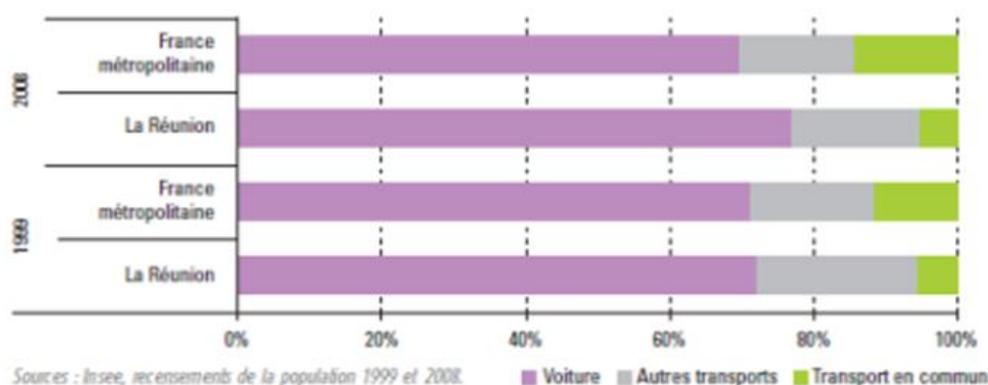
Table 3 : Principaux indicateurs de l'axe stratégique 3.1 de la SIP

Type d'indicateurs	Valeurs initiales	Valeurs récentes	Progression
Armature urbaine et transports			
Nombre d'habitants	2008 : 802.000 habitants	2030 : 1 million d'habitant	+ 25%
Nombre de personnes par ménage	2,74 personnes par ménage en 2007		
Zones denses	2008 : 5366 ha		
Nouveaux véhicules immatriculés entre 2006 et 2012			+207 601 véhicules

Evolution de la circulation routière entre 2011 et 2012			+1%
Modes de transport pour se rendre au travail en 1999 et 2009 (en%)	1999 : 72,2%	2009 : 77,3 %	+ 5,1 points
Véhicules pour 1000 habitants	294 en 1995 355 en 2000 385 en 2004 517 en 2007		(+75% en 12 ans)
Part des ménages ayant un véhicule	70% des ménages en 2007		

Source : INSEE, SRIT, BER Ile de La Réunion

Figure 6 - Modes de transport pour se rendre au travail en 1999 et 2008 (en%)



Source : INSEE

b. Une proposition différente du projet initial de Tram-Train

Le PO FEDER Convergence prévoyait initialement un projet de transport collectifs par train express qui devait relier Saint-Paul à l'aéroport Roland Garros, en traversant les agglomérations du Port, La Possession, le plateau de la Montagne, la ville de St-Denis, l'aérogare et la zone d'activités de La Mare. Le projet comportait 26 stations, sur une longueur d'environ 40 km. Les rames devaient circuler en partie en site propre, et en partie au milieu de la voirie urbaine, notamment dans Saint-Denis. Le nombre de voyageurs espérés à la mise en service était de 52.000 par jour, soit un nombre de voyages annuels égal à 15 millions.³⁴

Le projet était conçu pour permettre à terme le transport de fret, pour le transport de produits tels que le charbon, la canne à sucre, les matières pulvérulentes, les conteneurs. Le Tram-Train devait également être étendu à terme à l'Est jusqu'à Saint-Benoit et à l'Ouest jusqu'à Saint-Joseph.

Figure 7 - Tracé du Tram-Train



Le programme Trans Eco-Express diffère du Tram-Train par de nombreux aspects :

³⁴ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000194.pdf>
Rapport final - Décembre 2015

- ▶ En privilégiant un **mode de transport** en commun autre que le bus, le Tram-train s'inscrivait dans une logique de rupture forte qui impliquant notamment un changement des habitudes des citoyens ;
- ▶ Le projet de Trans Eco-Express concerne **l'ensemble du territoire** réunionnais alors que le Tram-Train (du moins dans sa première tranche) visait un territoire plus restreint ;
- ▶ En termes de types de biens transportés, le Trans Eco-Express ne prévoit que le transport de voyageurs alors que le Tram-Train avait pour projet de s'étendre au fret.

c. Le programme Trans Eco-Express ne constitue pas, à lui seul, une réponse suffisante pour répondre aux enjeux en matière de transports en commun. A moyen terme, La Réunion ne pourra pas se passer de la création d'un réseau de transport guidé en site propre

Le réseau routier est la seule infrastructure qui sert le mode de transport individuel et le mode collectif : d'où la saturation constatée aujourd'hui. Par ailleurs, le programme Trans Eco-Express concerne avant tout des projets intra-urbains pour améliorer la desserte locale : il ne propose pas de plan d'ensemble pour structurer les transports à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Le SAR (Schéma d'aménagement régional) de La Réunion, approuvé en novembre 2011, préconise la réalisation d'une infrastructure de type TCSP à court terme dans chaque bassin de vie (Trans Eco-Express) et définit à plus long terme un tracé de principe pour la réalisation du Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) se développant sur un linéaire de 150 kilomètres entre Saint-Benoît et Saint-Joseph en passant par Saint-Denis et le littoral Ouest.

Le RRTG devra prévoir :

- ▶ Un nombre d'arrêts restreint sur l'ensemble du tracé, et donc une distance inter-station élevée ;
- ▶ Une vitesse commerciale élevée ;
- ▶ Une infrastructure linéaire desservant les principaux pôles urbains ;
- ▶ Une connexion avec les TCSP urbains via des pôles d'échange.

Ce réseau guidé est pensé comme une infrastructure évolutive : il prend la forme d'un mode TCSP bus dans une première phase, puis d'un mode guidé dans une seconde phase. En novembre 2015, les études de définition de tracé (afin de réserver les emprises) et de maillage des parkings relais et pôles d'échange sont en cours.

Efficacité de la mesure

Figure 8 - Indicateurs « TCSP » présentés dans le RAE 2014 du FEDER Convergence

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
1/ Population supplémentaire desservie par un réseau de transport urbain et interurbain amélioré en site propre	Programmé	0	0	0	0	0	0	0	0	119
	Réalisé	0	0	0	0	0	0	0	0	84
	Objectif	100 000 habitants en 2015								
	Situation de référence	0 en 2006								

Cet indicateur concernait à l'origine un projet de réseau ferroviaire. Les projets de Trans Eco express ne concernent à ce jour aucune population supplémentaire.

d. Réalisations sur la période : la mesure 3-01 « Trans Eco-Express » a conduit à la mise en œuvre de 24 projets, dont 13 études et 11 travaux

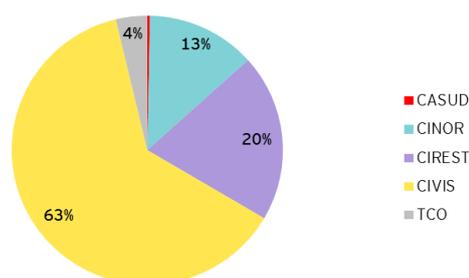
La mesure 3-01 « Trans Eco-Express » a conduit à la mise en œuvre de 24 projets, dont plus de la moitié sont des études (préliminaires, techniques ou de maîtrise d'œuvre). Les projets de travaux se répartissent entre la construction de voies nouvelles (40% des montants « travaux »), l'aménagement de voies réservées (27%) et la résorption de points noirs (33%). La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires du Sud (CIVIS) en est la première bénéficiaire, avec 63% des montants programmés investis sur ce territoire. Plus de 700 nouveaux abris-voyageurs ont également été financés.

La Région, avec la mise en œuvre du dispositif d'aide à l'acquisition du matériel roulant, a par ailleurs participé au financement de 188 bus qui desservent 51 nouvelles lignes, dont 9 pour la CIVIS, 36 pour la CASUD, 1 pour la CINOR, 5 pour la CIREST (soit 392 km de création et d'extension de lignes).

Table 9 - Détail des projets d'infrastructures réalisés pour le « Trans Eco-Express financés sur fonds FEDER »

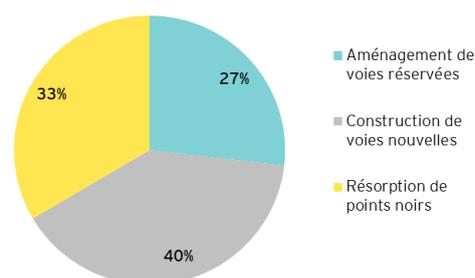
Intitulé projet	Type de projet	Bénéficiaire	Année	Montants UE
Travaux rue de la gare à Saint-Louis	Aménagement de voies réservées	CIVIS	2012	67 931
Rivière Saint-Etienne - Création d'un passage inférieur pour les transports en commun	Aménagement de voies réservées	REGION REUNION (pour CIVIS)	2012	7 734 000
TCSP ZAC de Pierrefonds - Tranche 1	Construction de voies nouvelles	CIVIS	2013	4 290 768
Travaux TCSP Ravine Blanche - Tranche 1	Construction de voies nouvelles	CIVIS	2013	3 984 540
TCSP Saint-Pierre - Secteurs 1 et 2 de l'entrée ouest et marché couvert	Résorption d'un point noir	CIVIS	2014	7 056 600
Travaux TCSP Saint-André / Albany - Tranche 1	Construction de voies nouvelles	CIREST	2015	4 397 004
Création d'un point d'échange et correspondance Cité scolaire Butor	Résorption d'un point noir	CINOR	2012	184 569
Aménagement de l'entrée Est de Saint-Denis	Résorption d'un point noir	CINOR	2013	2 989 776
Giratoire Sabiani	Résorption d'un point noir	REGION REUNION (pour TCO)	2012	150 231
Aménagement de voies réservées aux TCSP à l'approche de la gare routière à Saint-Paul	Aménagement de voies réservées	REGION REUNION (pour TCO)	2015	768 952
Travaux d'aménagement du système d'échangeurs de Sainte-Thérèse	Résorption d'un point noir	REGION REUNION (pour TCO)	2015	310 148

Trans Eco-Express : Répartition des montants programmés par territoire*



Source : AGILE, Traitement EY (Octobre 2015)
* Projets sous maîtrise d'ouvrage Région inclus

Trans Eco-Express : Répartition des types de travaux financés*



Source : AGILE, Traitement EY (Octobre 2015)
* Projets sous maîtrise d'ouvrage Région inclus

Table 10 - Détail des abris-bus, pôles d'échanges, parkings-relais financés pour le « Trans Eco-Express » et du nombre de bus subventionnés par le dispositif d'aide au financement de matériel roulant

EPCI	Projets	Nb. de bus	Création/extension de lignes (bus)
CIVIS	64 abris-voyageurs	51	122 km
CIREST	36 abris-voyageurs	32	124 km

CINOR	53 abris-voyageurs	18	11 km
TCO	452 abris-voyageurs	23	Transport à la demande
CASUD	113 abris-voyageurs	57	135 km

Source : Dossier de Presse, Visite du Ministre mauricien des infrastructures, 7 juillet 2015

e. Résultats et impacts : les effets du programme sur la structuration et la modernisation de l'armature urbaine sont aujourd'hui encore limités

Les effets du programme sur l'amélioration des conditions de circulation des bus et, plus généralement, l'amélioration de l'offre de transport en commun, sont encore faibles

Les réalisations en termes d'infrastructures s'avèrent en dessous des objectifs visés en 2010, qui affichaient 40km de TCSP. En effet, en 2015, environ 10km de voies réservées ont été construites. Néanmoins, les objectifs fixés en début de programmation apparaissent peu réalistes au regard des objectifs de la programmation 2014-2020 (qui fixe à 14,4km l'objectif de lignes nouvelles en 2023).

Les effets du Programme Trans Eco-Express sur l'amélioration des conditions de circulation des bus et, plus généralement, l'amélioration de l'offre de transport en commun, sont encore peu visibles. En effet, à la date d'écriture de ce rapport, les projets viennent d'être livrés. La prolongation de la mesure « Trans Eco-Express » dans la programmation 2014-2020 (mesure 6-01 « Trans Eco-Express ») permettra d'accroître les effets de ces premières réalisations.

Table 11- Indicateurs de réalisations et de résultat des mesures liées aux transports collectifs

Code Mesure	Intitulé mesure	Indicateurs	Valeur cible	Valeur observée
FEDER CONV 3-01	Trans Eco-Express	Montant des investissements soutenus	65 M€	69 M€
		Km de TCSP nouveaux	40 km	10km
		Valeur de gain de temps en euro/an généré par des projets de construction de TCSP	-	NC
		Population supplémentaire desservie par un réseau de transport urbain et interurbain en site propre	100 000	NC
		Gain de temps TC / jour sur point résorbé à l'heure de pointe (= perte de temps initiale)	-	NC
FEDER CONV 3-05	Réalisation d'infrastructures réservées aux transports collectifs	Montant des investissements points de congestion TC soutenus	3,33 M€	3,33 M€
		Valeur de gain de temps en euro/an généré par des projets de résorption de points TC	-	NC
		Nombre de points de congestion TC résorbé	-	1
		Gain de temps TC / jour sur point résorbé à l'heure de pointe (= perte de temps initiale)	-	NC
FEDER CONV 3-06	Accessibilité des services de transports collectifs et des infrastructures aux personnes à mobilité réduite	Montant des investissements TC réalisés pour une meilleure accessibilité des PMR	2,5 M€	<1 M€
		Population de PMR concernée par l'investissement TC réalisé pour une meilleure accessibilité	-	NC

Un impact positif sur la gouvernance des transports en commun

D'après les acteurs interrogés, le programme Trans Eco-Express, en mettant autour de la table l'ensemble des acteurs concernés par les transports en commun de l'île, a favorisé la création d'une nouvelle instance de gouvernance. En effet, la Région, le Département et les cinq Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont créé un syndicat mixte des transports (SMTR) en 2013.

L'objectif principal du SMTR est d'apporter aux usagers des transports en commun une offre de service attractive et performante portant notamment sur la mise en place d'une information voyageurs plus efficace et d'une tarification coordonnée permettant l'édition de titres de transport uniques/unifiés.

Les missions du Syndicat Mixte des Transports sont multiples et comprennent:

- ▶ La mise en place d'une tarification intermodale : titres de transport valables sur plusieurs réseaux, harmonisation des tarifications ;
- ▶ La mise en place d'une billettique interopérable: systèmes de billetterie compatibles entre les différents réseaux de transport de l'île ;
- ▶ L'information des voyageurs: centrale d'information multimodale aux usagers ;
- ▶ La promotion du transport public : communication, événements tels que la Semaine Européenne de la Mobilité ;
- ▶ La réalisation d'études générales à l'échelle de l'île: Enquête Ménages Déplacements, étude sur la billettique ;
- ▶ L'observatoire des déplacements et la veille technique et juridique dans ce domaine.

Conclusions et recommandations

La mise en place d'un réseau de transport en commun efficace et structurant à l'échelle du territoire doit demeurer une des priorités pour La Réunion. Le programme Trans Eco-Express se présente comme une première réponse au besoin de réorienter la mobilité réunionnaise sur les transports en commun afin de répondre aux enjeux présents et futurs en matière d'aménagement urbain. Néanmoins, la restructuration et la modernisation de l'armature urbaine de La Réunion ne saurait se passer d'un projet encore plus structurant, à l'image du projet de Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) inscrit dans le Schéma d'Aménagement Régional de La Réunion (2011).

Par ailleurs, le développement des transports en communs ne peut s'envisager sans la prise en compte d'autres facteurs d'aménagement du territoire, et notamment la nécessité impérieuse de limiter l'étalement urbain, de structurer et de densifier les villes.

De manière générale, la question des transports en commun est intrinsèquement liée aux projets routiers, et notamment la construction de la Nouvelle Route du Littoral, qui prévoit de mettre en œuvre des aménagements destinés à faciliter la circulation des transports collectifs (voies affectées) et à préserver une emprise pour un TCSP à réaliser sur le moyen terme.

4.3.2 Les mesures liées à l'aménagement urbain se sont concentrées sur des opérations d'aménagement dans des quartiers relevant de la politique de la ville

Synthèse du bilan physico-financier		
Montants programmés	✓ 20,6 M€	
Taux d'avancement	✓ Programmation : 101% ✓ Certification : 71%	
Mesure concernées (montants UE programmés)	✓ FEDER CONV 3-08 « Programme de revitalisation des centres-villes et densification urbaine autour des pôles d'échange » ✓ FEDER CONV 3-10 « Aménagements urbains, équipements et aménagements de proximité » ✓ FEDER CONV 3-11 « Restructuration urbaine des quartiers sensibles » ✓ FEDER COOP 1-08 « Planification de l'aménagement et urbanisme opérationnel »	3,7 M€ 4 M€ 12.9 M€ 0.1M€
Principaux projets (montants UE programmés)	✓ Réhabilitation du complexe sportif Sarda Garriga de la ZUS de Saint André - Etudes et travaux ✓ Réhabilitation des espaces publics et des rues commerçantes (Commune du Port) ✓ Quartiers Camélias/Vauban - Aménagements et infrastructures Venelles, Mail du grand escalier, desserte école (Commune de Saint-Denis) ✓ Rénovation urbaine des quartiers Lepervanche, Verges, Voie triomphale (commune du Port)	2 M€ 1.8 M€ 1.8 M€ 1.7 M€
Principaux bénéficiaires (%total montants UE programmés)	✓ Commune du Port ✓ Commune de Saint-André ✓ Commune de Saint-Pierre ✓ Commune de Saint-Denis	24% 23% 16% 12%

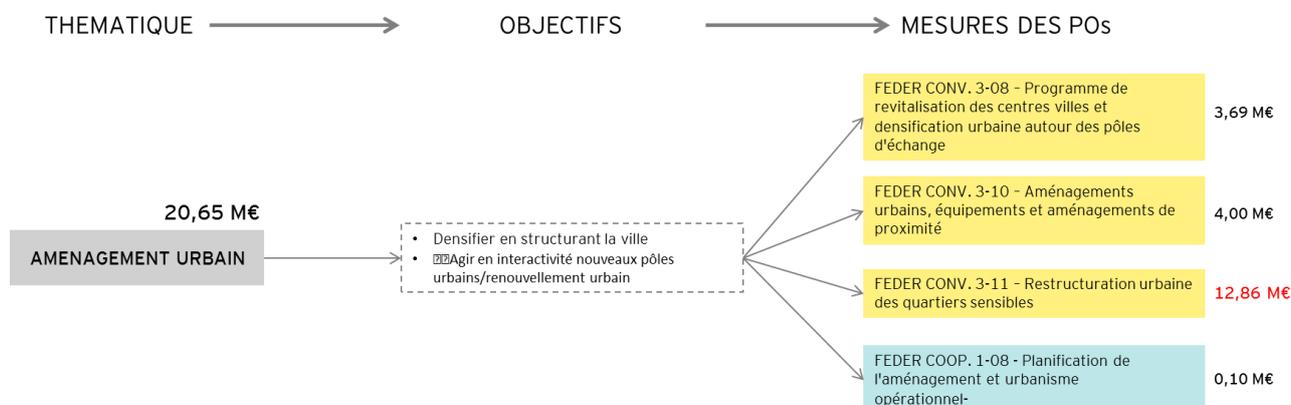
Le volet urbain des mesures en tournant de la SIP entend répondre à la question fondamentale de la densification via la structuration urbaine. L'objectif poursuivi est moins celui de la densification que celui d'une véritable organisation urbaine, qui suppose :

- ▶ La conduite de projets d'aménagement intégré (programmes d'habitat et d'activité, réseaux et équipements) ;
- ▶ L'augmentation l'offre de foncier ;
- ▶ L'amplification de l'effort de production de logements locatifs sociaux ;
- ▶ La mise en œuvre d'un modèle d'armature urbaine « soutenable », compatible avec les modes de vie réunionnais (centralités, rapports habitat/activités intégrés, trames urbaines et paysagères).

Les mesures du FEDER Convergence 3-08 « Programme de revitalisation des centres-villes et densification urbaine autour des pôles d'échange » et 3-11 « Restructuration urbaine des quartiers sensibles » portent, dans une logique de complémentarité avec les projets de politique de la ville financés par l'ANRU, sur des projets intégrés pour la rénovation urbaine et plus précisément de grandes opérations d'urbanisme, de restructuration des quartiers prioritaires ANRU (logements, requalification d'espaces publics) et autres opérations foncières.

La mesure du FEDER Convergence 3-10 « Aménagements urbains, équipements et aménagements de proximité » vise à améliorer l'environnement urbain et le cadre de vie des quartiers relevant de la politique de la ville via des interventions relatives aux espaces publics et aux équipements de proximité.

La mesure 1.08 du FEDER Coopération « Planification de l'aménagement et urbanisme opérationnel » concerne la coopération avec les différents partenaires de la zone Océan Indien dans la réalisation et la mise en place d'outils concernant l'aménagement du territoire et l'urbanisme en y intégrant les principes du développement durable.



Les objectifs poursuivis par les mesures en tournant en matière d'aménagement urbain et de politique de la ville sont essentiels à La Réunion

Le territoire réunionnais fait face à plusieurs contraintes inhérentes à son insularité et à sa faible superficie, qui sont autant de paramètres à prendre en compte en matière d'aménagement :

- ▶ Le territoire est exigu et contraint : il s'étend sur 2 500 km² de superficie totale et La Réunion aménageable est constituée en réalité d'un espace littoral d'un peu plus de 100 000 hectares.
- ▶ Des pressions d'aménagement fortes se font sentir. Avec 333 habitants au km², La Réunion est la troisième région la plus dense de France et doit répondre à la nécessité impérieuse de loger aujourd'hui 840 000 habitants et près d'un million à l'horizon 2030 (soit plus de 10 000 nouveaux habitants par an).
- ▶ De surcroît, ce même espace doit accueillir l'essentiel des infrastructures économiques et de transport tout en préservant 50 000 hectares de terres agricoles. **La limitation de l'expansion urbaine est donc un impératif pour le territoire, alors même que la tendance à l'urbanisation diffuse n'a pu être contenue durant de longues années.**

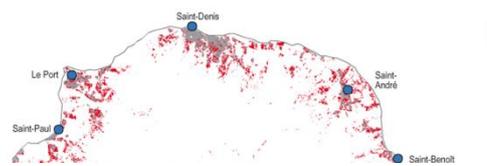
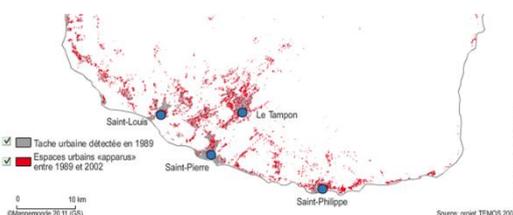


Figure 9 - Croissance de la tache urbaine entre 1989 et 2002



L'objectif de réduction de l'étalement urbain en cohérence avec les documents de planification devient aujourd'hui primordial. Cela engendre des coûts toujours plus lourds pour les collectivités qui ont à assurer la charge d'investissement et de gestion des réseaux.

Par ailleurs, le faible taux de couverture de la demande par l'offre de logements sociaux et les projections démographiques soutenues nécessitent en 2007, d'après les projections effectuées par l'Agence pour l'observation de La Réunion, l'aménagement et l'habitat (AGORAH), la construction de plus de 100.000 logements sociaux d'ici à 2020.³⁵

Figure 10 - Indicateurs de contexte socio-économiques

Indicateur	
Taux de chômage	28,5% en 2012
Nombre de bénéficiaires de la CMU C en 2011	288 713 soit 35% de la population

³⁵ Source : « Réserves foncières des communes et des bailleurs sociaux à La Réunion », AGORAH, juillet 2007

Nombre de jeunes en situation de décrochage scolaire en 2012	6110 soit 12,2%
Pourcentage de la population souffrant d'illettrisme	21% contre 9% dans l'hexagone
Nombre de CUCS	15 (14 communes signataires + 1 EPCI)
Nombre de programmes de rénovation urbaine	5

Source : INSEE, Table Ronde sur la politique de la Ville en Outre-Mer (Janvier 2013)

Réalisations : les projets programmés se concentrent sur les quartiers relevant de la politique de la ville

Figure 11 - Indicateurs « développement urbain » présentés dans le RAE 2014 du FEDER Convergence

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
1/ Nombre de projets aidés en matière de développement urbain	Programmé	-	4	15	18	21	23	29	36	36
	Réalisé	-	-	-	-	2	4	9	14	14
	Objectif	30 sur 2007 - 2013								
	Situation de référence	52 sur la période 2000-2006								
2/ dont nombre de projets soutenable améliorant l'attractivité des villes	Programmé	-	-	2	4	6	7	9	13	13
	Réalisé	-	-	-	-	1	2	5	6	6
	Objectif	5 sur 2007-2013								
	Situation de référence	-								
3/ Montants des investissements soutenus en matière de développement urbain (M€)	Programmé	-	0.4	10	12	17	22.6	32	44	44
	Réalisé	-	-	-	3.1	3.8	6.4	13.5	19.2	19.2
	Objectif	60 M€ sur 2007-2013								
	Situation de référence	36 M€ sur 2000-2006								
4/ Nombre de quartiers concernés	Programmé	-	4	15	18	21	23	24	24	24
	Réalisé	-	-	-	-	2	4	7	14	14
	Objectif	20 sur 2007-2013								
	Situation de référence	36 sur 2000-2006								
5/ Nombre d'habitants concernés	Programmé	-	18 152	42 855	54 855	65 705	71 705	84 988	84 988	84 988
	Réalisé	-	-	-	-	26 500		51 991	57 500	57 500
	Objectif	150 000 hab sur 2007-2013								
	Situation de référence	200 000 hab sur 2000-2006								

Le nombre de projets programmés en matière de développement urbain en 2014 (36 unités) est légèrement supérieur aux prévisions (30 unités). Le doublement des projets soutenable en 2014 (13 unités) par rapport à l'objectif initial (5 unités) s'explique par des interventions concentrées sur un nombre de quartier limité.

Le nombre d'habitants concernés en 2014 (84 988) est en deçà de l'objectif (150 000), et peut s'expliquer par un effort de concentration des interventions. Notamment des quartiers ont fait l'objet de plusieurs interventions, limitant donc le nombre d'habitants concernés.

Les mesures mises en œuvre ont contribué à la programmation d'opérations relevant de la politique de la ville : opérations ANRU de renouvellement urbain et mise en œuvre des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), qui ont succédé aux contrats de ville

La mesure 3-08 « Programme de revitalisation des centres-villes et densification urbaine autour des pôles d'échange » a été conçue pour mettre en œuvre des projets autour des gares du Tram-Train et financer deux opérations ponctuelles de revitalisation de centre-ville, qui n'ont pas été programmées au titre du DOCUP 2000-2006. Suite à l'abandon du projet de Tram-Train en 2010, la mesure n'a pas connu de programmations sur la partie « pôles d'échanges ».

La mesure 3-11 « Restructuration urbaine des quartiers sensibles » permis de cofinancer dix projets relevant des opérations de rénovation urbaine de l'ANRU d'un ticket moyen de 1.2 millions d'euros. L'ensemble des cinq quartiers conventionnés ANRU ont été concernés par au moins une opération cofinancée : Le Port Lepervanche (1 opération cofinancée), Saint-André La Cressonnière (3 opérations cofinancées), Saint-Denis de La Réunion Camélias Vauban Butor (3 opérations cofinancées), Saint Pierre La Ravine Blanche (2 opérations cofinancées), Saint-Benoit Quartier de Bras Fusil (1 opération cofinancée). Les opérations sont toujours en cours.

PRU	Logements (objectifs)
Saint-Benoît Quartier de Bras-Fusil	- Constructions : 462 - Réhabilitations : 429 - Résidentialisations : 416
Saint-Pierre Ravine Blanche	- Démolitions : 4 - Constructions : 393 - Réhabilitations : 1339 - Résidentialisations : 776
Le Port Zac 1 et 2 : Lépervanche, Vergés et voie triomphale	- Démolitions : 131 - Constructions : 311 - Réhabilitations : 195 - Résidentialisations : 195
Saint-André La cressonnière	- Démolitions : 6 - Constructions : 327
Saint-Denis Camélias Vauban	- Démolitions : 155 - Constructions : 250 - Réhabilitations : 1174 - Résidentialisations : 997

Source : Table Ronde sur la politique de la Ville en Outre-Mer (Janvier 2013)

La mesure 3-10 « Aménagements urbains, équipements et aménagements de proximité » a permis la programmation de huit opérations, sous maîtrise d'ouvrage des communes, dans le cadre des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) de sept communes, sur les 11 disposant d'un CUCS³⁶. Deux opérations ont en effet été programmées pour la commune du Port.

La mesure 1.08 « Planification de l'aménagement et urbanisme opérationnel » du FEDER n'a connu qu'une seule programmation (Plan d'aménagement du quartier de Toamasina, ville malgache jumelée au Port).

Entre 2007 et 2014, le parc de logements locatifs sociaux a augmenté de 11.000 logements, mais les besoins demeurent importants

Entre 2007 et 2014, le parc de logements locatifs sociaux est passé de 50 627 logements³⁷ à 61 892 logements³⁸, soit une augmentation d'environ 11.000 logements. En 2011, le déficit en logements sociaux est estimé entre 20 000 et 25 000. En outre, 6% du parc de logements est jugé insalubre. Or 55% de la population est éligible au logement « très social » bien que 4000 logements sociaux aient été financés en 2011³⁹.

Conclusions et recommandations

L'aménagement urbain et la structuration du territoire réunionnais demeurent prioritaires :

- Les efforts en matière de limitation de l'étalement urbain doivent être poursuivis afin de contenir les besoins en matière d'équipements urbains.

³⁶ Saint-Louis, Saint-Pierre, La Possession, Saint-Joseph, Le Port, Bras-Panon, Sainte-Suzanne

³⁷ Source : Résultats ELPS, Ministère du Logement

³⁸ Source : Enquête RPLS, Ministère du Logement

³⁹ Source : Diagnostic territorial stratégique



- ▶ La pression démographique induit des besoins toujours plus importants en équipements, services, offre de logements et aménagement du territoire.

4.3.3 Les mesures dédiées à l'eau ont indéniablement permis de rattraper le retard en matière d'assainissement

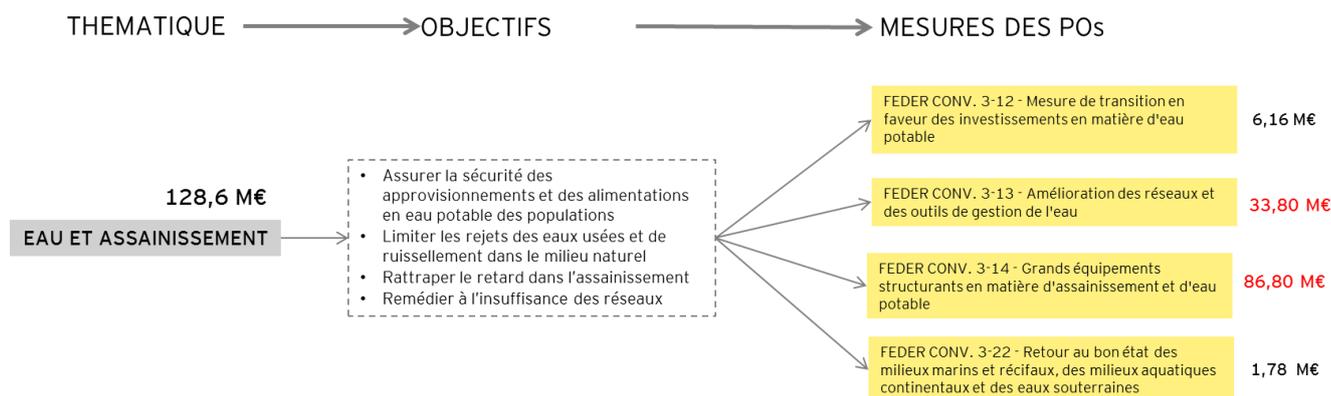
Synthèse du bilan physico-financier		
Montants programmés	✓ 128.6 M€	
Taux d'avancement	✓ Programmation : 99% ✓ Certification : 71%	
Mesure concernées (montants UE programmés)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ FEDER CONV 3-12 « Mesure de transition en faveur des investissements en matière d'eau potable » 6.2M€ ✓ FEDER CONV 3-13 « Amélioration des réseaux et des outils de gestion de l'eau » 33.8 M€ ✓ FEDER CONV 3-14 « Grands équipements structurants en matière d'assainissement et d'eau potable » 86.8 M€ ✓ FEDER CONV 3-22 « Retour au bon état des milieux marins et récifaux, des milieux aquatiques continentaux et des eaux souterraines » 1.8 M€ 	
Principaux projets (montants UE programmés)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation de la STEP intercommunale du Grand Prado 19.1 M€ ✓ Réalisation de la STEP de Cambaie 9 M€ ✓ Transfert du complexe de Dépollution des eaux de Cambaie 5.7 M€ ✓ Extension de la station d'épuration du SIAPP 7.8 M€ ✓ Construction de la STEP des 3 Frères - Sainte Suzanne 6.6 M€ ✓ Mise en conformité de la station du Gol 6 M€ ✓ Réalisation de la STEP de Saint-Benoît 4.7M€ ✓ Extension de la STEP de Pierrefonds 4.6M€ 	
Principaux bénéficiaires (%total montants UE programmés)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ CINOR 26% ✓ La Créole CIE Réunionnaise des Eaux 19% ✓ Commune de Saint-Leu 8% ✓ SIAPP 7% ✓ Commune de Saint-Louis 5% ✓ Commune de Saint-Pierre 5% ✓ Commune de Saint Benoît 5% ✓ Commune de Sainte-Rose 4% 	

Les mesures dédiées à l'eau se concentrent sur la question de la mise aux normes du territoire en matière d'assainissement et, dans une moindre mesure, d'eau potable.

La thématique de l'eau et de l'assainissement concentre **44% des montants programmés** de l'Axe 3. Elle est traitée au travers de quatre mesures du FEDER Convergence, et principalement par les mesures 3-13 « Amélioration des réseaux et des outils de gestion de l'eau », qui vise l'extension du réseau des eaux usées et l'amélioration de la gestion de l'eau, et 3-14 « Grands équipements structurants en matière d'assainissement et d'eau potable », qui vise à créer, rénover ou agrandir les stations de traitement des eaux usées nécessaires à l'épuration des eaux résiduaires urbaines et les stations de potabilisation ou forages nécessaires pour l'adduction d'une eau potable de qualité.

La mesure 3-22 « Retour au bon état des milieux marins et récifaux, des milieux aquatiques continentaux et des eaux souterraines » entend contribuer au retour au « bon état des masses d'eau » au travers du suivi et de l'observation de certains paramètres (directive cadre sur l'eau). Elle est très fortement liée aux autres politiques engagées (notamment celles en faveur de l'assainissement).

La mesure 3-12 « Mesure de transition en faveur des investissements en matière d'eau potable » a été mise en place pour permettre de prendre en compte un certain nombre d'opérations concernant l'eau potable sur une courte période de transition (au regard de la concentration des crédits sur les nouvelles actions prioritaires).



Les actions en faveur de la construction, de la rénovation et de l'extension des stations d'épuration étaient nécessaires au regard du retard pris par La Réunion en matière d'assainissement

La mise en œuvre sur le territoire de l'île de La Réunion de la « Directive cadre sur l'eau » (DCE) du 23 octobre 2000 constitue un objectif très ambitieux: la DCE impose l'atteinte d'un « bon état des masses d'eau » dès 2015, c'est à dire, sauf dérogation à justifier, le retour à un état proche du naturel pour l'ensemble des cours d'eau, plans d'eau et zones humides, des eaux côtières et souterraines.

En 2007, La Réunion connaît des retards importants dans la mise aux normes des outils épuratoires, entraînant des rejets d'eaux usées insuffisamment traités et impactant les milieux naturels :

- ▶ L'assainissement collectif ne concerne que 40% de la population ;
- ▶ 15 agglomérations réunionnaises sont alors dans l'obligation de se mettre aux normes au titre du code de l'environnement, et neuf d'entre elles ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure pour la mise en place d'un système d'assainissement collectif des eaux usées. En 2008, deux communes (Sainte-Rose et Sainte-Marie) ont été mises en examen en tant que personnes morales pour pollution et non-respect des normes européennes en matière de stations d'épuration ;
- ▶ Seulement trois stations fonctionnent correctement et 40% des effluents des stations d'épuration sont rejetés dans des zones vulnérables, dont les lagons ;

Par conséquent, les permis de construire étaient bloqués (sauf dérogation pour les logements sociaux), ceux qui voulaient construire devaient prévoir l'assainissement autonome.

Dans ce contexte, la création, la rénovation ou l'agrandissement de stations d'épuration apparaissent comme un investissement nécessaire.

Efficacité des mesures liées à l'eau

Figure 12 - Indicateurs « Assainissement » présentés dans le RAE 2014 du FEDER Convergence

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
1/ Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des eaux (M€)	Programmé	0	66.6	112.3	223.6	246.7	280.9	293.9	314	314
	Réalisé	0	0	0	0	0	0	31.8	31.8	31.8
	Objectif	120 M€								
	Situation de référence	6.7 M€ sur 2000-2006								
2/ Population supplémentaire concernée par un dispositif de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	Programmé	0	+168.000	+218.000	+362.100	+362.100	+522.100	+ 522.100	+ 611.783	+ 611.783
	Réalisé	0	0	0	0	0	0	0	54.700	54.700
	Objectif	+ 150 000 habitants sur 2007-2013								
	Situation de référence	+ 10000 habitants sur 2000-2006								
3/ Capacité de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	Programmé	0	112500	170 800	420 800	428 800	481 200	481 200	521 100	521 100 eq/hab
	Réalisé	0	0	0	0	0	0	0	15 600	15 600
	Objectif	460 000 eq/hab en 2015								
	Situation de référence	308 000 eq/hab en 2005								

Le montant des projets dans le secteur du traitement des eaux en 2014 (314 M€) est largement supérieur aux prévisions (120 M€). Deux projets d'envergure représentent plus de 150 M€ d'investissements (STEP du Grand Prado et de Cambaie).

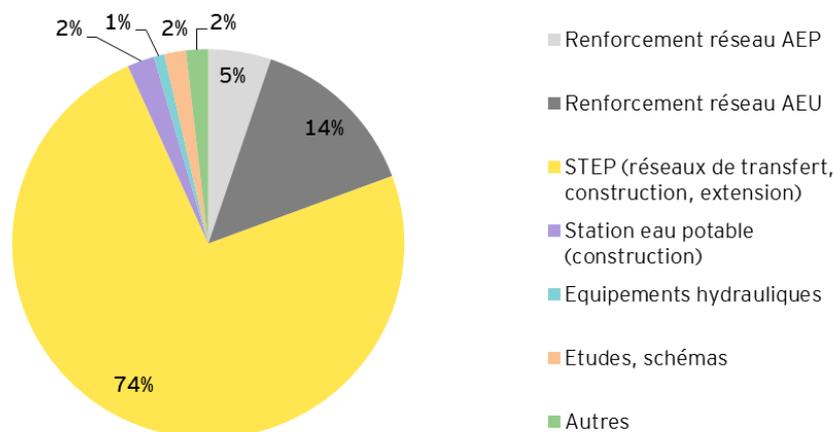
La population supplémentaire concernée par un dispositif de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur (611 783) est largement supérieure aux prévisions (150 000) conformément aux nécessaires obligations de mise aux normes et aux modalités de révision à mi-parcours et d'ajustements financiers.

Les réalisations en matière de capacité de traitement des eaux usées sont également supérieures aux prévisions et en cohérence avec les analyses précédentes.

a. Réalisations

74% des projets programmés concernent la construction et la mise aux normes des stations d'épuration, ainsi que les réseaux de transfert associés

Types de projets "eau et assainissement" financés par les mesures en tournant



Source : Extraction Présage (Octobre 2015) - Retraitement EY

Plus précisément :

- ▶ La mesure 3-12 « Mesure de transition en faveur des investissements en matière d'eau potable » a permis la programmation de neuf projets de travaux sur les réseaux d'eau potable (modernisation, renforcement, restructuration).
- ▶ Le mesure 3-13 « Amélioration des réseaux et des outils de gestion de l'eau » a conduit à la programmation de 71 projets sur des thématiques diverses : élaboration de **schémas directeurs** (AEU⁴⁰, AEP⁴¹ et eaux pluviales), **renforcement du réseau des eaux usées** (extension de réseaux, réalisation de réseaux primaires de collecte des eaux usées), dont les réseaux de transfert associés aux nouvelles stations d'épuration, ainsi que **diverses études** (captage d'eau, assainissement).

Les acteurs interrogés soulignent le bon fonctionnement de cette mesure, qui a été réabondée en cours de programmation (+82% entre la maquette initiale et la maquette 2014).

- ▶ La mesure 3-14 « Grands équipements structurants en matière d'assainissement et d'eau potable » a conduit à la programmation de 33 projets dont plus de la moitié sont liés à des **travaux de construction, d'extension et de modernisation des stations d'épuration**.

Au total : sept nouvelles stations d'épuration ont été construites (Grand Prado, Cambaie, Sainte-Suzanne, Saint-Benoît, Bois-de-Nèfle, Saint-Joseph et Sainte-Rose), dont six sont aujourd'hui en service. La station Bois-de-Nèfle a été livrée mais n'est toujours pas en service, en raison de la rupture de l'émissaire en mer.

Sept stations existantes ont également été mises en conformité, et seules quatre stations existantes n'ont pas bénéficié de fonds sur la programmation 2007-2013 : la STEP du Cimetière (Saint-Leu), la STEP du Grand Bois (Saint-Pierre), la STEP de la commune de Cilaos et celle de la commune de l'Entre-Deux.

La mesure 3-14 a également contribué au financement d'équipements hydrauliques (forage) et à la programmation de deux stations de traitement d'eau potable (Maduran et Plate).

- ▶ La mesure 3-22 « Retour au bon état des milieux marins et récifaux, des milieux aquatiques continentaux et des eaux souterraines » a permis la programmation de 7 projets d'observation, d'étude et d'expérimentation des milieux concernés.

⁴⁰ Assainissement des Eaux Usées

⁴¹ Alimentation Eau Potable

Tableau 2 - Détail des projets liés à la construction, réhabilitation et modernisation des stations d'épuration

STEP Concernée	Type de projet	Montants UE programmés	Date de mise en service	Date de réhabilitation
Grand Prado	Construction	19,2M€	2013	-
Cambaie	Construction	9M€	2012	-
Sainte-Suzanne	Construction	6,7M€	2013	-
Saint-Benoit	Construction	4,7M€	2011	-
Bois de Nèfle	Construction	3,7M€	Station livrée mais non mise en service	-
Saint-Joseph	Construction	3,6M€	Octobre 2015	-
Sainte-Rose	Construction	1,6 M€	2012	-
Bras-Panon	Réhabilitation	2,2M€	10/11/2003	<i>En cours</i>
Le Gol	Réhabilitation	6,4M€	1968	2013 (partiel)
Pierrefonds	Réhabilitation	4,7M€	2001	2013
Ermitage	Réhabilitation	4,2M€	1978	2010
SIAPP	Réhabilitation		1991	2010
Etang-Salé	Réhabilitation	3,7M€	NC	2012
Saint-André	Réhabilitation	3,7M€	NC	-

Source : Extraction Présage (Octobre 2015), Retraitement EY + Office de l'eau Réunion (données au 07.07.2014)

- D'après le Ministère de l'Ecologie, au 31.12.2014, 11 stations sont considérées comme étant conformes en équipement et en performance, une station est considérée comme étant conforme en équipement, mais non conforme en performance (STEP Sainte-Suzanne Trois-Frères) et **quatre stations sont encore non conformes : la STEP de Saint-Leu (Cimetière), la STEP de Saint-Louis (STEP du Gol), la STEP de Grand Bois et la STEP de Bras-Panon.**

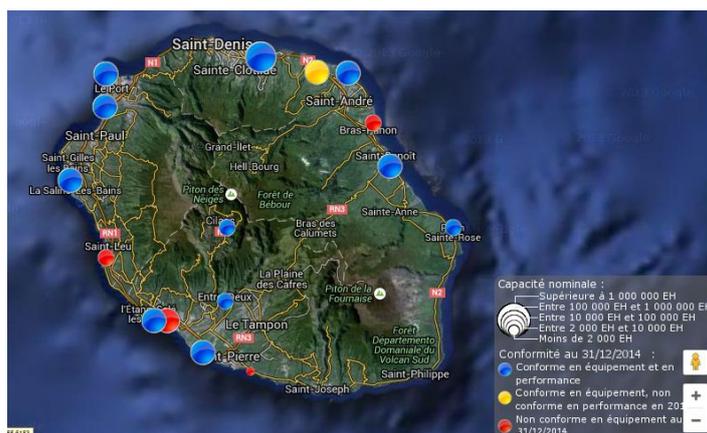
Par ailleurs, l'Office de l'eau Réunion indique que seules six stations d'épuration sur les 16 en fonctionnement en juillet 2014, sont en « bon » état de fonctionnement global. Il convient néanmoins de noter que toutes les nouvelles stations financées n'étaient pas encore opérationnelles à cette date.

- Les investissements en matière de construction de réseaux et de raccordement aux stations d'épuration devront également être poursuivis.

STEP Concernée	Capacité de traitement	Etat de fonctionnement global
Grand Prado	109%	Bon
Cambaie	98%	Bon
Sainte-Suzanne	86%	Bon
Sainte-Rose	97%	Bon
Ermitage	92%	Bon
SIAPP	80%	Bon
Saint-Benoit	88%	Passable
Cimetière	374%	Mauvais
Cilaos	40%	Mauvais
Entre-deux	83%	Mauvais
Grand Bois	98%	Mauvais
Bras-Panon	408%	Mauvais
Etang-Salé	89%	Mauvais
Saint-André	-	Mauvais
Le Gol	222%	Mauvais
Pierrefonds	132%	Mauvais
Bois de Nèfle	-	-
Saint-Joseph	-	-

Figure 14- Situation 2014 des stations de traitement des eaux usées⁴³

Source : Office de l'eau Réunion (données au 07.07.2014)



Des impacts a priori positifs sur la qualité des masses d'eau à La Réunion

D'après l'Ifremer Océan Indien, les objectifs environnementaux (critères DCE 2000/60/CE) devraient être atteints en 2027 hormis pour la masse d'eau côtière FRL C08 Le Port (Pointe des Galets -> Barachois).

⁴³ Sources : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>

Figure 15 - Qualité des masses d'eau à La Réunion (critères DCE 2000/60/CE)



Source : Ifremer

Conclusions et recommandations

Les efforts et les améliorations en matière d'assainissement ont été réels sur la période 2007-2013, notamment grâce à la construction de sept nouvelles stations d'épuration. Néanmoins, de nombreux défis restent à relever :

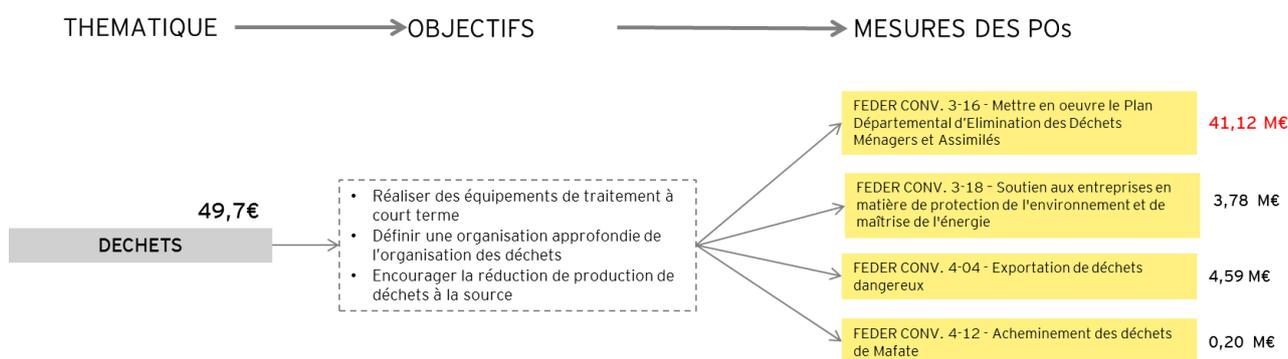
- ▶ Les efforts pour mettre aux normes l'ensemble des stations d'épuration doivent être poursuivis ;
- ▶ Les collectivités doivent également poursuivre le raccordement des **réseaux d'assainissement** aux nouvelles stations, ainsi que l'extension et la réhabilitation des réseaux de collecte (qui connaissent de nombreuses déperditions) ;
- ▶ Dans ce contexte, la limite de l'étalement urbain est indispensable afin de limiter les coûts et les travaux de raccordement.
- ▶ Les **investissements en matière d'adduction en eau potable** doivent également être poursuivis, au regard de la situation actuelle (une centaine d'unités de distribution d'eau potable serait concernée par un défaut d'équipement et 9 % des usagers seraient alimentés depuis des unités de potabilisation obsolètes).

Pour faire suite au Grenelle de l'Environnement, le Département de La Réunion a engagé en février 2013 la 3^{ème} révision du plan pour le transformer en Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND).

La mesure 3-18 « Soutien aux entreprises en matière de protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie » soutient la mise en œuvre du Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) et Plan Régional d'Élimination des Déchets Autres que Ménagers et Assimilés (PREDAMA) révisé par la mise en place notamment des filières de traitement des déchets préconisées à La Réunion.

La mesure 4-04 « Exportation de déchets dangereux » vise à compenser les surcoûts correspondant au transport par voie maritime ou aérienne des déchets dangereux ne pouvant être traités localement, vers des unités de traitement adaptées situées dans l'Union Européenne.

La mesure 2-12 « Acheminement des déchets de Mafate » vise à financer les frais d'héliportage liés au transit des déchets hors du cirque de Mafate, connu pour son enclavement et l'absence de voies de communication, à l'exception de ses sentiers pédestres.



Les mesures en faveur de la prévention, de la valorisation et du traitement des déchets sont pertinentes au regard des caractéristiques du territoire réunionnais et du retard pris en la matière

Dans un contexte d'insularité et de forte croissance démographique, La Réunion est confrontée plus que tout autre département français au défi de la gestion des déchets. Pour ce territoire étroit qui se prépare à accueillir 1 million d'habitants à l'horizon 2030, les besoins en collecte, tri et traitement de déchets vont fortement s'accroître. La hausse de la population, l'amélioration du confort des ménages, vont s'accompagner d'un accroissement des déchets ménagers, d'une augmentation de la production de boues issues des stations d'épuration, par l'augmentation de déchets d'équipements, des déchets en bâtiments considérables. La crise sanitaire du chikungunya de 2005-2006 a été un révélateur d'une situation non maîtrisée en matières d'élimination et de gestion des déchets, et notamment de la multiplication des dépôts sauvages.

En 2007, le territoire accuse un retard certain sur cette thématique : seules 29% des installations préconisées dans le PDEDMA de 2002 ont été réalisées en 2006, et le projet de PDEDMA révisé (Juin 2011) prédit « une pénurie d'installations de traitement des déchets ménagers et assimilés » d'ici 2014, puisque les deux seules stations permettent le traitement des déchets ménagers résiduels (par enfouissement) - la station de Pierrefonds et celle de Sainte-Suzanne - arrivent à saturation à très court-terme.

La gestion des déchets industriels est également insuffisante. Il n'y a aucune installation d'élimination des déchets industriels spéciaux sur l'île, qui sont regroupés pour être envoyés en Métropole où ils pourront être traités. Ce procédé génère un coût important pour les entreprises réunionnaises qui préfèrent souvent stocker leurs déchets dans l'attente d'une solution de traitement moins coûteuse⁴⁴.

Malgré un nombre projets et de montants investis supérieurs aux prévisions, la question du traitement à court terme des déchets et de leur réduction à la source demeure entière

⁴⁴ Source : Profil environnemental de La Réunion, DEAL 2012

Le nombre et le montant des projets dans le secteur du traitement des déchets en 2014 (119 unités et 77 M€) est largement supérieur aux prévisions (80 et 25 M€). Il est donc à constater que la période 2014-2020 suit la même dynamique en nombre de projets que la période 2007-2013. Des urgences ont dû être gérées consécutivement à la situation liée au stockage des déchets ultimes.

Figure 16 - Indicateurs « Déchets » présentés dans le RAE 2014 du FEDER Convergence

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
1/ Nombre de projets dans le secteur du traitement des déchets	Programmé	0	10	23	38	66	77	106	119	119
	Réalisé	0	0	0	1	19	37	54	84	84
	Objectif	80 sur 2007 - 2013								
	Situation de référence	113 sur la période 2000-2006								
2/ Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des déchets (M€)	Programmé	0	1.1	9	16.4	26.4	41.4	69.5	77.3	77.3
	Réalisé	0	0	0	0.02	6.8	12.9	22	32.7	32.7
	Objectif	25 M€ sur 2007-2013								
	Situation de référence	14,4 M€ sur 2000-2006								

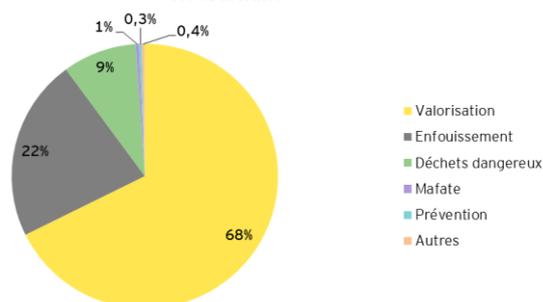
a. La majorité des actions programmées concernent l'axe « valorisation » du PDEDMA

Les mesures ont surtout contribué à la programmation d'opérations de valorisation : mise en place d'outils de collecte (déchèteries), de tri (centre de tri, plateforme de tri des encombrants) et de plateforme de compostage, sous la maîtrise d'ouvrage des cinq EPCI.

Par ailleurs, 22% des montants programmés ont été dédiés à la création du casier B du centre d'enfouissement de la Rivière Saint-Etienne, afin de repousser la date l'échéance de saturation de la station.

Au contraire, une part très faible des actions portent sur de la prévention : seulement trois projets ont été programmés sur cette thématique.

Types de projets "déchets" financés par les mesures en tournant



Source : Extraction Présage (Octobre 2015) - Retraitement EY

VALORISATION - Types d'installations concernées par les mesures en tournant "déchets"



Source : Extraction Présage (Octobre 2015) - Retraitement EY

b. Résultats

Peu de données chiffrées et actualisées sont disponibles sur la question des déchets. Si les acteurs interrogés s'accordent à dire que La Réunion bénéficie d'un dispositif de collecte sélective efficace et font part d'une amélioration de la fréquentation des déchetteries, le diagnostic posé en prévision de l'élaboration du PPGDND (Plan départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux) fait état de capacités insuffisantes des installations de gestion des déchets en 2011 :

Bilan des installations de gestion des déchets en 2011

Unités	Diagnostic
33 déchetteries	Zones non desservies, Problématique du foncier
5 unités de compostage 4 unités de broyage	Saturation : Problématique du broyage (pas d'hygiénisation) Compost pas normé NFU 44-051
3 Unités de centre de tri emballages	Capacité insuffisante sur bassin Nord-Est
2 plateformes de tri des encombrants Bassin Sud-Ouest	Absence de site dans le bassin Nord-Est. Problématique de qualité (mélange lors des collectes en porte à porte, taux de refus supérieur à 80%)
1 ISDND Pierrefonds 240.000 t/an 1 ISDND Sainte-Suzanne 250.000 t/an	Saturation prochaine Pierrefonds : 2015 Sainte-Suzanne : 2017

Certains secteurs manquent encore d'une véritable structuration des filières de valorisation. Si la majeure partie des déchets des industries agro-alimentaires font l'objet d'une valorisation (bagasse, vinasse, écumes...), les déchets du BTP et industriels banals (papiers, cartons, piles batteries, plastiques, déchets végétaux...) sont faiblement valorisés. La mise en place de filières de valorisation impose en premier lieu une mobilisation de tous les acteurs impliqués dans cette filière qui devra s'appuyer sur une stratégie financière indispensable à la réalisation d'équipements de valorisation. Les citoyens, situés en amont du circuit de valorisation des produits ménagers, sont les premiers acteurs de la réduction et de la valorisation des déchets.

Par ailleurs, la création d'un second casier du centre d'enfouissement de la Rivière Saint-Etienne apparaît comme une action nécessaire d'urgence, mais qui ne permet pas de répondre de manière structurelle à la question du traitement des déchets ultimes. Le Projet de Plan de Prévention et de gestion des déchets non dangereux de La Réunion (PPGDND), prévoit la réalisation de nouvelles ISDND d'assurer le stockage de ces déchets ou l'extension des capacités des ISDND actuelles afin de poursuivre leur exploitation au-delà des dates stipulées dans les arrêtés d'autorisation.

Focus sur l'évolution des tonnages collectés en déchetteries sur le territoire de TCO

Le TCO dispose de 12 déchetteries en activité sur son territoire dont la gestion est confiée à Cycléa.

Globalement, on constate une augmentation significative des tonnages collectés en déchèterie entre 2009 et 2014 (+82%), portant le ratio de déchets apportés en déchèterie à 69,5 kg/habitant (+72,5% par rapport à 2009). Cette évolution est attribuée aux campagnes de communication en faveur de l'apport volontaire en déchèterie.

La fréquentation des déchetteries est également en hausse entre 2013 et 2014 : +6 % entre les deux années, avec 162 249 apporteurs, contre 153 250 avec 69% de particuliers et 31% de professionnels (64% et 36% en 2013).

Tableau 3 - Liste des déchetteries en activités sur le territoire de TCO

Communes	Localisation	Installation ayant bénéficié de la mesure 3-16
Saint-Paul	Ermitage-les-Bains. Avenue de Bourbon	-
Saint-Paul	Le Guillaume. Chemin de la Glacière	-
Saint-Paul	Etang - Bld Jacob De La Haye	-
Saint Paul	Plateau Caillou-Av. des Bengalis	Réalisation de la déchèterie

Saint Paul	Carosse-Roquefeuill- Rue des Espadons	Réalisation de la déchèterie
Trois-Bassins	Bras-Montvert-Chemin Barrière	Réalisation de la déchèterie
Saint-Leu	Pointe des Châteaux- CD12	-
Saint-Leu	Chemin Georges Thénor	-
Saint-Leu	La Chaloupe	Réalisation de la déchèterie
Le Port	Zone Artisanale-Rue Leonus Corre	-
Le Port	Boulevard de la Marine	-
La Possession	St Laurent- Rue Thomas Sankara	-

Conclusions et recommandations

La Réunion bénéficie d'un dispositif de collecte des déchets globalement satisfaisant. Néanmoins, les étapes amont (prévention, réduction des déchets à la source) et aval (installations d'unités de valorisation, traitement des déchets résiduels) de la collecte présentent des axes d'amélioration très importants :

- ▶ Un des enjeux majeurs est la **réduction et la stabilisation des déchets avant enfouissement**. Cette réduction à la source répond aux exigences du Grenelle de l'environnement qui fixe pour objectif une réduction de 15% des quantités de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération. Pour ce faire, la version en cours de révision du PDEDMA s'est fixée pour objectif de réduire de 7% la production de déchets ménagers par habitant pour 2020 (par rapport à la production de déchets de 2013). Il prévoit également l'installation de 3 unités de prétraitement mécano-biologique des déchets résiduels avant enfouissement.
- ▶ La question de l'**élimination des déchets résiduels** doit également être traitée à très court terme : les deux centres d'enfouissement sont quasiment saturés, et rien n'est aujourd'hui décidé pour la période à venir.
- ▶ Le Projet de Plan de Prévention et de gestion des déchets non dangereux de La Réunion⁴⁵ (PPGDND), qui indique dans son diagnostic que « la technique du stockage en ISDND⁴⁶ constitue la seule solution technique qu'il est possible de mettre en œuvre dans le délai imparti et qui permet de gérer les gisements importants identifiés précédemment », **prévoit la réalisation de nouvelles ISDND d'assurer le stockage de ces déchets ou l'extension des capacités des ISDND actuelles** afin de poursuivre leur exploitation au-delà des dates stipulées dans les arrêtés d'autorisation.

⁴⁵ Version du projet de plan en date de Mai 2015

⁴⁶ Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux

4.3.5 Malgré les actions en faveur du développement des énergies renouvelables, la dépendance énergétique de La Réunion demeure un défi majeur

Synthèse du bilan physico-financier		
Montants programmés	✓ 22,5 M€	
Taux d'avancement	✓ Programmation : 80% ✓ Certification : 77%	
Mesure concernées (montants UE programmés)	✓ FEDER CONV 3-17 « Fourniture d'énergies respectueuses de l'environnement » 20,1 M€ ✓ FEADER 121-9 « Aide aux économies d'énergie » 1.3 M€ ✓ FEADER 124-1 « Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies » 1 M€	
Principaux projets (montants UE programmés)	✓ Autonomie énergétique de la distillerie de Beaufonds (SAS Suderun 2011) 1.1 M€ ✓ Projet « Millener » (Schneider Electric Industries) 0.8 M€ ✓ Création d'un parc éolien de 11 aérogénérateurs (SNC Eole Location Réunion 2007) 0.7M€ ✓ Projet « Millener » (SAFT) 0.7M€ ✓ SWAC - Etudes détaillées (GDF Suez Energie Services) 0.6M€ ✓ Traitement local des GEM froid et mécanisation des process GEM Hors Froid et PAM (SARL Réunion Valorisation Environnement (RVE)) 0.6M€	
Principaux bénéficiaires (%total montants UE programmés)	✓ SIDR 19% ✓ SEMAC 9% ✓ SHLMR 6% ✓ SAS Suderun 2011 4% ✓ GDF Suez Energie Services 4% ✓ Schneider Electric Industries 3%	

La thématique de l'énergie correspond à **9% des montants programmés de l'axe 3**. Les mesures contribuant à cette thématique poursuivent l'objectif spécifique de « diversifier les procédés de production et maîtriser la demande en ressources », via notamment :

- ▶ La poursuite de la mise en œuvre du Plan Régional des Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie (PRERURE), qui vise l'autonomie électrique à horizon 2025 ;
- ▶ Le développement des potentiels d'énergie : énergie solaire, énergie éolienne, exploitation des courants marins et de la houle, etc. ;
- ▶ La mutualisation de la production sur un réseau capable de gérer les flux et de stocker les surplus.⁴⁷

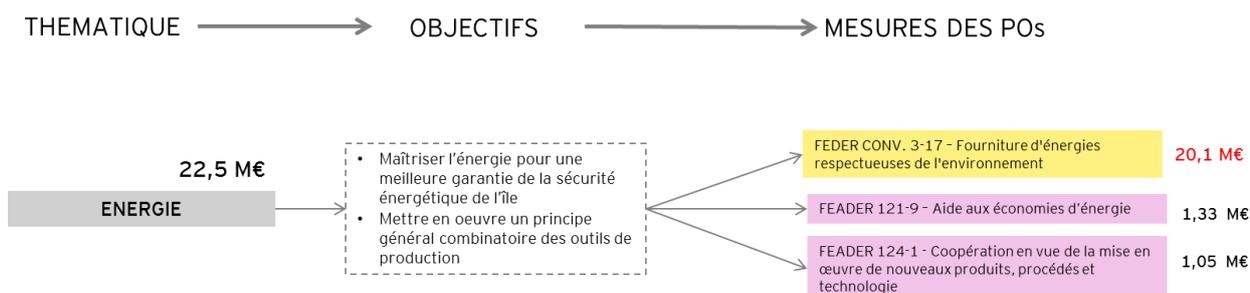
Dans le détail, la mesure 3-17 du FEDER Convergence « Fourniture d'énergies respectueuses de l'environnement » vise à diminuer la dépendance énergétique de l'île en agissant sur tous les leviers susceptibles d'y concourir. En matière d'investissement, l'objectif de la mesure est de favoriser les installations permettant d'améliorer notablement le bilan énergétique.

La mesure 121-9 « Aide aux économies d'énergie » met en oeuvre un dispositif d'aide aux investissements liés aux économies d'énergie et à la production d'énergies renouvelables est mis en œuvre pour accompagner les exploitations agricoles dans l'optimisation de leur installation et de leurs pratiques agricoles. Ainsi le secteur agricole participera à l'objectif d'autonomie énergétique de l'île de La Réunion.

⁴⁷ Source : SIP

La mesure 241-1 « Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies » a pour objectif de soutenir le secteur agricole dans le développement et la diversification de ses filières de valorisation ainsi que ses revenus en contribuant aux objectifs d'autonomie énergétique et de protection de la biodiversité de l'île de La Réunion.

Ces mesures sont à lier à celles mises en œuvre dans le cadre du sous-axe 211 « Développer les secteurs stratégiques » de la SIP, qui visent à développer la recherche et développement en matière d'énergies nouvelles et renouvelables et à construire les filières économiques de l'environnement et de l'énergie.



Les mesures en faveur de la diversification de la production d'énergie locale et la maîtrise de la demande s'inscrivent dans les stratégies locales et répondent à des besoins réels du territoire

En 2007, l'île de La Réunion importe 1083.5 ktep de ressources fossiles qui servent au transport et à la production d'électricité, et qui sont inexistantes sur l'île et le **taux de dépendance énergétique du territoire est de 87.4%**. Cette situation est dégradée par rapport au début des années 2000, où le taux de dépendance était de 84.7%⁴⁸.

L'importation des produits fossiles destinée aux transports, à la production électrique et de chaleur ainsi qu'aux secteurs de l'agriculture et de l'industrie. La production locale sert uniquement à la production électrique et la production de chaleur. En termes de ressources locales, l'île de La Réunion dispose d'un fort potentiel (soleil, vent, mer, hydraulique, bagasse, biomasse) mais très soumis aux contraintes climatologiques. D'où une variabilité inter-annuelle des productions.

Les mesures en faveur de la diversification et de l'accroissement de la production locale d'énergie sont pertinentes au regard de la forte dépendance énergétique de l'île et en parfaite cohérence avec les stratégies locales et nationales. La loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement stipule ainsi dans son article 56 : « Les départements et régions d'Outremer... sont appelés à jouer un rôle essentiel dans la politique de la nation en faveur du développement durable et de l'écodéveloppement (et à) ... développer pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion des programmes exemplaires, spécifiques à chacune d'elles, visant à terme l'autonomie énergétique à l'horizon 2030. »

De même, le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) affiche les objectifs ambitieux :

- ▶ D'atteindre 50% de la part des Energies Renouvelables dans le mix électrique en 2020 et aller vers l'autonomie électrique en 2030 ;
- ▶ D'améliorer l'efficacité énergétique électrique de 10% en 2020 et de 20% en 2030 par rapport à l'évolution tendancielle ;
- ▶ D'atteindre 50 à 60% des logements équipés en eau chaude solaire en 2020 et 70 à 80% en 2030.

⁴⁸ Source : Bilan Énergétique Régional 2014

Malgré une augmentation de la ressource de production locale entre 2007 et 2014, la dépendance énergétique de La Réunion demeure très importante (86.8%) et la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité a diminué

Figure 17 - Indicateurs « Energies renouvelables » présentés dans le RAE 2014 du FEDER Convergence

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
1/ Nombre de projets soutenus dans le secteur des énergies renouvelables	Programmé	1	23	47	82	132	165	196	193	193
	Réalisé	0	0	0	2	13	40	55	171	171
	Objectif	75 sur 2007-2013								
	Situation de référence	76 sur 2000-2006								
2/ Nombre de m2 de chauffe eau solaire installé	Programmé	0	0	0	0	0	10 732	13 203	13 203	13203
	Réalisé	0	0	0	0	0	1 182	2 312	5 255	5 255
	Objectif	500 000 m ² en 2013								
	Situation de référence	300 000 m ² en 2006								
3/ Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (MW)	Programmé	+3.03	+16.36	+18.9	+18.9	+20.8	+21.1	+21.1	+21.1	+21.1
	Réalisé	0	0	0	2.2	7.3	11.8	15	18.9	18.9
	Objectif	+ 60 MW sur 2007-2013								
	Situation de référence	+ 18 MW sur 2000-2006								

Le nombre de projets dans le secteur du traitement des énergies renouvelables en 2014 (193 unités) est largement supérieur aux prévisions (75). Cela est consécutif à l'éligibilité intervenu en cours de programmation des installations de chauffe-eau solaire.

La situation de référence pour les chauffe-eau concernait l'ensemble du parc existant en 2006. L'hypothèse de conditions de rachat de l'énergie moins favorable qu'en 2006 explique en partie l'écart par rapport à la prévision. Néanmoins, la prévision ne semble pas avoir été faite selon une logique d'intervention et une méthodologie clairement répertoriée.

Une hypothèse pour expliquer une programmation 2014 de capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (21 MW) en deçà de l'objectif (60 MW) concerne les conditions de rachat de l'énergie qui est moins favorable qu'en 2006.

a. Réalisations - Les mesures en tournant de l'Axe 3 ont contribué au financement de chauffe-eau solaires, de centrales photovoltaïques et de projets innovants

Sur les 302 projets programmés par les mesures fléchées « énergie » de l'Axe 3, 150 projets concernent l'installation de chauffe-eau solaires pour des ensembles immobiliers (et notamment des logements sociaux). Les mesures ont également permis de programmer la mise en place d'une vingtaine de centrales photovoltaïques sur des toitures en début de programmation, dans le cadre d'une politique incitative.

Les autres projets financés sont très divers :

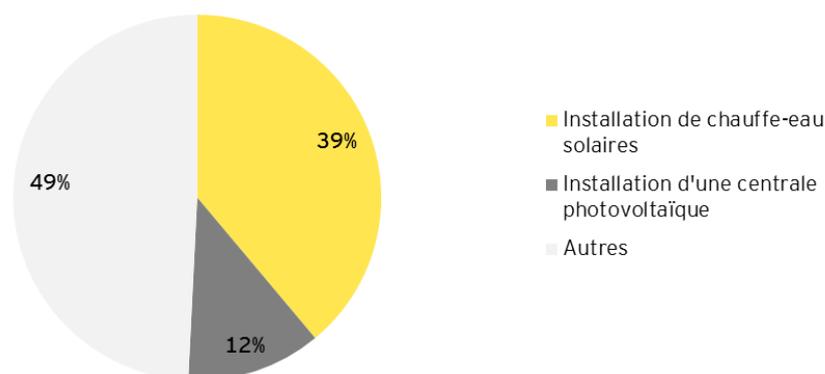
- ▶ Projets Millener (Mille Installations de gEstion éNERgétique dans les îles françaises) : opération pilote de Smart Grids à l'attention des clients particuliers ;
- ▶ Projets SWAC (Sea Water Air Conditioning), qui vise à alimenter en froid des grands bâtiments en utilisant les frigories de l'océan ;
- ▶ Valorisation énergétique du biogaz ;
- ▶ Edition des bilans énergétiques de La Réunion.

NB : la mesure 124.1 « Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies » a connu la déprogrammation de trois projets portés par la Région Réunion (deux méthaniseurs et un gazéificateurs dans des lycées agricoles). Ces projets devraient être reprogrammés sur la période 2014-2020.

Il convient par ailleurs de noter l'abandon du projet GERRI (Grenelle de l'environnement à la Réunion : Réussir l'innovation - Green Energy revolution : Reunion Island), initié en octobre 2007. Ce projet consistait à « faire de La Réunion un espace d'excellence internationale sur le développement durable et de créer les conditions permettant de relever le défi de l'autonomie énergétique de l'île à échéance 2030 »⁴⁹. GERRI était basé sur cinq axes :

- ▶ Les transports - avec l'objectif de 100% de transports propres en 2030 - (via le tram-train par exemple) ;
- ▶ La production d'énergie, et en premier lieu le développement de l'énergie photovoltaïque ;
- ▶ Le stockage de l'énergie ;
- ▶ L'urbanisme/ les constructions de haute qualité environnementale ;
- ▶ Le tourisme.

Types de projets "énergie" programmés par les mesures en tournant de l'Axe 3 (montants programmés UE)



Source : Extraction Présage (Octobre 2015) - Retraitement EY

b. Résultats

Entre 2007 et 2014, la croissance des importations en combustibles fossiles (+7.9%) est plus lente que celle de la production locale (+15%)...

En 2014, les ressources locales sont de 182,2 ktep (soit 13.2% des consommations principales). Entre 2007 et 2014, la ressource de production locale a augmenté de plus de 15%. Cette période est marquée par le développement des ressources photovoltaïques et la confirmation du développement du solaire thermique :

- ▶ La production photovoltaïque a augmenté de près de 5000%, en passant de 0.4 ktep à 20.3 ktep ;
- ▶ Le solaire thermique a augmenté de 68%, en passant de 11.6 ktep à 19.5ktep.

Il convient de noter que la période a été marquée par une baisse des tarifs de rachat de l'électricité, et la publication d'un nouveau cadre réglementaire en 2011 qui introduit une approche basée sur des formules prévoyant des baisses de tarifs trimestrielles en fonction de la demande :

⁴⁹ <http://www.daaf974.agriculture.gouv.fr/GERRI-le-Grenelle-de-l>

Tableau 4 - Evolution des tarifs d'achat photovoltaïque⁵⁰

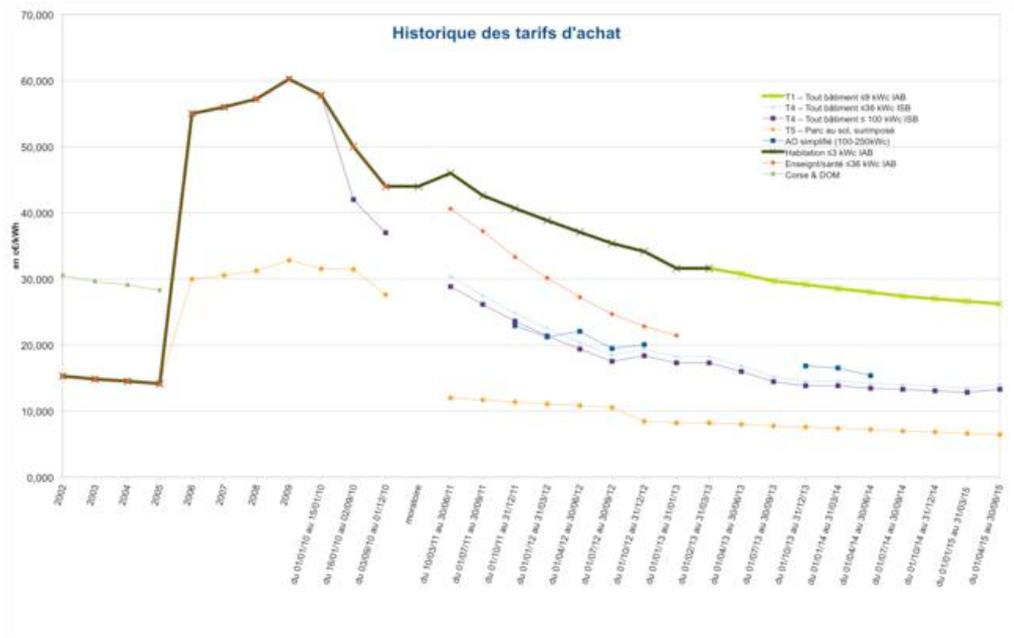
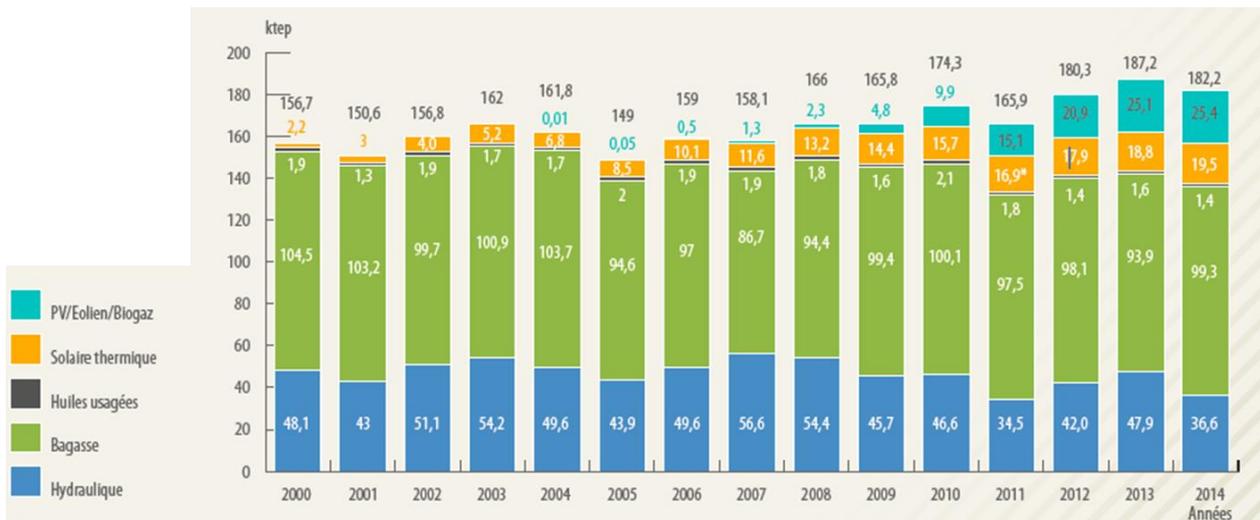


Figure 18 - Évolution de la ressource de production locale de 2000 à 2014

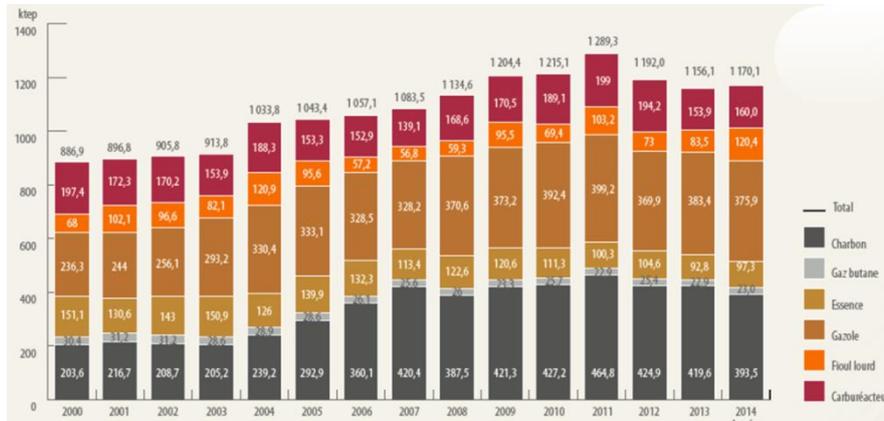


Source : Bilan énergétique Ile de La Réunion 2014 (Energies Réunion SPL)

En 2014, l'approvisionnement en combustibles est de 1170.1 ktep (soit 86.8% des consommations principales). Entre 2007 et 2014, la consommation des combustibles fossiles a augmenté de 7.9%. Cette croissance est tirée par les importations de gazole, de fioul lourd et de carburacteur.

⁵⁰ Source : <http://www.photovoltaique.info/>

Figure 19 - Evolution de l'importation en combustibles fossiles entre 2000 et 2014

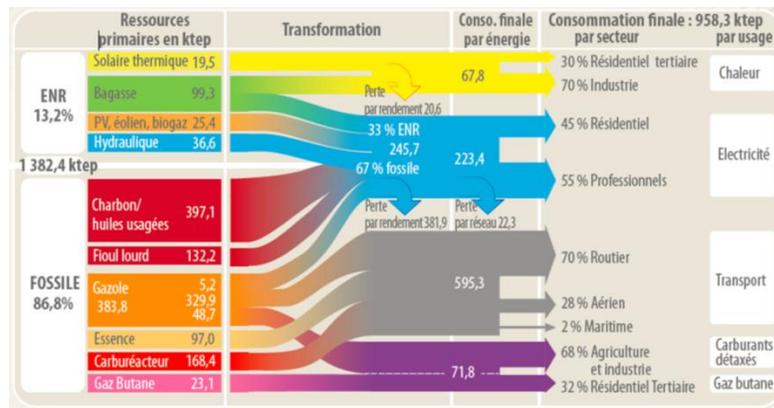


Source : Bilan énergétique Ile de La Réunion 2014 (Energies Réunion SPL)

...mais la part de la production locale dans la consommation finale demeure quasi inchangée

En 2014, les énergies fossiles représentent 86.8% des consommations énergétiques finales de la Réunion. Elles contribuent à la production d'électricité (charbon/huiles usagées et fioul lourd) aux côtés des énergies renouvelables, et sont les seules sources d'énergie pour les transports. Les énergies renouvelables contribuent à la production de chaleur et d'électricité.

Figure 20 - Schéma énergétique de La Réunion (2014)



Source : Bilan énergétique Ile de La Réunion 2014 (Energies Réunion SPL)

Au total, la part de la production locale dans la consommation totale a légèrement augmenté sur la période 2007-2014 (passant de 12.6% à 13.2%). Le taux de dépendance énergétique de l'île s'est amélioré de 0.6 points.

Néanmoins, la part des énergies renouvelables (production locale) dans la production d'électricité a diminué de 4 points entre 2007 et 2014, passant ainsi de 37% à 33%. Il convient de noter que la part de la production locale dans la consommation électrique était de 46.7% en 2000 et de 100% en 1970.

SOUS-THÈMES	INDICATEURS	UNITE	2000		2009		2010		2011		2012		2013		2014		2014/2013
CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE	Consommation d'énergie primaire	GWh et ktep	11 926,7 GWh	1 025,7 ktep	15 720,9 GWh	1 352 ktep	16 176,7 GWh	1 391,2 ktep	16 510,5 GWh	1 419,9 ktep	16 380,2 GWh	1 408,7 ktep	15 752,9 GWh	1 354,8 ktep	16 073,8 GWh	1 382,4 ktep	2,0 %
	Part des ressources locales : conso primaire locale / conso primaire totale	%	15,3 %		12,3 %		12,5 %		11,7 %		12,8 %		13,8 %		13,2 %		-0,6 point
INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE	Intensité par habitant : consommation d'énergie primaire / population	tep/hab	1,5 tep/hab		1,7 tep/hab		1,7 tep/hab		1,7 tep/hab		1,7 tep/hab		1,6 tep/hab		1,6 tep/hab		-
	Intensité par € de PIB : consommation d'énergie primaire / PIB (en € constant 2000)	tep/M€	118,7 tep/M€		113 tep/M€		114,2 tep/M€		-		-		-		-		-
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ	Production totale d'électricité	GWh et ktep	1 758,1 GWh	151,1 ktep	2 618,2 GWh	225,2 ktep	2 669,5 GWh	232,2 ktep	2 749,8 GWh	236,5 ktep	2 811,1 GWh	241,8 ktep	2 813,4 GWh	242,0 ktep	2 857,2 GWh	245,7 ktep	1,6 %
	Pénétration des ENR	%	46,7 %		32,5 %		33,5 %		30,3 %		34,6 %		37,8 %		33,0 %		-4,8 points

Source : Bilan énergétique Ile de La Réunion 2014 (Energies Réunion SPL)

Conclusions et recommandations

Les efforts en matière de diversification des procédés de production d'énergie locale et de maîtrise de la demande en ressources doivent être poursuivis. La diminution de la dépendance énergétique de La Réunion et l'atteinte des objectifs ambitieux du SRCAE (autonomie électrique en 2030) demeurent des défis très importants, qui ne sauront être résolus sans :

- ▶ Une réduction des consommations d'énergie dans les transports, qui représentent aujourd'hui 62% des consommations énergétiques, toutes d'origine fossile (et donc importées) ;
- ▶ Un accroissement de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité, fortement conditionné par les tarifs d'achat, alors que la tendance est actuellement à la baisse de la production (-13.7 points en 15 ans).

4.3.6 Les fonds européens ont permis la création et la mise en œuvre du Programme de Gestion des risques d'Inondation (PGRI)

Synthèse du bilan physico-financier		
Montants programmés	✓ 24,8 M€	
Taux d'avancement	✓ Risques : programmation de 101% et certification de 84% ✓ Protection de l'environnement : programmation de 99% et certification de 85%	
Mesure concernées (montants UE programmés)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ FEDER CONV 3-19 « Programme de gestion des risques d'inondations (PGRI) » 14.9 M€ ✓ FEDER CONV 3-20 « Soutenir la R&D sur les phénomènes de risques naturels » 0.6 M€ ✓ FEDER COOP 1-03 « Dispositif régional de protection civile » 1.8 M€ ✓ FEDER CONV 4-10 « Assurer la protection des habitants et des biens dans les hauts contre les mouvements de terrain » 1.5 M€ ✓ FEDER CONV 3-21 « Protection et valorisation de la biodiversité » 2.5 M€ ✓ FEADER 111-35 « Expérimentation » 2.1 M€ ✓ FEDER COOP 1-02 « Valorisation et préservation de l'environnement et des ressources naturelles » 1.3 M€ 	
Principaux projets (montants UE programmés)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travaux de protection contre les crues de la Rivière des Marsouins (Saint-Benoit) 6.7M€ ✓ Travaux de protection contre les crues de la Rivière Saint Denis (Saint-Denis) 5.5M€ ✓ Travaux de correction torrentielle de la Ravine Roche à Jacquot (Salazie) 1.4M€ ✓ Programme régional de coopération - gestion des risques de catastrophes dans la zone Sud-ouest de l'océan Indien - 2012-2013 (Croix-Rouge Française) 1M€ ✓ Acquisition et mise en oeuvre opérationnelle d'un radar pluviométrique sur la commune du Tampon (Météo France) 0.9M€ 	
Principaux bénéficiaires (%total montants UE programmés)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Commune de Saint-Benoit 28% ✓ Commune de Saint-Denis 22% ✓ Croix-Rouge Française 6% ✓ Commune De Salazie 6% ✓ Météo France 4% 	

Les mesures en faveur de l'anticipation des risques sont concentrées sur la problématique des inondations :

La Stratégie Intégrée Plurifonds poursuit l'objectif d'anticiper sur les risques, et en premier lieu d'agir sur la sécurisation des ravines, en portant l'effort sur les travaux concernant des zones déjà urbanisées ainsi que sur la limitation des constructions en zones à risque, à l'encontre des opportunités de valorisation foncière.

Dans ce cadre, la mesure 3-19 du FEDER Convergence « Programme de gestion des risques d'inondations (PGRI) » a pour objectif de contribuer à la **réduction des impacts des inondations**, via le financement d'études analysant le fonctionnement des bassins versants et leur concrétisation par la contractualisation de « Programmes d'Actions de Prévention des Inondations » (PAPI), entre les collectivités territoriales concernées, l'Etat et éventuellement des tiers.

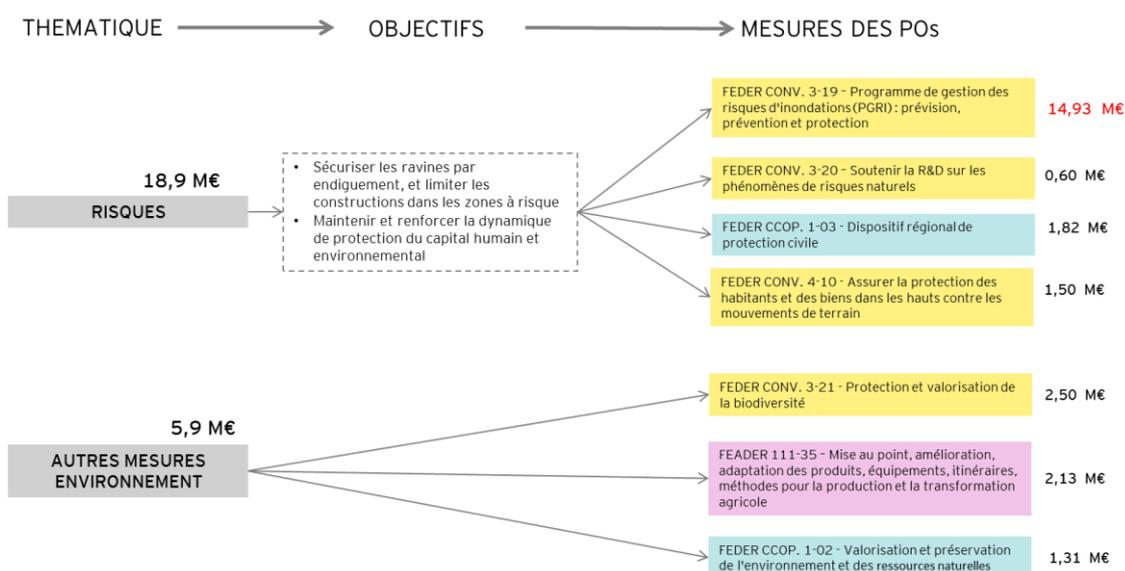
Par ailleurs, trois autres mesures ont également pour objectif d'anticiper les risques :

- ▶ La mesure 3-20 du FEDER Convergence « Soutenir la R&D sur les phénomènes de risques naturels » a pour objectif d'améliorer la connaissance des risques naturels majeurs à La Réunion ;

- ▶ La mesure 4-10 du FEDER Convergence « Assurer la protection des habitants et des biens dans les hauts contre les mouvements de terrain » vise spécifiquement à anticiper les risques dans les hauts ;
- ▶ La mesure 1-03 du FEDER Coopération « Dispositif régional de protection civile » vise la mettre en œuvre un réseau d'assistance mutuelle entre Etats-membres afin de faire face aux conséquences des catastrophes naturelles.

Sur un autre plan, La Réunion a réalisé des progrès considérables en matière de protection de son patrimoine humain et environnemental. La Stratégie Intégrée Plurifonds entend maintenir et renforcer cette dynamique pour consolider cet avantage comparatif par rapport à son environnement régional direct :

- ▶ La mesure 3-21 du FEDER Convergence « Protection et valorisation de la biodiversité » entend appuyer la conservation de la biodiversité à la fois dans les espaces protégés et en dehors de ces espaces en soutenant la mise du Parc national et la Réserve naturelle marine, tous deux créés en 2007 et en concrétisant certaines des pistes d'action définies par plusieurs documents d'orientation de référence pour La Réunion.
- ▶ La mesure 111.35 du FEADER « Expérimentation » vise à encourager les actions de diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices réalisées par des organismes expérimentateurs, et destinées aux personnes actives dans les secteurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt.
- ▶ La mesure 1.02 du FEDER Coopération « Valorisation et préservation de l'environnement et des ressources naturelles » entend poursuivre une mesure initiée lors de la précédente programmation qui vise à préserver et à valoriser le patrimoine naturel ainsi que les ressources des pays de la zone océan Indien, priorité régionale forte.



Les mesures liées à l'anticipation des risques, et notamment la question des inondations, sont pertinentes au regard du contexte réunionnais et s'inscrivent dans des exigences réglementaires européennes et nationales

La Réunion est surexposée aux conséquences de l'évolution climatique et environnementale de la planète, de par les caractéristiques de son relief et de son climat d'une part, de son isolement et de sa dépendance, d'autre part. Parmi les 8 aléas naturels majeurs identifiés, La Réunion est exposée à 7 d'entre eux à des degrés très divers. Il s'agit des risques suivants : inondation, houle/raz-de-marée, mouvement de terrain, sismique, volcanique, feu de forêt et cyclonique. Plus de 125 000 réunionnais sont concernés par des risques naturels très importants, soit 16% de la population de l'île.

Plus particulièrement, les impacts potentiels des inondations sur la santé, l'économie et l'environnement sont très importants :

- ▶ Près de 210 000 personnes, soit 1 personne sur 4 habite dans ces zones d'inondations potentielles ;

- ▶ Près de 120 bâtis d'activité (industries/commerces) sont présents dans les zones d'inondations potentielles et au moins 53 000 emplois sont concernés par des inondations ;
- ▶ L'inondation de certains sites industriels présente une menace pour l'environnement. Véhiculés par l'eau, les produits dangereux stockés peuvent se répandre largement dans l'environnement.⁵¹

Les mesures en faveur d'une anticipation du risque « inondation » sont cohérentes avec la directive 2007/60/Ce adoptée en 2007 par la Commission Européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite directive "inondation". Cette directive a été transposée dans le droit français par l'article 221 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010.

Les mesures contribuant à la protection et à la valorisation des ressources réunionnaises sont pertinentes au regard du patrimoine exceptionnel de ce territoire

La Réunion bénéficie d'un capital de ressources exceptionnel, tant dans la qualité de ses paysages que dans celle de la biodiversité des milieux aquatiques, maritimes, terrestres. Sa désignation de « point chaud » de biodiversité, l'inscription de ses « cirques, pitons et remparts » au patrimoine mondial de l'UNESCO, la création du Parc national, lui confèrent des atouts et une responsabilité importante de préservation des richesses dont elle est dépositaire.

La Réunion y répond par la forte mobilisation de l'appareil réglementaire national dans la gestion de son espace ; par exemple le cœur du parc « sanctuarise » 42% de la superficie totale de l'île, et la superficie des réserves naturelles nationales et régionales (y compris leurs parties marines) en représentent plus de 15% ce qui fait de ce territoire l'une des régions européenne où le périmètre de protection est le plus élevé.⁵²

Les mesures contribuant à la protection et à la valorisation de ces ressources sont pertinentes au regard de cette situation exceptionnelle.

Efficacité

Figure 21 - Indicateurs « Risques d'inondation » présentés dans le RAE 2014 du FEDER Convergence

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
1/ Nombre de personnes supplémentaires profitant des mesures de protection contre les inondations	Programmé	0	0	+1.800	+1.800	+2.300	+2.300	+5.800	+5.800	+5.800
	Réalisé	0	0	0	0	0	0	+1.800	+2.300	+2.300
	Objectif	+3800 personnes sur 2007-2013								
	Situation de référence	+ 1282 personnes sur 2000-2006								

La mise en œuvre de la mesure 3-19 « Programme de gestion des risques d'inondations (PGRI) » a impacté l'ensemble des dix bassins versants et a vu la signature de cinq Programme d'action de Prévention des Inondations (PAPI)⁵³

Le Programme de Gestion des risques d'Inondation (PGRI) 2007-2013 a été créé pour mettre en œuvre la mesure 3.19 "gestion des risques d'inondation". Il s'articule autour des éléments suivants :

- ▶ Intervention ciblée sur les bassins versants à enjeux dont la hiérarchisation a été faite par croisement de données sur l'aléa (crue centennale) et des enjeux (bâtiments, établissements Recevant du Public...) sur une quinzaine de cours d'eau pré-identifiés ;

⁵¹ Source : Projet de PGRI 2016-2021

⁵² Source : Diagnostic Territorial Stratégique

⁵³ Source : Projet de PGRI 2016-2021

- ▶ Sur ces bassins versants à enjeux, réalisation d'une étude générale sous maîtrise d'ouvrage Etat permettant de comprendre le fonctionnement du cours d'eau et de définir les actions susceptibles d'être mises en œuvre pour la gestion des risques d'inondation ;
- ▶ A l'issue de ces études générales, contractualisation et mise en œuvre d'un Programme d'action de Prévention des Inondations (PAPI) entre les acteurs concernés (collectivités locales, Région, état...) ; ce programme d'actions répond aux quatre piliers de la gestion des risques : prévention, information des populations, prévision et protection.

L'ensemble des dix bassins versants prioritaires de La Réunion ont été impactés par la mesure : quatre par les études générales portées par l'Etat, un par des travaux (plan précédent) et étude générale (Sainte-Suzanne) et cinq bassins ont fait l'objet de la signature d'un PAPI (Rivière Saint-Denis, Rivière des Pluies, Saline-Ermitage, Rivière des Remparts, Rivière des Marsouins). Les PAPI ont conduit à la réalisation de deux opérations d'aménagement :

- ▶ Rivière Saint-Denis pour la protection du centre-ville de Saint-Denis ;
- ▶ Rivière des Marsouins pour la protection du centre-ville de Saint-Benoît.

Les 3 autres PAPI en cours sont concernés par des TRI (Territoires à risques importants d'inondation) et sont en phase d'études pré-opérationnelles. Leurs travaux feront l'objet de financement au titre de la programmation 2014-2020.

Les autres mesures dédiées aux risques ont conduit à la programmation de huit opérations dont :

- ▶ Les travaux de correction torrentielle de la Ravine Roche à Jacquot (mesure 4-10 du FEDER Convergence) ;
- ▶ Deux projets de R&D sur les phénomènes de risques naturels (mesure 3-20 du FEDER Convergence) ;
- ▶ Le soutien aux programmes d'actions de gestion des risques de catastrophes dans la zone Sud-Ouest Océan Indien, porté par la Croix-Rouge (mesure 1-03 du FEDER Coopération).

Protection de l'environnement

Les mesures en faveur de la protection de l'environnement ont contribué, à hauteur de près de six millions d'euros de crédits UE, à la programmation de 41 projets :

- ▶ La mesure 3.21 « Protection et valorisation de la biodiversité » a conduit au financement d'actions concrètes (par exemple la restauration écologique des sites historiques et potentiels de pontes de tortues marines, porté par l'ONF) et des études. Le premier bénéficiaire, en montants programmés, est la DIREN, pour la réalisation et la mise en place des équipements de la Réserve naturelle marine de La Réunion (0.6 millions d'euros de crédits UE programmés) ;
- ▶ La mesure 111.35 « Expérimentation » a notamment permis de soutenir les programmes d'actions de l'ARMEFLHOR - Centre technique d'expérimentation en fruits, légumes et horticulture ornementale et un projet le projet Ecofrut du CIRAD qui cherche à améliorer les méthodes de production de mangues, ananas et agrumes.
- ▶ La mesure 1.02 « Valorisation et préservation de l'environnement et des ressources naturelles » a permis la programmation de neuf projets sur des thématiques diverses : conservation de l'environnement marin, écosystèmes coralliens, Compensation carbone et préservation de la biodiversité des Seychelles, etc.

Conclusions et recommandations

La Réunion a connu des améliorations ces dernières années en matière de risque : le basculement des eaux a permis le transfert de la ressource d'est en ouest et l'irrigation de nouvelles terres agricoles, l'assainissement s'est amélioré, etc. Néanmoins, des faiblesses et menaces demeurent :

- ▶ Le potentiel de la recherche sur le climat est encore faiblement valorisé ;
- ▶ Les dispositifs et outils d'évaluation et de suivi des risques peuvent être renforcés ;
- ▶ Des risques persistent : sanitaires, épidémiologiques, liés aux feux de forêts, aux phénomènes de sécheresse, etc.

Concernant les risques d'inondation, la programmation a permis des avancées certaines, avec notamment la signature de cinq PAPI. Les efforts doivent être prolongés, au travers du nouveau PRGI 2016-2020.

Les efforts en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité réunionnaise doivent être maintenus. L'amélioration de la situation à terme passera nécessairement par le règlement des chantiers majeurs que sont la gestion et la valorisation des déchets, la gestion de la ressource en eau ainsi que l'assainissement. En effet, malgré d'importants investissements au cours de la période écoulée, ces domaines constituent toujours des enjeux majeurs en



terme de santé publique et de maîtrise des atteintes à l'environnement naturel, du fait notamment d'un contexte géographique renchérisant le coût des infrastructures nécessaires.

5. Annexes



5.1 Liste des entretiens stratégiques en Phase 1

ENTITE	INTERLOCUTEUR	FONCTION
AGILE	M. Jean-François APAYA	Directeur de l'AGILE
AGILE	M. Bruno BERTIL	Chargé de mission Evaluation
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	M. Patrick GUILLAUMIN	DG Europe
COMMISSION EUROPEENNE (DG EMPL)	M. Serge JOSEPH	Ancien directeur de l'AGILE

5.2 Liste des entretiens réalisés en Phase 2

TYPE D'ENTRETIEN	ENTITE	INTERLOCUTEUR	FONCTION
ENTRETIENS TRANSVERSAUX			
Entretiens transversaux Nombre d'entretiens 11 entretiens	AGILE	Salim CADJEE	Chargée de mission FEADER
		Céline DEMOULIN-GIRAUD	Chargée de mission FEDER
		Patrick NATIVEL	Chargé de mission FEDER et POCT
	Préfecture - SGAR	François BELLOUARD	SGAR Adjoint
	DRRT	Gilles LAJOIE	Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie
	DAAF	Nicolas CAMBRONNE	chef de pôle, responsable de l'unité Europe et Financements
	DEAL	Gaëtan MAGRE	Chef Unité Europe
	Mission diplomatique	Patrick COHEN	Directeur
		Nathalie KUBICEK	Conseillère diplomatique adjointe
	CRI (Centre Régional d'Innovation)	Philippe JEAN-PIERRE	Président
AFD	Stéphane FOUCAULT	Directeur	
AXE 1			
AXE 1 : Compétitivité humaine Nombre d'entretiens 10 entretiens	GIP CYROI	Christian MERIAU	Directeur
	Conseil régional - DGA Mobilité	Séverine NIRLO	DGA
	Conseil régional : Direction de la formation professionnelle	Sabine FAUBOURG-MAILLOT	Directrice
	Conseil régional : Direction de la formation professionnelle	Shehnaz UMMER	Responsable Guichet Unique Investissement d'Éducation, de Formation Professionnelle et d'Inclusion Sociale
	Conseil régional : Direction de la mobilité	Aftab SANDOOYEA	Direction mobilité
	Rectorat	Wilfrid HOARAU	Délégation académique aux infrastructures scolaires

	DJSCS	Denise HONG HOC CHEONG	Directrice
	CARIF-OREF	Jean René HOARAU	Direction
	LADOM	Alexandre IMHOFF	Délégué Régional
	AFPAR	Eric FONTAINE	Direction
AXE 2			
AXE 2 : Compétitivité économique Nombre d'entretiens 10 entretiens	SEAS-OI	Pierre TESSIER	Directeur de la station
	Conseil Régional - Tourisme	Maryse DOKI-THONON	Directrice
	Conseil régional : Direction des Affaires Economiques	Philippe CLAIN	Responsable de service à la Direction des Affaires Economiques
	NEXA	Philippe HOLSTEIN	Responsable de l'Intelligence Territoriale
		Véronique STERN	Chargée de mission Innovation,
	BPI France	Christian QUERE	Délégué régional
	Club Export Réunion	Bastien WALECKX	Chargé de mission
	CIRAD	Eric JEUFFRAULT	Directeur régional Réunion et Mayotte
	Grand Port Maritime de La Réunion	Jean-Frédéric LAURENT	Président du directoire
Technopole de La Réunion	Jean-Marc PEQUIN	Président	
AXE 3			
AXE 3 : Compétitivité du territoire Nombre d'entretiens 5 entretiens	Conseil régional : Direction Environnement et Aménagement	Anthony RASOLOHERY	Directeur
	CIREST	Daniel BERTHE	Directeur du Développement économique et des Affaires européennes
	CIVIS	Stéphane BABONNEAU	DGST
	TCO	Christian PAPOUSSAMY	DGS
	CINOR	Daniel LACAS	DGS

